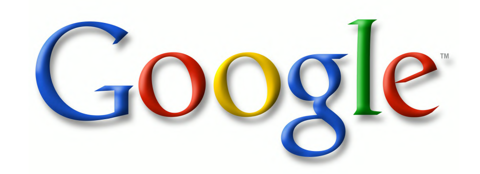


MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1737.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais. }

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

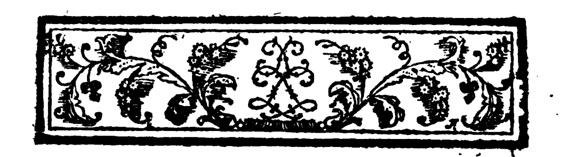
AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces, & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

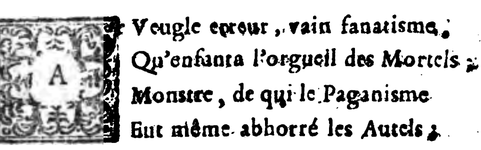
DEDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1737.

************ ******* *******

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'ESPRIT FORT, *ODE.*



AVeugle erreur, vain fanatisme,
Qu'enfanta l'orgueil des Mortels ;
Monstre, de qui le Paganisme
Eut même abhorré les Autels ;
Jusqu'à quand tes fausses maximes,
Consacrant les plus affreux crimes,
Infecteront-elles les cœurs ?

Veux-tu sur les tristes ruines
D'un culte saint, des Loix divines,
Etablir tes sombres fureurs ?



Avant toi, l'Athéïsme impie
Exerçoit son regne imposteur.
Plus hardi que l'Idolâtrie,
Il nioit un Dieu Créateur.
Devant lui marchoit l'ignorance,
Que suit toûjours l'indépendance;
Et le désordre à ses côtés,
Conduisoit le mépris farouche,
Et le désespoir, dont la bouche
Ne sçait vomir qu'impietés.

Il n'est plus : de cette manie
L'homme a senti l'égarement,
Mais où l'emporte son génie !
Quel plus horrible aveuglement !
» Il a dit : ce superbe Ouvrage,
» L'Univers, n'est point un langage
» Qui soit sombre et mysterieux;
» Pour reconnoître en sa structure
» Un Dieu l'Auteur de la Nature,
» Il nous suffit d'ouvrir les yeux.

Mais quels hommes vains et rustiques,

Du fond de leurs Antres sortis,
Annoncent ces loix fanatiques
A leurs prétendus Convertis ?
Quel faux zele ou quel artifice
Prescrit un culte, un Sacrifice,
A cet Etre supérieur ?
Vaines chimeres ! sa puissance
N'exige pour reconnoissance
Qu'un retour de l'intérieur.

❧

Hommes dont la délicatesse
Caractérise les Ecrits ;
Que devient donc votre sagesse !
Quel charme enchante vos esprits ?
Quoi ! cette prudence éclairée
Pour toujours s'est-elle égarée ?
N'êtes-vous aveugles et sourds,
Que quand des loix pures et sages
Assignent de justes hommages
Au Conservateur de vos jours ?

❧

Les Nations les plus grossieres
Dressent des Autels à leurs Dieux.
A ses Déités potageres
Memphis rend un culte pieux.
Combien de temps toute la Terre
Prosternée aux pieds d'une pierre,

Aux parfums mêla ses accens ?
Et toi cœur injuste, insensible,
Tu connois le seul Dieu visible,
Et lui refuses ton encens.

❧

Tu crois un Cesar, un Hercule,
Tu ne doutes point d'un Solon.
Pour de pareils Héros crédule,
Tu respectes jusqu'à leur nom.
De CHRIST on t'aprend les Oracles,
On te constate ses Miracles,
On t'instruit dans sa verité ;
Orgueilleux, tu n'en veux rien croire ;
Tu les braves et tu fais gloire
D'une impie incrédulité.

❧

Mais, par cette force apparente
Loin de nous laisser entraîner,
Voyons quelle raison puissante
Du vrai bien put le détourner.
Est-ce la vertu ? l'innocence ?
Cœur infecté dès ton enfance,
Qui te fit abhorrer nos loix ?
Et te voit en quittant nos Temples
Par de plus austeres exemples,
Excuser ton indigne choix ?

❧

Non,

Non, je t'ai suivi dans ta fuite,
Qu'elle m'a présenté d'horreurs !
J'en frémis : ma mémoire évite
De rapeller tant de fureurs.
Ciel ! les esprits les plus sublimes
Livrés aux funestes maximes
D'un Pétrone ou d'un Arétin,
Courent à d'infâmes délices ;
Et sans crainte au milieu des vices
Attendent les coups du Destin !

❧

Poursuivez ; mais qui vous arrête ?
Quel prompt revers vous convertit ?
Dieu s'est lassé ; sur votre tête
Son bras vengeur s'apesantit,
Tant que sa paisible Clémence
Laissa regner votre licence,
Vous osiez braver ses decrets.
Au moindre mal qu'il vous envoye,
Votre foiblesse se déploye ;
On n'entend plus que vos regrets.

❧

Ce fut donc l'amour invincible
Des plaisirs les plus corrompus,
Qui seul vous fit trouver horrible
Une loi, mere des vertus.
Elle auroit encor vos suffrages,

Si ses préceptes, ses usages,
Toleroient des cœurs criminels.
Détruisez l'élement des crimes;
Vous viendrez chargés de victimes,
Gémir aux pieds des saints Autels.

DISCOURS de M. *Le Beuf*, Capitaine de Milice Bourgeoise de la Ville de Joigny, *sur les Avantages que le Merite tire de l'Envie.*

IL semble que ce soit avancer un paradoxe, que de dire que le mal produit le bien, que les ténébres engendrent la lumiere, et que la ruine soit cause de l'élevation. C'est ce qui paroît cependant naître de l'Envie. Sans cesse elle fait ses efforts pour détruire, ou du moins pour humilier le mérite; mais les ruines qu'elle essaye d'accumuler, deviennent le fondement d'un nouvel Edifice de gloire: elle voudroit l'ensevelir dans une nuit éternelle, et la nuit qu'elle produit se change en un jour éclatant. Cette odieuse passion a cela de singulier, qu'elle produit presque toûjours le bien par le mal qu'elle a eu intention de faire; ensorte qu'on peut dire,

dire, qu'à l'égard du merite elle est un mal avantageux.

Le premier des avantages que le merite tire de l'Envie, est qu'elle sert à le faire connoître plus universellement; le faux que vomit continuellement la bouche d'un Envieux, ses impostures sont des ombres que le crépuscule dissipe, lors qu'il chasse la nuit et ramene le jour. Qu'on recherche l'origine de tout ce que se permet l'Envie, on trouvera que sa haine procede des avantages d'autrui; c'est là l'indice le plus assuré des talens de l'Esprit, le coin où sont marquées les qualités supérieures; enfin c'est le sçeau de la vertu. Ce qui a donné occasion à un bel Esprit (a) du dernier siecle, de dire:

Si sur la terre aucun ne vous croit digne
D'être haï, c'est un fort mauvais signe.

Il est constant que pour n'avoir pas d'Envieux, il faudroit n'avoir pas de vertu, être malfait et misérable; car quiconque a de la bonne fortune, du mérite et de la vertu, a infailliblement des ennemis. La preuve de ceci ne demande aucune recherche; il n'est besoin que d'une legere attention sur soi pour s'en convaincre;

(a) *Voiture.*

ou pour mieux dire, il ne faut que jetter un regard sur l'Histoire de l'Esprit humain pour se le persuader. Parmi une infinité d'Exemples de cette verité, les effets que produisit l'Envie en l'Ostracisme des Grecs (a) peuvent fraper. Si nous descendons chés les Romains, nous trouverons les Annales de ce Peuple vainqueur des Nations, remplies d'Evenemens à peu près semblables. Je ne parlerai que du Capitaine Lucullus, rapellé après avoir défait Mitridate. Ce Général n'étoit pas le premier à qui l'on eût ravi une gloire acquise, et des Lauriers déja cueillis. Mecellus s'étoit trouvé dans le même cas. On peut attribuer ce procedé injuste des Romains à ces premiers tems, où le Peuple l'emportoit par la force; ou plutôt un peu plus de diligence eût fermé la bouche à ceux qui cherchoient l'occasion de nuire à ces célébres Personnages. Osons le dire: les cruelles atteintes que le mérite souffroit au milieu des aplaudissemens d'un peuple inconstant, n'ont servi qu'à mieux graver le souvenir des Faits glorieux de ces Grands Hommes.

On établira encore mieux ce principe, en se rapellant, entre tant de differens

(a) *Themistocles, Cimon, Miltiades et Aristides.*

Minis-

Ministeres de divers Peuples, celui de deux illustres Cardinaux en France ; sans les difficultés et les obstacles qui s'oposerent à leurs desseins, la profondeur et la beauté de ces Génies heureux eut moins brillé. Nous voyons que l'habileté d'un Pilote se connoît mieux au milieu des orages et des tempêtes que pendant le calme et la bonace : *mais ce qui est incomparablement plus glorieux au mérite*, c'est d'être reconnu par l'Envie même pour un bien ; en effet, plus la langue d'un Envieux s'efforce de le décrier, mieux elle fait l'aveu honteux, qu'elle ne possede point ces talens de l'esprit, ces Sciences ou cette valeur, qu'elle tâche continuellement d'affoiblir par ses traits malins ; car si le regret que l'Envieux a de ne point posseder ces qualités, excite ses fureurs, ce sont autant de déclarations que sa haine fait en faveur du Merite.

Quoique ces avantages paroissent grands, ils sembleront cependant peu considerables, lors qu'ils viendront à être comparés avec l'utilité et le profit que le Merite tire de l'Envie. Parcourons quelques-unes des conditions des hommes, où se rencontrent souvent les talens de l'Esprit, la conduite ou la valeur dans un degré éminent ; nous trouverons dans tous

les états de la vie des utilités, que l'Envie procure au Merite. Un vertueux en butte à ses traits se tient avec vigilance sur ses gardes, pour ne point donner de prise sur sa conduite ; il ne se permet pas même tous les plaisirs innocens à quoi son inclination le porte, parce qu'il conçoit que l'Envie pouroit les interpréter mal : il s'abstient de quantité de choses, parce qu'il n'ignore pas que la maligniré trouveroit le moïen de les faire soupçonner de vices ; il regle ses démarches de sorte, qu'il se met à couvert de tout soupçon, il se corrige de tout ce que son attention, qui l'oblige à un examen rigide, lui peut reprocher ; enfin il est devenu un sevére censeur de toutes ses actions : aussi la pureté de sa conscience lui fait trouver par tout des lieux de sûreté, et parmi les plus affreux monstres, il mene une vie paisible ; c'est en cet état que l'homme pieux reconnoît que l'Envie, qui l'a obligé de réfléchir sur lui-même, est un bien, dont il a tiré de grands avantages, puisqu'elle l'a aidé à mener une vie irrepréhensible : on ne peut donc moralement douter de cette maxime : *Virtus non exercita, virtus inanis.*

On voit ordinairement que ce sont les Critiques qui font d'un Sçavant, un Auteur accompli ; mais s'il retranche de ses Ecrits

Ecrits tout ce qui lui a paru défectueux, il le fait pour éviter les traits de l'Envieux; s'il prend toutes les mesures imaginables pour ne rien avancer qui puisse être taxé d'erreur, s'il a choisi des Sujets dignes de l'attention du Public, s'il n'a hazardé aucune de ses productions sans y avoir mûrement reflêchi; n'est-ce pas aussi pour lui fermer la bouche? avec tous ces soins, son goût s'est perfectionné, il n'estime que ce qui est réel et solide, et ne peut plus rien souffrir ou de faux ou de frivole: il en faut convenir, l'Envie est l'aiguillon du Merite.

Cette passion fait à peu près les mêmes effets sur les devoirs d'un Magistrat; il se retranche de ses divertissemens, afin que l'Envie n'ait point de prise sur lui, ni sujet de lui reprocher, qu'il perd en ses plaisirs un temps précieux, qu'il doit tout entier à rendre la Justice; et s'il étoit capable de pancher tant soit peu la balance, l'œil de cet ennemi suffiroit pour l'en détourner. Peut-être les mains nettes de ce Juge eussent été soüillées, si le souvenir des ravages que fait l'Envie, ne fût venu à son secours, pour détourner ses yeux de la vanité qui peut corrompre le cœur le plus droit et le plus disposé à rendre Justice. Ce monstre réveillera aussi les attentions d'un Général d'Armée, et accroîtra

croîtra sa valeur. Il semblera à ce Chef, que tous ses pas étant comptés par cet Ennemi, il ne peut se conserver les bonnes graces de son Prince, s'il omet d'éxecuter de point en point la moindre de ses volontés. Il n'oubliera rien de ce qui peut donner le gain d'une Battaille : s'il est heureux, il profitera de tout, conservera ce qu'il poura, s'il ne l'est pas, et laissera toûjours quelque ressource pour une meilleure fortune ; on lui verra faire la guerre avec plus d'avantage pour son Prince, que pour sa réputation. Dans quelque Science et quelque Art que ce soit, l'Envie fait un bien ; je dirai simplement, que ceux qui y excellent, éprouvent qu'ils lui sont redevables d'une partie des connoissances qu'ils y ont acquises. Combien d'Artistes se sont élevés par une aplication assiduë à la plus haute connoissance de leur Profession, pour éviter ses traits ? Dans ces vuës le Peintre, le Sculpteur et le Musicien se sont souvent perfectionnés, ils ont pris soin d'ajoûter de nouveaux agrémens à leurs Ouvrages, et d'en suprimer les défauts : il arrive qu'un Citoyen d'élite, persécuté par l'Envie, quittera son Pays ; loin d'y perdre, elle lui procurera les moyens de profiter dans ses voyages de ce qu'il y remarquera d'important et de
rare.

rare. Les habitudes et la communication qu'il aura avec les Sçavans de toute espece, lui enseigneront des choses qu'il n'auroit pû aprendre de lui-même. Il connoîtra les mœurs et les Coûtumes des Pays où il voyagera, et plusieurs particularités intéressantes, soit pour les Fortifications, soit pour les Antiquités; en un mot, pour ce qu'il y verra de plus beau, de plus curieux et de plus considérable.

Je ne ferai pas de difficulté de me servir des fictions que les Poëtes ont semblé avoir imaginé pour nous représenter cette verité; celle des Travaux d'Hercule semble être une image vivante de ce Sujet. Elle fait un Tableau énergique de ce que peut la vertu d'Emulation. En vain la jalouse Junon veut perdre ce Heros encore au berceau, sa valeur étouffe les deux effroyables serpents que sa vengeance lui envoye. Cet Exploit surnaturel d'Hercule encore Enfant, fait juger que ce sera un jour un Dompteur de Monstres. Il exécute bientôt les genereux desseins qu'il a entrepris, aussi facilement qu'il les a conçus : mais outre ses douze principaux Travaux, il en fit d'autres qui marquent autant et plus encore sa valeur.

Disons quelque chose de plus : Empruntons de l'Histoire des Faits qui ne puissent

puissent être révoqués en doute; tirons du triomphe même de l'Envie les avantages que le mérite en reçoit. Le plus célébre exemple qu'on puisse proposer des trophées de l'Envie, est, ce semble, l'infortune du Général d'Armée, Belisaire; sa disgrace néanmoins n'a pû donner atteinte à sa gloire; n'avoit-il pas des témoins irrécusables de sa valeur et de son expérience en l'art de faire la guerre? ou plutôt ses Victoires récentes ne justifioient-elles pas son zele et sa fidelité? Tel est le mérite: il s'éleve au-dessus des horreurs de l'Envie; il vient un temps que le Public hausse la voix, et le venge de ses attentats.

A Joigny, ce 1. Juillet 1737.

MADRIGAL d'un Etudiant en Philosophie à l'un de ses Freres, dans le temps qu'il se préparoit à soûtenir une These.

EN dépit de mes études,
Et de mes inquiétudes,
Je passe quelquefois d'agréables momens:
Il est vrai qu'ils sont courts et mêmes peu fréquens;
Mais je vous jure aussi que j'en fais bon usage,
En

Et qu'ils me paroissent bien doux.
Ils le seroient pourtant encor bien davantage ;
Si mon cœur les pouvoit partager avec vous.

Par un Philosophe du College D ...

LETTRE écrite de Bourgogne le 27. Août 1737. au sujet de la Guerison remarquable d'une Personne taillée de la Pierre.

JE profite, Monsieur, de la liberté que vous donnez dans vos Mercures, pour vous envoyer le Mémoire ci joint, dont je vous prie de faire part au Public. Ce qui y est exposé a paru si rare, par la quantité de pierres, et si extraordinaire par une si prompte guerison à mon âge de soixante-trois ans, que j'ai cru qu'il étoit à propos de faire connoître l'adresse de M. Callot, très-habile en tout ce qui regarde la Médecine et la Chirurgie, et particulierement pour l'opération de la Pierre et pour la Cataracte. Le 20. May dernier il m'a tiré, en moins d'un quart d'heure, treize Pierres, de la grosseur d'une grosse Muscade chacune ; et ce qui est encore plus surprenant, c'est

c'est que trois semaines après j'ai été parfaitement guéri, comme s'il n'avoit jamais été question de Pierres ; un mois après l'operation j'ai vacqué à mes affaires de Ville et de Campagne, et me suis toujours bien porté. Dans le même temps, le même Sieur Callot fit encore deux operations de la Pierre qui ont très bien réüssi ; elles furent faites à l'Hôpital sur deux Pauvres ; mais ils n'en avoient qu'une, chacun. Pour ne vous laisser aucun doute sur l'Exposé ci-joint, je l'ai fait attester par les trois Chirurgiens qui étoient presens à mon operation, et qui ont aidé à me panser durant les trois semaines que j'ai gardé le lit. J'ai l'honneur d'être, *Signé*, LE MULIER, *Secretaire du Roy Honoraire au Château de Semur en Auxois, Province de Bourgogne.* A la Lettre est joint le Mémoire qui suit.

M. Callot, Médecin à Tonnerre, et ci-devant Chirurgien en la même Ville, a le vingtiéme May dernier fait l'operation de la Pierre à M. Le Mulier, Secretaire du Roy Honoraire, demeurant à Semur, Ville Capitale de l'Auxois en Bourgogne, Diocèse d'Autun ; il est âgé d'environ soixante-trois ans, il souffroit cruellement depuis trois ans. Ledit sieur

sieur Callot lui tira treize Pierres comme de grosses Muscades, et toutes égales. Quoique l'operation dût être longue et laborieuse, à cause du nombre extraordinaire de Pierres, elle ne dura cependant pas un quart d'heure, quoiqu'elles fussent tirées les unes après les autres. Elles pesoient, toutes ensemble, six onces et plus; ledit sieur Le Mulier n'a gardé le lit que trois semaines après l'operation, au bout desquelles il se promena encore huit jours dans la chambre, et le vingt Juin suivant, jour de la Fête de Dieu, il se trouva à toutes les Cérémonies de l'Eglise. Depuis ce temps-là il est allé tous les jours par la Ville, et a monté à cheval pour ses affaires, comme quand il n'étoit pas attaqué de cette cruelle maladie. Outre l'operation ci-dessus, ledit sieur Callot en fit encore deux à l'Hôpital de Semur qui ont bien réüssi. Ce fut à un Homme de quarante ans et à un enfant de six à sept ans; ils n'avoient chacun qu'une Pierre.

» Nous soussignés, Maîtres Chirur-
» giens de la Ville de Semur en Au-
» xois, declarons avoir assisté à l'Opera-
» tion qui a été faite par ledit sieur Cal-
» lot audit sieur Le Mulier le 20. May
» dernier, auquel on a tiré treize Pier-

» res de la grosseur d'environ une bonne
» Muscade, l'ayant aidé à le panser l'es-
» pace de trois semaines, après lequel
» temps il a commencé à se bien porter,
» et nous nous sommes soussignés audit
» Semur ce vingt six Août 1737. *Signé*,
» L. MONETO. F. PRUDHOM, *Doyen*, J.
» PRUDHOM, *Chirurgien Juré*.

EPIGRAMME.

L'Abbé Florus frequente les ruelles;
Il a l'art de bien débiter
Des fleurettes, des bagatelles.
Il sçait divinement se mettre, s'ajuster;
Les Dames le vont consulter
Sur toutes les modes nouvelles.
Il s'offre à leur choisir un habit d'un bon goût,
Et des couleurs assortissantes;
Il en fait son affaire, il se charge de tout,
Des Coëffures, des Engageantes,
Des Gands, des Bas, de l'Evantail,
Et du reste de l'attirail.
Des nouveautés il est le receptacle
Il vient le premier annoncer
Qu'on va donner une fête, un spectacle;
Il se charge du soin de vous faire placer:

Il

Il est le rendés-vous de tous les bruits de Ville;
Il change les faits, les grossit,
Et n'omet rien dans son recit
Du détail le plus inutile.
Il se pique aussi de sçavoir
Des nouvelles sans la Gazette.
De bonne part il aprit hier au soir
Que le Turc avoit fait un grand don à Lorette,
Et que Roxane, sa cadette,
Epousoit un Eunuque noir;
Qu'on tenoit que le Moscovite
Venoit de déclarer la guerre au Portugal;
Au sujet de quelque limite,
Et que Xerxès, son Général,
Avoit déja traversé le Cocyte.

*Par M. *** de Tulle en Limousin.*

LETTRE de M. R... Avocat au Parlement de Paris, sur l'Arrêt de TILLET, *rendu le 7. Septembre 1737. qui a jugé une Question singuliere.*

LE Parlement vient, Monsieur, de rendre un Arrêt sur les Questions, de sçavoir : 1°. Si M. le Procureur Général peut former oposition à un Arrêt rendu sur ses Conclusions. 2°. Si un Particulie

ticulier, qui a laissé passer le temps accordé pour purger une Contumace, peut se présenter pour la purger, sans avoir obtenu des Lettres du Prince. 3°. Enfin, si après le laps de 30. ans, il est recevable à la purger.

Cette derniere Question faisoit plus de difficulté que les deux premieres ; interessante d'ailleurs par sa nouveauté, par la réputation de ceux qui l'ont discutée, et par les principes qui ont formé sa décision, les conséquences du Jugement qui devoit intervenir, la rendoient encore extrémement importante ; aussi a-t-elle fixé l'attention du Barreau et celle du Public. Voici les faits qui ont donné lieu aux trois Questions jugées par l'Arrêt.

Au mois de Janvier 1688. le Curé du Village d'Acheux en Picardie, fut étranglé et volé. Les Juges du Bailliage d'Amiens firent arrêter le Vicaire, la Servante et le Valet du Curé ; ils décreterent aussi de prise de corps le Fils aîné du Seigneur de la Paroisse. C'est le principal personnage de l'affaire. Son nom est le Sieur Tillet.

Par Sentence renduë au mois de May 1688. le Vicaire, la Servante et le Valet du Curé furent déchargés de l'accusation;

le

le sieur Tillet, qui avoit passé dans les Pays étrangers, fut condamné à mort par contumace, et la Sentence executée par effigie.

Le sieur Tillet a été absent pendant 10. ou 12. ans; il est ensuite revenu en France: on prétend qu'il y a servi le Roy, en qualité de Cavalier, sous le nom de *Delcourt*. Enfin en 1713. il fit demander par le sieur de la Boissiere, l'un de ses freres, des Lettres de grace à M. le Chancelier Voisin, qui ne voulut pas en accorder.

Dans la suite, après que les 30. ans, qui mettoient le sieur Tillet à couvert de la peine de mort, furent revolus, il revint dans sa famille, se maria, et en 1721. demanda le partage des biens de ses Pere et mere tous deux décédés.

Ses Freres lui objecterent la Sentence de 1658. qui l'avoit condamné à mort, et ils lui declarerent qu'il n'avoit rien à prétendre dans la succession de leurs Pere et mere, parce qu'un des effets de la mort civile, qu'il avoit encouruë, étoit de priver de toute succession.

Ici, M. il est nécessaire de vous dire que dans la Picardie les Aînés nobles ont un droit d'Aînesse sur leurs Freres cadets, et que ce droit consiste à absorber

la

la plus grande partie des biens de leurs Pere et Mere.

Le Puisné du sieur Tillet, devenu l'Aîné de la famille, par la mort civile de son frere, s'étoit mis en possession des biens déférés à l'Aîné; il vint à décéder; celui qui le suivoit prit à son tour possession des mêmes biens, qui furent enfin contestés au sieur de la Boissiere, lors de la mort de son second Aîné; ces biens lui furent aussi contestés par le sieur de Catigny, qui lui oposa l'existence du sieur Tillet, leur frere aîné.

Le sieur de la Boissiere soûtint que le sieur Tillet, mort civilement, étoit non-recevable, et il le fit declarer tel par Sentence du 9. Février 1735. renduë au Bailliage d'Amiens; le sieur Tillet en interjetta Apel.

Sur l'Apel de cette Sentence, on a amplement traité la Question de sçavoir: *Si la Prescription de 30. ans pouvoit faire cesser la mort civile operée par une Sentence de mort.* Il y a eu à ce sujet des Mémoires imprimés, faits par M. de Saint Aubin pour le sieur Tillet, et par M. Sicauld pour le sieur de la Boissiere.

Dès que les Mémoires de ce dernier ont été distribués, et que l'Instance, au raport de M. Severe, a été vûë de Commissaires

missaires devant M. le Premier Président, le sieur Tillet s'est constitué Prisonnier en la Conciergerie du Palais, pour purger la Contumace, et le lendemain il a obtenu Arrêt sur Requête, par lequel il a été ordonné qu'il seroit transferé dans les Prisons du Bailliage d'Amiens.

Les Juges d'Amiens l'ont d'abord admis à *purger la Contumace*, et *ils lui ont fait subir interrogatoire*. Quelques jours après ils ont declaré nulle l'information sur laquelle la Sentence de 1688. est intervenuë, et ils ont ordonné que l'on informeroit de nouveau.

Le sieur Tillet ayant apellé de la seconde partie de cette Sentence, et sur son Apel ayant intimé M. le Procureur Général, la Cause a été plaidée solemnellement à la Tournelle Criminelle entre le sieur Tillet et M. le Procureur Général, qui de sa part a formé oposition à l'Arrêt du 5. Juin dernier, et a interjetté Apel de tout ce qui a été jugé à Amiens en execution de cet Arrêt.

M. Simon, pour la défense du sieur Tillet, a soûtenu que M. le Procureur Général ne pouvoit pas former oposition à un Arrêt rendu sur ses Conclusions; que d'ailleurs sa Partie devoit être regardée comme innocente, qu'il n'y avoit

B plus

plus contr'elle aucun soûpçon de crime, dès lors que les informations de 1688. avoient été declarées nulles ; il soûtint sur ce fondement, que sa Partie n'avoit pas été contumacée, ne l'ayant pas été valablement ; il soûtint d'ailleurs que, pour purger une Contumace, il ne falloit point de Lettres du Prince, et qu'enfin les Condamnés par Contumace pouvoient être admis à se justifier en tout temps, l'innocence, la liberté, l'honneur étant imprescriptibles.

M. l'Avocat Général Daguessau a établi de sa part 1°. que quand il s'agissoit de l'interêt public, M. le Procureur Général étoit toujours en droit de former oposition même aux Arrêts contradictoires rendus avec lui, ne pouvant être question, à cet égard, que de sçavoir, si ses moyens d'oposition sont justes.

Il a établi, en second lieu, que les Condamnés par Contumace, au terme de l'article 29. du Titre 17. de l'Ordonnance de 1670. étant réputés morts civilement du jour de l'execution de la Sentence, lorsqu'il ne s'étoient point constitués prisonniers, ou qu'ils ne s'étoient pas representés dans les cinq ans de la Contumace, ne pouvoient après ce temps, suivant

suivant les Articles 18. et 28. du même Titre, suivant les anciennes Ordonnances, les Arrêts rendus avant et après l'Ordonnance de 1670. et le sentiment unanime des Auteurs, se presenter pour se purger sans avoir des Lettres du Prince.

Troisiémement enfin, il a prouvé que les Condamnés par Contumace ne pouvoient, après les 30. ans, être admis à purger la Contumace, par la raison qu'on ne peut les condamner au moyen de la Prescription de l'accusation, acquise par le laps de 30. ans. Il dit à ce sujet qu'en tout temps M. le Procureur Genèral s'oposeroit à ce qu'un Condamné à mort renonçât à cette Prescription, parce qu'il n'étoit pas le maître de sa vie; il apliqua à cette proposition cette Maxime : *Nemo auditur perire volens.* Et cette autre : *Qui non potest condemnare, non potest absolvere.*

Après quatre audiences est intervenu Arrêt le 7. de ce mois, par lequel, après un Déliberé, M. le Procureur General » a été reçû Oposant à l'Arrêt du 5. Juin, » et Apellant de tout ce qui a été fait au » Bailliage d'Amiens en execution dudit » Arrêt; faisant droit sur le tout, sans » s'arrêter à l'Apel du sieur Tillet, évo- » quant le principal, et y faisant droit, a

» déclaré ledit sieur Tillet non-receva-
» ble dans sa demande à fin de purger la
» Contumace, et en consequence a or-
» donné que les prisons lui seroient ou-
» vertes.

Après la prononciation de l'Arrêt, en l'absence de M l'Avocat General, M. Simon demanda qu'il fut reservé à sa Partie de se pourvoir par Lettres de Révision.

On opina là dessus, et il fut prononcé; *Sauf à la Partie de Simon à se pourvoir comme et ainsi qu'il avisera.*

Nous venons de recevoir le Mémoire qui suit au sujet d'un autre Arrêt rendu presque en même temps. En voici la teneur.

Messieurs de Bruc de Montplaisir, avoient formé une demande en 1736. qu'ils faisoient monter à 12. ou 13. cent mille livres, contre M. et Mad. la Marquise de Coëtenfao, sur les biens de la Maréchale de Crequy; ils en avoient été déboutés par Sentence du Châtelet, laquelle a été confirmée par Arrêt du Parlement le 6. Septembre 1737. Ainsi la Marquise de Coëtenfao reste seule heritiere de sa grande Tante et du défunt Comte de Rougé, Enfant de son Frere; l'ancienneté et la distinction de la Maison

son de Rougé sont si fort connuës qu'on n'en parlera ici que sommairement, et seulement pour ce qui a raport au grand procès qui avoit été intenté.

Jacques de Rougé, Marquis du Plessis Belliere, Capitaine General, Commandant les Armées du Roy en Italie, où il fût tué à la Bataille de Castellamare en 1654. avoit épousé *Suzanne* de Bruc, *Fille de Jean de Bruc et de Marie* Vainier, laquelle étoit Fille de François Vainier, Doge de Venise.

De ce Mariage sont issus Henry-François de Rougé, Marquis du Plessis-Belliere, et Catherine de Rougé, Epouse de François, Sire de Crequy, Maréchal de France, dont sont sortis le Marquis de Crequy, *Lieutenant General* des Armées du Roy, tué à la Bataille de Luzara, et le Marquis de Blanchefort, Maréchal de camp, mort sans avoir été marié. Le Marquis de Crequy avoit épousé la Fille du Duc d'Aumont dont les Enfans sont décédés.

Henry-François de Rougé, Marquis du Plessis-Belliere, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur des Villes de Suze et de Carmagnole, avoit épousé Françoise-Petronille Jegou de Kvillio, dont est issu Jean-Gilles de

 Rougé

Rougé, Colonel du Regiment d'Angoumois, mort à Saragosse en Espagne. Il avoit épousé Florimonde - Renée de Lantivy du Cosero, dont sont nés Louis de Rougé, Marquis du Plessis-Belliere, Colonel du Regiment Vexin, et Innocente-Catherine de Rougé, qui a épousé Jean - Sebastien de Querhoent de Kgournadech, Marquis de Coëtanfao.

Louis de Rougé, Marquis du Plessis-Belliere, avoit épousé Marie - Therese d'Albert de Chaulnes, dont elle est veuve. De ce mariage étoient nés plusieurs Enfans, dont le dernier Marie-Charles-François, Comte de Rougé, est mort à Paris en bas âge au commencement de l'année 1735. Messieurs de Rougé ont perdu, en moins de 80. ans 5. Regimens de Pere en Fils, le Capitaine General en avoit deux, son Fils, le Maréchal de Camp, un, son Petit-Fils, un, et Louis de Rougé, Marquis du Plessis-Belliere, le cinquiéme.

Suzanne de Bruc, Marquise du Plessis-Belliere à vécu dans trois siécles, étant née à la fin du siecle 1500. ayant vécu pendant tout le siecle 1600. et est morte au commencement de celui où nous sommes, ayant conservé jusqu'à la fin tout son bon esprit.

*A Madlle ***, qui ne répondoit que par des détours aux Déclarations de son Amant.*

DOux Objet de ma tendre Envie ;
Beauté sans fard, aimable Magdelon,
Pourquoi refusez-vous à mon ame ravie
Le simple aveu d'oüi, de non ?
Nature en vous fait briller tous ses charmes ;
De l'Amour les plus fortes armes
Ne valent pas les traits que lancent vos beaux yeux ;
Sans soin, sans art vous plaisez en tous lieux ;
Pourquoi donc parlez-vous d'une adroite Coquette
Le Langage artificieux ?
Quoi ? n'est-il point d'autre Interprete
D'un Cœur qui de mes Vœux fait le plus cher objet,
Qu'une Langue qui ne se plaît
Qu'en paroles complimenteuses ?
Dieu charmant qui regis les flammes amoureuses,
Tu sçais que la Sincerité,
La Candeur, la Franchise, et la Fidelité

Ont de tout temps fait mon plus beau partage ;
Au doux Objet dont je suis enchanté
Inspire mêmes feux, apreads même langage.

SUITE d'une Lettre sur la Peinture, *inserée dans le Mercure de France du mois de Juin* 1737, *écrite à M.* Dargenville, *Maître des Comptes.*

L'Empressement que vous avez, Monsieur, de voir quelques fragmens des Mémoires du Peintre à qui apartenoit le Recueil dont je vous ai entretenu, me détermine à vous envoyer trois Pieces de Vers qui étoient attachées aux Portraits des grands Maîtres dont elles tracent le caractere. Si tous ceux qu'il avoit ramassés étoient accompagnés, comme on n'en peut presque point douter, de semblables Inscriptions, la Collection en étoit des plus intéressantes.

La délicatesse de vôtre goût, Monsieur, ne s'accommodera peut-être pas d'une Versification qui lui paroîtra negligée en plusieurs endroits. Je crains même, qu'accoûtumé à juger de tout selon les regles d'une raison sevére, vous ne trou-

ne trouviez en particulier dans l'Eloge du *Giorgion*, quelque chose qui vous fera paroître l'imagination de l'Auteur un peu plus qu'échaufée.

Il étoit Peintre, je vous l'ai dit, Monsieur. Un double feu doit naturellement fournir un peu d'éfervescence. La Peinture et la Poësie sont deux Sœurs qui se traitent assés froidement en France; on diroit même qu'à peine se connoissent-elles, tant elles y ont peu de relation l'une avec l'autre; leurs tendres liaisons sont tout autrement sensibles en Italie. Elles n'y songent qu'à se prêter mutuellement des secours, elles s'y apliquent volontiers à s'immortaliser reciproquement.

Notre Peintre François qui avoit passé la moitié de sa vie dans un Pays où l'on parle si passionnément de ce qu'on aime, en avoit pris l'esprit et le stile. Il se croyoit permis de dire en sa langue ce qu'un Italien avoit dit dans la sienne, en consacrant à la mémoire du *Giorgion* le Sonnet cité par *Ridolfi*, page 90 de l'Edition de Venise.

PInsi nel Mondo, e fù si chiaro il grido
Della mia Fama in queste parti, e in quelle,

Che glorioso al par di Zeusi, e d'Apelle,
Di me risuona ogni remoto Lido.

In Giovanile Etade il Patrio nido
Lasciai per acquistar grazie novelle;
Indi al ciel m'envolai fra l'auree stelle
Ove ho stanza migliore, albergo fido.

Qui fra l'Eterne, ed immortali menti,
Ide e più belle ad Emulare io prendo
Di grazie adorne, e di bei lumi ardenti.

E' or del mio Pennel l'opre riprendo,
Che vanneggio coll' ombre tra' viventi,
Mentre nel Ciel forme divine apprendo.

Caractere du *Giorgion.*

Je peignis autrefois, et la toile prit vie;
Mon Maître (1) fut jaloux de mes premiers travaux,
De honte et de dépit je vis frémir l'Envie
Au pied de mes Tableaux.

Du Golfe Adriatique au plus lointain rivage;
La Déesse à cent voix fit retentir mon nom,
Quiconque des beaux Arts sçait parler le langage,
Connoît Giorgion.

(1) *Jean Bellin.*

Si-tôt que sur mon front brilla l'Adolescence,
Des Lares (2) paternels je quittai le séjour,
L'insipide mollesse eut mon indiférence;
La Gloire, mon amour.

Venise s'aplaudit de la Grace nouvelle
Dont je sçus rehausser le prix de la couleur;
Quand dans son riche Sein, de Zeuxis et d'Apelle
Je partageai l'honneur.

Du plus charmant des Arts j'atteignois l'excellence,
Et même au *Titien* je servois de flambeau;
Quand l'Amour (3) et la Mort tous deux d'intelligence
Creuserent mon Tombeau.

Mais d'un Essor leger *franchissant la Barriere*,
Mon ame s'envola dans cet auguste Lieu,
Ou libre, intelligent, investi de lumiere,
L'homme voit tout en Dieu.

Là, de mon Créateur pénétrant les Idées,
Je vois comme il forma les traits de la beauté.

(2) *Castel Franco.*

(3) *Giorgion prit la peste en fréquentant une Dame Venitienne qui en étoit frapée. Il mourut âgé de 34. ans, l'an 1511.*

Esprit, où ne vont point les forces secondées
Par la Divinité ?

A mon goût épuré, l'Auteur de la Nature
A permis l'Examen des merveilles des Cieux,
Tout ce qui sur la Terre échape à la Peinture
S'y dévoile à mes yeux.

Les ardens Seraphins m'y servent de modéles,
Mon Pinceau glorieux imite leur splendeur,
Mes sublimes Desseins des formes éternelles
Saisissent la Grandeur.

Au Terrestre séjour offusqué de nuages
Je ne fis qu'exquisser une ombre de leurs Traits;
Aujourd'hui, dans le goût des célestes Ouvrages,
Je traite mes Sujets.

Amis, ne pleurez plus ma perte irréparable;
Que par vous mon bonheur à jamais soit chanté:
Vous direz, que je peins la Beauté veritable
A sa propre clarté.

Caractere d'*Andrea Schiavon*.

Sous l'Etoile d'Irus, Schiavon prit naissance;
Et malgré les efforts de son hardi Pinceau,
Il ne put écarter l'importune indigence
Qui le suivit jusqu'au tombeau.

La For-

La Fortune pour lui n'eut que des vents contraires,
Il en fut contredit, affligé, combatu;
Presque sous le fardeau des soins et des miseres
Il vit succomber sa vertu.

On sent également dans sa fiere Pratique
Son Esprit lumineux, et son Cœur agité;
Quelquefois ses contours de son destin inique
Offrent l'extrême dureté.

Mais toujours sa couleur, fidele à la nature
D'un Dessein peu correct rachete les défauts,
Et du *Mazuoli*, dans plus d'une figure,
Releve les traits les plus beaux.

Schiavon l'imita, dès sa tendre jeunesse
De son goût enchanteur il reconnut le prix,
Et sçut rendre avec art l'ondoyante mollesse
Dont les Curieux sont épris.

Tel est l'aveuglement de la mortelle engeance!
De l'Ecole des Arts les plus dignes Sujets,
Vivants sont accablés de son indifférence,
Sont-ils morts? ils ont ses regrets.

Schiavon sans credit, sans nom, sans récompense,
Trop souvent éprouva ces regards dédaigneux,
Par lesquels l'insensé fier de son opulence,
Insulte au sage malheureux.

Fut-il

Fut-il dans le tombeau ? pour ses moindres ouvrages
Les Rois firent paroître un vif empressement,
Et ce qu'il destinoit aux plus communs usages,
Des Palais devint l'ornement.

Vous qui de son Etoile éprouvez l'influence ;
Vous que le Monde ingrat, brusque et laisse périr,
Avez-vous ses talens ? imitez sa constance,
Et ne craignez pas de mourir.

Caractere *du Bassan.*

L'Homme se peint dans ses Ouvrages :
Je fus ami de la Candeur ;
Et mes Tableaux sont les images
De mon Esprit et de mon Cœur.
Jamais l'ambition ne troubla mes pensées,
Les Projets fastueux, les Brigues insensées
Ne m'ont point conduit à la Cour, (1)
Et par l'excès de la dépense,
Des Richesses à l'indigence
Je n'éprouvai point le retour.

Dans un commode Domicile

(1) *Egli non volle cangiar la Picciola sua casa co' Palagi reali.* Ridolfi.

Des

Des Talens de mes Fils (2) empruntant le secours,
Goutant de mes Voisins le Commerce facile,
Je me vis filer d'heureux jours.
Du Pont de *Bassano* l'attrayant point de vuë,
Dans une riante Etenduë,
Des Champs Arcadiens m'offrit tous les objets.
Et mon ascendant Bucolique
Me fit de la Muse rustique
Donner le goût à mes Sujets.

Je vous aimai, Graces naïves,
Qui parez les quatre Saisons,
Je vous aimai, charmantes Rives,
Où je vis paître les Moutons.
Bergers, Laboureurs, Villanelles,
Vous fûtes les plus beaux Modéles
Dont ma simplicité fit choix:
Vos Portraits, ceux de vos Ménages,
De vos travaux, de vos usages
Firent les délices des Rois. (3)

Patriarches! Heros antiques,
Vos Filles sont les Nations.
Vous fondâtes les Republiques.

(2) *François et Leandre.*
(3) *A Ridolfo II. Imperadore mandò i dodici mesi, ne' quali erano divisate tutte quelle operazioni, che occorrono per l'anno.* Ridolfi

Vous

Vous peuplâtes les Regions.
J'ai représenté vos Voyages,
Vos Pavillons, vos Pâturages,
Votre champêtre Majesté :
Quiconque a lû vos avantures
Dans ces naturelles Peintures
En retrouve la verité.
Moi-même Imitateur fidele
De votre foi, de votre zele,
Je vous (4) étudiai dans les Livres Divins.
Des Auteurs inspirés je suivis les maximes,
Et marchant pas à pas sur vos traces sublimes ;
Du Ciel je m'ouvris le chemin.
J'eus part à votre récompense ;
Une pieuse Mort couronna mes travaux,
Et celui qui des Cœurs seul a la connoissance,
Retrouva dans le mien les traits de l'innocence,
Que j'exprimai dans mes Tableaux.

Vous trouverez, Monsieur, dans votre Collection des Desseins dautant plus propres à verifier ces Caracteres, que leurs Auteurs les ont faits dans les instans où l'Entousiasme Pittoresque laissoit agir leur génie avec le moins de contrainte.

(4) *Passava Egli virtuosamente la vita, stanco dal dipingere, leggendo in particolare la Scrittura Santa.* Ridolfi.

Vous

Vous avez un Portrait du Giorgion, fait avec deux crayons, avec un goût, dans lequel on reconnoît toute la force et la moëlle de son Coloris. Les griffonnemens qui le suivent, pétillent d'un feu qui indique son Imagination vive et féconde; et les deux Etudes de Paysage qui les accompagnent, prouvent combien il sçavoit ressentir et choisir les beautés de la nature.

Qui douteroit si le *Schiavon* a réellement bien peint dans le goût du *Parmesan*, en seroit bien-tôt persuadé par les deux Têtes que vous avez du premier, sur tout par celle de la Femme, et l'Adoration des Mages du *Bassan*; l'Exquisse d'un Ménage Rustique et d'un Chasseur, semblent faites exprès pour apuyer chaque partie de son Eloge. Vous seriez peut-être fâché, si j'avois borné mes Recherches à trois Peintres Venitiens. Je leur ai donné plus d'étenduë; je souhaite avoir bien-tôt l'occasion de vous en convaincre. J'ai l'honneur d'être, &c.

L'AIGLE ET LE ROSSIGNOL,

FABLE.

*Par M. le Comte d'E *** Duc de G** Pensionnaire au College de Louis le Grand, pour le loüer de son goût pour la Poësie.*

POur loüer votre goût, je me sers d'une Fable ;
Le vrai sous ce voile agréable
Parut toujours moins affecté ;
Le mensonge à la verité
N'ose refuser cet hommage.
Les Ris viennent aussi ; quelques traits sérieux ;
Sans chasser leur troupe volage,
Temperent leurs aimables jeux ;
La Reine des Oiseaux aimoit la mélodie ;
Serins abondoient dans sa Cour :
L'honneur nourrit les Arts, et le royal séjour
Ne voyoit fin à l'harmonie ;
Quiconque chés les Grands prétend se faire aimer,
A leur goût doit se conformer.
Philomele bientôt sortant de son boccage,
Vint de ses doux accens rendre le tendre hommage.

Toujours

Toujours pleine de ses douleurs ;
De ses charmans Concerts les attraits invincibles
Rendirent tous les cœurs sensibles
Au doux récit de ses malheurs.
Du mérite d'autrui l'implacable ennemie
Fit à ce nouveau Chantre un crime de sa voix ;
Mais à tous les Hôtes des Bois
L'Aigle le préferant, sçut confondre l'envie.
D'E**, dans les beaux Arts les talens sont divers ;
Si c'est une faveur de faire de bons Vers,
Ce n'en est pas une petite,
Que le talent de les aimer ;
Aux uns Dieu donna le mérite,
Et l'art à quelques Grands de sçavoir l'estimer.

*C. X. Del **.*

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Paris par M. l'Abbé M. à M ... à Avranches, au sujet des Oiseaux de Passage, dont il est parlé dans la Feüille CXXXIV. *des* Observations sur les Ecrits Modernes.

LE Systeme singulier sur les Oiseaux de passage, dont vous me demandez compte, Monsieur, est d'un Anglois, et un pareil Ouvrage convient parfaite-

ment au génie de sa Nation, qui donne volontiers dans l'extraordinaire, et éleve souvent ses idées au-dessus des Nuës.

L'Auteur, après avoir fait une énumération des Oiseaux de passage, et s'être étendu assés au long sur la génération, la naissance et l'éducation des Coucous, qui sont, dit-il, l'emblême de l'infidélité des femmes et de la honte des maris, recherche la raison pour laquelle ces animaux changent aussi de demeure dans certaines saisons, et l'attribuë, avec fondement, à la temperature de l'air, à la diversité du chaud, du froid et à l'inclination naturelle à produire et à élever des petits. Mais que deviennent-ils lorsqu'ils nous quittent? C'est ce qu'on examine ensuite avec soin.

Notre Anglois réfute d'abord l'opinion de ceux qui prétendent que les Oiseaux en question passent les Mers, pour aller dans d'autres régions où regne la saison qui leur convient. Il assure que personne n'a jamais vû dans aucune partie du Monde depuis le mois de Septembre jusques au mois de Mars, cette quantité prodigieuse d'Oiseaux de tant d'especes, qui disparoissent de nos climats pendant l'Hyver et l'Automne.

Il se moque ensuite de ceux qui croyent avec *Olaus Magnus*, fameux Voyageur, que dans le Pays du Nord les Pêcheurs tirent souvent par hazard des Hirondelles emmoncellées comme un gros peloton, attachées bec à bec, aîle à aîle et patte à patte, dans les Mers et les Rivieres au fond de l'eau, Elément cependant si contraire à leur Nature, qu'un jour des enfans ayant porté cette masse d'Hirondelles dans une Etuve, elles se détacherent par la chaleur et commencerent à voler. Quelle aparence que des Animaux qui ne peuvent vivre que dans les chaleurs du Printemps ou de l'Eté, s'aillent ainsi ensevelir elles-mêmes sous un Element aussi froid que l'eau ?

L'arrivée, dit-il, de certains Oiseaux de passage est si subite, que c'est précisément comme s'ils tomboient du Ciel sur la surface de notre Globe. Ils semblent venus en une nuit. Quoique la veille on n'en eût pas vû un seul, le lendemain matin il en paroît presque dans chaque taillis et chaque buisson, et cela, par exemple, dans l'étenduë de toute la Hollande. Tels sont les Rossignols, Beccasses, les Cicognes et quelques autres; or s'ils venoient de quelque partie de notre Globe, comment

se pouroit-il faire qu'il en parût dans un endroit en même-temps que dans l'autre, éloigné du premier de cinquante ou soixante lieuës ? Il faut certainement à un Oiseau, quelque rapide que soit son vol, du temps pour faire 50. ou 60. lieuës. Ceci prouve, dit l'Auteur, que ces Oiseaux ne viennent pas de quelque contrée particuliere du Globe de la Terre, mais qu'ils tombent du Ciel. Il observe ensuite qu'on sçaît par expérience que la plupart des Oiseaux évitent les Mers, loin de les passer, comme ils y seroient obligés s'ils alloient en Afrique ou en Amérique; que le Coucou, le Rossignol et quelques autres Oiseaux, ont un vol si court, qu'il n'est pas probable qu'ils viennent horisontalement de quelque Pays très éloigné, ou d'au-delà des Mers. L'Auteur ne craindra pas tantôt de les faire passer jusques à la Lune, et leur vol, quoique court, n'y mettra, selon lui aucun obstacle, quelque difference qu'il y ait entre les deux trajets.

Après ce début, il établit pour principe, et avec raison, que ce qui est le plus facile à déduire des Obervations et de l'experience, es ordinairement le plus probable et le plus vrai, d'où il conclut

clut que le passage des Oiseaux de la Terre dans le Globe de la Lune et de cette Planette dans notre Globe, étant le plus conforme aux Observations et à l'expérience, doit l'emporter sur toute autre opinion. Il a jusqu'ici tâché d'infirmer les autres sentimens, il ne songe plus qu'à établir le sien.

Toutes les Experiences et les Observations qu'on a faites jusques ici, prouvent, dit l'Auteur, que les Oiseaux de passage prennent leur essor en haut quand ils partent, et qu'ils descendent d'enhaut quand ils reviennent. Il seroit trop long de le suivre dans tous les détails où il entre ici, je vais seulement vous raporter succinctement une Expérience assés particuliere dont il parle pour prouver son sentiment.

Les Cicognes, sorte d'Oiseaux qui tous les Etés abondent en Hollande et qui y font leurs nids, s'assemblent sur la fin de Septembre proche Amsterdam, dans un Marais nommé *Haërlem-Meer*; pendant quelques jours elles font beaucoup de bruit pour s'apeller les unes les autres. Lorsqu'elles sont toutes assemblées il se fait un grand silence pendant quelque temps, après quoi elles s'élevent en haut en une si grande troupe qu'elles obscur-

obscurcissent l'air. Elles font en s'élevant plusieurs ronds, plusieurs cercles, et cette multitude d'Oiseaux diminuë à la vûë, à proportion qu'elle s'éleve droit en haut, jusqu'à-ce qu'elle ne paroisse pas plus grosse que la main et qu'elle disparoisse enfin entierement. Ces Oiseaux ne paroissent plus qu'au mois d'Avril suivant; où en une nuit, en un matin, chaque Ville, chaque Village s'en trouve plein, quoiqu'il n'y en eût pas un seul le jour précedent; il n'y a point, dit-il, d'Enfant en Hollande qui ne sçache cela. Il assure la même chose des Hirondelles, des Beccasses, et conclut que s'ils passoient en d'autres Pays, ils voleroient horisontalement et ne s'éleveroient pas perpendiculairement, comme on remarque qu'ils font. Il aporte encore quelques autres raisons et même il s'apuye sur l'Ecriture. Il s'agit ensuite d'expliquer physiquement comment les Oiseaux en question peuvent parcourir le vaste espace qui se trouve entre notre Globe et celui de la Lune. Voici comme il s'y prend.

1o. Toute gravité ou pesanteur vient, selon lui, du magnetisme ou de l'attraction de la Planete où sont dirigés les Corps graves. Ce principe est de M. Newton

Newton ; on peut le lui passer, parce qu'en suposant que la gravité vienne de l'impulsion, cela revient au même pour la question dont il s'agit. 2°. Plus un Corps est proche du Globe qui l'attire, plus l'attraction est forte et a de prise sur lui. 3°. Plus l'air est proche de la circonférence de chaque Athmosphere, plus il est subtil et leger.

4°. *La matiere qui est entre l'Athmosphere de l'air qui entoure la Terre et celui qui environne la Lune, est encore plus subtil et ne fait aucune résistance bien sensible au mouvement progressif.* On peut encore lui passer tout ceci; seulement ne perdez point ses principes de vûë. Il en conclut que le plus grand effort que font les Oiseaux dans leur voyage d'ici à la Lune, ils le font en s'envolant d'abord, que plus ils avancent, moins ils trouvent de résistance, qu'arrivés au-dessus de l'Athmosphere de notre air, ils n'en trouvent presque plus; que descendus dans celui de la Lune, ils n'ont qu'à se laisser tomber, attirés qu'ils sont par le Globe de la Lune, selon le premier principe. Nous dirions, nous autres, poussés qu'ils sont par la matiere celeste, qui agit sur les Corps graves, ce qui s'entend un peu mieux et revient

C cepen-

cependant au même, Ils reviennent à peu près comme ils sont allés, ne trouvent de résistance considérable que lorsqu'ils commencent à s'élever, parcourent aisément ensuite l'espace compris entre la Lune et la Terre, et tombent ainsi au mois d'Avril sur les Régions Terrestres qui leur conviennent, conduits, sans doute par leur instinct.

On a toujours remarqué, dit il ensuite, que ces Oiseaux sont fort gras lorsqu'ils nous quittent, c'est que cette graisse suplée au défaut de nouriture qu'ils ne trouvent point dans leur route, (comme les Ours blancs du Groëland, qui vivent pendant l'Hyver de l'embonpoint qu'ils ont acquis pendant l'Eté,) et lorsqu'ils reviennent à nous ils sont extremement maigres.

Tel est le Systême de ce Physicien, dont je ne vous donne ici qu'une legere esquisse, suffisante cependant pour vous mettre en état d'en parler et d'en porter votre jugement; entre plusieurs objections qu'on pouroit lui faire, en voici une qui m'est venuë d'abord à l'esprit.

On remarque que les Oiseaux, aussi bien que tous les autres Animaux, ne peuvent souffrir le second coup de piston de la Machine Pneumatique, parce qu'il leur ôte

l'air

l'air et par consequent la respiration, et que l'air qui est contenu au-dedans de leurs corps et qui fait toujours effort pour se débander et sortir au travers des pores, ne trouvant plus de résistance au dehors, sort avec véhemence, les fait enfler, cause par conséquent un dérangement general dans la Machine, dont il emporte avec lui les esprits vitaux, d'où suit nécessairement sa destruction. Il est certain d'ailleurs que plus on s'éloigne de la Terre, plus l'air devient subtil; cela est si vrai, qu'à peine, à moins d'y être né, on peut vivre sur les Montagnes un peu élevées, et il est probable qu'il n'y a plus de cet Element à quelques lieuës de la Terre. Je demande donc comment nos Oiseaux de passage pouront vivre depuis l'extrémité de notre Athmosphere jusqu'à leur arrivée dans celui de la Lune ? Je demande encore comment cette Experience s'accorde avec ce que semble dire l'Auteur, que ces Oiseaux transpirent peu dans ce long trajet, et que par conséquent l'embonpoint qu'ils ont acquis avant que de partir, leur tient lieu de nouriture pendant leur voyage? mais loin de leur servir à quelque chose, il se dissipera dans le moment, de-même que

tous les sucs et les esprits qui pourroient servir à entretenir au-dedans la vie animale pendant quelque temps.

Avant que de finir cet Extrait, j'ajoûterai une refléxion qui me vient encore à l'esprit au sujet de ce que dit notre Auteur à l'égard de la descente des Oiseaux dans la Planette, objet de leur voyage. Il assure qu'ils n'ont qu'à s'y laisser tomber sans avoir pour lors bésoin d'employer leurs forces, ce qui leur épargneroit véritablement bien de la peine, s'ils le pouvoient faire sans s'exposer à être écrasés. En effet, comme la Physique nous aprend que la vîtesse avec laquelle tombent les Corps graves, s'augmente à proportion que le lieu d'où ils tombent est plus élevé; si les Oiseaux de passage se laissoient ainsi entraîner par la cause de la gravité, leur chute devenant trop précipitée, pouroit leur devenir très-funeste. Ils ont donc besoin de toutes leurs forces pour soûtenir les efforts redoublés de la cause de la pesanteur, qui augmentent à proportion qu'ils descendent. Leur épuisement devant être extrême après un si long trajet, comment pouront-ils résister à une force aussi supérieure? Ainsi, je ne vois pas où est la grande facilité que l'Auteur

l'Auteur dit qu'ils ont à faire leur voyage, &c.

PARODIE LIBRE du Sonnet de M. Esnault :
Toi qui meurs avant que de naître, &c.
Sur tous les mauvais Livres en general.

Toi, qui meurs avant que de naître,
Assemblage confus de riens et de discours,
Triste Avorton, Livre sans cours,
Rebut de qui sçait s'y connoître,
Oses-tu bien paroître au jour ?

Fruit d'un ignorant qui s'estime ;
Que fait évanoüir le mépris à son tour ;
Ouvrage d'un aveugle Amour, †
De la haine juste victime,

Ne redouble point mon ennui ;
Dans le sein du néant plongé jusqu'aujourd'hui,
Ne croi pas en sortir au gré de ton envie.

Deux cruels Ennemis ont décidé ton sort ;
Un Auteur ignorant veut te donner la vie ;
Un Lecteur éclairé veut te donner la mort.

Par Mlle d'Auteterre, de Riom en Auvergne.

† *Amour propre.*

✻✻:✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻✻

LETTRE de M. Gauteron, *Docteur en Médecine, de la Faculté de Montpellier, et Secretaire de la Societé Royale des Sciences, écrite à M.* Boüillet, *Docteur en Médecine de la même Faculté, Professeur des Mathematiques, et Secretaire de l'Academie des Sciences et Belles-Lettres de la Ville de Beziers.*

LE Plan de l'Histoire generale des Maladies, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, me paroît si beau et si bien conçû, qu'il ne peut en resulter qu'un bien très considerable pour la connoissance des causes des maladies, et pour le soulagement des malades.

Ce sujet est d'une très-grande étenduë, mais le bon ordre que vous vous étes prescrit, le rendra si interessant, par la liaison des matieres, qui seront comme des consequences l'une de l'autre, que ceux qui seront déja initiés en Médecine ne pouront le lire qu'avec plaisir, et pouront reformer sur vos idées, et sur celles des plus grands Maîtres, autant la Théorie de la Médecine que la Pratique.

On

On se plaint depuis long-temps de la quantité des Systêmes hypothétiques que chacun a imaginés pour expliquer les dérangemens qui arrivent au Corps humain. On peut pourtant les reduire, comme vous le dites, à l'examen des *Liquides* et des *Solides*; mais encore, combien de supositions contraires les unes aux autres, n'a-t-on pas fait pour déterminer les Figures insensibles des Parties qui les composent, et combien de démonstrations differentes n'a t on pas mis en avant sur la force des *Solides*, les uns les faisant agir avec une force infinie, les autres avec une force infiniment petite? Il est aisé, Monsieur, de voir que vous avez senti tous ces défauts: Heureux, si vous pouvez nous donner quelque chose de fixe, et faire une espece de concordat, qui regle pour toujours la Théorie et la Pratique de la Médecine. Je n'en desespere pas, connoissant votre capacité et votre discernement, dont vous avez déja donné beaucoup de preuves. En mon particulier, je souhaite que vous ayez assés de loisir pour finir un Ouvrage aussi utile.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une estime respectueuse, votre, &c.

LETTRE de M. Boüillet, *écrite de Beziers le 22. May 1737. en réponse à la Lettre précédente.*

Je n'ai pû, Monsieur, jusqu'ici répondre à votre obligeante et sçavante Lettre du 5. d'Avril dernier, et j'ai eu l'honneur de vous marquer les raisons qui m'en ont empêché. Je m'acquite aujourd'hui de ce devoir avec d'autant plus de plaisir, que je me sens infiniment honoré de votre suffrage, et que je souhaite ardemment de remplir l'idée avantageuse que vous avez conçûë de moi. Quoique le Plan que je vous ai envoyé ne mérite pas l'éloge que vous en faites, et que je n'aye ni la capacité, ni le discernement dont vous voulez me flater, je n'ai pas laissé de ressentir une très-vive joye, en voyant qu'une personne consommée comme vous, M. dans l'étude et dans la pratique de la Médecine, juge si favorablement de mon entreprise et de mes forces. Si quelque chose peut m'encourager dans l'execution d'un si grand Projet, c'est d'un côté l'aprobation qu'il a déja reçûë de M. le Premier Médecin du Roy, et de l'autre le desir que j'ai de contribuer en quelque chose à l'utilité du Public.

Je

Je ne sçaurois, Monsieur, vous mieux marquer le cas que je fais de votre suffrage, qu'en vous exposant ce que je pense sur la maniere d'agir des Parties dont notre Corps est composé, ou en étendant ce que je n'ai fait qu'indiquer dans mon Plan, et qui a donné occasion à la belle Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Voici enfin ma réponse, j'espere que vous aurez la bonté de l'examiner, et de la communiquer à votre illustre Compagnie.

Il est vrai, Monsieur, que dans le Systême des *Fluides* on a fait bien des supositions contraires les unes aux autres pour expliquer nos fonctions et leurs dérangemens, et que vouloir les accorder ensemble, ces supositions, ce seroit entreprendre l'impossible. Il est vrai aussi que pour et contre le Systême des *Solides*, on a produit bien des démonstrations qui paroissent absolument incompatibles. Enfin il est vrai, et vous pouviez l'ajoûter, M. que ceux qui ont fondé leur Théorie sur les *Fluides*, n'ont regardé les *Solides* que comme des instrumens purement passifs, et ne leur ont accordé d'autre force que celle que leurs donnoient les *Fluides*; que ceux qui ont embrassé le Systême des *Solides*, ont prétendu que

les *Fluides* n'avoient par eux-mêmes aucune force, et qu'ils n'étoient mûs que par les *Solides*; et que ceux qui ont voulu allier les deux Systêmes, ne se sont pas mis en peine d'en marquer les limites, ou de fixer les droits des *Solides* et des *Fluides*. Tel est l'état où se trouve encore aujourd'hui la Théorie de la Médecine.

Dans une conjoncture si délicate, voici, Monsieur, le parti que j'ai resolu de prendre. Je prétends rejetter tout ce qui n'est que purement hypothetique, tout ce qui n'est apuyé que sur des supositions arbitraires, quelque bien imaginées qu'elles paroissent, et je ne veux fonder ma Théorie que sur la structure connuë des *Solides* et des *Fluides* du Corps humain, et sur leurs mouvemens averés et reconnus de tout le monde. C'est à la verité se priver du plaisir d'enfanter de nouvelles idées, d'imaginer des configurations, des mouvemens, &c. C'est se restreindre à un petit nombre de principes fondamentaux. Mais aussi tout ce qu'on établira de cette façon sera bien établi, et l'on ne poura desormais qu'élever plus haut cette Théorie, à mesure qu'on fera de plus grands progrès dans l'Anatomie et dans les Méchaniques.

Selon la regle que je me suis prescrite, je

je ne reconnois dans le sang que trois sortes de parties integrantes ou sensibles, et deux sortes de mouvemens; et je crois par-là pouvoir non seulement expliquer toutes les proprietés ou affections de ce Fluide, mais montrer encore qu'il a de son fond ou en lui-même une force réelle.

Vous sçavez, Monsieur, mieux que moi, quelles sont ces parties integrantes, quelle est leur configuration, quels sont leurs mouvemens; et je me suis déja expliqué là-dessus dans un Mémoire que je lûs à notre Compagnie en 1734. et dont je vous envoyai dernierement un Fragment. Mais je vais de nouveau vous exposer ici ce que j'ai eu déja l'honneur de vous mander à ce sujet, pour vous épargner la peine de relire mes Lettres précédentes.

Le Sang est un *Eau* dans laquelle nagent deux sortes de *Globules*, de blancs et de rouges. J'apelle *Globules blancs* la partie fibreuse du Sang; car, quoi qu'après la saignée et dans l'Analyse Physique du Sang, cette partie ne se manifeste pas sous la forme que je lui donne, et qu'elle ne represente qu'un rézeau composé de plusieurs filets, il suffit qu'elle soit *élastique*, comme on en tombe d'accord,

pour comprendre qu'elle ne s'étend ainsi que parce que ses filets se débandent et se déployent, et que dans les vaisseaux où elle est contrainte, où elle est repoussée de tous côtés, ses filets doivent se courber, se rouler, se replier, s'accrocher ensemble, et former par leur réunion des Globules ou des Molecules rondes. A l'égard des *Globules rouges*, tout le monde en convient, on les aperçoit avec le Microscope, on en détermine la grosseur, qu'on dit être 25. mille fois au dessous de celle d'un grain de sable; on les trouve fort mols, flexibles, pesants, composés chacun de plusieurs autres Globules plus petits, et on les voit tourner sur leur centre.

Il y a donc dans le Sang trois sortes de parties séreuses ou aqueuses, des parties fibreuses ou lympathiques, et des parties rouges ou globuleuses. Ce ne sont point ici des supositions arbitraires. De très habiles Observateurs ont vû de leurs propres yeux toutes ces parties, et l'on peut aisément se convaincre soi-même de leur existence.

Le Sang composé de parties telles qu'on vient de représenter, a, de l'aveu de tout le monde, un mouvement progressif, par lequel il va sans cesse du

Cœur

Cœur aux extrémités du Corps, et par lequel il revient aussi sans cesse des extrémités du Corps au Cœur. Mais il seroit aisé de prouver qu'un fluide composé de globules pésants et élastiques, ne peut se mouvoir en rond, ou circuler avec un certain degré de vîtesse; que ses globules ne se meuvent sur leur centre avec d'autant plus de vîtesse que le fluide qui les entraîne trouve plus d'obstacles à son mouvement *progressif*. C'est donc une suite nécessaire de la circulation du Sang, que ses globules tournent sur leur centre, et qu'ils ayent un mouvement de rotation, d'autant plus vîte que le Sang perd plus de son mouvement progressif au sortir du Cœur, puisque par les loix du choc des Corps élastiques, la plus grande partie de sa vîtesse doit passer aux globules dont il est composé, et que ces globules ne peuvent obéïr à toute l'impulsion qu'ils reçoivent, qu'en tournant sur leur centre avec beaucoup de rapidité.

Voilà donc dans le sang d'un animal vivant un double mouvement, l'un *progressif*, de toute sa masse, et l'autre de *rotation* ou de *tourbillon* de la plûpart de ses parties. A l'égard du premier mouvement, tout le monde en convient. Pour

le

le second, il est certainement une suite nécessaire du premier, et quiconque sçaura bien les Regles des Méchaniques et celles du choc des Corps élastiques, n'en doutera nullement. Il y a plus. Ce n'est pas uniquement par induction qu'on prétend constater ce second mouvement. L'observation est ici d'accord avec l'induction. On voit à l'œil les globules sanguins tourner sur leur centre, et l'on ne peut qu'être surpris qu'on n'ait fait jusqu'ici nulle attention à ce mouvement. Ce n'est donc point une simple hypothese que le tournoyement de ces globules ; c'est une réalité, un fait qui ne peut être contesté. On peut même, connoissant quelle est la vîtesse absoluë du Sang au sortir du Cœur, ou dans tel vaisseau du Corps qu'on voudra choisir, déterminer assés précisément quelle doit être la vîtesse du tournoyement des globules du Sang, soit au sortir du Cœur, soit dans le vaisseau proposé.

Jusques-là, je ne vois rien, Monsieur, qui ne soit solidement établi, rien qui ne soit fondé dans la Nature même. Il ne s'agit maintenant que d'en faire l'application. Ici l'on peut, il est vrai, ne pas fraper juste au but, en n'attribuant

qu'à

qu'à ce qui nous est connu, ce qui peut dépendre, du moins en partie, de ce que nous ne connoissons pas encore tout-à-fait. Mais l'erreur, s'il y en a, ne sçauroit être considérable: Elle ne peut pas même legitimement nous être imputée. En attendant que la Nature se soit entierement dévoilée, c'est assés pour nous, si nous tirons de ce qui est connu, tout ce qui en découle necessairement.

J'ai dit que le Sang est une *Eau* dans laquelle nagent deux sortes de globules; mais il est plus que vrai semblable qu'il y a dans le Sang plus de deux sortes de globules. Cependant, si l'on n'en veut pas reconnoître davantage, on ne peut disconvenir 1°. que dans chaque espece de ces globules il n'y en ait de plus gros et de plus pesants les uns que les autres. 2°. Que chaque globule ne soit lui même formé par la réünion de plusieurs autres globules. C'est du moins ce que nous aprend le Microscope.

J'ai dit aussi que ces globules tournoient sur leur centre, et que c'étoit autant de petits tourbillons composés eux-mêmes d'autres tourbillons encore plus petits; d'où il suit qu'ils doivent avoir une force de ressort proportionnée

à la

à la vîtesse avec laquelle ils font leur révolution sur eux-mêmes. De là, et de l'action des *Solides* dont nous allons parler, on déduira fort aisément la chaleur du Sang, sa rarefaction, sa condensation, et la formation des differentes humeurs qui s'en séparent. On poura aussi rendre des raisons beaucoup plus plausibles que celles qu'on a données jusqu'ici des différentes couleurs sous lesquelles le Sang se fait voir dans les vaisseaux sanguins. Enfin on verra que le Sang tant qu'il circule, doit avoir une force de ressort, une force qui résulte de la rotation ou du mouvement de tourbillon de ses globules. Mais en voilà assés sur cet article; venons aux Solides.

Par la même Regle dont j'ai parlé ci-dessus, je ne reconnois dans les Solides que ce que l'*Autopsie* anatomique nous aprend de leur structure, de leur masse, de leur situation, de leurs cavités, de leurs divisions et subdivisions, de leurs courbures, de leurs circonvolutions, de leurs mouvemens alternatifs ou de leur Systole et de leur Dyastole, de leurs allongemens et de leurs accourcissemens; et je ne leur attribuë d'autre force que celle que l'expérience et les Regles de la Statique bien apliquées forcent d'admettre

mettre : je ne leur attribuë, dis je, qu'une force proportionnée à leur masse, et à la vîtesse de leurs battemens alternatifs ou de leurs oscillations.

Il est vrai, et vous l'avez fort bien remarqué, Monsieur, que les uns font agir les Solides avec une force infinie, et les autres avec une force infiniment petite. En effet le célébre Borelli attribuë, par exemple, au cœur une force équivalente à un poids de 180000 livres, et le fameux Pitcarne en donne à l'estomach une de 117088 livres, tandis que M. Keill ne reconnoît dans le cœur qu'une force de 5 à 8 onces, et que M. Astruc prétend que celle de l'Estomach est infiniment petite. Mais il est aisé de voir qu'ils se sont trompés les uns et les autres ; et la simple notion de ce qu'on appelle Force en Méchanique, prouve démonstrativement que la force du Cœur et de l'Estomach n'est ni infinie, ni infiniment petite.

Vous sçavez, Monsieur, et je crois l'avoir suffisamment prouvé ailleurs (*), que la force d'un corps est le produit de sa masse par sa vîtesse ; et qu'ainsi un corps dont la masse est finie, ne peut avoir une force infinie, à moins qu'il n'ait

(*) *Recueil de l'Acad. de Besiers. p. 34 et suiv.*

n'ait une vîtesse infinie, ni une force infiniment petite, à moins que sa vîtesse ne soit infiniment petite. Mais la vîtesse n'étant que le raport de l'espace parcouru par le corps qui se meut, au temps employé à le parcourir, la vîtesse ne peut 1°. être infinie, à moins que dans un temps fini, l'espace parcouru ne soit infini, ou que l'espace étant fini, le temps employé à le parcourir, ne soit infiniment petit (*). 2°. Elle ne peut être infiniment petite, à moins que l'espace étant fini, le temps employé à le parcourir ne soit infini, ou que le temps étant fini, l'espace ne soit infiniment petit.

Cela posé, à ne considérer dans le Cœur et dans l'Estomach d'autre force, que celle qu'ils employent pour presser ce qui est contenu dans leurs cavités, ou, ce qui revient au même, à ne considérer que la force avec laquelle les parois du Cœur et de l'Estomach s'aprochent les unes des autres, il est visible que cette force ne peut être ni infinie, ni infiniment petite. Car la masse de ces Organes étant finie, l'espace que leurs parois parcourent étant fini, aussi bien que le temps employé à parcourir cet espace,

(*) V. la Geom. de l'Infin. p. 517.

comme

comme on n'en peut disconvenir, si on examine le jeu de ces Organes, ou si l'on veut bien en croire ceux qui l'ont examiné, on aura pour leur force le produit d'une quantité finie par une autre quantité finie, ou un tout fini, et non le produit d'une quantité finie par une autre infinie ou infiniment petite, ou un tout infini ou infiniment petit; ce qui est trop évident pour qu'il soit besoin de s'y arrêter davantage.

D'où vient donc, me direz vous, Monsieur, que les Borelli et les Pitcarne donnent au Cœur et à l'Estomach une force presque infinie, et que les Keill et les Astruc ne leur donnent qu'une force infiniment petite? Voici là-dessus mes Réfléxions que je soumets à votre judicieuse Critique.

M. Borelli voyant qu'il n'en étoit pas du Cœur, comme de beaucoup d'autres Muscles, dont la force *extérieure* ou *apparente* peut être déterminée par expérience ou par les poids qu'on leur voit soulever, jugea fort bien qu'on ne pouvoit avoir la force *actuelle* du Cœur que par analogie, ou en la comparant avec la force connuë de quelque autre Muscle, dont la masse fût égale à celle du Cœur; et voyant encore que l'un des Muscles

Muscles temporaux et l'un des Masseters égaloient ensemble la masse du Cœur, il crut pouvoir avancer avec assés de vrai semblance que la force *actuelle* et *extérieure* du Cœur étoit égale à celle qu'exercent ces deux Muscles, qui avec les deux Pterygoïdiens, qu'il neglige, font mouvoir la mâchoire inferieure. Ensuite sçachant par expérience, que ces Muscles soûtiennent un poids de plus de 150 livres, il conclut que l'effort total et extérieur du Cœur doit être de plus de 150 livres.

Jusques là tout paroît assés bien amené; tout paroît fondé sur l'expérience et sur une Analogie très-recevable. Mais Borelli poursuit, et en vertu de certaines supositions ayant trouvé que l'effort intérieur que la Nature fait pour faire raccourcir le Masseter et le Temporal, et pour leur faire soûtenir un poids de 150 livres, seroit capable de tenir en équilibre un poids de plus de 3000 livres, il conclut que l'effort intérieur que fait la Nature dans la contraction du Cœur, est aussi de plus de 3000 livres. Il n'en demeure pas là, il prétend que le Cœur en se resserrant, surmonte une résistance plus grande, que n'est l'effort intérieur que fait la Nature pour en faire

resserrer

resserrer les parois, et il ajoûte qu'en se resserant, le Cœur surmonte une résistance plus grande que ne seroit celle d'un poids de 180000 livres.

Mais il est visible, Monsieur, qu'outre qu'il ne s'agit ici que de la force *actuelle* et *extérieure* du Cœur, qu'on peut fort bien évaluer à 150 livres, et non de l'effort intérieur que la Nature fait dans la contraction de cet Organe, *tout* ce que Borelli déduit de ses supositions n'est pas démontré, et doit être regardé comme d'autant plus suspect, qu'on sçait d'ailleurs que tout effet doit être proportionné à sa cause; ce que Borelli n'a pas manqué de sentir, comme il est aisé d'en juger par les paroles suivantes qu'on trouve à la fin de ses *Démonstrations* : *Stupenda profectò*, ajoûte-t-il, *est tam vasta vis, et incredibilis omninò esset, nisi adesset energia percussionis, qua ex sui natura superare potest quamcumque finitam resistentiam.* Je passe sous silence une réfléxion que fait M. Keill au sujet de la résistance que M. Borelli prétend que le Cœur surmonte : réfléxion qu'on pouroit apliquer ici avec les restrictions nécessaires.

Pour M. Pitcarne, il ne fait monter si haut la force de l'Estomach, que parce qu'il

qu'il supose mal-à-propos, 1°. Que la force *actuelle* et *extérieure* du Fléchisseur de la derniére articulation du pouce est de 3720 liv. au lieu que cette force n'est que de 124. liv. comme l'a fort bien remarqué M. Senés de la Societé Royale des Sciences, dans un Memoire auquel je donnai autrefois occasion, et qui a été imprimé à la fin du Volume de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1715 : 2°. Que toute la masse de l'Estomach est musculeuse, tandis qu'il n'y a guere que les deux tiers de cette masse qui le soient, et que le poids moyen de ce Viscere est de 8 onces, au lieu qu'il n'est que de 5 ou de 6 onces tout au plus, comme je l'ai verifié : 3°. Que la contraction de l'Estomach est *totale* et *simultanée*, au lieu qu'elle n'est que *partiale* et *successive*. D'où il suit qu'il y a beaucoup à rabattre du calcul de M. Pitcarne, et que sans entrer même, comme a fait M. Astruc, dans la distinction de la force de la contraction d'avec celle de la pression, il s'en faut beaucoup que la somme des efforts partiaux et successifs des fibres charnuës ou musculeuses de l'Estomach, ne soit telle que M. Pitcarne prétend.

A l'égard de M. Keill, on a lieu d'être étonné

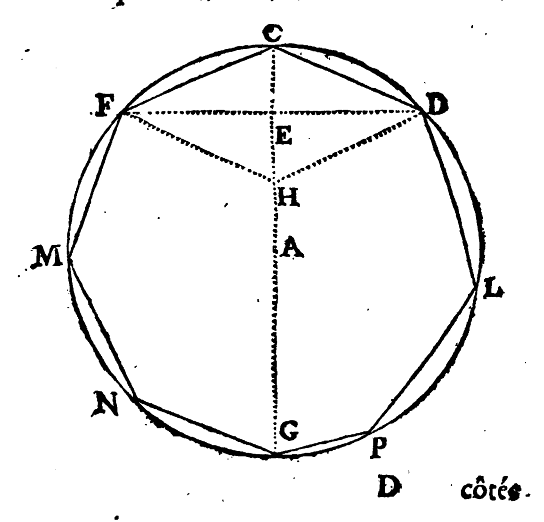
étonné qu'un aussi sçavant Mathématicien ait décidé si cavalierement que la force actuelle et extérieure du cœur n'est capable de contrebalancer qu'un poids de 5. à 8. onces, et qu'il n'ait pas pris garde, 1°. que le sang est une liqueur compressible, et que la force avec laquelle il sort du ventricule gauche à chaque battement du cœur, n'est que l'excès *de la force* avec laquelle ce ventricule se resserre, par dessus la force avec laquelle le sang contenu dans ce ventricule est comprimé autant qu'il le peut être. 2°. Que la cavité de ce ventricule étant beaucoup plus grande que l'ouverture de l'Aorte, où entre le sang qui sort du cœur, l'impulsion que reçoit ce sang n'est pas égale à l'effort que font les parois de ce ventricule pour le chasser, et que cette impulsion n'est à l'effort exterieur de ces mêmes parois, que comme la grandeur de l'orifice de l'Aorte, est à la grandeur de la surface interne de ces mêmes parois. C'est à quoi neanmoins il falloit nécessairement avoir égard pour tirer une conclusion juste du principe sur lequel cet Auteur fonde l'estimation qu'il a faite de la force du cœur, Ainsi, quand même ce principe seroit exactement vrai, ce qu'on n'examinera

minera pas ici, la conséquence qu'en tire M. Keill, devient tout-à-fait caduque, par le défaut des Observations dont je viens de parler.

Il ne me reste maintenant qu'à examiner la fameuse Démonstration de M. Astruc; car quoique M. Senés, dans le Memoire dont j'ai parlé ci-dessus, ait démontré bien clairement que *les forces qui agissent latéralement, comme celles des cordes ou des fibres qui pressent, sont capables d'un grand effort*; et qu'il résulte de-là, que *toutes les raisons que M. Astruc tire de la Géométrie et des Méchaniques, ne donnent pas la moindre atteinte à la pression latérale des fibres*; neanmoins, comme M. Senés ne s'est pas attaché à découvrir les défauts de cette Démonstration, ceux qui ne voudroient pas ou ne seroient pas en état d'aprofondir ses raisons, pouroient encore rester en suspens à cet égard. Voyons donc en quoi principalement péche cette Démonstration. D'abord il est visible qu'elle prouve trop; car il s'en ensuit que le cœur, les arteres, l'estomach, les boyaux, &c. ne pouroient presser aucunement les matieres contenuës dans leurs cavités, ni par conséquent les chasser jamais au-dehors. Cette Démonstration est donc démen-

tie

tie en premier lieu par l'expérience. 2°. Cette Démonstration n'est fondée que sur deux fausses supositions ; et 1°. M. Astruc prend deux côtés infiniment petits du Polygone qui représente une fibre circulaire pour la force de la contraction de cette fibre, qu'il reconnoît être fort considerable et pour le moins finie ; mais il est trivial qu'il n'y a que des lignes finies qui puissent en Méchanique représenter une force finie, et qu'on ne supose des lignes infiniment petites, que pour désigner des forces infiniment petites. 2°. M. Astruc ne considere que la contraction de ces deux



côtés infiniment petits du Polygone, au lieu qu'il est constant que tous les points F, C, D, L, &c. de la circonférence d'une fibre circulaire s'aprochent tous à la fois du centre A. par la contraction soudaine et simultanée de tous ses côtés FC, CD, DL, &c. comme je l'ai fait remarquer dans l'Avertissement qui est à la tête de ma Dissertation sur les Ferments. Enfin M. Astruc prétend que la force avec laquelle le point C, tiré par les côtés CD, CF, s'aproche du centre A, et presse le corps qui lui résiste, doit être représenté par CE, sinus verse de l'angle du Polygone, en quoi certainement il se trompe, tous ceux qui ont traité des Méchaniques ayant démontré que la force avec laquelle le point C. est tiré vers A, par les côtés CD, CF, est comme la diagonale CH du parallelogramme CDHF; ce qui dérange furieusement la figure sur laquelle M. Astruc établit sa Démonstration, et renverse totalement la conclusion qu'il en prétend tirer.

Par tout ce que je viens de dire, Monsieur, et par bien d'autres preuves qu'il seroit inutile d'entasser ici, il conste que tant les *fluides* que les *solides* du corps humain

humain ont une force réelle, mais déterminée, et qu'ils sont capables les uns de *condensation* et de *dilatation* ou de *compression* et d'*expansion*, et les autres d'*allongement* et de *racourcissement* ou d'*extension* et de *resserrement*, le tout dans un degré fini et déterminé ; et qu'ainsi ce sont les deux ressorts qui donnent le branle à toute notre Machine. Les *solides* en se resserrant font avancer les *fluides*, les pressent et obligent les globules, dont ceux-ci sont composés, à tourner sur leur centre. Les *fluides* en roulant se dilatent par la force centrifuge de leurs globules et repoussent les *solides*, qui commencent à s'étendre ou à se relâcher ; et c'est à ce bandement et à ce débandement alternatif et perpetuel de ces deux ressorts, que nous sommes redevables de la circulation continuelle de nos humeurs pendant la vie, et de toutes les autres fonctions qui dépendent de cette circulation.

Voilà, Monsieur, le fond de ma theorie, qui embrasse, comme vous voyez le systême des *solides* et celui des *fluides*, mais qui ne prend dans l'un et dans l'autre que ce qu'il y a de plus sensible et de mieux constaté. Voilà l'alliance que je prétens faire de ces deux Sys-

temes. Je ne sçais si c'est-là donner quelque chose de fixe; du moins n'est-ce point avancer de suposition arbitraire, n'est-ce point faire d'hypothese qui puisse être contestée, et c'est à quoi j'ai crû devoir m'attacher uniquement.

Je n'ajoûterai point que toutes nos parties *solides* n'ont pas la même force pour se resserrer, ni tous nos *fluides* pour se dilater; cela saute assés aux yeux de quiconque connoît la structure des *solides* et les differens dégrés de vîtesse des *fluides*. Je ne m'attacherai point aussi à faire voir la fécondité des principes que je viens d'établir, ni la facilité avec laquelle on en déduit tous les Phénomenes, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie; cela me meneroit trop loin et conviendra mieux à l'ouvrage que j'ai entrepris et dont j'ai donné le plan. C'est-là encore où je me réserve de m'expliquer sur la maniere dont je conçois qu'on peut fixer en quelque façon les principes de la pratique. Cette Lettre n'étant déja que trop longue, je finis en vous assurant que je recevrai toujours avec beaucoup de soumission les avis que vous voudrez bien me donner, soit de votre part, soit de la part de la Societé Royale, dont j'ai l'honneur d'être Correspon-

dant

dant depuis long-temps. Je suis, Monsieur, &c.

P. S. Si je n'ai fait aucune mention des esprits animaux reconnus par la sçavante Antiquité sous le nom de τὰ [illegible]μῶντα ἐνορμῶντα, πνεύματα, ce n'est point que je prétende, avec quelques Modernes, en nier l'existence; mais c'est que j'ai crû pouvoir les comprendre sous le nom general des *fluides*, et leur apliquer, toute proportion gardée, ce que j'ai dit du sang. Car enfin il y a bien de l'apparence que les Esprits animaux ne sont que la partie la plus subtile du sang, c'est à-dire un fluide composé de globules, dont la petitesse et l'élasticité surpassent peut-être la petitesse et l'élasticité des globules du sang, autant que le diametre des vaisseaux sanguins surpasse le diametre intérieur des nerfs; du moins on peut par là rendre fort bien raison de tout ce qu'on attribuë à cet Agent invisible, mais très-puissant.

Vous devez aussi penser, Monsieur, que si je n'ai point parlé de l'ame, de cette substance immatérielle que le Créateur a unie à notre corps et qui fait la meilleure et la plus sublime partie de l'homme, ce n'est point que je la croye tout-à-fait oisive dans le corps humain. Les

maladies de l'esprit que j'ai annoncées, font assés comprendre que je reconnois les droits et le pouvoir de cette substance ; mais c'est que je n'ai pas prétendu embrasser ici mon sujet dans toute son étenduë et que je me suis borné à faire voir que tout ce qui se passoit en nous de purement méchanique, pouvoit fort bien s'expliquer par l'action de deux ressorts, par la force des *solides* et par celle des *fluides*.

Quant à cette puissance de l'ame qu'on a apellé *Nature*, *Archée*, *Esprit de Vie*, et qui selon les Anciens et quelques Modernes, fait tout ce qui est nécessaire pour la conservation du corps humain, je ne vois nulle nécessité de l'admettre; seulement je reconnois que par les loix de l'union de l'ame avec le corps, il arrive quelquefois des dérangemens dans les mouvemens méchaniques du corps à l'occasion des mouvemens violents de l'ame, et réciproquement ; sur quoi j'espere m'expliquer plus au long à la premiere occasion. Je suis, &c.



SUR

SUR UN BOUQUET.

FLore de tous les temps fut unie à l'Amour ;
De Zéphire pour elle il fixa l'inconstance ;
Aujourd'hui par reconnoissance,
Flore sert l'Amour à son tour.

LETTRE de M. de Ramainvilliers, Ecolier de Seconde du College d'Harcourt, écrite au R. P. Poisson, Provincial des Cordeliers, le 18. Septembre 1737.

JE suis charmé, mon R. P. que l'on vous rende justice, et que M. * * *, dont vous parlez dans votre Lettre du 12. Août 1737. vous sçache bon gré de vos particularités Litteraires. Vous n'entreverrez pas en moi, comme vous l'avez fait en lui, la petite et innocente malice avec laquelle ce Monsieur a voulu vous engager à rechercher ce que les Sçavans avoient écrit sur le nom de Madrid. Je ne suis pas grand, mais je ne suis ni innocent ni malicieux, et je vous dirai franchement que si voulez avoir mon suffrage et celui du Public, il fau-

dra dans la suite un peu plus d'exactitude, car je n'en trouve pas beaucoup, lorsque vous avancez que Madrid est, sans difficulté, la Ville que les anciens nommoient *Mantua*, *Mantua Carpetana*, *Mantua Carpetanorum*.

Voici en peu de mots ce qu'on m'a apris, peut-être pouriez-vous en faire usage dans vos Recherches curieuses. On m'a assuré que cette ancienne Mantoüe étoit située à trois mille, c'est-à-dire à une grande lieuë de France de *Madrid* au lieu où est à présent *Villa-Manta*, et que les Maures ayant conquis toute l'Espagne après la défaite de Roderic, raserent Mantouë et bâtirent *Madrid* des ruines et des débris de cette ancienne Ville.

Voilà, M. R. P. ce qui a engagé les Historiens Espagnols et les Rois d'Espagne dans leurs Edits, à donner à Madrid le nom de *nova Mantua Carpetanorum*, que je vous prie de ne pas confondre avec l'ancienne *Mantua Carpetanorum* dont il s'agit, et qui n'est plus qu'un Village. Tout ceci est incontestable, et vous vous êtes trompé ou mal expliqué. Eh bien, vengez-vous et faites voir à M. *Maillart*, Avocat au Parlement, et à M. le *Tors*, Lieutenant Criminel.

minel d'Avalon, que *Genabum*, dont il est parlé dans les Commentaires de César, n'est pas *Gien* mais *Orleans*, qui ne quitta le nom de *Genabum* qu'en l'an 163. lorsque Marc-Aurele l'augmenta et la nomma de son nom *Aurelia*. Vengez-vous sur M. de *Frasnay*, et dites-lui après *Ortely*, qu'il n'y a jamais eû qu'une Gergovie, et qu'elle est apellée dans Strabon *Gergovia Arvernorum*, que cette Ville a été détruite et qu'on en voit des restes au Mont *Gergoie*, près de Clermont, et si vous ne pouvez prouver l'un et l'autre invinciblement, vous aurez toujours l'avantage d'avoir pour vous le plus grand nombre, les meilleurs Critiques et les plus habiles Géographes, ou plutôt, M. R. P. restez tranquille, car ces sortes de questions ont été si souvent rebattuës, qu'il est presqu'impossible de nous donner quelque chose de nouveau. Ce ne seroit jamais que du réchauffé et je n'aime pas ces sortes de ragoûts. Faites-moi réponse au *Marais*, ou si votre Commissionnaire ne trouve point le logis de mon cher-peré, vous la ferez inserer dans le Mercure. Je n'en serai pas moins, M. R. P. votre &c.

EPITRE

EPITRE à un Ami qui avoit prié l'Auteur de lui envoyer des Volans pour sa Cousine.

LEs Volans que je t'envoye
Ne sont point de plumes d'oye ;
Ami, si tu t'y connois,
Tu verras bien à leur mine
Que d'une plume divine
On les a faits tout exprès
Pour ton aimable Cousine ;
Mais sçais-tu de qui ? Devine.
C'est un présent de l'Amour.
De leurs plumes les plus belles,
Pour faire ce joli tour,
Lui-même a privé ses aîles :
Il n'a plus affaire d'elles
Depuis qu'il est à sa Cour.
Heureux, dit-il, en ce jour ;
Si cette Métamorphose
Plaît à celle qui la cause !
Daignes-y remarquer tout,
Car de l'un à l'autre bout
Tout exprime quelque chose.
Par-exemple, la blancheur
D'une plume naturelle
Représente la candeur

De l'ame

De l'ame de cette Belle,
Et de son tein la couleur.
De cette autre l'Ecarlate
Nous peint sa joüe incarnate,
Azile de la Pudeur ;
Ou plutôt c'est le symbole
D'un trait teint du sang d'un cœur
Que le pauvre Amour immole
Vainement en son honneur.
Leur baze rouge et solide
Est le cœur que de vingt dards
De ce Dieu l'Arc homicide
A percé de toutes parts.
La façon dont on pelote,
De son suprême pouvoir
Est un fidele Miroir.
C'est ainsi qu'Amour balotte
Entre la crainte et l'espoir.
Et moi, quand par un devoir
Qui, contre son gré, m'aplique
Sur un rien philosophique,
Mon esprit est ennuyé,
Passant d'envie en envie
Sans jamais être lié,
Ainsi je me désennuye ;
Ainsi dans un même jour
Par des nœuds galans j'allie
Le sérieux tour à tour

Avec la plaisanterie:
Aprouveras-tu ces jeux ?
Aprouve ou blâme ma vie ;
Nomme-moi fol, si tu veux ;
Crois-tu que je m'en soucie ?
Sois sage, toi, pour nous deux,
Si tu peux.
Au reste je te défie
De prendre cette saillie
Sur un autre qu'un bon pié ;
Pour toi, jusqu'à ma folie,
Tout est marque d'amitié.

Par un Philosophe du College D'...

LETTRE de M. D. R. sur l'Art Militaire.

DEpuis très-long-temps, Monsieur, je connoissois le préjugé aussi injuste que désavantageux aux Militaires, en vertu duquel le Public croit qu'avec du courage et un corps bien constitué, tout homme peut devenir un bon Officier ; que toute science est inutile à cette Profession, que l'ignorance est communément le partage de ceux qui la suivent et que la débauche et le libertinage

sont

sont les apas qui les y retiennent, mais, malgré la trop grande unanimité de cette façon de penser, je ne pouvois pas imaginer qu'il se trouveroit un jour quelqu'un capable de la confier à l'impression.

Cependant au commencement de 1735. je trouvai que dans la mauvaise Préface d'un très-bon Livre, * l'Editeur voulant relever la gloire de son Auteur, dit, qu'il n'étoit pas du nombre des Officiers qui font profession d'ignorance. Ce propos n'excita en moi que de la pitié; mais aujourd'hui qu'un homme qui s'est fait un nom dans la République des Lettres, se met sur les rangs pour parler le même langage, je ne puis plus avoir la même modération.

Dans la feüille des Observations Litteraires du 7. Septembre dernier, page 151. il y a une Note en faveur de l'*Historien des Rats*, dont voici les propres termes qui forment la matiere de la contestation présente.

L'Auteur qui n'a pas encore vingt quatre ans et qui a embrassé le parti des Armes dans un Corps où la valeur et la figure sont plus requises que l'érudition et le talenti

* *Memoires des Expeditions Militaires, &c. rue S. Jacques, à la Science.*

lenti

lent d'écrire, a le nécessaire et le superflu de son Métier.

Après tout ce que M. l'Abbé des Fontaines a dit à la gloire de l'Histoire et de l'Historien des Rats, nous aprendre par une Note qu'il n'a pas 24. ans, c'est donner le dernier coup de pinceau et j'en trouve l'éloge parfait. Mais tout ce brillant s'évanoüit dès qu'il nous annonce qu'il est Officier.

S'il nous l'avoit représenté comme un homme extraordinairement apliqué à son métier, à qui les Ordonnances du Roy sont si familieres, qu'on ne peut lui en imposer sur aucun article, qui sçait l'Histoire desGuerres des trois derniers siecles, qui en détaille toutes les Actions avec une justesse et une précision qui ravit tout le monde, qui forme même des projets de guerre, accompagnés des détails de toutes les munitions nécessaires à leur execution, dont les Officiers les plus consommés sont dans l'admiration, et que cette Histoire n'est que le fruit de ses amusemens, il auroit enchanté tout le monde; mais sans cela à quel propos nous dire qu'il est Officier?

Je le répete, âgé de 24. ans, son Ouvrage me charme, Officier, il me fait de la peine; j'avoüe, comme il le dit

lui-

lui-même, que c'est dommage qu'avec tant d'esprit il n'en fasse pas un plus solide usage, et je soûtiens que toute Etude étrangere à notre état, si elle ne sert de délassement de celles que nous devons suivre pour nous y perfectionner, devient une prévarication dans nôtre Emploi.

Il est *Officier, dit-il, dans un Corps où la valeur et la figure sont plus requises que l'Erudition et le Talent d'écrire.* Quelle est l'utilité, et que signifie cette partie de sa note ?

Il n'y a point de Corps en France où l'on souffre un Officier sans valeur ; il n'en est point non plus où la figure soit la condition nécessaire à l'obtention des Emplois. S'il avoit dit la naissance ou la noblesse du Sang, il auroit accusé plus juste, et tout ce qu'il a parfaitement prouvé par cet article, est qu'il ne connoît point du tout le Corps dont il parle si cavalierement ; car s'il pouvoit acquérir cet avantage, il seroit aussi pénétré de repentir que de respect.

Cet Officier, ajoûte t'il, a le necessaire et le superflu de son métier.

Voilà le but de M. L. D. F. et toute cette note n'est faite que pour arriver à cette brillante définition.

Il

Il borne le nécessaire à la valeur et à la figure. Je suis d'accord avec lui pour le Soldat ; mais l'Officier qui doit servir le Roi bien plus de la tête que du bras, doit avoir en lui des qualités beaucoup plus éminentes, et ne cesser de chercher à acquerir des connoissances pour soûtenir convenablement la dignité du Grade dont il est honoré.

Quant au superflu de son métier, je conviendrois encore avec lui qu'il auroit raison ; mais ce seroit dans la partie où il croiroit avoir tort. Car s'il est question de cette Erudion pedantesque, qui ne roule la plûpart du temps que sur des mots, ou de celle qui est livrée à la pure bagatelle, je conviens de la justesse de l'aplication du superflu ; mais une Erudition solide et mâle convient parfaitement au métier, et lui est très-essentielle.

Il n'est point de Science qui n'ait quelque raport à l'Art Militaire, et dont il ne puisse tirer avantage, et il y en a beaucoup qui sont indispensablement nécessaires à ceux qui veulent suivre le parti des Armes ; c'est de quoi M. L. D. F. peut aisément s'instruire, s'il veut prendre connoissance d'une Profession sur laquelle il prononce trop legerement.

tement. Je vais lui en donner une foible exquisse, car je me garderai bien d'entrer dans un détail aussi étendu que cet examen le mériteroit.

Je commence par la plus legitime de toutes les Etudes, qui est celle de la Religion, dont l'homme de Guerre doit être instruit, et donner l'exemple par son éxactitude à la pratiquer. Car il ne faut pas juger de lui selon ce Poëte Romain, qui nous mit en si mauvaise réputation de son temps, que je l'ai toujours regardé comme la premiere source du préjugé contre lequel je réclame.

Delà, je passe à l'Eloquence. Elle est aussi nécessaire à l'homme de Guerre qu'à aucun Etat, quoique nous ne soyons plus dans le temps des Harangues ; mais il commande dans des Postes et dans des Provinces où cet Art peut le mettre en état de rendre de grands services à son Maître, et il se rencontre mille occasions dans le cours d'une Guerre où un Officier qui a acquis ce talent, est employé utilement pour ménager des Princes neutres, les engager à donner ou refuser des Passages, à fournir des vivres, des voitures, et une infinité d'autres choses pour lesquelles un Général est obligé d'entrer en négociation, comme

nous

nous l'avons vû souvent dans la précédente Guerre d'Italie.

Rien n'étoit si commun chés les Romains, que des Militaires Eloquens ; ils alloient du Camp au Bareau, et se faisoient autant admirer dans l'un, qu'ils s'étoient fait redouter dans l'autre.

Si la Philosophie aprend l'Art de dompter les passions, personne n'en a si grand besoin que le Militaire : les siennes étant plus vives, par l'erreur où il est ordinairement, en entrant au Service, de croire qu'il lui est permis d'y donner un libre cours ; mais plus on a d'authorité, plus on doit travailler à acquerir de la modération et de la sagesse.

On ne disconviendra pas, je crois, de l'utilité que retireroit celui qui possederoit les Langues des Peuples qui nous environnent, lorsque la Guerre nous mettroit en action contre eux.

L'Histoire, tant des Grecs, des Romains, que de notre Nation, fournit des leçons, des modéles et des ressources ; elle nourit l'esprit, elle échauffe l'imagination, entretient l'ame dans le goût des Actions éclatantes, et sa lecture doit faire une des occupations essentielles de l'Officier.

Il y

Il y a de plus beaucoup d'excellens Livres sur le métier, dont l'étude ne doit point échaper à celui qui a envie d'aprendre ; car quiconque n'est pas dans ce sentiment, doit prendre un autre parti, à moins que son ambition ne se borne à passer sa vie dans les derniers rangs de son Etat.

Parmi ces Livres, je n'en connois point de si solidement instructifs que les Mémoires de M. de Feuquieres. Cet Auteur, après avoir servi dignement l'Etat, a encore voulu former des Officiers par la lecture de ses Ouvrages, et je les recommanderois par préférence aux personnes auxquelles je prendrois interêt.

La Géographie sera t'elle regardée comme superfluë, pendant que la plûpart des projets sont formés sur les Cartes des Pays où l'on fait la guerre ? Plus la connoissance que l'on en pouroit avoir, seroit parfaite, plus on trouveroit de facilité à dresser les Plans des marches d'Armées, à déterminer la position des Camps, et à assurer les chemins qui y doivent conduire toutes sortes de provisions, lorsqu'ils sont établis ; cela forme, à la verité, une espece de Géographie raprochée, qui regarde particuliere-

ment les Provinces Etrangeres qui nous environnent, et celles de nos frontieres qui les touchent ; car il n'est pas moins essentiel de les connoître que celles de l'Ennemi.

Je ne finirois pas, si j'entrois dans le détail des differentes parties des Mathématiques, dont l'Etude est nécessaire à l'Homme de Guerre ; Dessein, Géométrie, Fortifications, Forces mouvantes, Algebre même, et une infinité d'autres Sciences ; celui qui en acquiert davantage, acquiert aussi plus d'ouverture et de pénétration pour son métier, ce qui le met en état de décider par lui-même ; et ses lumieres ne sont point subordonnées, ce qui, souvent avec beaucoup de bonne volonté, fait faire de grandes fautes.

Il faut encore, en finissant, faire voir que le Talent d'Ecrire n'est point superflu aux Officiers, puis qu'il sert à mettre dans un plus grand jour les Services de ceux qui sont sous leurs ordres, pour leur procurer les graces qu'ils méritent, à rendre compte au Roi, à ses Généraux et à ses Ministres, de ce qui se passe dans les Postes qui leur sont confiés, et enfin à transmettre à la Posterité dans leurs Mémoires les Faits Militaires

taires dont ils sont Acteurs, ou témoins, et qui ne sont jamais si intelligiblement détaillés que par les Ecrivains du métier.

Quoique je puisse encore ajoûter à la gloire du Militaire, que je pourois citer un grand nombre d'Officiers, depuis les moindres Emplois jusqu'aux Dignités les plus éminentes, qui employent le loisir de la Paix à une Etude continuelle pour servir utilement l'Etat pendant la Guerre, je ne me flate pas de détruire le préjugé, ni même de faire revenir M. l'Abbé Desfontaines de son erreur par cette Lettre; mais j'espere qu'elle poura exciter l'Emulation de la Jeunesse à concourir à l'éxécution de mon Dessein, et je vous suplie de l'insérer dans le Mercure, et d'être persuadé que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

MADRIGAL.

Pour un Baiser, être implacable !
Charmante Iris, y pensez-vous ?
Eh ! quel crime est plus pardonnable,
Quand le principe en est si doux ?

Songez

Songez donc, Belle inéxorable,
Songez, Juge trop rigoureux,
Que je ne serois point coupable,
Si j'eusse été moins amoureux,
Et si vous étiez moins aimable.

Par un Philosophe du College D...

LETTRE d'une Dame Allemande à une de ses Amies, sur les Ouvrages de M. de Marivaux. *Ecrite de Berlin, le premier Mars* 1737.

VOus voulez donc, ma chere Amie, que je justifie mon zele pour *Marivaux*, et pour ses Ouvrages ; il vous sçauroit peut-être mauvais gré de la commission que vous me donnez ; les Grands Hommes ne veulent être loüés que par des gens, dont le suffrage flate leur amour propre, et je n'ai rien qui puisse chatouiller la sienne, ni sçavoir, ni réputation ; il demanderoit volontiers de quoi je me mêle. Je crois cependant qu'il m'auroit obligation, s'il sçavoit à quel point je m'intéresse pour lui, et combien je désirerois de l'entendre penser de plus près ; cette envie seroit déja

un titre de recommandation pour moi, elle aime mes Ouvrages, diroit-il, elle a donc du goût, la conclusion est toute naturelle, pour peu qu'il soit content de ses productions, et ce seroit le premier Auteur qui n'en auroit pas bonne opinion, et par contre-coup de ceux qui en font cas. Au fond *Moliere* ne dédaignoit pas l'aprobation de sa Servante; il vouloit en être entendu et goûté: après cela je puis bien hazarder mon sentiment. Qu'en dites-vous, ma chere Amie? La difficulté consiste à l'autoriser à vos yeux.

Il est ordinaire d'entendre vanter des Piéces, se récrier sur leurs beautés, et si vous demandiez au plus grand nombre, sur quoi ils se fondent, vous les embarasseriez beaucoup. S'ils étoient sincéres, ils répondroient ingénuëment, je suis l'écho d'un tel, sa renommée est grande, il ne peut se tromper. Et moi qui ne vis, ou du moins qui ne pense que depuis deux jours, vous éxigez que je prouve, que je donne des raisons; En verité vous n'y pensez pas. J'ai envie de faire comme ces ignorans, et citer des gens de mon Parti, dont les noms prouveront pour moi, ce seroit le plus commode, mais vous n'êtes pas d'humeur
de

de vous en payer ; ni moi, je vous l'avouë, d'entrer dans ce détail. Eh bien donc, comment s'y prendre ? Le voici ; lisez le *Païsan parvenu* et *Marianne*, c'est, je crois, le moyen le plus efficace pour vous gagner ; avec la pénétration que je vous connois, je serai bien-tôt justifiée de me déclarer en faveur de *Marivaux*. Pour quelques endroits critiquables (car je ne nie pas qu'il n'y en ait, et même plusieurs dans chaque partie,) vous trouverez certainement des pensées originales, des manieres de s'exprimer qui surprennent l'esprit, et frapent agréablement l'oreille ; des portraits si bien touchés, qu'ils vous font connoître les gens comme si vous les aviez vus toute votre vie ; des récits dont les circonstances sont ménagées si habilement, qu'il vous semble être présent à tout, vous êtes témoin des moindres choses, rien n'échape à votre imagination, et cela sans faire le moindre effort ; vous n'avez qu'à la laisser aller, vous voyez les lieux, les physionomies, je dirois presque les attitudes ; bien plus, vous lisez dans l'ame de chaque Acteur : aucun des mouvemens qui l'agitent ne vous est inconnu. Et ses Réflexions chemin faisant, on les critique, elles sont,

dit-on,

dit-on, trop fréquentes. Pour moi, je ne puis me figurer qu'elles vous lasseront, et je suis sûre qu'à quelques unes près, elles vous paroîtront venir à propos, vraies, bien exprimées (generalement parlant, car quelquefois je voudrois moins de paroles) vous murmurerez peut-être en pesant celles que j'excepte, mais passez-les vîte, et j'ose vous promettre que la suite vous dédommagera. Je trouvai l'autre jour une Lettre, où l'on jugeoit les caracteres de *Marivaux*, dignes d'être mis en Suplément à ceux de la *Bruyere*; en un sens on préferoit même les nouveaux comme étant plus à la moderne, et cette Lettre étoit d'un homme d'esprit assurément.

Il en est de *Marivaux* comme d'une belle Personne; en l'épiloguant et l'examinant trait par trait, on lui trouve des imperfections, même des défauts réels, si vous voulez, *mais en petit nombre*, le tout cependant fait quelque chose de charmant, et qui réünit le général des voix: on peut critiquer les meilleures choses et avec fondement. D'ailleurs notre *cher Anatomiste du Cœur humain*, doit être exposé plus que personne. Il découvre sans ménagement combien nous sommes petits, foibles, vains, et il le fait

avec esprit, Je ne m'étonne donc plus qu'il ait des Ennemis et des Envieux. Que mon amour propre seroit flaté, ma chere Amie, si vous entriez dans mes idées ! je me croirois alors suffisamment autorisée à les conserver, et je doute qu'en ce cas personne m'en fît démordre.

Je suis *Sempre al solito*
V. T. H. et T. O. S. Eugenie.

Cette Lettre spirituelle a donné occasion à un jeune Gentilhomme, Ami d'Eugenie, de lui adresser les Vers suivans, c'est son premier coup d'essai; et, en qualité d'Allemand, il espere quelque Indulgence de ceux qui se distinguent sur le Parnasse François.

Aimable *Marivaux*,
Tu possedes bien l'Art de peindre !
Le cœur le plus caché, le plus habile à feindre,
Se voit dévelopé dans tes brillants Tableaux.
L'Esprit est satisfait de ces traits de Morale,
Que tu répands dans tes Ecrits;
Ton admirable Coloris
Peint à nos yeux l'orgueil que l'amour propre étale,
Et l'expose au mépris.

Le Critique ignorant, possedé par l'Envie,
A tes rares talens suscite des Rivaux;
Pourois-tu résister à leur noire manie,
Si par les soins de l'aimable *Eugénie*
De tes Ecrits les morceaux les plus beaux
Rassemblés, exaltés, apuyés de ses graces,
Soûtenus de son goût exquis,
Ne gravoient dans nos cœurs les plus profondes traces
De leurs beautés et de leur prix.

Quel secours plus puissant, quelles plus fortes armes
Pourois-tu souhaiter, pour enlever nos cœurs?
Nous sommes tes admirateurs,
Nous nous soûmettons à ses charmes.
Ne crains plus la Critique et ses traits impuissans,
C'est en vain que l'Envie excite ses serpens,
Eugenie est pour toi, t'aplaudit et t'estime;
Tout cede à ses attraits, jusques à tes Rivaux,
Et l'on vante en tous Lieux d'une voix unanime
L'aimable *Marivaux*.

A. de C.

On prie très-humblement M. D. L. R. de vouloir bien insérer dans son Mercure les deux Piéces qu'on lui envoye, il obli-

gea sensiblement une petite Societé de jeunes Gens qui cherchent à s'amuser et à s'instruire. On poura dans la suite lui en faire tenir d'autres, ne fût-ce que pour faire connoître en France que le bon goût n'est pas aussi rare en Allemagne qu'on se l'imagine.

A Berlin, le 23. Mars 1737.

EXPERIENCES *Physiques sur le Lait, tirées du second Tome de la Chymie de M. Boerhaave, par M.* de la Metrie, *Docteur en Médecine.*

PREMIERE EXPERIENCE.

1°. SI l'on jette quelques goutes de lait dans l'œil, qui est la partie la plus sensible de tout le corps, il n'en souffre aucune irritation; ce qui prouve assés clairement que le lait ne contient rien qui soit acide, alkali ou salé. On juge de la même vérité par l'odeur et le goût du lait. 2°. Versez dans du lait chaud un alkali pur volatil et fixe, il se troublera à la vérité et s'épaissira un peu, mais il ne manifestera la présence de l'acide par aucune effervescence. 3°. Quelque espece d'acide qu'on y mêle, il ne fait que se coaguler et s'épaissir, sans donner aucune marque d'effervescence, par conséquent il n'a rien d'alkali. 4°. Si l'on mêle le lait dans lequel on a versé de l'huile de tartre par défaillance, avec

avec celui dans lequel on aura mis de l'huile de Vitriol, il en naît sur le champ une effervescence très-violente et bien plus considerable que si l'on eût seulement mêlé ensemble la même quantité de cet acide et de cet alkali purs. 5°. Si l'on distile du lait de vache récemment tiré à un feu d'environ 60. dégrés, on voit s'élever une liqueur aqueuse qui ne participe en rien de la nature des esprits fermentés des vegetaux, qui ne contient ni acide ni alkali, ni même rien de salé, comme l'Experience le démontre; il reste au fond du vaisseau une matiere grasse, épaisse, jaunâtre, d'une douceur assés agréable au goût. Quelques essais qu'on fasse sur cette matiere, on ne peut aussi jamais y découvrir rien d'acide, d'alkali ou de salé. On est donc en droit de conclure que le lait ne contient rien qui soit acide, alkali, spiritueux ni salé.

Telle est la nature de cette liqueur qui a été produite par la simple nouriture de végétaux délayés avec de l'eau pure et en même temps par le concours du jeu des solides et du mélange des humeurs; car avant que le lait parvienne aux mamelles, il faut nécessairement qu'il passe par le ventricule, par les intestins, le mésenter, le canal thorachique, le cœur, les poulmons, &c. il faut qu'il se mêle avec la salive, la mucosité de la bouche, du gozier, de l'æsophage, de l'estomach, des intestins, avec la bile du foye et de la vesicule du fiel avec le suc Pancréatique, Mésentérique, avec la lymphe du canal thorachique, avec le sang, et enfin avec toutes les humeurs du corps. D'où l'on peut inferer que tant que nos humeurs sont saines, on n'y trouve jamais ni acide ni alkali, puisque le lait qui a circulé long-temps avec elles ne contient ni

l'un ni l'autre. C'est une verité que j'aurai occasion de déveloper plus clairement une autre fois.

On tire le lait des vaches deux fois par jour et il n'est ni crud, ni corrompu ; le lait n'employe donc que 12. heures à subir toutes les coctions dont il a bésoin pour se perfectionner ; mais s'il séjourne plus long-temps dans les tuyaux lactiferes, sa couleur, qui est naturellement blanche, devient jaune, ce qui dénote que la nature du lait commence à s'alterer et à se corrompre. Ce que je dis du lait de vache peut s'apliquer au lait de femme, la difference des alimens en produit si peu dans le lait, qu'on peut à peine s'en apercevoir lorsqu'il est frais. Il est ridicule de prétendre qu'il y ait dans le lait un acide caché, quoiqu'il ne s'y manifeste point par les seules Expériences qui peuvent l'y surprendre. L'acide est relatif à nos sens, c'est-à-dire il n'est censé exister que par les effets sensibles qu'il produit.

SECONDE EXPERIENCE.

Le lait se grumele et se coagule aussi-tôt qu'on y verse du vinaigre, de l'Esprit de Nitre, de l'Esprit de Sel ou de l'huile de Vitriol. 212. degrés de feu ne peuvent empêcher cette coagulation. Elle se fait aussi par tous les autres acides, tels que le jus d'oseille, d'épine-vinette, de Citron, la crême de Tartre, le verjus, les groseilles, les Tamarins, le Tartre et même le lait déja coagulé par des acides quels qu'ils soient. Cette coagulation consiste en ce que les parties les plus grasses et les plus épaisses du lait se rassemblent et se séparent ainsi de sa sérosité, qui est alors bien plus claire et plus fluide que n'étoit tout le lait avant cet effet

fet des Acides. Voici maintenant l'usage qu'on peut faire du lait coagulé. 1°. Il sert à coaguler d'autre lait, sans qu'il soit nécessaire d'employer d'autres acides. 2°. Si l'on prend tous les grumeaux de lait et qu'on les presse fortement entre deux linges fort serrés, on en fait un fromage gras, qui n'est qu'un composé de la crême du lait et de sa partie caseuse, proprement dite. Ce fromage, loin de devenir acide, dégenere avec le temps en une nature presque alkaline, si âcre et si piquante, qu'il enflamme souvent la bouche. Veut-on faire un fromage très-sec, qui devienne aussi dur que la corne, qui brûle au feu et répande comme elle une odeur fétide ? On enleve toute la crême du lait avant que de le coaguler, et on presse fortement la partie grumelée, comme je viens de le dire. Cette métamorphose surprenante d'une liqueur aussi fluide que le lait, ne pouroit-elle pas faire conjecturer que tous nos solides en sont formés ? D'ailleurs pour mieux apuyer cette conjecture, il n'y a qu'à considerer qu'on peut vivre très-long temps en ne prenant que du lait pour toute nouriture, comme l'expérience nous l'aprend; par consequent le lait contient en soi le principe matériel de toutes les parties de notre corps, et il est assés probable que les vaisseaux, les membranes, les cartilages et les os mêmes n'en sont pas moins formés que le *sérum*, le sang, la limphe et les autres humeurs.

Remontons à l'effet des acides sur le lait, et voyons quelles conséquences on en peut déduire. Le lait se coagulant par des aigres dans les tuyaux lactiferes, sa sérosité fine sort par les papilles, tandis que sa partie la plus dense séjourne dans les mamelles et s'y épaissit de plus en plus. Ce

qui cause des duretés, des tumeurs, des schirres, des cancers, &c. les mêmes accidens peuvent arriver dans les glandes chiliferes du mesentere.

Il est à propos de remarquer que le lait coagulé par des acides conserve toujours sa couleur blanche, au lieu qu'il devient jaune lorsqu'on le mêle avec des alkalis, comme on le voit dans l'Expérience suivante. Il n'est donc pas surprenant que les personnes qui sont remplies d'acides (soit pour avoir pris des matieres aigres ou disposées à le devenir, soit parce qu'elles n'ont pas assés de bonnes humeurs, ni des fibres assés fortes pour convertir les alimens en liquides bien conditionnés, tels qu'ils sont dans la santé ;) il n'est pas surprenant, dis-je, que ces personnes fassent du chyle et du lait d'une blancheur si permanente, qu'elle se perd à peine, quand ces deux humeurs se changent en sang; au lieu que dans l'état sain, le lait et le chyle, suivant Lower, celebre Médecin Anglois, perdent leur couleur naturelle 12. heures après le dernier repas. On connoît par-là l'origine des pâles couleurs, il est aisé d'en expliquer tous les phénomenes et de guérir radicalement ce genre de mal.

On donnera la suite de ces Experiences le mois prochain.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure de Septembre sont l'*Or*; *Chantre*; *Feüillage*; *Canif* et *Tumulus*. On trouve dans le second Logogryphe *Feu*, *Eau*, *Feüille*, *Age*, *Leu*, *Gille*, *Agile*, *Aigle*, *Ail*, *If*, *Eu*, *Fi*, *Lieüe*,

Lieuë, *Galle*, *Fa*, *La*, *Filia*, *Geai*, *Gallia*, *Lieu*, *Aile*; et dans le quatriéme on trouve *Mulus*, *Mus*, *Mutus*, *Tùm*, et *Lutum*.

ENIGME.

LEcteur, je suis formé par une habile main
D'une infinité de parties,
Vils Excremens du Genre humain,
Inégalement assorties.
Chés le Roi, chés le Souverain
Je tiens la plus auguste place;
Mais par un malheureux Destin
De ce degré de gloire où l'on me place,
Je tombe bien-tôt, par disgrace,
Dans les mains d'un certain crasseux,
Qui pour quelque nouveau service,
Me fait souffrir, au gré de son caprice
Les tourmens les plus rigoureux.

LOGOGRYPHE.

JE suis un Nom François,
Et suis Ville de France.

Ev De

De dire le Canton, Lecteur, qui que tu sois,
La chose est de peu d'importance ;
Il suffit que huit Mots Latins,
Que je renferme dans ma Sphere
Te feront trouver le Mystere ;
Allons donc à nos fins.
Un Afriquain d'abord je te propose ;
Ou bien un Saint Abbé, car c'est la même chose :
Le tiens-tu ? tu tiens tout :
D'une Ville l'Enceinte :
Je n'entends point ici de feinte,
On ne la trouve pas par tout.
Un Personnage du Parnasse,
Qui neuf Sœurs à la fois embrasse :
Un séjour agréable, et Lieu réjoüissant,
En Automne, en Eté, mais sur tout au Printemps :
Une sale et vilaine bête :
Une autre plus legere et de petite tête ;
Achevons donc notre Entretien,
Encore deux noms, et plus rien.
Certaine Ville de Judée,
Dont parle Mere Eglise à la fin de l'année ;
La Portion d'un Arbrisseau,
Me font, Lecteur, Ville et Château.

Par Duchemin, Musicien à Angers.

AUTRE.

AUTRE.

Je suis assés souvent d'une ovale figure ;
Je sers à l'humaine Nature,
Je suis le Confident de ses plus grands Secrets ;
En pouroit-on trouver de plus discrets ?
Hors du Logis je suis bien moins de mise,
Si ce n'est par fois à l'Eglise,
Où l'on se sert de moi comme d'un Ornement.
Mais alors je suis fait un peu differemment.
J'ai deux moitiés dont la premiere
Exclut toute méchanceté,
Vous aurez beau secoüer la derniere
Vous n'y verrez que propreté.
A mon Chef retranché substituez ma queuë :
J'enferme une Liqueur qui n'est verte ni bleuë,
On me met au cachot, on me perce le flanc,
Les plus humains sont même altérés de mon sang :
Avant 3. 2. et 5. j'étois bien peu d'usage,
Et le Mortel n'en étoit que plus sage.
Après 2. mettez 6, 3. et 5. conservés,
Alors 6. 2. et 4. aisément vous trouvez,
Quand vous aprenez la Musique
2. et 5. n'est qu'un sot. Je finis : qu'on m'explique.

Par un Chanoine de S. Jean de Cha[illegible]

AUTRE.

ENtier, je suis blanc comme Ivoire:
Lecteur, mets en deux parts mon Nom;
Tu vois un digne Humain de la Bretonne Histoire
Accompagné de laide Passion.
Prends ensuite Lettre pour Lettre
On frémit à l'aspect de ce qui fait mon Etre.

****

LOGOGRYPHUS.

STagnantes undas limoso gurgite totus
Contineo: claudus mox liquor albus ero.
Cor de ventre trahas, accendo corda virorum.
Truncus fœmineâ procreo mira manu.

De S. Jean de Chartron.

ALTER.

NOscere vis totum? divina Volumina nosce,
Scriptor namque sacri prædicor eloquii.
Truncus, nunc rutilo in Cælis, nunc tendor in hostem:
Sit caput ante pedes, prædaque felix ero.
Me capite insumas ventrem, tunc exula ab urbe
In solo vocum nomine quanta seges!

Pari

Parti si prima caudam conjungere noris,
Ecce Planeta, Deus, mensis et una dies.
Huic abscinde caput, nihil est me doctius; alma
Suppleo naturam, fingo, decoro, colo.

Par le même.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITÉ de la veritable Religion, contre les Athées, les Déïstes, les Payens, les Juifs, les Mahometans, et toutes les fausses Religions. *A Paris*, chés Hipolite-Louis Guerin, ruë Saint Jacques, à Saint Thomas d'Aquin. 1737. *in*-12. cinq Volumes. 3e. Partie.

RELATION des deux Rebellions arrivées à Constantinople en 1730. et 1731. dans la déposition d'Achmet III. et l'élevation au Trône de Mahomet V. composée sur des Mémoires originaux, reçûs de Constantinople. *A la Haye*, et se trouve *à Paris* chés Jacques *Clousier*. 1737. Vol. *in*-12. de 164. pages.

La Relation de ces évenemens fut faite dans les Mercures de Janvier

1731.

1731. p. 150. de Mai p. 1157. de Juin p. 1364 et de Novembre suivans, sur les Lettres originales qui nous vinrent alors de Constantinople, &c.

Lettres de M. B ** sur differens Sujets de Morale et de Pieté. *A Paris*, chés Char[illegible] *Osmont*, ruë S. Jacques, à l'Olivier. 1737. Vol. *in*-12. de 408. pages.

Instructions Chretiennes sur le Sacrement de Mariage, avec les Prieres de l'Eglise et de l'Ecriture, qui y ont raport. *A Paris*, chés Louis *Ganeau*, vis-à-vis Saint Yves, à Saint Louis; et *Savoye*, à l'Esperance, ruë Saint Jacques. 1737. *in*-18.

Lettre d'un Mathematicien à un Abbé, où l'on fait voir 1°. que la Matiere n'est pas divisible à l'infini. 2°. Que parmi les Etres créés il ne sçauroit y avoir d'infinis en nombre et en grandeur. 3°. Enfin, que les Metaphysiciens qui pensent autrement, abusent des Mathematiques, &c. *A Paris*, chés *Jombert*, ruë Saint Jacques. 1737. Brochure *in*-12. pages 56.

HISTOIRE

HISTOIRE du second Royaume de Bourgogne, du Comté de Bourgogne sous les Rois Carlovingiens; des III. et IV. Royaumes de Bourgogne, et des Comtes de Bourgogne, Montbeliard et Neufchâtel. Avec une Description du Comté de Bourgogne, et plusieurs Généalogies. Tom. II. Par M. F. J. *Dunod*, ancien Avocat au Parlement, et Professeur Royal en l'Université de Besançon. *A Dijon*, chés *de Fay*, Imprimeur des Etats, de la Ville et de l'Université, 1737. Vol. *in*-4°. de 635. pages sans la Préface et la Table.

COUTUMES des Pays, Comté et Bailliage du grand Perche, et des autres Terres et Seigneuries régies et gouvernées selon iceux, imprimées sur l'Original, signé et scellé du Scel de Messieurs les Commissaires qui ont procedé à la rédaction d'icelles Coûtumes. Avec les Apostilles de M. Charles *Dumoulin*, et autres, contenant plusieurs Arrêts donnés en interprétation des Articles desdites Coûtumes et autres pareilles. Nouvelle Edition, augmentée de nouvelles Observations, et d'une Table des Matieres. *A Chartres*, chés Nicolas *Doublet*, Libraire, ruë des Changes, aux Armes de la Ville. 1737. *in*-4°.

SENTE-

SENTIMENS sur l'Amour de Dieu, ou les trente Amours Sacrés, pour chaque jour du Mois. Par le R. P. *Avrillon*, Religieux Minime. *A Paris*, chés la Veuve *le Mercier*, vis à vis Saint Yves, à Saint Ambroise. 1737. *in*-12.

TRAITE' DES EAUX MINERALES, Bains et Douches de Vichy, augmenté d'un Discours Préliminaire sur les Eaux Minerales en general; avec des Observations sur la plûpart des Eaux Minerales de France, et en particulier sur celles de Bourbon-l'Archambault, et du Mont d'Or en Auvergne. Par Jacques François *Chomel*, Conseiller-Medecin du Roy, Intendant des Eaux Minerales de Vichy. *A Clermont-Ferrand*, chés *Boutaudon*, seul Imprimeur du Roy, de M. l'Evêque, du Clergé, &c. *in*-12. Quoique cet Ouvrage porte dans le Titre la date de 1734. on doit le regarder comme n'ayant paru que cette année, le Privilege n'étant que du mois de Février dernier.

SECONDE LETTRE de M. *Astruc*, Médecin Consultant du Roy, et Professeur Royal en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur un Ecrit intitulé : *Second Mémoire pour les Chirurgiens*. Brochure *in*-4. de 26. pages.

Pierre Debats, Libraire au Palais, dans la Grand'Salle, au septiéme Pilier, vis-à-vis la Cour des Aydes, à l'image Saint François, débite les *Coûtumes du Pays et Duché d'Angoumois, Aunis et Gauvernement de la Rochelle*, avec les Commentaires de M. *Jean Vigier*, *&c.* Derniere Edition, *in-fol.* On trouve aussi chés le même tous les Livres nouveaux sur toutes sortes de Matieres tant de France que des Pays Etrangers.

EXPLICATION d'une Médaille d'Aléxandre le Grand, singuliere par son Type, et très rare, laquelle se trouve dans le Cabinet des Antiques de Frideric, Duc de Saxe-Gotha. On y a joint le projet d'un Recueil des Opuscules ou Dissertations de divers Sçavans sur les Médailles, les Pierres gravées, et les Inscriptions tant Grecques que Romaines. Par Jules-Charles *Schlæger*. *A Hambourg*, chés Jean-Georges *Fischer*. 1736. *in* 4. de 68. pages, 4. Planches détachés. *L'Ouvrage est en Latin.*

TRAITÉ DU PURGATOIRE, de la Rigueur des tourmens que souffrent les Ames qui y sont détenuës, de la compassion que les Vivans doivent leur porter,

ter, des Obligations et des Moyens qu'ils ont de les secourir, et de ce qu'il faut faire pour ne pas tomber dans les mêmes suplices. Par M. *Roubaude*, Curé de S. Pair sur la Mer. *A Avranches*, chés J. B. *Bernard*. 1737. *in*-12.

L'Auteur est connu par quelques autres Ouvrages de la nature de celui-ci ; comme la *Paraphrase sur les sept Pseaumes de la Pénitence*, sous le Titre de *Miroir de la Pénitence* ; les *Quatre fins de l'Homme*, et les Abregés des Vies de saint Gaud, Evêque d'Evreux ; de S. Pair, Evêque d'Avranches, de S. Scubilion, Abbé de S. Senier, aussi Evêque d'Avranches, et de S. Aroaste, Prêtre ; avec une Instruction sur la maniere dont on doit honorer les Saints.

Memoires pour servir à l'Histoire des Insectes. Par M. *de Réaumur*, de l'Académie Royale des Sciences, Commandeur et Intendant de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis. Tome III. Histoire des Vers mineurs des feüilles ; des Teignes ; des fausses Teignes ; des Pucerons ; des Ennemis des Pucerons ; des Faux Pucerons ; et l'Histoire des Galles des Plantes, et de leurs Insectes. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale. 1737. *in*-4°.

de

de 532. pages. Planches détachées 47.

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES de la Societé Royale de Londres, traduites en entier ou par extrait. Par M. *de Bremond*. Année 1736. *A Paris*, chés *Piget*, Quay des Augustins, à l'Image Saint Jacques. 1737. *in*-4°. Pages 46.

TABLE des Titres des Mémoires imprimés dans les Transactions Philosophiques de la Societé Royale de Londres, depuis 1665. jusqu'en 1735 par M. de *Bremond*. *A Paris*, chés le même Libraire, 1737. *in*-4°.

Les Transactions Philosophiques de la Societé Royale de Londres sont le Recueil périodique d'une Nation entiere; d'une Nation sçavante, exacte, laborieuse et née pour observer. Elles sont composées de Dissertations sur toutes les Parties de la Physique, de l'Histoire Naturelle; de la Médecine; des Mathématiques; de l'Antiquité, de la Chronologie; des Belles-Lettres, &c. Ces Morceaux sont toujours remplis d'experiences extrémément curieuses, et de recherches très utiles; mais comme ils sont en Anglois, ceux qui s'apliquent en France au même genre d'étude, sont privés des connoissances qu'ils en pouroient tirer.

Les

Les Transactions Philosophiques ont commencé en 1665. et ont toujours continué depuis. M. *de Bremond* a entrepris de donner ce grand Ouvrage au Public, et pour rendre son travail plus utile, il fait paroître les deux derniers numero des Transactions qui sont pour les six premiers mois de 1736. et il continuera de donner le courant lorsqu'il paroîtra, afin de faire connoître à nos Physiciens l'état present de la Physique en Angleterre. Il espere donner en même temps les années précedentes des Transactions Philosophiques; pour cela il ira en rétrogradant. On imprime actuellement l'année 1735. et tous les trois mois nous en pourons avoir une année entiere. Cet arrangement paroîtra bizarre à ceux qui ne sentent point que les derniers Volumes sont remplis de Mémoires beaucoup plus interessans, et d'experiences bien plus neuves que les premiers; car les anciennes experiences et observations ont passé dans les Livres de Physique des Anglois, et de-là sont revenuës dans les nôtres.

Pour que les Gens de Lettres puissent dès à present connoître les Matieres examinées dans les Transactions Philosophiques, M. *de Bremond* a commencé à donner

mer le Volume des Tables depuis 1665. Les Tables des 11. premieres années paroissent à present, et tous les trois mois il en paroîtra 10. autres années, lorsque la Table Chronologique aura été continuée jusqu'en 1735. On donnera aussitôt une Table générale par ordre de Matieres, et une Table Alphabetique des Auteurs.

Pour rendre la Table Chronologique plus utile, on a cité en marge les Journaux des Sçavans de Paris et les autres Journaux, où se trouvent des Extraits ou des Traductions des Mémoires des Transactions Philosophiques.

TABLE pour le premier Trimestre des Transactions Philosophiques de 1736.

Physique Générale. Experience sur les Vibrations des Pendules, par feu Monsieur *Derham*.

Lettre de M. *Iones* à M. *Jurin* sur la haute Marée de la Tamise le 16. Février $173\frac{4}{5}$.

Anatomie. Description d'une Substance osseuse considerable, trouvée dans la Matrice d'une Femme, et presentée à la Societé Royale le 17. May 1733. par M. *Hody*.

Maladie singuliere de la Peau par M. *Vater*.

Botanique.

Botanique. Catalogue de 50 Plantes du Jardin de *Chelsea* , par M. *Rand.*

Experiences sur la fécondation des Semences des Plantes, par M. *Logan*, Ecuyer.

Astronomie. Tables des Inmersions et Emersions des Satellites de Jupiter en 1737. calculées au Méridien de l'Observatoire Royal de *Gréenvvich*, par M. *Hodgson.*

Tables des Immersions et Emersions des Satellites de Jupiter, visibles à Londres en 1707. par le même.

Observations d'Eclipses des Satellites de Jupiter, faites à *Soutvvick*, par M. *Lynn*, Ecuyer.

Dioptrique. De la Combinaison des Lentilles transparentes avec des Plans qui refléchissent la lumiere, par M. *Hadley*, Ecuyer.

Géographie. Construction et usage des Cartes Géographiques Spheriques, par M. *Colson.*

TABLE pour le second Trimestre des Transactions Philosophiques de 1736.

Antiquités. Copie d'un ancien Acte par lequel on fait la cession d'une partie d'un Tombeau, écrit sur un Marbre aporté depuis peu de Rome, avec des Observations de M. *Gale*, Ecuyer.

Physique

Physique Générale. Derniere Lettre de M. *Gray* sur les Revolutions que de petits Corps suspendus font par électricité d'Occident en Orient, au tour d'autres Corps plus considerables, de la même maniere que les Planettes tournent au tour du Soleil.

Extrait d'une Lettre de M. *de Lisle* sur la Construction d'un Thermométre de Mercure.

Extrait d'une Lettre de M. *Logan*, sur la Figure courbe et anguleuse des Eclairs dans les grands Tonnerres.

Observations de l'Aurore Boréale faites en Angleterre par M. *Celsius*.

Observations Astronomiques, Physiques et Méteorologiques, faites à *Vitemberg* en 1733. par M. *Vveidler*.

Anatomie. Experiences sur l'ouverture de la Poitrine, et ses effets dans la respiration, par M. *Houston*.

Experiences faites avec du Mercure sur des Chiens enragés, par M. *James.*

Astronomie. Observations des Eclipses des Satellites de Jupiter, faites à Petersbourg en 1731. et 1732. par M. *de Lisle*.

Histoire Naturelle. Suite de l'Extrait de l'Histoire Naturelle de la Caroline et des Isles Bohama de M. *Catesby*, par M. *Mortimer*.

Les

LES CARACTERES DE THALIE, Comédie en trois Actes, avec un Prologue et un Divertissement. Par M. *Fagan*, représentée pour la premiere fois par les Comédiens François le 18. Juillet dernier. *A Paris*, Quay de Conty, 1737. chés *Prault*, fils, *in* 8. de 133. pages.

L'empressement que nous avons eû de remplir nos obligations envers le Public, nous a portés à prévenir l'impression de cette Comédie, et à ne donner au Lecteur qu'une idée de la simétrie Théatrale. Nous nous sommes aperçûs à la lecture de l'Ouvrage imprimé, que nous n'avions pas suivi bien exactement l'ordre des Scenes; on ne doit imputer cette faute qu'à notre memoire, et d'ailleurs la transposition des Scenes n'aporte pas beaucoup de dérangement à la conduite de l'action principale. Il ne nous reste donc que d'extraire quelque Morceaux de la Piece en question, pour rendre à son ingénieux Auteur la justice qui lui est duë, et pour faire voir au Public qu'il n'excelle pas moins dans la maniere d'écrire, que dans l'ordonnance des Scenes qu'il traite.

Nous avons déja dit que le Prologue n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans ce Poëme; cependant il ne laisse pas d'être bien écrit. En voici un petit échantillon; c'est l'Auteur de la Piece qui parle.

Je m'avise de faire trois Actes; l'un d'intrigue; l'autre de Caracteres, et le troisiéme à Scenes épisodiques; et attendu que ce sont-là à peu près les genres qui différentient nos Comédies, je rassemble ces Actes sous le titre pompeux des Caracteres de Thalie. *Cela annonce du parfait; il semble que je prétende avoir fait trois chefs-d'œuvres, et que je les propose pour modeles; il falloit donc du moins mettre un Prologue, pour excuser l'orgueil de ce titre,*

titre, et où j'eusse demandé grace... Un Prologue! Il n'y a peut-être au monde rien de plus nuisible, de plus traître, de plus détestable qu'un Prologue. Si l'Auteur veut faire pressentir les beautés de son Ouvrage, on le traite de fat; s'il annonce que ce qu'il a fait est médiocre, on est porté à l'en croire sur sa parole; et puis, quel est le but que nous nous proposons dans la Comédie? A quoi l'art de l'Auteur s'aplique-t'il? C'est, je crois, à si bien peindre une Action, que le Spectateur séduit, s'imagine la voir d'après nature. Or les précautions que l'on prend dans un Prologue, ne semblent-elles pas avertir que ce qu'on va représenter n'est qu'une Fable? Un conte forgé à plaisir? Et n'affoiblissent-elles pas d'avance cette douce illusion que l'on prend tant de peine à faire naître par la suite? Non, non, point de Prologue, s'il vous plaît; j'ai fort bien fait de n'en point faire: encore si l'on n'étoit pas plus difficile aujourd'hui que ne l'étoient les Anciens, et qu'un seul Personnage, comme l'Areture, Mercure ou un autre, vînt exposer uniment de quoi il s'agit; si un Acteur François en étoit quitte pour venir dire simplement: Messieurs.....

De-là l'Auteur prend occasion d'annoncer aux Spectateurs les trois differentes Pieces qu'il va donner.

L'INQUIET. Dès la premiere Scene on fait le Portrait de l'Inquiet, donné sous le nom de Piece de Caractere. Voici comment l'Auteur fait parler *Marton*, Suivante de *Lucile*, dont *Timante* est amoureux.

Pour moi, je ne vous le dissimule point; je tremble pour ma Maîtresse, en la voyant prête à former un pareil engagement; je conviens que Timante a toutes les qualités qui font un honnête homme; que sa figure est encore agréable; qu'il est passable-

ment riche ; mais n'est-ce pas trop risquer que d'épouser un homme, qui, dans une inquiétude perpétuelle, va, vient et revient cent fois en une heure sur les sujets les plus frivoles ; timide jusqu'au rafinement, mal-adroit par excès de précaution, troublé par des délicatesses chimériques, jamais sûr de lui, oubliant l'objet présent qui le satisfait, pour s'occuper de l'objet éloigné qui le tourmente, et qui enfin ne joüissant jamais d'un instant de tranquillité avec la femme la plus chérie, portera les allarmes jusque dans le sein des plaisirs. Ce ne sera point un jaloux qu'un Mari comme celui-là, mais je crains bien que ce ne soit quelque chose de plus insuportable.

La Piece finit par un aveu que *Timante* fait lui-même de ce qu'il y a de défectueux dans son Caractere ; voici comment il s'exprime.

Je perds Maîtresse, Ami; jusqu'aux valets, tout m'abandonne ; le seul espoir qui puisse me soutenir c'est que de si grands coups me corrigeront d'un Caractere, que j'avoüe moi-même ne pouvoir être suporté.

L'ETOURDERIE. Pour donner une idée de l'art avec lequel l'Auteur sçait dialoguer, nous ne pouvons mieux faire que d'extraire quelques fragmens de deux Scenes qui ont parû les mieux travaillées de cette seconde Piece qui a pour titre l'Etourderie. *Mondor*, qui en est le Héros, a pris *Madame Cléonte* pour *Mademoiselle Cléonte*, sa belle-sœur ; Monsieur Cléonte, à qui il a fait l'aveu de son amour pour sa prétenduë sœur, le laisse avec sa femme, dont il l'exhorte à obtenir le consentement ; voici comment ces deux Personnages, qui sont dans la même erreur, s'entretiennent.

Mondor

Mondor.

Vous voulez, trop aimable Personne, vous voulez m'éprouver, je le vois; ce ne peut être qu'un semblable motif qui vous fasse tenir ce langage; le Ciel vous a-t'il donc faite pour tant de défiance?.. Si je pouvois par moi-même être soupçonné de légereté, les charmes qui m'ont séduit ne détruiroient-ils pas ce soupçon? Et ne sont-ils pas garants qu'on ne sçauroit guérir de la blessure qu'ils ont faite?

Madame Cléonte.

Et bien, par exemple, je ne puis m'empêcher..?

Mondor.

Eh! quoi donc? encore?

Madame Cléonte.

Oüi, encore. Je vous avoüe que ces exagerations me sont suspectes, et le paroîtroient à toute autre. Les charmes que vous vantez ont pû vous toucher jusqu'à un certain point; mais j'aurois crû qu'une autre espece de mérite, comme la conduite, la sagesse, l'esprit même, étoit ce qui devoit faire le plus d'effet sur vous.

Enfin, Madame Cléonte persuadée de l'amour de Mondor, le console par ces paroles:

Il faut se rendre à vos raisons. Vous vous justifiez avec tant de force, qu'il est difficile de ne vous pas ajouter foy, &c. Oüi, à présent je puis vous dire que vos propositions ne peuvent être reçûës que favorablement, &c. Tant de modestie ne sert qu'à vous rendre plus recommandable. Mais je vois venir ma belle-sœur; parlez-lui; cette conversation ne sera pas assurément la moins nécessaire; assurez-vous de son consentement; vous voulez bien que je vous laisse avec elle.

Voici une autre Scene, qui n'est pas dialoguée avec moins d'art. Dans la précédente les deux

Interlocuteurs étoient dans la même erreur; au lieu que dans le milieu de celle-ci, il n'y en a qu'un qui y persiste.

Mondor

L'Assesseur vient de se jetter à vos pieds ; que j'ai sujet de craindre que cet ancien Amant ne vous ait touchée par ses regrets !

Madame Cléonte.

Il est vrai qu'il est dans un état pitoyable ; je ne l'ai qu'aperçû, mais il m'a fait compassion.

Mondor.

Et vous n'hésitez point à me le dire !

Madame Cléonte.

Cela ne doit pas vous inquieter ; votre bonheur n'est-il pas certain ?

Mondor.

Il est certain ! Quoi ? Quand un autre a le secret de vous toucher. . . .

Madame Cléonte.

Cette compassion n'empêche pas qu'on ne le congédie,

Mondor.

N'est-ce pas l'aimer que de le plaindre ? Et puis-je compter vous obtenir quand je n'obtiens pas votre cœur ?

Madame Cléonte,

M'obtenir !

Mondor.

Oüi ; si votre cœur est partagé, et plaint si tendrement un Rival, pouvez-vous dire que mon bonheur soit certain ?

Madame Cléonte.

Je vous avoüe que je ne vous entends point.

Mondor,

Mondor.

Ah! je vois bien que rien n'est plus incertain que ce bonheur. Dès la premiere conversation que vous m'avez accordée, je n'ai que trop aperçû que votre cœur étoit naturellement éloigné de moi, &c.

Madame Cléonte

Tâchons de nous entendre; on a bien voulu me consulter et me demander mon aveu; je l'ai donné après m'être assurée de la sincerité de vos sentimens; je ne m'en repens point; mais quelle étrange délicatesse! Dites-moi donc encore une fois; pourvû que votre mariage s'accomplisse, que vous importe ce que vous avez crû voir dans mes yeux?

Mondor.

Achevez, cruelle, achevez; joignez la raillerie à l'outrage; dites moi donc à votre tour: peut-on marquer de la froideur, et aimer en même-temps?

Madame Cléonte.

Comment? vous exigez que je vous aime?

Mondor.

Non, je ne l'exige point; c'est, à vous entendre, une injustice à moi de l'exiger. Eh quoi! tout ceci est-il un songe? Je n'aurai point recours à l'autorité de ceux qui semblent me favoriser; non, cruelle, puisque c'est une témérité à moi de demander du rétour, je vous aurai vûë, je vous aurai aimée....

Madame Cléonte.

Vous m'aurez aimée! &c. Y pensez-vous? Quel délire! &c.

LES ORIGINAUX, troisiéme Piece. Dès-la premiere Scene de cette Comédie, que l'Auteur apelle dans son Prologue Piece à Scenes Episodiques, la *Marquise*, Mere du *Marquis*, dont

les dérangemens sont l'objet des differentes Scenes, expose le caractere de son Fils à un de ses Amis, qu'elle a prié de la seconder dans le dessein qu'elle a de corriger son Fils par des exemples vivans, comme faisoient autrefois les Lacédémoniens. Elle s'exprime en ces termes.

Si vous aviez autant d'interêt que moi qu'il fût parfait, vous verriez en lui tout ce que je crois y voir. Je vous l'ai déja dit, Chevalier, esclave des faux airs, adorateur des travers les plus outrés, il adopte si avidement les ridicules que nos jeunes gens mettent à la mode, qu'il semble que lui seul les auroit tous créés, si, pour le malheur de la societé, on ne l'eût dès long-temps prévenu. Du ridicule au vice, la pente est bien facile; et ce que vous apellez traits de jeunesse, n'est que trop souvent un mauvais présage pour les mœurs. Enfin vous sçavez quel parti je lui destinois; vous sçavez avec quelle ardeur je désirois de le voir uni à Hortense. Il a d'abord parû sensible à ses charmes; il a senti quel étoit le prix d'une union aussi avantageuse; mais aux aproches d'un engagement, l'esprit de dissipation, un faux amour de la liberté, et pour ainsi-dire, la honte de bien faire, l'ont fait frémir, &c.

Voici ce que cette tendre Mere dit elle-même à son Fils. *Ce seroit grand hazard que vos défauts vous eussent échapé; car à vous parler avec franchise, vous êtes, mon Fils, emporté, intempérant, peu instruit, indiscret, orgueilleux, volage, mocqueur et médisant, &c. Cette nécessité d'être médisant ne peut être donnée que comme une plaisanterie de votre part, mais comment justifierez-vous ces emportemens, cette hauteur, qui fait qu'un mot dit sans dessein, une raillerie innocente vous révolte contre vos meilleurs amis? Ce feu qui vous entraîne,*

entraîne, et qui dans les querelles, comme dans les plaisirs, vous porte aux dernieres extremités ? La modération, mon Fils, est une vertu si heureuse, qu'elle nous fait paroître avoir les vertus même que nous n'avons pas.

Nous avons crû que ces Morceaux que nous avons pris au hazard dans chacune des Pieces, suffiroient pour persuader à nos Lecteurs que l'Auteur des Caracteres de Thalie écrit aussi bien qu'il imagine. Nous nous flatons qu'on ne nous sçaura pas moins de gré de ce que nous allons extraire du Divertissement par où cette charmante Piece a fini.

Air.

Que nous voyons dans la vie
De ridicules differens !
Chaque siecle a sa manie ;
Ses usages extravagans ;
Mais l'amoureuse folie
Est de tous les temps.

L'Auteur déclare que ces paroles sont de plusieurs Personnes d'esprit, qui ont bien voulu enrichir ce Divertissement.

Menuet.

Tel Amant croyoit tout facile,
Qui ne reçoit que des mépris,
Et dont l'espoit est inutile ;
Quel chagrin de s'être mépris !
Tel autre qui n'osoit s'attendre
A la plus legere faveur,

 Est

Est mis au comble du bonheur ;
Qu'il est heureux de se méprendre !

Colin choisit, pour être Pere,
Colette dont il est épris ;
Au bout de six mois elle est Mere ;
Quel chagrin de s'être mépris !
Au Benêt on sçait faire entendre
Que six mois c'est terme complet ;
Colin se croit Pere en effet ;
Qu'il est heureux de se méprendre !

Pour se venger d'une Coquette,
Un jour on instruit son Epoux,
Qu'avec le beau Damon seulette
Souvent elle est en rendez-vous ;
Le Mari qui veut les surprendre,
Suit de sa femme tous les pas ;
Il la surprit avec Licas,
Et se méprit, sans se méprendre.

Vaudeville.

Est-on ridicule, est-on sage,
De vouloir se mettre en ménage ?
Je vais vous décider le cas :
Pour goûter des douceurs parfaites,
Mariez-vous, jeunes Fillettes ;
Garçons, ne vous mariez pas.

L'un sans l'autre, ne se peut faire ;

J'en

J'en conviens ; mais c'est votre affaire
De tendre et d'éviter le lacs.
Pour gouter, &c.

Au Parterre.

Si l'on voit qu'une Comédie
Soit par le beau Sexe aplaudie,
Le Critique parle plus bas ;
Pour rendre nos douceurs parfaites ;
Aplaudissez, jeunes Fillettes ;
Messieurs, ne nous critiquez pas.

La Musique est de M. *Mouret*, et le Ballet est de M. d'*Angeville*.

ENTRETIENS LITTERAIRES et galans.

CEt Ouvrage est divisé en dix Conférences ; elles sont tenuës par quelques Amis, qui se trouvant à la Campagne, cherchent à se désennuyer, en s'entretenant sur des Matieres instructives.

La premiere Conference roule sur les différens Caracteres et la Préeminence des Langues ; on y a donné en passant quelques préceptes pour bien traduire.

Les quatre suivantes forment un Traité, où l'on a tâché de rassembler tout ce que divers Auteurs, tant Grecs que

Latins, François, Espagnols, Portugais et Italiens, tels que Lucien, Denys d'Halicarnasse, Ciceron, Vossius &c. ont dit de mieux sur l'Art d'écrire l'Histoire; on y a joint quelques Réfléxions nouvelles; enfin l'on s'est apliqué à ne rien oublier de ce qui peut être utile dans un genre si nécessaire et si noble.

Dans les quatre, qui viennent après, on a répondu aux Critiques, que Mrs les Abbés Prévôt, et Desfontaines ont publiées contre la Traduction du Camoens, faite par l'Auteur du présent Ouvrage.

La derniere Conférence n'a point d'objet fixe; elle ne contient que quelques fragmens des plus fameux Poëtes Italiens, traduits en Vers François: en cela l'Auteur s'est proposé de confronter plusieurs Pensées justes et naturelles, avec une de ces Pensées fausses, mais brillantes, qui ont fait si long-temps les délices des Ecrivains d'Italie.

Tous ces dix Entretiens sont parsemés de Vers François, traduits ou paraphrasés d'Homere, de Virgile, d'Horace &c. que l'Auteur a cités, quand il avoit besoin d'apuyer ses sentimens; il y a joint aussi de temps en temps des Vers de sa façon, tant pour varier son Ou-

vrage,

vrage, que pour en écarter l'ennui, le plus qu'il lui seroit possible.

Comme la matiere des Entretiens est presque toute dans le genre Didactique, l'Auteur a cherché le moyen d'égayer son Sujet, persuadé que, pour un Lecteur sérieux, qui ne lit qu'à dessein de s'instruire, on en trouve cent autres, qui n'aiment les Instructions qu'avec le sauf-conduit de quelque amusement; c'est pour ne point rebuter les Esprits de cette derniere espece, qu'on a pris le parti de joindre à chacune des Conférences un Livre de l'Histoire de Don Palmerin, qui est tirée partie d'Ambrosio Marini, Noble Génois, et partie de Lupercio d'Argensola.

Mais pour rendre l'amusement même de quelque utilité, on a eu soin premierement de n'y mettre aucune Image qui puisse blesser la plus scrupuleuse bienséance. En second lieu on s'est apliqué à l'orner d'exemples de toutes les Vertus Morales, qui concourent au bien de la Societé; les Rôles des diférens Personnâges y conduisent naturellement, ou à faire détester le crime, ou à faire aimer la vertu. Don Alfonse Roi d'Espagne, surnommé le Catholique, offre le Modéle d'un grand Prince, plein de

tendresse et d'attention pour les besoins de son Peuple ; prudent et sage dans son Conseil, intrépide au milieu des Combats, modeste dans la prosperité, ferme dans la mauvaise fortune, et se soûtenant dans l'une comme dans l'autre par le secours de la Religion : Ormizinde son Epouse n'est pas moins respectable par son attachement pour lui et par sa bonté pour les malheureux. L'Infante Isabelle leur fille, enlevée dès son enfance, et nourie chés les Maures dans les superstitions de Mahomet, rentre enfin dans sa Patrie, et dans le sein du Christianisme, qui met le Sceau aux Vertus humaines, dont elle étoit parée ; Don Palmerin forme le Tableau d'un fidele Sujet, qui joint la Probité à la Valeur, et qui aime la gloire sans ambition. Le Duc Ernest, après une disgrace des plus cruelles, s'éloigne de la Cour, et va chercher la Solitude ; il y trouve une consolation parfaite dans la pratique de la Pieté. Le but de toute l'Histoire en général est de montrer que la Vertu est l'unique moyen qui puisse nous rendre veritablement heureux, et nous assurer de grands honneurs, au lieu qu'ils ne sont jamais stables, lorsque le vice et les talens équivoques nous en ouvrent la carriere.

Par

Par M. Du Perron de Castera, *et se vend chés la veuve* Pissot, *Libraire, à la Croix d'or, à la descente du Pont-Neuf, Quay de Conti.*

Il paroît un Poëme intitulé *La Conquête de la sainte Couronne par S. Louis. Poëme Héroïque.* On ne pouvoit guére choisir de Sujet plus digne d'un Poëte Chrétien, et plus susceptible du feu de la belle Poësie : l'Auteur l'a traité noblement. On en jugera par ce Morceau du commencement, suivi de deux ou trois autres.

TOI qui préviens les Vœux du Mortel qui t'adore,
Inspire-moi, Seigneur, c'est toi seul que j'implore.
Eclaire mon Esprit, soûtiens ma foible Voix ;
Je chante un saint Guerrier, le Modéle des Rois.
Grand Dieu, tu le guidas de Victoire en Victoire ;
Il combattoit pour toi, tu pris soin de sa gloire.
Heros dans les Combats, vertueux dans Paris ;
Ennemi des flateurs, bon Roi sans Favoris ;
Formidable aux méchans, aux malheureux propice,
Pardonnant par penchant, il punit par justice.
Invincible, mais bon, il sçut être à la fois,
L'effroi des Sarrazins, le Pere des François.
&c.

Dans la suite Meledin, Sultan d'Egypte, consterné

consterné par les Exploits du S. Roy, parle ainsi à ses Sujets armés :

Vous que le sort soûmit à ma vaste Puissance,
Vous qui peuplez les bords où le Nil (*) prend naissance
Jusqu'à ceux où la Mer le reçoit dans son sein,
Je vais vous dévoiler un illustre dessein.
Les François sont Vainqueurs, leur fureur sanguinaire
Les a conduits déja près des Portes du Caire.
La Mer vomit ici leurs nombreux Bataillons ;
Et nos Champs sont couverts de leurs fiers Pavillons ;
Guerriers, réveillez-vous, &c.

. . . .

Conservez ce Trésor aporté dans Memphis
Par ce Grec que Sircon adopta pour son Fils ;
Peuples, vous le sçavez, la superbe Byzance
En perdant ce Trésor a perdu sa Puissance.
Le François triomphant veut nous ravir ce Bien ;
Mon Trône chancelant tombe sans ce soutien :
&c.

Une Note mise au bas de la Page 2. aprend que ce Trésor est la sainte Couronne. *Sircon*, dit l'Auteur, *regnoit en Egypte avant Meledin.*

(*) *Le Sultan n'étoit pas le Maître des Lieux où le Nil prend naissance, mais la Poësie autorise ces expressions.*

Sircon

Sircon fit la Guerre aux (*) *Byzantins*. Une ancienne Tradition promettoit à ceux-ci qu'ils ne seroient jamais vaincus, tant qu'ils conserveroient la sainte Couronne dans Constantinople. Un Esclave Grec l'enleva de cette Ville, et l'aporta en Egypte. Sircon pour le récompenser l'adopta pour son Fils.

Le Discours du Sultan est suivi de l'ouverture des Canaux du Nil, pour empêcher l'Armée Chrétienne d'avancer vers le Caire: l'inondation est ainsi décrite:

La Terre disparoît, les Arcs, les Javelots
Roulent dans les sillons entraînés par les Flots.
Les Soldats rougissant d'un courage inutile,
Courent sur les Palmiers chercher un sûr azile;
Mais les flots mugissans l'un par l'autre chassés,
Entraînent avec eux les Palmiers renversés.
&c.

Dans cette extrémité le Monarque Chrétien leve les mains au Ciel, fait ainsi sa Priere.

» Destructeur des Tyrans, Protecteur des bons Rois,
» De ton Trône enflamé, Seigneur, entends ma voix.
» Les François vont périr; un Peuple qui t'outrage
» Sur des Chrétiens soûmis aura-t'il l'avantage?
Quand jadis les Hebreux gémissoient dans les fers,

(*) *L'Auteur a voulu dire les Grecs. Dans ces temps-là il y avoit déja plusieurs siecles que Byzance et les Byzantins avoient changé de nom, &c.*

Pour

» Pour les sauver, Seigneur, tu separas les Mers.
&c.

La Priere est suivie d'un Prodige marqué dans l'Histoire. La Peste dans une seule nuit fit périr presque tous les Habitans du Caire.

Le Seigneur à nos Vœux accorde la Victoire ;
Armons-nous, dit LOUIS, combattons pour sa gloire ;
Ils entrent dans le Caire, ô surprise ! ô terreur !
La guerre leur offrit moins de sujets d'horreur.
Les Soldats expirans abandonnent les Portes,
Ils ne rencontrent plus ces terribles Cohortes,
&c.

Le Poëme finit par ces deux Vers :

Louis marche en Vainqueur vers les Augustes Lieux,
Où le Temple cachoit le (*) Bandeau précieux.

(*) *La Sainte Couronne.*

LIVRES que Cavelier, *Libraire, rue S. Jacques, à Paris, a nouvellement reçus des Pays Etrangers.*

Hoffmanni (Frid.) *Medicina Rationalis Systematicæ* Tomi IV. Pars quarta, sive Tomus septimus, 4°. *Hala Magd.* 1737.
— *Ejusdem* Opuscula Medico-Practica, 4°. *Hala*, 1736.

Acta

Acta Physico-Medica Acad. Naturæ Curiosorum Volumen quartum, 4°. cum Figuris 1737. *Norimbergæ*

Bruckmanni Epistolæ Itinerariæ XLVIII, 4°. cum figuris 1736.

Breithaupti Ars decifratoria, seu Scientia occultas Scripturas solvendi, *in* 8°. 1737. *Helmstat.*

Barthii de Culice Dissertatio *in*-4. *Ratisbonæ*, 1737.

Pertsch Tribunal Reformatum, seu de Iniquitate Torturæ, *in*-8. *Gueph.* 1737.

Raidelii Commentatio Critico Litteraria de Ptolomæi Geographia, *in*-4. *Norimbergæ*, 1737.

Medicorum Silesiasicorum Satyræ Specimen, II. et III. *in* 8. *Lipsiæ*, 1737.

Selecta Medica Francofurtensia Volumen secundum, *in* 8. *Ffurth.* 1737.

Schelhornii Amœnitates Litterariæ Ecclesiasticæ, *in*-8. *Lipsiæ*, 1737.

Beck Schediasma Litterarium de Elementis Euclidis, *in* 4. *Lipsiæ*, 1737.

Boerhaave Praxis Medica, seu Commentariorum in Aphorismos, accessit Historia Plantarum Horth. Lug. Batav. 7. vol. *in* 12. *Londini* 1731.

Hypocratis Aphorismi, studio Almeloveen *in*-24. *Lug. Bat.* 1732.

Jackson Enchiridion Med. Chym. Practicum, *in* 12. *Amst.* 1698.

Havers Observationes de Ossibus, *in* 8. cum Figuris, *Lug. Bat.* 1734.

Vesalii Opera omnia Anatomica et Chirurgica, curâ Boerhaave et Albini, fol. 2. vol. cum Figuris, *Lug. Bat.* 1725.

Courper The Anatomy of Humani Bodies, with

with Figures, fol. *Leyden*, 1737.

Newton Arithmetica universalis, *in* 4. fig. *Lug. Bat.* 1732.

Linnai Bibliotheca Botanica, *in* 8. *Amst.* 1736.

Mead Mechanica Expositio venenorum, *in* 8. *Lug. Bat.* 1737.

Ridley Observationes de Asthmate et Hydrophobia *in* 8, *Lug. Bat.* 1737.

Blondel Dissertation Physique sur la force de l'Imagination des femmes enceintes, sur le Fœtus, *in* 8. *Leyde*, 1737.

La Medecine Naturelle vuë dans la *Pathologie* vivante ; dans l'usage des *Calmans* et des differentes Saignées : des Veines et des Arteres rouges et blanches, spontanées ou artificielles, et dans les substituées par les *Sang-suës*, les *Scarifications*, et les *Ventouses*. Par M. *Hecquet*, ancien Doyen de la Faculté de Medecine de Paris, 2. vol. *in* 12. *chés Cavelier*, *ruë saint Jacques*. *Paris*, 1738.

Table Chronologique des Opera, représentés à Paris depuis l'établissement de l'Académie Royale de Musique jusques à présent, en 32. colonnes, contenant les années, les mois, les jours des Représentations, les Titres, le Genre des Pieces, le nombre des Actes ou Entrées, les noms des Auteurs des Paroles et de la Musique, se vend *à Paris*, au Palais Royal, au Caffé de la Marine, ruë, Croix des Petits-Champs, et chés *Dudoigt*, à la petite Vertu, ruë des Arcis. *Prix* 30. sols.

Nous avons apris que M. *Nenci*, dont nous avons donné un Sonnet Italien dans le dernier Mercure,

Mercure, se propose de donner bien tôt au Public un Recueil de ses Poësies, dont les unes sont dans le Stile Héroïque, et les autres dans le Stile Burlesque; parmi les premieres on trouvera celles qu'il a eu l'honneur de présenter à la Reine, et dans les autres, la Description de la Maison de M. le Contrôleur Général à Bercy, adressée à M. l'Abbé * * *. et une Epitre à M. de Voltaire, *in terza rima.*

On a imprimé à Rome, en plusieurs Volumes in-folio, un trés-grand Ouvrage, et intéressant pour notre Nation; en voici le Titre, en attendant que nous soyons en état d'en pouvoir donner l'Extrait.

LA CRUSCA PROVENZALE, *overo, le voci, frasi, forme, e maniere di dire, che la Gentilissima, e celebre Lingua Toscana ha Prese della Provenzale, arricchite, e illustrate, e difese con motivi con autorità, e con esempj. Aggiuntevi alcune Memorie, o notizie intorno agli antichi Poeti Provenzali, Padri della Poesia volgare, particolarmente circa alcuni di quelli, tra gli altri molti, che furono di Nazione Catalana, cavate da' Mss Vaticani, Laurenziani, e altrove. Opera di Don Antonio Bastero Nobile Barcellonese, Dottor in Filosofia, e nell'una, e l'altra Legge; Canonico, e Sagrestano Maggiore della Cattedra'e di Girona, ed Esaminatore Sinodale della medesima Diocesi, detto fra gli Arcadi* IPERIDE BACCHICO.

On mande d'Hanover, que le 17. du mois dernier on avoit fait à Gottingen l'ouverture des diférentes Ecoles de l'Université que le Roi de la Grande Bretagne y a fondée depuis peu, et que

et que le Baron de Munchausen, Ministre d'Etat de S. M. Br. pour l'Electorat de Hanover, avoit assisté de sa part à cette Cérémonie, qui s'est faite avec beaucoup d'éclat.

On écrit de Naples que selon le rapport des Sçavans qu'on a envoyés pour observer l'état présent du Mont Vesuve, la plûpart des ouvertures qui se sont faites à cette Montagne pendant la derniere éruption, ont cessé de jetter de la fumée, et qu'il s'en est fait quelques nouvelles, d'où il sort des vapeurs assés épaisses, mais que ces vapeurs sont moins contagieuses que les précedentes, et que l'on a remarqué par plusieurs expériences, qu'elles ne nuisoient ni aux Plantes, ni aux Animaux.

On mande de Lisbonne, qu'on y avoit apris par les Lettres de Campo-Mayor, que presque toutes les nuits de la fin du mois d'Août dernier, il y avoit paru entre le Nord es le Nord-Est une Aurore Boreale, laquelle commençoit ordinairement à une heure après minuit, et finissoit vers les trois heures et demie du matin.

M. L'Abbé Buvain, dont nous avons annoncé l'Eté dernier un Cours d'Expériences, nous prie d'avertir le Public, qu'il continuera après la S. Remy le même travail, et qu'il ne negligera rien pour le lui rendre de plus en plus utile et agréable. Son adresse est chés M. *Rogeau*, Maître de Mathématiques, ruë des Lavandieres.

On aprend par les Lettres de Madrid, que S. M. Cath. a assigné 36000. livres de pension au *Signor Farinelly*, celebre Musicien Napolitain,

tain,et qu'Elle lui a accordé une Charge de Gentilhomme Servant. Quantité de Personnes de grande considération et de Gens de goût, conservent cherement le souvenir d'avoir entendu, il y a deux ans, cette Voix incomparable, à Paris, chés le Prince de Carignan, unie à celle de Mad. Sommis, Epouse de M. Carle-Vanloo, aussi celebre par l'expression et le goût de son Chant inimitable, que son Epoux l'est par son sçavant Pinceau.

Le Sieur Le Maire, Maître de Musique à Paris, vient de donner six nouvelles Cantatilles, sous le Titre des *Plaisirs Champêtres*, avec Accompagnement de Musette, Vielle, Violons, &c. C'est la seconde Cantatille en Musette.

Le Triomphe de Coridon, à Voix seule, sans accompagnement de Violon.

Epithalame, avec accompagnement de Flûtes, Violons, &c.

L'Inconstance, à voix seule, sans accompagnement de violons.

Themire, avec accompagnement de violons et flutes.

Le Rendez vous Pastoral, à voix seule, sans accompagnement de violons.

C'est la suite des vingt-deux Cantatilles qui précedent; on les vend 24. sols chacune, et le Recueil des vingt-huit ensemble, 33. liv. 12. s.

L'Auteur promet de donner dans le courant de Decembre prochain, un Recueil d'Airs choisis, de sa composition, mêlés de Vaudevilles, Rondes de table, Chansons à danser, *Duo* sérieux, à boire, comique, et Récit de Basse, qu'on vendra 3. livres.

Il vend aussi six livres les *Motets* à voix seu-

le, moitié avec simphonie, et l'autre moitié sans simphonie, chantés au Concert Spirituel, prix 1. liv. 10. s. chacun.

On trouvera tous ces differens Ouvrages, *à Paris*, chés l'*Auteur*, Place du Pont S. Michel, chés le sieur *Chauvin*, Chirurgien; à la Regle d'or, chés la veuve *Boivin*, ruë S. Honoré; chés *le Clerc*, ruë du Roulle, à la Croix d'or, et chés *Ballard*, au Mont Parnasse.

Estampes Nouvelles.

Nous avons à annoncer une très-grande Planche en largeur, d'une Composition riche, judicieuse et abondante, y ayant près de 900. figures, et d'une Exécution admirable pour la Gravure, qui est de M. C.N. *Cochin*, le Fils, jeune homme d'une très grande esperance. Ce magnifique Sujet a pour Titre: *Préparatifs du grand Feu d'artifice, que S. E. M. le Cardinal de* Polignac *fit tirer à Rome, dans la Place Navonne, le 30. Novembre* 1729, pour la Naissance de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN. Le Tableau en a été peint à Rome par *Paul Panini*, celebre Peintre de l'Académie de S Luc, et dessiné par *J. Dumont, le Rom.* Professeur de l'Académie Royale de Paris.

Cette Estampe se debite avec beaucoup de succès, ruë saint Jacques, chés Cochin, Graveur du Roi.

La 27e. Estampe gravée d'après Ph. Wauvermans, par le sieur Moyreau, paroît et se vend chés lui, ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise. Le Tableau original de 12. pouces de large sur 9. de haut, se conserve dans le Cabinet de M. Halée,

Halée, et c'est un des plus piquans de ce celebre Auteur : ce sont des *Baigneurs* dans un beau Paysage découvert.

Il paroît depuis quelque temps deux moyennes Estampes en hauteur, dont les Sujets sont *Léda* et *Danaé*, gravées par le sieur *Fessard*, d'aprés les Tableaux originaux du sieur *Pierre*. On lit au bas de la premiere ces deux Vers de M. *Lenfant*.

Belles, du Dieu d'Amour redoutez le pouvoir;
Ce qu'il ne peut de gré, de ruse il sçait l'avoir.

Et sous la Danaé, on lit du même Auteur:

Dès que Plutus s'en mêle, on fait de vains efforts;
Et jusqu'à la vertu, tout cede à ses trésors.

Ces Estampes se vendent chés le sieur *Fessard*, ruë S. Denis, au grand S. Louis, près le Sépulcre. On trouve aussi chés lui la Suite des Estampes gravées d'aprés les Tableaux de M. de *Troy*.

Le sieur *Fessard* vient de mette en vente une nouvelle Estampe en large, d'une très-heureuse composition, dont le Sujet est *Alphée*, et *Arethuse*, d'aprés M. *Trémolieres*, de l'Académie Royale de Peinture, qui, par la finesse de l'expression juste et naturelle, a rendu bien sensible le secours de Diane pour Arethuse qui l'implore contre le Chasseur qui poursuit cette Nymphe.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès

chés

chés *Odieuvre* Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur :

Anne d'Autriche, Reine de France, morte à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans, peinte par *Vanloo*, et gravée par G. F. *Schmidt*.

Gabriel Naudé, né à Paris le 2. Février 1600. mort à Abbeville le 29. Juillet 1653. dessiné et gravé par *Claude Mellan*

Charles de Fieux, Chevalier de Mouhy, né en 1701. peint par *Latinville*, et gravé par Et. *Fessard*.

Le Catalogue des diverses Curiosités dont nous avons parlé dans le Mercure précedent, et dont la vente se doit faire le 2 Décembre prochain, paroîtra vers le milieu du mois de Novembre, et se distribuëra chés le sieur *Gersaint*, Marchand, Pont Notre-Dame, chés qui se fera la Vente. Les Curieux pouront aller voir ces Raretés, tant de la Nature que de l'Art, pendant le courant de la Semaine qui précedera cette Vente. Le sieur Gersaint prie les Amateurs d'y venir pendant le jour, afin qu'ils puissent mieux examiner les choses qui pouroient leur convenir, le moment de l'adjudication n'étant pas le plus souvent suffisant pour cet examen. Cette Vente se fera avec la même droiture et la même bonne foi que l'on a toujours reconnue dans les précédentes.

Le Public est averti que le veritable Suc de Reglisse et de Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, et enrouëmens, toux, rhumes, asthmes, poulmonies, pituites, continuë à se débiter depuis plus

de trente ans, de l'aveu et aprobation de M. le premier Médecin du Roy, chés Mlle Desmoulins, qui est la seule qui en a le secret de défunte Mlle Guy, quoique depuis quelques années des Particuliers ayent voulu le contrefaire. On peut s'en servir en tout temps, le transporter par tout et le garder si long-temps que l'on veut, sans jamais se gâter, ni rien perdre de sa qualité.

Mlle Desmoulins demeure Fauxbourg S. Germain, ruë Mazarine, vis-à-vis la ruë Guenegaud.

CHANSON.

AU défaut de brillantes fleurs,
Recevez mes vœux, Célimene,
Vous qui regnez sur tous les cœurs;
Soyez-en toujours Souveraine.
Que l'aimable Dieu des Amours
A jamais vous prête des Armes;
Puisse le nombre de vos jours
Egaler celui de vos charmes.

Ces Paroles ont été mises en Musique par le sieur *Marizot*, Page de la Musique de la Chambre du Roy.



SPECTACLES

LETTRE de Mad. de .... à M. de .... sur la Comedie de l'Ecole de l'Hymen.

JE vous ai déja fait connoître, Monsieur, par ma précedente Lettre, quelle fut ma surprise, quand vous m'informâtes du mauvais accueil que le Public avoit fait à la premiere Représentation de l'Ecole de l'Hymen. Je vous priai alors de recueillir toutes les Objections bonnes ou mauvaises, qu'on faisoit, pour avilir une Piéce qui m'avoit si fort séduite à la lecture que l'Auteur en fit chés moi; vous avez satisfait ma curiosité; j'ai reçu dans votre derniere Lettre toutes les diférentes Critiques qui sont venuës à votre connoissance; je les ai trouvées si deshonorantes pour un Ouvrage qui m'avoit prévenuë en sa faveur, que j'ai pris le parti, tant pour la gloire de l'Auteur, que pour la mienne, de défendre mon premier jugement. Pour ne rien faire qu'avec connoissance de cause, j'ai écrit à l'Auteur qu'il me feroit plaisir de m'envoyer

m'envoyer sa Piéce. Il a bien voulu me la confier ; et c'est, l'Ouvrage à la main, que je réponds à toutes les Observations qu'on a faites, et que je tiens de vous.

1°. On dit que le Titre est très-mal imaginé, et que par l'Ecole de l'Hymen on ne s'attendoit à rien moins qu'à voir un Mari infidele, qui pour séduire sa Maîtresse, lui fait entendre qu'il est garçon, et lui fait esperer qu'il l'épousera.

Je réponds à céla, que par ce Titre qu'on attaque, et que chacun accommode à l'idée qu'il s'en est faite, l'Auteur, a seulement prétendu, que lors qu'un Mari s'égare, une Epouse prudente doit plutôt le ramener par la douceur, que par la colere. Telle est l'Héroïne de la Comedie en question. Je le prouve par ces paroles, que l'Auteur lui fait dire, parlant à *Marton* sa Suivante.

Sors d'erreur ; je ne veux que le rendre jaloux ;
Valere est galant homme ; il verra par lui-même
Combien il est affreux de perdre ce qu'on aime ;
Par son trouble naissant, il jugera du mien ;
Pour douter de son cœur, je le connois trop bien.

Au reste, je ne prétends pas ici justifier le piége que Valere tend à sa Maî-

tresse ; mais il n'y auroit point de Contraste dans une Piéce, si tous les Personnages étoient exactement vertueux. Valere se dément si fort dans le premier Acte, que son Valet ne peut s'empêcher de lui dire :

Vous êtes, je l'avoué, un peu répréhensible ;
Mais enfin une Femme est-elle si terrible?

Araminte ne s'est pas trompée, quand elle a dit que son Mari étoit galant homme ; il le fait bien connoître lui-même par la réponse qu'il fait à son Valet : la voici,

Non ; son juste couroux n'est pas ce que je crains.
Ce Cœur toûjours ouvert, ces Yeux toûjours serains ;
De cet air prévenant l'inévitable charme,
Voilà ce que je crains, voilà ce qui m'allarme, &c.
Et de tant de bontés quel est l'injuste prix ?
L'inconstance ! Eh ! par où l'a-t'elle meritée ?
En bravant le peril d'être désheritée ?
De perdre tout pour moi? de tout abandonner,
Tandis que je n'avois qu'un Cœur à lui donner?

2°. On s'est récrié sur le Lieu de la Scéne ; une Mere intéressée, a-t'on dit, et une

et une Fille qui se donne pour vestale, logent dans la maison d'un Amant; quelles mœurs !

L'Auteur n'a-t'il pas prévenu cet injuste reproche dès la seconde Scene du premier Acte ? Marton parlant à Araminte, lui dit, que la vertu de Celimene se dément, lors qu'elle consent à loger dans la maison d'un Amant; voici ce que la sage Araminte lui répond :

C'est ce qu'elle ignoroit; et j'ai sçu que Valere
A trompé sur ce point et la Fille et la Mere.

Valere fait connoître la même chose en termes plus précis, quand il dit à Araminte dans le même Acte.

D'une maison d'Auteuil je propose l'azile;
On arrête le prix, et je fais prudemment,
Car on ne l'auroit pas acceptée autrement;
Jugez si je leur cache avec un soin extreme,
Que la maison n'a point de Maître que moi-même,
On m'en a fort grondé quand on l'a découvert;
&c.

Dira-t'on que dès la premiere découverte on a dû en sortir ? L'éxacte bien-séance l'auroit éxigé, et c'est d'après cette éxacte bien-séance que Celimene prend la liberté de dire à sa Mere dans le dernier Acte :

Chés qui logeons-nous ?
Chés un Amant !

Madame Argante, sa Mere a beau s'excuser par cet hemistiche,

En lui je crus voir un Epoux.

Sa vertueuse Fille lui répond :

Eh ! Madame, est-ce assés pour sauver notre gloire ?
Et quand nous le dirons, voudra-t'on nous en croire ?
Vous sçavez qu'aprenant que nous logions chés lui,
Je conçus le dessein qui m'occupe aujourd'hui ;
Je voulus en sortir ; mais, sourde à ma priere,
L'espoir d'un prompt Hymen vous occupoit entiere.

3°. On s'est révolté contre le caractere de Mde Argante ; on l'a regardée comme une Mere qui vouloit donner, ou plutôt vendre sa Fille au plus offrant. Pour moi je n'ai rien trouvé dans toutes ses actions ni dans toutes ses paroles, qui ait pû donner lieu à un si injuste reproche. C'est une Mere qui s'occupe toute entiere de l'établissement de sa Fille ; quoi de plus ordinaire dans le monde ? Suivons-la pas à pas dans toutes ses démar-

ches. Voici comme elle parle à sa Fille.

Ces sentimens sont beaux;
Mais le manque de biens est le plus grand des maux;
C'est un bonheur pour vous que l'Hymen de Valere, &c.
J'ai pour unique objet votre établissement;
Je ne veux qu'un Epoux et non pas un Amant;
&c.
Songez dans quel éclat j'élevai votre Enfance;
Tous vos jours, tous les miens couloient dans l'opulence;
Que nous est-il resté d'un partage si beau?
Tout avec votre Pere entra dans le tombeau.

Comment s'explique-t'elle, parlant à Valere, qui se plaint qu'on lui préfere le plus riche Rival? Voici les Vers que l'Auteur lui met à la bouche, en présence de sa Fille, qui garde le silence.

Valere, à son défaut, souffrez que je réponde.
Nous vivons dans Auteuil, loin du bruit et du monde;
A ne voir que vous seul, bornant tous nos desirs,
Nous avons fait divorce avec tous les plaisirs.
De quoi vous plaignez-vous? mettez-vous en ma place;
J'ai ma Fille à pourvoir; que faut-il que je fasse?

 En

En s'offrant à mes yeux, un riche Ameublement
Vous promet un Epoux dans le plus tendre Amant ;
Car s'il n'étoit qu'Amant, vous devez nous connoître,
Et ses présens et lui n'auroient qu'à disparoître.

En verité, Monsieur, peut-on dire que ce soit là un caractere repréhensible ? n'est ce pas là le train ordinaire du monde ? comme la vertueuse Celimene le dit à sa Mere :

Voilà comme l'Hymen se traite dans le monde ;
On calcule, on suppute, et rien ne se résout,
Que l'interêt ne marche à la tête de tout.

4°. Le Parterre s'est élevé contre les vivacités de Marton, qui, par un zele trop ardent pour sa Maîtresse, manque de respect à son Maître. Dans combien de Pieces ne voit on point le même défaut, si c'en est un ? Moliere même n'a-t-il pas donné les mêmes emportemens à ses Suivantes ? On n'a qu'à lire le *Tartuffe* pour s'en convaincre ; d'ailleurs, l'Auteur de l'*Ecole de l'Hymen* n'a-t-il pas pris la précaution d'établir, dès le premier Acte, le caractere de Marton tel qu'il paroît dans tout le reste de la Piece ?

Piece ? ne dit elle pas à *Araminte*, qui lui recommande la modération dans le piege innocent qu'elle va tendre à son Epoux :

Est-ce-là ce qu'il faut à Marton ?
Des pieges ! guerre ouverte, &c.
Oüi, c'est pour les broüiller que nous sommes venuës ;
Mais n'aurai-je en ces lieux point d'autre fonction ?
Au feu qui me dévore il faut de l'action,
Madame, vous sçavez à quel point je suis vive ;
Pour agir de sang froid, faut-il que je captive
Cet esprit remuant, mutin, séditieux ?
Laisserai-je languir des dons si précieux ?
Que de talens perdus ! c'est une conscience.

Je passe sous silence, Monsieur, mille autres mauvaises critiques, où je ne vois pas l'ombre du sens commun ; telles sont celles qui roulent sur des expressions qu'on a prises à contresens : en voici une seule que je veux bien citer par complaisance :

J'abandonne des Lieux qui m'ont deshonorée.

On a pris le terme de *deshonoré* dans un sens, où il n'y a pas la moindre vraisemblance ; on n'a qu'à lire, pour sortir d'erreur, les Vers précedens ; c'est Celimene qui parle à Valere :

Valere

Valere, vos soupçons ont offensé ma gloire ;
Prêts à nous séparer, perdons en la mémoire,
Vous avez accusé d'un sentiment trop bas
Un cœur que dans le fond vous ne connoissiez
pas.
J'abandonne des Lieux qui m'ont deshonorée,
Mais je veux en sortir, comme j'y suis entrée;
Ainsi donc permettez que je laisse chés vous
Ce riche ameublement qui vous rendit jaloux.

Ces Vers peuvent-ils laisser la moindre équivoque sur le terme de *deshonorer*? Eh! quelle apatence y a-t-il qu'une Fille, fût-elle aussi vicieuse, que Celimene est vertueuse, déclarât sa turpitude en presence de la Sœur de son Amant ?

Au reste, voici la remarque la plus sensée : Araminte, a-t-on dit, doit-elle être bien sûre du repentir de son Mari, lorsqu'il ne revient à elle que par l'impossibilité qu'il trouve à réüssir auprès d'une Maîtresse, qui non seulement ne l'aime pas, mais qui lui avoüe de bonne foi qu'elle en aime un autre ?

L'Auteur se fit ce reproche à lui-même, le jour qu'il me lût sa Piece : mais je fus la premiere à dissiper ses scrupules, et à lui faire entendre que, quoique son dénoüement ne fût pas tout-à-fait satisfaisant pour les Spectateurs, il

ne

ne laissoit pas de l'être pour Araminte; en effet, peut-elle douter de la sincerité des sentimens de son Epoux, quand elle le voit renoncer pour elle aux offres brillantes qu'on lui fait dans une lettre des plus tendres ?

Voici comme elle lui parle, pour sçavoir si elle doit compter sur le retour de son cœur.

On vous aime, Valère, et tout ce que je voy
Me fait plus que jamais douter de votre foy.
J'avois une Rivale, et j'en vois naître une autre,
Trop digne de fixer un cœur tel que le vôtre, &c.
Les biens qu'elle vous offre ont plus de quoi flater,
Que ceux dont quelque jour nous devons heriter.

Voici la réponse de Valere.

Valere vous tint lieu de tous les biens du monde;
En générosité souffrez qu'il vous seconde;
Pour moi seul, je le vois avec des yeux jaloux;
Vous avez tout quitté; ferai-je moins pour vous ? &c.
Votre cœur me tient lieu de toutes les richesses;
Non, rien ne doit borner mes soins reconnoissans;
Quels remords ! ô foiblesse ! ô surprise des sens !
Ainsi tant de vertus étoient récompensées !
Ne vous souvenez plus de mes erreurs passées, &c.
Sur le cœur le plus tendre et le plus magnanime,

[illegible]

Je l'avoüe à ma honte, un malheureux amour.
N'en parlons plus.... Sensible à mon heureux retour,
Puissiez-vous pour jamais en perdre la mémoire!
Mon crime n'a servi qu'à vous combler de gloire;
Agité, furieux, avec quelle douceur
Vous avez rétabli le calme dans mon cœur!

Après de si tendres protestations, Araminte peut elle douter un seul moment du parfait retour de Valere? Pour moi je vous avoüe, Monsieur, que plus je lis cette Piece, et plus je suis surprise du mauvais accueil que le Public lui a fait; on m'a dit qu'il n'y a que les Scenes Comiques qui ont fait plaisir. L'impression poura supléer à ce défaut; je l'attends avec impatience, et je me flate qu'elle fera rendre à l'Auteur la justice que le Public tumultueux lui a refusée. Je suis, &c.

Cette Lettre, que nous donnons telle qu'elle a été envoyée, ne nous dispense pas de donner une Analyse de la Comédie en question. C'est à quoi on satisfera dans le prochain Journal.



EXTRAIT,

EXTRAIT de la Tragicomedie d'A-chille dans l'Isle de Scyros, en trois Actes et en Vers, par M. Guyot de Merville, *représentée pour la premiere fois par les Comédiens François le* 10. *Octobre* 1737. *et favorablement reçuë du Public.*

LE Sujet de cette Piece est la reconnoissance et l'Enlevement d'*Achille*, déguisé en fille à la Cour de *Lycomede*, Roi de Scyros, où Thétis, sa Mere, l'avoit fait cacher, parce qu'elle avoit apris des Oracles, qu'il seroit tué au Siege de Troye. C'est *Ulysse*, Roi d'Ithaque, qui est chargé de le découvrir, et de l'amener dans l'armée des Grecs, parce qu'ils avoient aussi apris qu'ils ne pouroient prendre Troye sans Achille. Le plus grand obstacle qui s'opose à l'entreprise d'Ulysse est l'amour d'*Achille* et de *Deidamie*, Fille de Lycomede, et c'est ce qui fait le nœud de la Piece.

Le Theatre représente un Portiquë orné de Statuës, de Groupes, et de quelques Travaux et Amours d'Hercule. On voit la Mer dans l'éloignement.

La Scéne s'ouvre par *Deidamie* et *Doris* sa Confidente, qui sont allarmées de la Colere d'Achille, à l'occasion du dessein que Lycomede a conçu de donner sa Fille en mariage à Théagene, Prince de Calcide. Deidamie rapelle à Doris la maniere dont son cœur s'est laissé surprendre par Achille, et les précautions qu'elle a prises avec Doris même, pour sauver sa vertu de tout soupçon. Achille sous le nom d'*Eucha-*

ris,

rir, entre encore irrité. Déidamie, qui craint de le perdre, s'il venoit à être découvert, l'apaise par de nouvelles assurances de sa tendresse et de sa fidelité, et l'engage à réprimer les transports guerriers qui lui échapent à tout moment. Avant la fin de la Scène, il paroît un Vaisseau qui s'aproche de l'Isle. Les enlevemens arrivés depuis peu dans la Grece, et sur-tout celui d'Helene, se présentent à l'esprit de Deidamie. Elle veut emmener Achille, et pendant qu'il résiste à ses instances, arrive *Néarque*, Gouverneur de ce Prince, qu'elle avoit envoyé chercher pour calmer le couroux d'Achille. Elle le prie d'arracher d'un lieu si dangereux Achille qui refuse de la suivre, et elle sort avec Doris.

A la vuë d'Ulysse, qui paroît sur le Vaisseau, l'ardeur d'Achille pour la gloire, se réveille dans son cœur. Il se reproche le honteux état où il se trouve. Nearque lui opose en vain la douleur où il va plonger Déidamie, s'il la quitte. Achille n'écoute alors que la gloire. Cependant un soupçon, qui naît dans son esprit, que le Guerrier qu'il a vû sur le Vaisseau est peut-être Théagene, ranime son amour. Il veut l'aller trouver; mais Néarque, qui craint qu'Achille ne se découvre, l'arrête par un faux avis qu'il lui donne de la prétenduë arrivée de Théagene à la Cour, et Achille sort pour aller punir ce Rival chimérique. Néarque, qui reste seul sur la Scene, expose les raisons du déguisement d'Achille, et la crainte où il est que ce Prince ne détruise par ses violences toutes les mésures de Thétis. Il voit entrer Ulysse et le reconnoît. Ulysse le reconnoît aussi, et lui fait des Questions auxquelles Nearque, qui a changé de nom, répond par des faux-fuyans, après quoy

Nearque

Nearque sort pour aller avertir Lycomede de l'arrivée d'Ulysse.

Cet heureux commencement donne de grandes esperances à ce Prince, qui aprend à *Arcade* son Confident, qu'il a vû Nearque à la Cour de Pélée, Pere d'Achille, et il l'envoye s'informer de lui. Alors Achille qui n'a point trouvé Théagene à la Cour, vient trouver Ulysse pour éclaircir ses soupçons. Ulysse, après lui avoir déclaré qu'il n'est point Théagene, lui dit qu'il vient demander à Lycomede des Vaisseaux et des Soldats pour la Guerre de Troye.

Deidamie, d'auprès de laquelle Achille s'est échapé, vient le chercher, et comme Achille s'échauffe au récit qu'Ulysse fait de l'expédition des Grecs, elle le force à la suivre; ce qu'Achille fait avec peine. Ulysse resté seul, soupçonne qu'Eucharis est Achille. Le raport qu'Arcade vient lui faire, le confirme dans ce soupçon; et là-dessus, sans lui dire les raisons qu'il a de le penser, il assure Arcade qu'Achille le suivra.

L'audience que Lycomede donne à Ulysse, Ambassadeur des Grecs, ouvre le second Acte. Le Roi accorde à ce Prince tout ce qu'il demande, et sort pour exécuter ses promesses. Arcade raconte à Ulysse, que, suivant ses ordres, il a mêlé des Armes parmi les Présens destinés à Lycomede. Il ajoûte qu'il a tout disposé pour une querelle simulée et un combat feint entre les soldats qu'Ulysse a pris en passant dans quelques Isles de la Mer Egée, et qu'il a fait débarquer. Achille à qui Deidamie a défendu de parler à Ulysse, vient pour se livrer du moins au plaisir de le voir. Ulysse profite de cette occasion pour remuer le cœur et l'esprit d'Eucharis,

charis, qu'il soupçonne être Achille ; et sans faire semblant de le voir, il examine les Statuës dont le Portique est orné, et fait éclater alors tous les sentimens héroïques que lui inspire un pareil Spectacle. Cet endroit a été extrémement aplaudi. La premiere sur laquelle il fixe ses regards, est Hercule qui terrasse le lion de Nemée; et après avoir remarqué qu'Eucharis écoute attentivement, il se tourne d'un autre côté. Il voit Hercule enlevant Anthée. Il exalte le courage d'Hercule. Achille se trouble, et parle: Ulysse s'en aperçoit, et le voyant ébranlé, il lui porte le dernier coup par les regrets qu'il laisse échaper à la vuë d'Hercule déguisé en fille aux pieds d'Omphale. Achille confus entre en fureur, et s'avance pour parler à Ulysse, qui en fait autant pour le joindre, et dans le moment on voit entrer le Roi qui les separe. Achille sort, au désespoir de ce contretemps, et Ulysse fâché d'avoir manqué son coup, envoye Arcade chercher les Présens, et tâcher de ramener Eucharis avec la Princesse.

Lycomede aprend à Ulysse que ses Vaisseaux et ses Soldats seront bientôt prêts. Alors on aporte les Présens sur une table. Deidamie et Achille une Lyre à la main les précedent. Ulysse dit à Lycomede, surpris de cette vûë, que ce sont des Présens qu'il lui doit pour l'hospitalité qu'il lui donne. Lycomede et Deidamie admirent, l'un une Etoffe de Pourpre, et l'autre les Pierreries dont cette Etoffe est ornée. Achille n'est point frapé de pareils objets; et laissant tomber sa Lyre, il considere une Epée dont la vûë le charme. Deidamie s'opose à ce transport, lui en fait des reproches, et sur ce qu'elle lui ordonne de reprendre sa Lyre, et de joindre

sa voix aux sons de cet Instrument, Achille indigné aime mieux sortir que de lui obéïr. A peine est-il dehors que le bruit des Combattans se fait entendre. Arcade vient annoncer à Ulysse la querelle et le combat de ses Soldats. Ce Prince, qui n'a fait joüer ce ressort que pour découvrir Achille, veut aller le rejoindre sous prétexte de réprimer l'insolence de ses Soldats. Mais le Roi s'y opose, ne voulant pas qu'il les punisse, et en y allant lui-même, il fait sortir sa Fille d'un Lieu si tumultueux. Ulysse, qui ne veut pas perdre le fruit de son stratagême, est sur le point de sortir, lorsque voyant Eucharis rentrer sur la Scéne où le bruit la ramene, il se retire au fond du Theatre avec Arcade, pour examiner les mouvemens d'Eucharis. Le courage d'Achille s'enflâme, il entre en fureur, il veut aller combattre; et comme il va prendre les armes sur la table, il aperçoit sa Lyre qu'il y a laissée. Cet objet réveille son indignation; il la jette à terre, prend à son bras le Bouclier, se saisit de l'Epée, et la tire. Ulysse alors s'avance, et lui dit :

Qui seroit ce Guerrier, s'il n'étoit pas Achille ?

Ulysse lui découvre les desseins des Dieux à son égard, et l'esperance que les Grecs fondent sur son courage. Achille consent à le suivre. Mais, l'Amour le retenant, Ulysse employe toute son éloquence pour le gagner. Achille cede enfin à l'amour de la gloire, et s'emportant contre un habillement indigne de lui, il sort pour aller se revêtir de l'habit de Guerrier. Nearque entre et l'arrête en l'appellant Eucharis. Ce nom ranime la fureur d'Achille; il dé-

fend à Nearque de le jamais prononcer, et le quitte après l'avoir chargé de ses adieux à Deidamie. Nearque témoigne le chagrin où il est de voir qu'Achille va lui échaper. Deidamie cherchant Achille, aprend de Nearque qu'il est découvert, et qu'il va partir. La Princesse livrée à la douleur, s'emporte contre Ulysse, et sort dans le dessein de s'opposer au départ d'Achille.

Achille en habit de Guerrier commence le troisiéme Acte avec Ulysse, qui le louë et le felicite de cet heureux changement. Achille lui marque sa joye, et l'impatience qu'il a d'aller laver sa honte dans le sang des Troyens. Arcade leur annonce que tout est prêt pour le départ, et dans le moment qu'ils sortent pour aller s'embarquer, Deidamie entre et arrête Achille. Cette Scéne est un violent combat d'Achille entre la gloire et l'amour. Ulysse d'un côté et Deidamie de l'autre, l'entraînent tour à tour, et il est prêt enfin à partir, lorsque Deidamie s'évanoüissant, fait pancher la balance de son côté. Ulysse toûjours prudent, mais qui ne se rebute jamais, cede un moment à cet orage, et va trouver Lycomede à qui il aprend qu'Achille étoit dans sa Cour déguisé en fille sous le nom d'Eucharis; et après les tendres reproches et les regrets amers de Deidamie à Achille resté auprès d'elle, le Roi entre surpris de ce qu'il vient d'entendre. Ulysse lui declare que les Dieux et les Grecs demandent Achille que Thétis avoit caché dans sa Cour, et que l'Amour y retient auprès de Deidamie. Lycomede étonné demande à sa Fille si elle aime Achille. Elle se jette à ses pieds, et le Roi irrité dit:

Levez-vous, quelle audace!

Ils

Ils s'aiment. ... Par ce coup mon esprit abatu. ...
Qui peut justifier de tels feux ?

Achille.

Sa vertu.

Achille irrité à son tour, défend Deidamie, et dit à Ulysse qu'il ne partira point, si le Roy, pour réparer l'affront qu'il fait à la Princesse, ne la lui donne pour Epouse. Ulysse presse le départ d'Achille; mais sans insister sur le mariage. Le Roy consent à l'un et à l'autre, et les Amans comblés de joye ne sortent de la Scéne que pour aller se jurer une foi éternelle.

Cette Piece est fort bien représentée, les Rôles d'*Achille* et de *Deidamie*, sont remplis par le sieur *Dubois* et par la Dlle *Conel*, et ceux d'*Ulysse* et de *Lycoméde*, par les sieurs de *Montmenil* et *Fierville*.

Immédiatement avant la premiere Scene, le sieur de Montmenil, s'avança sur le bord du Théatre et prononça ce Compliment, qui fut beaucoup aplaudi.

MESSIEURS,

Quelque préjugé favorable que doive faire naitre une Piece représentée à la Cour Impériale dans une ceremonie auguste, et quelque impression avantageuse que la Traduction Françoise, qui en a été imprimée depuis peu, ait faite sur des Connoisseurs très-difficiles, celui qui va l'exposer à votre critique éclairée, a néanmoins senti qu'un pareil Ouvrage ne convenoit qu'à une saison que vous avez coûtume de regarder comme un temps d'indulgence. La nouveauté du Sujet, la singularité des situations, la hardiesse des incidens, les habillemens

même

même, et sur tout la foiblesse du Poëte et des Acteurs, tout exige de vous, Messieurs, une bienveillance égale à nos besoins. Ce n'est pas que le nouvel Auteur n'ait employé tout son art pour réduire cette Piece aux bienséances, que la solidité de vos leçons, et l'étude de la belle Nature, ont établies sur notre Théatre. Mais malgré tant de précautions nécessaires, on est encore obligé d'avoüer, que l'on risque toujours beaucoup à produire même des beautés lorsqu'elle ne sont pas d'usage; et comme ces sortes de traits demandent plus d'examen pour être aprétiés, nous vous suplions, Messieurs, de vouloir bien suspendre votre jugement, jusqu'à ce que l'action finie vous laisse le loisir de le prononcer avec cette équité et cette justesse qui fixe le goût public et notre destinée particuliere.

Les Comédiens François ont remis au Théatre la Comédie de *Démocrite amoureux*, par feu M. *Renard*; elle est très-bien représentée, malgré l'absence d'une grande partie des Comédiens qui sont à Fontainebleau, sur tout la Scene de la Reconnoissance entre *Strabon* et *Cléantis*, joüée par le sieur Poisson et par la Dlle Dangeville, dont les talens sont généralement connus.

Le 27. Septembre, l'Académie Royale de Musique executa, après l'Opera de Cadmus, une Piece de Symphonie nouvelle, de M. *Rebel*, le pere, intitulée les *Elemens*; dansée par les Dlles Sallé et Mariette, et par les sieurs Dumoulin, Dupré, Malter et Javilliers. Ce Divertissement, qui a été parfaitement bien executé, et très-aplaudi, est orné d'un Décoration qui caracterise les Elemens, et fait un grand effet.

Le Jeudi 24. Octobre, on donna la premiere Repré-

Représentation de *Castor et Pollux*, nouvel Opera, dont la Musique est de M. *Rameau*, et le Poëme de M. * * *. Cet Ouvrage a été extremement aplaudi. Nous en parlerons plus au long.

Le 29. Septembre, l'Opera Comique fit la clôture de son Théatre de la Foire S. Laurent, par les Pieces dont on a déja parlé, et par quelques Scénes épisodiques qui ont été ajoutées et fort aplaudies par une très-nombreuse Assemblée. Ces differens Divertissemens furent terminés par le Compliment qu'on fait ordinairement à la clôture du Théatre; ce Compliment a été dialogué et chanté en Vaudevilles par les Dlles Delisle, Jolie, Angelique et Cheret, en voici le Sujet et quelques-uns des Vaudevilles qui ont fait le plus de plaisir.

Toutes les Actrices de ce Théatre s'étant disputé l'honneur de complimenter les Spectateurs, une d'entre elles chanta sur l'Air: *Tout roule aujourd'hui dans le Monde*, &c.

Il vaut mieux garder le silence;
Les Complimens sont dangereux;
Il se trouve de la distance
Entre le succès et les vœux;
En vain la matiere est féconde;
On se mocque de tout cela;
Tout roule aujourd'hui dans le Monde
Sur la Béquille à Barnaba,

Après quelques contestations elles se retirerent toutes

toutes, hors une seule; c'est la Dlle Angélique, qui dit : *Les voilà parties; c'est ce que je demandois; ces babillardes-là n'auroient jamais pû s'accorder: c'est à moi présentement à haranguer l'Assemblée; mais, par où m'y prendre? Nous n'avons pas eû un trop bon succès; je risque d'être mal regardée du Public.* Elle chante sur l'Air: *de Barnaba.*

Pour nous il est fâcheux
Que pendant cette Foire,
Nous n'ayons par nos Jeux
Mérité quelque gloire;
Rien ne plaît, rien ne brille;
Tout va cahin, caha,
Jusques à la Béquille
Du pauvre Barnaba.

Ce premier Couplet est suivi de plusieurs autres sur divers Airs, dont voici le dernier, sur l'Air: *Tout est dit.*

Eh! que pourois-je dire encore,
Pour haranguer le Spectateur?
Il vient nous voir, il nous honore;
Chérissons son aspect flateur;
Mais c'en est fait, quelle est notre tristesse!
Il faut quitter, et c'est notre dépit;
La Foire cesse;
Tout est dit.

Par M. de Valois Dorville.

NOU-

OUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

XTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople le 29. Juillet 1737.

Bdulla, Pacha de Bender ayant eû ordre d'en augmenter la Garnison par un Détaement de Bosnaques, ce secours arriva le 11 ce mois, et entra dans la Place, à la faveur ıne sortie que firent les Assiegés, et dans laelle ils tuerent environ 500. Moscovites, nt les têtes furent exposées sur les remparts; Grand Visir a fait embarquer sur la Mer oire, quantité de provisions de guerre et de uche pour ravitailler cette Place.

Le 17. il arriva au Camp du G. Visir, un ourier aportant la nouvelle que le Sultan des artares du Budjiac avoit enlevé un convoi desié pour l'Armée du Général Munich. Ce Cour raportoit que l'Armée Moscovite étoit exêmement fatiguée, parce que les Bâtimens desiés à transporter sur le Boristhene les provions et le bagage, n'ayant pû franchir les catactes de ce fleuve, à cause que les Eaux en oient trop basses, les Troupes avoient été oligées de traîner tout ce qui devoit être transorté par ces Bâtimens; il ajoûtoit qu'il regnoit armi elles une maladie épidémique, et on se itoit sur ces nouvelles que sans en venir avec les loscovites à une action générale, on pourroit bien

bien réduire leur Armée dans une situation aussi triste que celle qui les obligea l'année passée d'abandonner la Crimée.

Les Nouvelles de la même date confirment que les Moscovites ayant joint les Bâtimens qu'ils avoient fait descendre de Veronitz par le Tanaïs, à ceux qu'ils avoient déja à Azoph, étoient venus en Crimée, que leur Flotte étoit entrée dans le Golfe de Ribat; que Selictar Mehemet, Pacha de Caffa, s'avançoit de ce côté-là pour empêcher les progrès des Moscovites; et que le Capitan Pacha avec sa Flotte étoit entré dans les Palus Méotides, de sorte qu'on se flatoit que les Moscovites, qui avoient fait une descente en Crimée, se trouveroient enfermés par Mer et par Terre.

Lorsque les Moscovites aprocherent d'Oczakow, qu'ils ont pris depuis, ils envoyerent un petit détachement reconnoître les environs de la Place; il y eut à cette occasion une escarmouche dans laquelle les Turcs prirent un Etendart et firent quelques prisonniers Moscovites; le G. Visir en envoya deux au Sultan, qui leur fit trancher la tête entre les deux Portes du Serrail le 22. de ce mois.

Le G. S. a envoyé au Camp son *Capiglar Kiayassy*, ce qui avoit donné lieu au bruit qui s'étoit répandu qu'il y auroit bien-tôt du changement dans le Ministere; cet Officier du G. S. est parti d'ici le 16. de ce mois.

Le 24. on a fait lever à la hâte dans Constantinople 12. mille hommes de Milices qui ont été sur le champ embarqués pour Issauksa, d'où ils iront joindre l'Armée du Grand Seigneur.

Le 27. on a eû des nouvelles certaines que les Troupes Imperiales étoient entrées en Valachie,

A

Il paroît même ici une Lettre que le General Vallis a écrite au Prince de Moldavie, pour qu'il ait à lui payer dans trois semaines cent cinquante Bourses de contribution.

Le Kaïmacan Kupruli a été fait Séraskier pour commander du côté de Vidden les Troupes du G. Seigneur, que l'on prétend oposer aux progrès des Impériaux. Le Kiaya de ce Kaïmacan, qui étoit en même-temps grand Doüannier, vient de recevoir les trois Queües de cheval, et a été fait Kaïmacan à la place de Kupruli.

D'autres Lettres portent qu'un Seigneur Persan, que Thamas Kouli-Kan a envoyé à la Porte avec le titre de son Ambassadeur Extraordinaire, eut, vers le mileu du mois d'Août dernier, une Audience particuliere du Grand Seigneur, auquel il remit de magnifiques présens. Les marques de distinction avec lesquelles ce Ministre fut reçû de Sa Hautesse, donnent lieu de croire que la Commission dont il est chargé est fort agréable à la Porte. Il assura que Thamas Kouli-Kan tenoit assiegé dans la Capitale de la Province de Candáhar le Chef du Parti qui avoit refusé de le reconnoître, et que les diférens avantages que Thamas Kouli-Kan avoit remportés sur ce Parti, avoient tellement abattu le courage de ceux qui le composoient, que la plûpart s'étoient déterminés à se soumettre.

On a apris par ce même Ministre, que le Grand Mogol voyant le Royaume de Perse prêt à joüir d'une parfaite tranquillité, tant au-dedans qu'au-dehors, et perdant l'esperance de pouvoir, à la faveur des troubles, recouvrer les Provinces que les Persans lui ont enlevées, il avoit nommé un Ambassadeur pour féliciter Thamas Kouli-Kan sur son avenement au Trône

et pour lui donner des assurances du désir qu'il avoit d'entretenir la Paix avec lui.

Depuis l'arrivée de l'Ambassadeur Persan, le Grand Seigneur a envoyé ordre à 10. mille hommes, qui étoient demeurés sur les Frontieres de la Perse, d'en partir incessamment pour aller joindre ses Troupes qui sont en Europe.

Sa Hautesse ayant crû que, comme le Grand Visir avoit sous ses ordres une Armée fort supérieure à celle des Ennemis, on ne devoit attribuer qu'à l'esprit timide et irrésolu de ce Premier Ministre la prise d'Oczakow et les progrés des Moscovites, elle l'a déposé et elle lui a donné pour Successeur le Séraskier de Bender.

De Russie.

On a apris par un Courier dépêché par le Comte de Munich, qu'outre les 80. Pieces de Canon qui étoient sur les Remparts d'Oczakow, les Moscovites en ont trouvé dix-huit ou vingt, lesquelles étoient sous les terres que leur Artillerie avoit fait écrouler. Il a raporté en même-temps qu'à en juger par le grand nombre de corps morts qu'on avoit retirés des décombres des Magasins à poudre qui ont sauté en l'air et des autres endroits ruinés par le Canon ou par les Bombes, plus de 1000. personnes avoient péri sous les ruines des Edifices publics ou des Maisons particulieres.

La Czarine a reçû avis de Niemirow, que ses Ministres Plénipotentiaires étant convenus avec ceux de l'Empereur et ceux du Grand Seigneur, de tout ce qui regardoit le Cérémonial, et les uns et les autres ayant reglé qu'ils commenceroient le 16. du mois d'Août dernier à déliberer

sur

sur les moyens de parvenir à la Paix, ils s'étoient assemblés ce jour-là pour cet effet; que les Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur s'étoient rendus les premiers à la Salle préparée pour les Conférences, et que ceux de S. M. Cz. les ayant suivis, les Ministres Plénipotentiares de Sa Hautesse y étoient arrivés peu de temps après eux, et s'étoient placés sur des carreaux vis-à-vis des autres Ministres Plénipotentiaires qui étoient dans des fauteüils; qu'après que chacun eût pris sa place, le Comte d'Ostein, premier Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur avoit lû les propositions de S. M. I. que le Reys Effendi avoit renouvellé les assurances du désir sincere que le Grand Seigneur a de voir la Paix rétablie entre les trois Puissances, et que la Séance avoit été terminée par un Discours, dans lequel le Baron de Schaffiroff, second Ministre Plénipotentiaire de la Czarine avoit exposé sommairement les motifs qui l'avoient engagée à déclarer la guerre à la Porte.

Les Ministres Plénipotentiaires se rassemblerent le 17. et ceux de S. M. Cz. ayant déclaré dans cette Conférence, qu'il convenoit de stipuler pour premier article préliminaire, que chaque Puissance garderoit les Places qu'elle possedoit actuellement, les Ministres Turcs répondirent qu'ils n'étoient point autorisés par leurs instructions à accorder cet article, et que si ceux de Moscovie avoient reçû ordre de leur Cour de ne se point relâcher sur ce point, il falloit attendre, pour continuer la négociation, que l'on fût instruit des intentions du G. S.

Comme on ne peut guere esperer de voir la Paix concluë avant l'hyver, et que le séjour de Niemirow seroit très-incommode pour les Mi-

nistres Plénipotentiaires pendant cette saison, le bruit court que le Congrès pouroit être transferé à Braklaw, autre Ville de Pologne.

On assure que la Czarine, qui paroît persister dans sa premiere résolution, a chargé ses Ministres Plénipotentiaires de déclarer qu'elle n'accorderoit de délai à la Porte que jusqu'à la fin d'Octobre, pour se déterminer à accepter les conditions qu'elle a fait proposer, dont la premiere est que Sa Hautesse consente qu'on stipule pour premier article préliminaire que l'une et l'autre Puissance garderont les Places qu'elles possedent.

Le peu d'aparence qu'il y a que le Grand Seigneur l'accepte, fait que la Czarine prend toutes les mesures nécessaires pour continuer la guerre. Elle a ordonné qu'on fit une nouvelle levée de 40. mille hommes pour remplacer le grand nombre de Soldats que le Comte de Munich a perdus au Siege d'Oczakow, ou qui lui ont été enlevés par maladies. Afin de former ce nombre de recruës, on prendra le 125 homme de tous ceux qui sont en état de porter les Armes, et les Religieux même au-dessus de 18. ans et au-dessous de 40. ne seront point dispensés d'aller à la guerre.

Il a été reglé à cette occasion, que ceux sur lesquels le sort tombera, seront obligés de servir en qualité de Soldats dès qu'ils en recevront l'ordre et qu'après la guerre ils auront la liberté de reprendre l'habit Monastique, s'ils n'aiment mieux continuer d'exercer la Profession Militaire.

POLOGNE.

POLOGNE.

LEs avis reçûs de Niemirow, portent que les Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur ont déclaré à ceux de l'Empereur et de la Czarine, que la dignité de Sa Hautesse ne lui permettant pas de traiter de la Paix dans le temps qu'on lui faisoit la guerre, elle comptoit que si les Puissances qui la lui ont déclarée, désiroient sincérement de parvenir à un accommodement, elles ne feroient aucune difficulté de convenir avec elle d'un suspension d'armes, pendant laquelle on regleroit de part et d'autre les articles préliminaires du Traité, et que c'étoit-là le premier point sur lequel ils avoient reçû ordre d'insister.

Ces avis ajoûtent qu'on avoit dépêché à cette occasion des Couriers à Vienne et à Petersbourg, pour sçavoir les intentions de S. M. Imp. et de S. M. Cz.

Les Ministres Plénipotentiaires de ces deux Puissances ayant assuré qu'il leur étoit prescrit par leurs instructions de ne point continuer les négociations si l'on ne posoit pour base du Traité, non-seulement que l'Empereur et la Czarine demeureroient en possession des Places qu'ils avoient conquises, mais encore que le Grand Seigneur les indemniseroit des dépenses que leurs Majestés Imp. et Cz. avoient été obligées de faire pour soûtenir la guerre, et que Sa Hautesse feroit remettre en liberté le grand nombre de leurs Sujets qui ont été conduits Esclaves en Turquie; le Reys Effendi a envoyé l'Interprete Gigas à Constantinople, afin d'instruire Sa Hautesse des prétentions des Cours de Vienne et de Petersbourg.

On s'attend d'autant moins à voir le Grand Seigneur accepter ces Propositions, que depuis que les Ministres Plénipotentiaires ont apris que les Troupes Impériales et Moscovites étoient considérablement affoiblies, que les unes avoient été obligées de lever le Siége de Balagnuck, et d'abandonner le Blocus de Widden, et que les autres, n'étant plus presque en état de tenir la campagne, avoient repassé le Bog, ils laissent entrevoir que Sa Hautesse aura même de la peine à ceder Asoph à la Czarine.

ALLEMAGNE.

LE Duc de Loraine eut le lendemain de son arrivée à Vienne un accès de fiévre, mais son indisposition n'a eu aucune suite, et le 10. Septembre il accompagna l'Empereur à la chasse. On assure que ce Prince a résolu de se rendre dans peu en Toscane, pour y passer quelque tems, et divers préparatifs auxquels on travaille par son ordre, donnent lieu de croire que ce bruit n'est pas sans fondement. Le Prince Charles son Frere, qui est parti de l'armée peu de jours aprè lui, pour retourner à Vienne, a été obligé de s'arrêter à Presbourg, l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de continuer sa route.

On a apris le détail suivant par les Lettres dont étoit chargé le dernier Courier dépêché à S. M. I. par le Comte de Seckendorf. Le 28. Août toute l'Infanterie de l'Armée, commandée par ce Général, se mit en marche pour aller occuper le nouveau Camp tracé à Dubliza sur la Morave. Le même jour, le Comte de Seckendorf

kendorf fit sçavoir à M. Bethun, qui commande à Piros, et qui avoit demandé qu'on renforçât les troupes de ce Poste, qu'il ne devoit compter que sur un secours de 100. Hussards qu'on lui envoyeroit le lendemain, et il lui manda en même tems, qu'en cás qu'il ne se trouvât pas en état de se défendre contre le Corps de Troupes Turques qui marchoit pour l'attaquer, il pouvoit se retirer à Mehemet-Palanka.

Le Comte de Seckendorf envoya ordre le 29. au Comte de Kevenhuller d'abandonner le Blocus de Widden, et de se rapròcher des bords du Timok.

Le 30, ce Général reçut avis, que le Colonel Lentulus, après avoir fait raser les Fortifications de Novi Basar, s'étoit avancé le 19. à la portée du canon de la petite Ville de Penitz ; que le 20. il en avoit formé le Blocus, qu'ayant commencé le jour suivant à faire les dispositions nécessaires pour attaquer la Place, le Gouverneur Turc avoit capitulé le 22, et que suivant les conditions dont on étoit convenu avec les Assiégés, la Garnison avoit été conduite à Scopia.

La Cavalerie qui étoit restée au Camp de Wresina, se rendit le 31. à celui de Dubliza, et l'artillerie y arriva le même jour.

Le 6. Septembre, le Comte de Seckendorf continua sa marche vers la Bosnie, et il comptoit d'en reprendre le Siege de Zwornick. Il laissa un Détachement considérable de Troupes auprès de Nizza, pour empêcher les Turcs de faire des courses dans les environs, et il a écrit au Comte de Kevenhullèr d'envoyer six Regimens au Général Wallis, lequel depuis

qu'on a abandonné le Blocus de Widden est allé en Walachie, pour observer les mouvemens d'un Corps de Troupes Turques, qui est entré dans cette Province.

Depuis que le Colonel Lentulus s'est rendu Maître du Poste de Penitz, 4000. Rasciens, sujets de la Porte, se sont rendus à son Camp, et ont offert de servir l'Empereur. On a divisé une partie d'entr'eux en Compagnies Franches, et on a incorporé le reste dans les Milices de Servie, qui sont commandées par M. Stanizza. Ce Colonel a donné avis que plusieurs Familles riches de la Nation Grecque se disposoient aussi à quitter la Servie Turque, pour se retirer avec leurs effets dans la Partie de cette Province, soûmise à l'Empereur, et que quelques-unes devoient se rendre à Belgrade, afin d'y demeurer jusqu'à la fin de la guerre. Pour favoriser leur dessein, on a donné ordre dans tous les Bureaux établis sur la Frontiere, de les laisser passer librement, et de n'éxiger aucune sorte de droits sur leurs effets.

Le 1. Septembre, 900. Granitzes, espece de Paysans qui habitent le long du Danube, et qui sont fort propres à la guerre de Parti, se rendirent à Sabacz près de Belgrade, et le lendemain il en arriva 5. ou 600. au même Lieu. Comme ils ont tous montré beaucoup de désir d'être employés contre les Ennemis, on en a formé un Corps, dont plusieurs Détachemens ont été envoyés en course.

On a reçu avis qu'un Détachement de 1000 Turcs de la Garnison d'Uschiza ayant attaqué le Fort de Czardac-Melim, 110. Heyduques et 12. Paysans qui étoient dans ce Poste, avoient été tués ou faits prisonniers par les Ennemis,

nemis ; qui ont mis le feu à ce Fort, et qui n'ont perdu que sept hommes dans cette Expédition.

Le 3. Septembre, le Comte de Seckendorf aprit que le Colonel Lentulus avoit marché de Penitz à Caramofze, d'où il comptoit de se rendre à Csaczak, et qu'un Détachement de 1000. Janissaires et de 500. Spahis de la Garnison d'Uschika, étant allé en course du côté de Baranovieri, avoit attaqué 600. Rasciens, qui, malgré la superiorité des Ennemis, s'étoient défendus avec tant de valeur, qu'ils n'avoient perdu que très-peu de monde.

Le Comte Esterhasi, Ban de Croatie, a donné avis à l'Empereur, qu'ayant pris la résolution d'assiéger une petite Ville qui apartient au Grand Seigneur, située sur les frontieres de la Bosnie, il avoit détaché quelques troupes pour investir la Place ; mais que sur la nouvelle de la marche d'un Corps de Troupes Turques qui s'en étoit aproché, il avoit jugé à propos de renoncer à son entreprise.

La plus grande des Mosquées que les Turcs avoient à Nissa, a été donnée aux Jésuites, qui ont commencé à y célébrer l'Office Divin.

On écrit de Vienne que la santé du Duc de Loraine, Grand Duc de Toscane, étant entiérement rétablie, ce Prince se rendit le 24. du mois passé avec l'Archiduchesse son Epouse et le Prince Charles son Frere à Halbturn.

Suivant les dernieres Lettres écrites par le Comte de Seckendorf, l'Armée que ce Général commande, et qui arriva le 14. Septembre dernier à Technitza, près de la frontiere de la Bosnie, y étoit encore campée le 16. Le 15.

ce Général reçut un courier, par lequel le Prince de Saxe-Hildburghausen lui faisoit sçavoir, que conformément aux ordres de l'Empereur il s'étoit remis en marche avec 10. Bataillons et 2000. Chevaux, pour s'aprocher de la Bosnie, et qu'il comptoit se rendre le 25. à Ratscha.

Les dernieres Lettres de Vienne portent que le Comte Philippi avoit investi la Ville d'Usitza, dont le Comte de Seckendorf se disposoit à entreprendre le Siége, et dont la prise seroit d'autant plus importante, qu'elle ouvre l'entrée de la Bosnie.

Un Détachement des Troupes Ottomanes ayant attaqué le Poste de Piros en Bulgarie, le Commandant, après s'être défendu pendant quelques heures, a été obligé de capituler, et les Turcs l'ont fait conduire avec sa garnison à la Place la plus voisine, occupée par les Impériaux.

Le Comte Ghilani ayant été attaqué par 3000. Turcs, s'est défendu avec tant de valeur, qu'il les a obligés de se retirer, et qu'il a même fait sur eux quelques prisonniers.

M. Orfelsti que le Comte Ghilani avoit détaché pour aller à la découverte, est tombé dans une embuscade des Turcs, et il a été tué, ainsi que la plûpart des Officiers et des soldats qu'il avoit avec lui.

ITALIE.

ON a apris de Rome, que ne s'étant présenté personne le 28. Juin dernier, veille de la Fête de s. Pierre et de s. Paul, pour payer le Tribut annuel des Royaumes de Naples et de

Sicile, le Pape fit protester de nullité contre cette interruption; et que l'Agent d'Espagne remit le lendemain au Greffe de la Chambre Apostolique une Contre-Protestation, portant en substance : *Qu'ayant été informé que le Commissaire de la Chambre y avoit fait enregistrer une Protestation contre l'omission de payement du Tribut que le S. Siege prétend à la charge des Royaumes de Naples et de Sicile, comme de Fiefs qui en relevent ; lui Agent de S. M. C. et chargé des Ordres du Roi des deux Siciles, proteste de nullité contre ladite Protestation, et contre la prétention qui y est contenuë, en ce qu'elle ne peut être alleguée avec justice à la charge de Sa M. Sicil. pendant et aussi long-temps que le Saint Siege n'aura pas reconnu en Elle les Titres et les Droits de Possesseur actuel des Royaumes de Naples et de Sicile ; et ne lui aura pas accordé en cette qualité les Investitures ordinaires.*

Le 2. Septembre, on célébra dans l'Eglise de saint Louis à Rome un Service solemnel pour l'Anniversaire de Louis XIV. et il a été réglé qu'à l'avenir on y célébreroit tous les ans le premier Septembre un pareil Service pour le repos de l'ame de ce Prince.

Le 15. le Prince Vaïni fut reçu Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien par le Duc de Saint Aignan, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté, dans l'Eglise de saint Loüis, qui avoit été ornée pour cette Cérémonie avec beaucoup de magnificence, et où l'on avoit élevé pour les Cardinaux, les Dames et la Noblesse, deux grandes Tribunes qui regnoient des deux côtés de la Nef. Les Prélats étoient placés séparément sur des banquettes au-dessus de ces Tribunes. Le Duc de S. Aignan, avant

que de sortir de son Palais, y donna l'Ordre de saint Michel au Prince Vaïni, et il le conduisit ensuite à l'Eglise de saint Louis. Cet Ambassadeur étoit accompagné d'un trés-nombreux Cortege, et il avoit fait habiller de neuf toute sa Livrée.

On publiera incessamment une Relation de la Cérémonie, laquelle se fit après la grande Messe, qui fut célébrée par l'Evêque d'Halicarnasse.

Le soir, le Duc de Saint Aignan fit exécuter une Cantate dans le grand Salon de son Palais, qu'il avoit fait décorer d'une maniere qui eut un aplaudissement général. Le Chevalier de Saint Georges et les deux Princes ses Fils y assisterent, ainsi que douze Cardinaux, et un grand nombre de Dames et de Seigneurs, et le Duc de Saint Aignan leur fit servir des rafraichissemens en grande abondance.

Le bruit couroit à Naples sur la fin du mois dernier, que le Roi avoit résolu d'instituer un Ordre de Chevalerie en l'honneur de saint Janvier, et que cet Ordre seroit composé de 60. Chevaliers, du nombre desquels seront les deux Infants d'Espagne, Freres de Sa Majesté.

Edit publié à Florence le 15. Juillet dernier.

NOUS, FRANÇOIS III. par la grace de Dieu, Duc de Loraine et de Bar, &c. Sçavoir faisons par les Présentes, que certaines dispositions ayant été faites il y a quelques années, au sujet de la Succession du Grand Duché de Toscane, au cas de défaut d'Enfans

mâles

mâles de la Maison de Medicis, il a été arrêté dans les Articles Préliminaires de Paix, conclus à Vienne le 3. Octobre 1735. entre l'Empereur et le Roi Très-Chrétien, pour terminer la guerre si funeste à la Chrétienté, et particulierement à l'Italie, de changer les arrangemens faits ci devant dans le cinquiéme Article de la Quadruple Alliance, et entre autres choses convenu expressément, que pour indemniser notre serenissime Maison de Loraine de la cession, tant du Duché de ce nom que de celui de Bar, elle devoit entrer en possession et proprieté du Grand Duché de Toscane, aussi-tôt après la mort du Prince qui vivoit pour lors, et en avoit la possession; et comme les Etats du S. Empire assemblés à la Diette de Ratisbonne, ont non-seulement acquiescé auxdits Articles Préliminaires, et à tout ce qui y étoit contenu, mais qu'ils ont aussi donné pouvoir à S. M. I. de les faire mettre à exécution, tant en leur nom qu'en celui de l'Empire, et de faire généralement tout ce qui seroit necessaire pour conduire à sa perfection le salutaire Ouvrage de la Paix; les Actes solemnels de cessions et renonciations respectives ayant été consignés et délivrés de la part des Parties intéressées à la Succession dudit Grand Duché, l'Empereur notre très honoré Beau-Pere nous en a enfin accordé l'Investiture éventuelle par les Lettres dont la teneur s'ensuit:

NOUS CHARLES VI. par la grace de Dieu, élû Empereur des Romains, &c. sçavoir faisons et attestons par ces Présentes, qu'en vertu des Articles Préliminaires du 3. Octobre 1735. il a été reglé que les Duchés de Loraine et de Bar

passeroient

passeroient, sçavoir, celui-ci à la signature desdits Articles; et celui de Loraine immédiatement après la mort du Grand Duc de Toscane, au Sérenissime Roy de Pologne et Grand Duc de Lithuanie, Stanislas I. pour être incorporés l'un et l'autre à perpétuité après sa mort à la Couronne de France, et que la Maison de Loraine auroit en proprieté et pour indemnité desdits Duchés le Grand Duché de Toscane aussi tôt après la mort de celui qui en est actuellement possesseur; le tout sous la garantie de toutes les Puissances qui prendront part à la Paix; et comme l'époque de la cession du Duché de Loraine a été avancée depuis par la convention du 11. Avril dernier, il est non-seulement de la justice et de l'équité, mais encore de la bonne foy, que le Sérenissime Duc de Loraine et de Bar, ses descendans, hoirs et successeurs soyent indemnisés; c'est pourquoi Nous, tant par notre Puissance Imperiale, qu'en vertu du consentement à Nous donné par les Etats du S. Empire, donnons et accordons en notre nom, et en celui des Empereurs nos successeurs, l'investiture éventuelle du Grand Duché de Toscane et de ses dépendances au susdit Sérenissime Duc de Loraine et de Bar François III. notre très-cher Gendre et à ses descendans mâles à l'infini; et au défaut de ceux-cy au Prince Charles, son frere, et à ses descendans mâles aussi à l'infini, et à leur défaut au Prince mâle et plus proche heritier de la Maison de Loraine, actuellement regnante; et encore au défaut du dernier, et dans le cas de totale extinction des Princes mâles, aux Princesses de ladite Maison; le tout selon le droit d'aînesse, pour en joüir de la même maniere que la Maison de Médicis, et le Prince de cette même Maison actuellement regnant.

A CES CAUSES, ordonnons et enjoignons

gnons à toutes personnes dépendantes de notre domination, d'avoir égard à notre disposition et ferme volonté, et en conséquence de ne troubler en aucune maniere ledit Sérenissime Duc de Loraine et de Bar, ni ses Hoirs et ses Successeurs, mais plutôt de les maintenir et défendre; de leur procurer de l'aide dans tout ce qui concerne notredite disposition, et d'empêcher qu'il ne leur soit fait aucun trouble. Mandons et Enjoignons en particulier à tous et chacun les Lieutenans, Conseillers, Préteurs du Grand Duché de Toscane et de toutes les Villes, Châteaux, Forteresses, Lieux et Terres qui en dépendent; au Gonfalonier de Justice, au Sénat et au Peuple de Florence; aux Colonels de la Milice, aux Capitaines, Sergens, Caporaux, Soldats et generalement à toutes personnes de quelque état, rang, prééminence et dignité qu'elles soyent, qu'immédiatement après le décès du présent Grand Duc ils ayent à reconnoître ledit Duc de Loraine, &c. pour leur propre, vrai et légitime Prince et Seigneur, et à se conduire en conséquence à son égard, nonobstant l'investiture éventuelle en faveur du sujet nommé dans le Traité de la quadruple Alliance, auquel Nous dérogeons en ce point; le tout sous peine de notre indignation et de celle du S. Empire contre les contrevenans, et en outre d'une amende de 400. marcs d'argent pour chaque fois qu'ils entreprendront de faire quelque Acte à ce contraire. Donné à Vienne le 24. Janvier 1737.

Notre droit se trouvant fondé sur des titres si forts et si incontestables, en vertu desquels Nous pouvons entrer en pleine possession dudit Grand Duché, aussi-tôt que la ligne masculine de la Maison de Médicis viendra à manquer par le décès dudit Grand-Duc, Nous avons résolu de

faire

faire valoir nos droits et raisons, ledit cas avenant; et attendu l'instabilité des choses humaines, Nous avons jugé à propos de pourvoir d'avance à ce qu'il conviendra de faire dans le cas où, contre notre esperance et nos désirs, ladite ligne masculine viendra à s'éteindre en notre absence par une mort inopinée. A l'effet de quoi nous avons muni de nos Pleins pouvoirs l'Illustrissime notre très-cher Cousin le Prince de *Craon*, pour faire en pareil cas tout ce qui sera nécessaire, en vertu des Lettres desdits Pleins pouvoirs que nous lui avons accordés.

En conséquence, vous mandons et enjoignons tous et chacun cy-dessus nommés du Grand Duché de Toscane, que ledit cas de mort inopinée survenant, vous ayez à nous reconnoître pour votre vrai et légitime Seigneur et Prince, et à nous prêter en cette qualité l'hommage ordinaire et le serment de fidélité et nous rendre obéissance comme de fideles Vassaux et Sujets le doivent à leurs vrais et légitimes Seigneurs et Princes; et que pour cette fin vous vous conformiez en tout en ce qui vous sera enjoint en notre nom par notre susdit Ministre Plénipotentiaire, jusqu'à ce que par Nous il en ait été ordonné autrement. Donné à Luxembourg le 18. de May 1737.

Selon les derniers avis reçûs de Gênes, les Rebelles commettent beaucoup moins de désordres dans l'Isle de Corse, depuis qu'ils ont appris que le Roy de France paroissoit déterminé à prendre des mesures pour rétablir la tranquillité dans cette Isle, mais ils tiennent toujours étroitement bloquées quelques-unes des Places que les Genois y ont conservées, et les vivres y sont d'une cherté extraordinaire.

Les

Les mêmes Lettres portent qu'on croyoit que le principal Chef des Rebelles étoit sorti encore une fois de l'Isle de Corse.

On a apris de Genêve, que le parti oposé aux Magistrats, lequel n'avoit voulu jusqu'à présent se relâcher d'aucune de ses demandes, ni accepter la médiation des Députés des Cantons de Berne et de Zurich, paroît être plus disposé à un accommodement, depuis que le Roy de France a témoigné qu'il vouloit bien prendre interêt à cette affaire.

S. M. T. C. a fait écrire à M. de la Clozure, son Résident à Genêve, par M. Amelot, Ministre et Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres, qu'elle avoit apris avec beaucoup de peine la division qui regne entre les Magistrats et une partie des Citoyens, et qu'elle désiroit de voir bien-tôt la tranquillité rétablie.

M. Amelot ajoûte dans sa Lettre, que le Roy de France a extrêmement aprouvé la conduite que M. de la Clozure a tenuë à l'occasion de la derniere émeute, et qu'il y a lieu d'esperer que la confiance que les deux Partis ont témoignée à ce Résident, le mettra à portée de procurer une entiere pacification.

Depuis que M. de la Clozure a reçû cette Lettre, par laquelle M. Amelot lui recommandoit d'engager les Chefs des deux Partis à commencer par calmer l'agitation, en se procurant une sûreté réciproque, en rapellant tous les habitans qui sont sortis de la Ville, sur tout les Membres du Petit et du Grand Conseil, et en défendant sous le peines les plus séveres toutes voyes de fait, toutes vexations et tous discours injurieux, il est arrivé de Paris un Courier chargé pour lui de nouvelles dépêches. M. de la Clozure les

communiquées aux Magistrats qui l'ont assuré qu'ils concourroient toujours de tout leur pouvoir à rétablir la Paix dans la Ville, et qu'ils n'avoient d'autre but que de prévenir l'Anarchie ; qu'on ne pouvoit leur reprocher avec justice d'avoir voulu s'arroger un pouvoir qui fût contraire aux Loix ; que la Déclaration du 27. Novembre de l'année derniere, signée par M. Turretin, en étoit une preuve, puisque les Magistrats y ont déclaré formellement, que leur intention étoit, comme elle l'avoit toujours été de maintenir le Gouvernement tel qu'il a eté établi par les Loix, auxquelles persoune ne pouroit donner atteinte sans se rendre coupable, et qu'ils n'employeroient jamais leur pouvoir que pour faire observer ces mêmes Loix et pour punir les Infracteurs ; que par raport au dessein odieux qu'on leur imputoit de vouloir perpetuer le Syndicat dans leurs Familles, ils s'en étoient pleinement justifiés par leur conduite, par les protestations faites publiquement par leur Corps aux Citoyens sur ce sujet, et par les démarches qu'ils avoient faites auprès des Habitans qui vouloient exclure les Citoyens de la Dignité de Syndic, pour leur représenter l'injustice et les inconvéniens de cette prétention.

M. de la Closure, ayant apris le 19. du mois dernier que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit résolu d'employer sa médiation, conjointement avec les Cantons de Berne et de Zurich, pour terminer les differends des Magistrats avec la Bourgeoisie, il en donna part aux Députés de ces Cantons, et aux Magistrats qui ont accepté la médiation proposée.

Le 24. ce Ministre fit sçavoir aux Chefs des Compagnies Bourgeoises qu'il désiroit de leur

parler,

parler, et comme ils s'excuserent sous divers prétextes, de se rendre chés lui, il leur manda qu'il ne leur donnoit que deux jours pour se déterminer sur l'acceptation de la médiation que le Roy de France leur offroit.

Le lendemain, dix des Compagnies Bourgeoises envoyerent des Députés au Résident de France, pour l'assurer qu'elles acceptoient avec respect la médiation de S. M. T. C. et leur exemple fut suivi le 26. par six autres Compagnies. Une seule des dix-sept persista pendant quelques jours à ne vouloir accepter aucune médiation, mais enfin elle prit le parti convenable, et deux Députés qu'elle envoya à M. de la Clozure l'assurerent qu'elle se conformoit aux intentions du Roy de France.

On attend à Genêve le Comte de Lautrec, Maréchal des Camps et Armées de S. M. T. C. lequel doit s'y rendre pour travailler à pacifier les troubles.

ESPAGNE.

COPIE d'une Lettre écrite par un Ministre du Roy Catholique à la nouvelle Espagne, datée du Mexique le 5. Mars dernier.

J'Ai à vous donner une nouvelle importante. Dieu a fait découvrir à notre Viceroy, homme véritablement heureux, du côté de Sonera, dans un Lieu ou Village qu'on nomme Cordeguachi, une Campagne d'Argent, sans aucun mêlange de terre, mais avec une veine d'or considerable, entre deux Forêts; on n'a d'autre peine que celle de ramasser l'argent entre les pierres et de l'emporter où l'on veut. On en a levé une espece de planche d'argent

d'une

d'une seule piece, qui ayant été présentée à la Romaine, s'est trouvé peser 180. arobes, le Viceroy prend les mesures nécessaires pour la faire aporter ici, et l'envoyer entiere au Roy; cela ne se fera pas sans beaucoup de temps, de peine et de dépense; mais on en viendra à bout. On est parvenu à découvrir ce trésor par l'observation qu'on a faite, que plusieurs Indiens venoient dans le Chef lieu de cette Jurisdiction pour se pourvoir au Marché des choses nécessaires, pour lesquelles ils donnoient en troc de petites pierres d'argent. On les a interrogés plusieurs fois sur le Lieu où ils trouvoient ce Métal, sans pouvoir le leur faire déclarer; ce qui a déterminé l'Alcade Major à les faire observer par des Espions de confiance, qui sont enfin parvenus à découvrir l'endroit où ils puisoient leurs richesses.

Cette nouvelle a été confirmée par un grand nombre de Lettres du Mexique, aportées en Europe sur la Flotte de la nouvelle Espgne, qui est arrivée à Cadix le 27. oût dernier. L'Arobe d'Espagne pese 25. livres poids de marc; ainsi les 180. Arobes que pese la planche d'argent dont on vient de parler, pesent 9000. marcs, qui, à 50. livres chacun, argent de France, produisent 450000. liv.

GRANDE-BRETAGNE.

LE Roy fit communiquer le 22. du mois dernier à tous les Ministres Etrangers par le Chevalier Clement Cotterel, Maître des Cérémonies, le contenu du Message, qu'il avoit envoyé la veille au Prince de Galles par le Duc de Grafton. Le lendemain on porta de la part de S. M. à tous les Pairs et aux autres Personnes qui ont quelque Emploi à la Cour, une Lettre circulaire, relative à ce Message.

Depuis

Depuis que le Prince de Galles a reçu du Roi ce Message, la Comtesse d'Effingham et la Vicomtesse de Torrington, ont donné leur démission de leurs places de Dames de la Chambre de la Princesse de Galles, et M. Jacques Pelham, Membre du Parlement pour Newrock, Secretaire du Grand Chambelan de la Maison du Roy, et Premier Secretaire du Prince de Galles, a prié ce Prince de trouver bon qu'il se retirât de son Service. Quelques Personnes qui avoient des Emplois à la Cour, les ont aussi remis à Sa Majesté. Le Lord Archibald Hamilton, un des Commissaires de l'Amirauté, a résigné sa place, et l'on assure que son exemple sera suivi par le Duc de Montagu, qui vient d'être fait Commandant de la Compagnie des Gentilhommes Pensionnaires.

Le Message que le Roy envoya le 21. Septembre au Prince de Galles, dont on a parlé au commencement de cet article, porte que le Roi ayant sujet de se plaindre de ce que ce Prince, sans la participation de Sa M. avoit fait partir la Princesse son Epouse du Château de Hamptoncourt, pour la conduire au Palais de saint James, dans une circonstance qui ne permettoit pas à cette Princesse de voyager sans un extrême danger pour Elle, et pour la jeune Princesse il avoit jugé à propos de lui ordonner de sortir du Palais de saint James, dès que cela se pouroit faire sans incommoder la Princesse de Galles, à laquelle il vouloit bien laisser la Princesse sa Fille jusqu'à ce qu'il fût temps de pourvoir à son éducation.

Le Prince de Galles prépare une Réponse à ce Message, et l'on assure qu'elle sera renduë publique

publique dans peu de jours. Ce Prince ayant fait sçavoir le 30. du mois passé au Lord Maire qu'il se rendroit à Londres le 3. de ce mois, pour recevoir l'Adresse de félicitation du Corps de Ville, au sujet de la Naissance de la Princesse Auguste, le Lord Maire, les Aldermans et les Scheriffs allerent en Corps ce jour là à sa Maison ruë de Pelmall, où ils lui présenterent leur Adresse.

LORAINE.

De Luneville, le 6. Septembre 1737.

LE Prince d'Elbeuf arriva à Luneville le premier Septembre, et eut ce jour-là l'honneur de saluer L. M qui le reçûrent très-gracieusement Le 4. le Roy se rendit dès les six heures du matin à l'Hôtel des Cadets, établis depuis deux mois en cette Ville, et y resta jusqu'à 4. heures après midy : Ces Cadets qui forment deux Compagnies, l'une de Polonois, et l'autre de Lorains, ne peuvent être reçus dans ce Corps qu'ils ne prouvent quatre Degrés de Noblesse dont ils font le cinquiéme, et on ne les y admet qu'à l'âge de 15. à 20. ans. Ils sont nouris, logés et entretenus généralement de tout aux dépens de S M. Leur Uniforme est jaune galonné d'argent : ils ont des Maîtres gagés du Roi pour les Langues Françoise et Allemande, pour les Mathématiques, l'Histoire et la Géographie, pour le Manége, le Fait des Armes et la Danse. Leurs Officiers les exercent tous les jours aux Evolutions Militaires ; neuf de ces Cadets montent journellement la Garde à l'Hôtel, et il y en

a six

à six qui sont chaque jour d'Ordonnance chés le Roy. Ils sont commandés par un Capitaine en Chef, qui l'est des deux Compagnies ; par deux Capitaines-Lieutenans, un Ayde-Major, un Enseigne, 4. Brigadiers, 4. Sous-Brigadiers. Ils ont un Aumônier pour les instruire dans les Exercices de Pieté, et 24. Laquais à la Livrée et aux Gages du Roy pour les servir. Les Tables sont divisées par Brigades : il y a à chacune un Officier à la tête avec un Brigadier et un Sous-Brigadier. Pendant que Sa Majesté fut à l'Hôtel, Elle voulut que chacun des Maîtres donnât aux Cadets des Leçons en sa présence : Elle les interrogea Elle-même sur les Sciences, afin de juger du progrés qu'ils avoient fait, et leur fit faire à diverses reprises l'Exercice Militaire. Le Roy en fut si content, que pour en témoigner sa satisfaction au Baron de Schack, Capitaine Commandant, il lui fit présent d'un des beaux Chevaux de ses Ecuries.

Le Regiment de Navarre ayant été relevé le 5. de ce mois par les nouveaux Gardes à pied de Sa Majesté, partit le même jour pour se rendre à Verdun en Garnison.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 22. Septembre, Pierre *Montemajor*, Commandeur de Villa Escusa de Haro, dans l'Ordre de saint Jacques, Lieutenant Général des Galeres d'Espagne, mourut à Carthagene à l'âge de 84. ans, dont il en avoit passé 65. dans le Service, sans aucune discontinuation.

Le

Le 24. D. Alvare *de Bazan et Benavides*, septiéme Marquis de Santa Cruz, du Viso, et de Baïone, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres de la Toison d'or, et du Saint Esprit, Commandeur de Alhambra, et la Solona dans l'Ordre de saint Jacques, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, et Majordome-Major de la Reine d'Espagne regnante, mourut à l'âge de 67. ans. Il avoit été nommé Chevalier de la Toison le 15. Janvier 1724. par le Roy Philippe V. avant son abdication. Il en reçut le Collier le 6. Août suivant des mains de Louis I. Il fut un des cinq Seigneurs que celui ci désigna pour remplir l'une des Places dont Sa Maj. Tr. Chr. lui avoit laissé la disposition. Il fut proposé en conséquence dans le Chapitre de l'Ordre du S. Esprit, tenu le 3. Juin 1724., et ses preuves furent admises le 20. Mai 1725, mais il n'en reçut la Croix et le Collier que le 22. Mars 1736. Il étoit Fils de François Diégue de Bazan et Benavides, Marquis de Santa-Cruz, Capitaine Général des Galeres d'Espagne, mort en 16 0, et de Françoise de Velasco et Ayala, Fille de Bernardin, Comte de Fuensalida. Il avoit épousé en 1696. Marie Villela et Alava, Fille d'Antoine, second Comte de Lences, et Triviana. Le Marquis de Santa Cruz étoit de la Maison de Benavides, dont la Généalogie est raportée par J G. Imhoff dans son *Corpus Historiæ Genealogicæ, Italiæ et Hispaniæ, p. 168.* Henri de Benavides, Ayeul du Marquis de Santa Cruz, épousa Mencie Pimentel, Fille de Jerôme Pimentel, premier Marquis de Baïone, et de Marie-Eugenie de Bazan, Marquise, heritiere de Santa-Cruz, et du Viso. On a con-

fonds

fondu dans le Suplément du Dictionaire Universel de 1735, à l'Article des Chevaliers du Saint Esprit avec le Marquis de Santa-Cruz, qui vient de mourir, le Marquis de Santa-Cruz, qui fut tué devant Oran le 21. Novembre 1732. Celui-ci étoit d'une Famille diférente. Il se nommoit Alvare de Navia Osorio, et étoit Marquis de Santa-Cruz de Marcenado. On trouve son Eloge dans le même Suplément sous le nom de Santa-Cruz.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 25. du mois dernier, Monseigneur le Dauphin arriva à Fontainebleau. Comme c'est le premier Voyage que ce Prince y fait, les Bourgeois en grand nombre, ayant leurs Chapeaux et Boutonnieres garnis de Cocardes et de Rubans, portant chacun une branche de Laurier à la main, allerent au-devant de Monseigneur, à deux lieuës de Fontainebleau, précédés de huit Violons, quatre Hautbois et six Tambours, et conduisirent le jeune Prince, avec cette Symphonie, jusqu'au Château, devant lequel ils firent le soir un feu de joye, et tirerent beaucoup de Fusées volantes.

Le 29. Septembre, le Roi fit rendre à l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau les Pains Bénits, qui furent présentés par l'Abbé de la Fare d'Alais, Aumônier du Roi en quartier.

Maximilien *de Chalvet*, Seigneur de la Roche de Vernassal en Auvergne, Commandeur de l'Ordre de saint Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Rocroi, et Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps de S. M. ayant demandé la permission de se retirer; Joseph Prunier de S. André, de Dauphiné, Chevalier de Malthe de la Langue de Provence, Maréchal de Camp du premier Août 1734. et Enseigne des Gardes du Corps, en a été fait Lieutenant. Et ...... de Chalvet de Vernassal, le Fils, qui étoit Exempt, en a été Enseigne.

Le premier Octobre, M. Bonnedame, Docteur de Sorbonne, fut élû Syndic de la Faculté de Théologie, à la place de M. de Romigny, qui l'a été pendant près de 20. ans.

Le Comte de S. Severin, que le Roy a nommé son Ambassadeur auprès du Roy de Suede, est parti le trois de ce mois pour se rendre à Stocholm.

Le 4. la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla à l'Hôpital de la Sainte Famille, à Fontainebleau, entendre les Vêpres et le Salut.

Le 6. la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau les Pains Benits qui furent présentés par l'Abbé d'Alegre, son Aumônier en quartier.

S. M. a accordé un Brevet de Duc au Comte de Roussy.

Le 7. l'Université alla en Procession à l'Eglise des Religieux Célestins, où l'Abbé de

de Langle, Docteur de Sorbonne, et Curé de Pantin, prononça un très-beau Discours Latin, suivant l'usage ordinaire.

Le 15. la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla au Couvent des Basses-Loges, à Fontainebleau, où S. M. entendit les Vêpres et le Salut.

Le 13. Monseigneur le Dauphin fit rendre à l'Eglise de la Paroisse les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé d'Andelot, Aumônier du Roi en quartier.

La Rentrée du Châtelet se fit le 21. de ce mois avec les Cérémonies accoûtumées, et M. Gilbert de Voisins, Avocat du Roi, Fils de M. Gilbert de Voisins, Avocat Général du Parlement, fit la Harangue avec beaucoup de Dignité et d'Eloquence.

Le Roy de Pologne, Duc de Loraine et de Bar, a accordé au Duc de Fleury, Mestre de Camp, Lieutenant du Regiment Royal Dragons, le Gouvernement de la Loraine, que le Roi lui a ordonné d'accepter.

Le premier Octobre, les Comédiens François joüerent pour la premiere fois à Fontainebleau la Tragédie de *Zaïre*, et la petite Piece du *Dédit*.

Le 3. Les *Caracteres de Thalie*.

Le 8. *Phedre* et *Hipolite*, et la *Nouveauté*. La Dlle *Dumesnil*, dont on a déja parlé, joüa le Rôle de *Phedre* avec beaucoup d'aplaudissemens, et fut reçuë le même jour dans la Troupe du Roi.

Le 10. La *Coquette*, et la *Comtesse d'Escarbagnas*.

Le 15. Le *Comte d'Essex*, et le *Medecin malgré lui*. La Dlle *Dumesnil* joüa le Rôle d'*Elizabeth* dans la premiere Piece, avec beaucoup de feu et d'intelligence.

Le 17. Le *Bourgeois Gentilhomme*, avec tous ses agrémens. Le sieur *La Lauze* qu'on a vû avec plaisir, il y a deux ans, danser sur le Théatre de l'Opera, dansa dans les Divertissemens de la Piece avec aplaudissement.

Le 22. La Tragédie d'*Andronic*, et le *Triple Mariage*.

Le 24. La Comédie de la *Magie de l'Amour*, après laquelle les Comédiens Italiens représenterent *Arlequin Sauvage*.

Le 29. L'*Ambitieux* et l'*Usurier Gentilhomme*.

Le 30. Septembre, les Comédiens Italiens représenterent aussi pour la prémiere fois, à Fontainebleau, la Comédie de la *Feinte inutile*, et celle du *Bailly Arbitre*.

Le 5. Octobre, les *Fées*, et les *Enfans Trouvés*, Parodie de la Tragedie de *Zaire*.

Le 12. La *Fille Arbitre*, et les *Mascarades Amoureuses*.

Le 26, La Comédie intitulée, *la* ****, et la *Silphide*. Le sieur La Lauze, dont on vient de parler, dansa dans les Divertissemens des deux Pieces, et fit beaucoup de plaisir.

ATTAQUE d'un Fort construit à Saint Cloud.

IL a été construit dans le Parc de S. Cloud un Ouvrage de Fortification pour l'instruction de M. le Duc de Chartres, dont on a fait ensuite l'attaque

l'attaque. Cet Ouvrage est un front de Pentagone de la petite Fortification, dont le côté exterieur est de 140. toises. On a pratiqué deux Cavaliers dans les demi-Bastions, pour commander à des hauteurs qui environnent la Place. La Courtine est couverte, comme à l'ordinaire, d'une demi-lune, qui communique au corps de la Place par une Caponniere, le tout envelopé d'un chemin couvert palissadé.

La fortification étant achevée, Monseigneur le Dauphin alla à S. Cloud pour la voir, et y fut reçû par M. le Duc de Chartres, qui l'accompagna dans la visite qu'il en fit. M. Guyol de Guiran, Commissaire Provincial de l'Artillerie, Commandant à l'Ecole de Grenoble, chargé de la conduite de cet Ouvrage, eut l'honneur d'en expliquer toutes les parties à Monseigneur le Dauphin, qui l'écouta avec beaucoup d'attention; M. le Duc d'Orleans a aussi visité le Fort plusieurs fois et en a paru très-content.

Toutes les dispositions étant faites pour l'ouverture de la Tranchée devant ce Fort, M. le Duc de Chartres en fixa le jour au 10 Septembre, et s'y rendit sur le soir, avec les jeunes Seigneurs de sa Cour, qui, pendant le Siege, ont servi de Travailleurs dans toutes les manœuvres que ce Prince a faites; il visita et examina les environs de la Place et planta les Repaires pour le tracé de la Tranchée. Ensuite il se retira sur une hauteur, par laquelle on arrive au terrein de l'attaque, où l'on a pratiqué un Entrepôt couvert d'un Epaulement; on fit distribuer aux Travailleurs les fascines et outils nécesaires.

A l'entrée de la nuit M. le Duc de Chartres déboucha de cet Endroit, suivi de tous les Travailleurs, défilants un à un et portant leur fasci-

ns et outils. Le Prince traça la premiere paralléle et le boyau qui y communique, en posant lui-même les fascines à terre, selon l'alignement marqué par les Repaires.

Dès que la Tranchée fut achevée d'être tracée, on donna l'ordre pour commencer le Travail, et aux premiers coups de pioches, la Place fit un grand feu de Canon, de Bombes et de Mousqueterie, qui continua pendant toute la soirée.

Le lendemain 11. on perfectionna la premiere parallele, qui par la situation du terrain, n'étant qu'à environ 120. toises de la Place, doit être considerée comme la seconde ; on traça sur cette parallele les Batteries de Canon et de Mortiers destinées à ruiner les défenses. M. le Duc de Chartres en marqua l'emplacement et les vit commencer ; on deboucha en même temps pour cheminer sur la capitale de la demi-lune, et la Place fit pendant ces manœuvres un feu continuel d'Artillerie et de Mousqueterie.

Le 12. au matin, on travailla à achever les Batteries et leurs boyaux de communication, et l'on en poussa un en retour à la sape, toujours en cheminant sur la Capitale. M. le Duc de Chartres s'étant rendu sur le soir au Fort avec la Reine d'Espagne, qui étoit venuë voir l'attaque de ce jour, après avoir fait placer Sa Majesté Catholique, ce Prince traça un boyau en sape volante, pendant lequel temps la Place redoubla son feu ordinaire, auquel la Tranchée répondit très-vivement. On tira quantité de Bombes, dont l'effet amusa beaucoup la Reine d'Espagne.

Le 13. on poussa la sape jusque sur le bord du Glacis, et l'on forma la derniere parallele.

Le 14. on s'avança sur l'angle saillant du chemin couvert, en cheminant en double sape, puis-

en

en sape tournante à droite et à gauche, le long des branches qui couvrent les faces de la demi-lune, jusques aux places d'arme rentrantes; ensuite on déboucha sur l'épaisseur des traverses de la Place d'arme saillante, dans laquelle on se logea, et on commença les Batteries destinées à battre la demi-lune en breche.

Ces Batteries ayant fait aux faces de la demi-lune des breches pratiquables, on résolut de se loger sur son angle, et cette manœuvre fut l'objet de l'attaque du Lundi 16; elle s'executa à l'ordinaire sur le soir; M. le Duc de Chartres ayant lui-même formé le logement en posant les Gabions qui lui étoient remis par les Travailleurs. L'Artillerie et la Mousqueterie furent servies de part et d'autre avec beaucoup d'ordre et de vivacité. M. le Duc de Chartres étant parti le lendemain 17. pour Versailles; on suspendit les attaques jusques après le départ de la Cour pour Fontainebleau, et l'on n'a pû les reprendre qu'au commencement d'Octobre, à cause des mauvais temps. Dans cet intervale on a cependant continué à avancer les Travaux; ayant achevé le logement du chemin couvert sur tout le front, perfectionné celui de la demi-lune, fait les descentes et passages du fossé de la Place, et construit les Batteries nécessaires pour battre en breche, et ruiner les flancs.

M. le Duc de Chartres étant venu à S. Cloud le Vendredi 4. Octobre ce Prince fixa la derniere attaque au Lundi 7. on prépara pendant ce temps une mine de deux fourneaux formant le T. sous la face du Bastion de la droite pour y faire breche, et l'on acheva le passage du fossé devant le Bastion.

Le Lundi matin on chargea la mine, et M. le

Duc de Chartres étant revenu l'après midi à S. Cloud, alla au Fort à 5. heures, où il visita avec son attention ordinaire, les derniers Travaux, et particulierement la mine, sur laquelle il fit beaucoup de questions très-raisonnées; il se plaça ensuite pour en voir l'effet, et l'on commença l'attaque par un grand feu qui se fit de part et d'autre; après qu'il eut duré quelque temps M. de Guiran vint prendre l'ordre du Prince et fut mettre le feu à la mine, qui réüssit parfaitement. M le Duc de Chartres fut en visiter la breche qui se trouva très-bien formée. Le feu dura encore quelques momens, après quoi la Place battit la chamade et capitula.

Le Prince, qui a suivi avec une grande attention la construction et l'attaque de l'Ouvrage, a donné à M. de Guiran des marques de la parfaite satisfaction qu'il a euë de la façon dont cet Officier a conduit l'une et l'autre; et l'on a d'autant plus lieu d'aplaudir à cet Ouvrage, que tout s'y est passé avec un ordre infini.

Le Plan de cet Ouvrage et des Attaques, a été gravé, et se trouve chés le sieur *Jombert*, Libraire de l'Artillerie, ruë S. Jacques, à l'Image Notre-Dame.

BOUQUET.

A Madame de Brunville

JE ne sçais pas si, de mon zele,
Charmante Iris, cette preuve nouvelle,
Au gré de mes vœux les plus doux,
Va vous paroître assés digne de vous.

Mais

Mais j'ai reçû ces fleurs des mains de Flore même,
Apollon m'a dicté ces Vers,
Et cet aimable Dieu dont le pouvoir suprême
Régit les Cieux, la Terre et les Enfers,
L'Amour, en ma faveur s'engage
De vous présenter mon hommage,
Et de vous exprimer les tendres sentimens,
Qui, de mon cœur reglent les mouvemens.
Eh, qui peut mieux vous le décrire,
Qui peut mieux les prouver qu'un Dieu qui les inspire ?
Heureux si vous-même en ce jour,
Vous lui laissiez choisir ma récompense,
Et le chargiez à votre tour
Du soin de me marquer votre reconnoissance !

MORTS, NAISSANCES & Mariages.

LE 22. Juillet, Mathurine *Meslet*, mourut dans la Paroisse d'Azé, près de Châteaugontier en Anjou, âgée de 102. ans 8. mois et 3. jours, étant née le 18. Decembre 1635.

Le 7. Août, Dame *Marie-Loüise d'Eu*, veuve depuis plus de 80. ans de M. Paul le Bel, Seigneur de Bussy et des Maisons-Neuves, Lieutenant Colonel du Regiment de Vervins, et Maréchal de Bataille des Armées du Roy, mourut à Poitiers âgée de 111. ans. C'est un accident qui a causé sa mort : elle s'avisa de vouloir porter

un pannier, et s'y étant pris le pied en descendant un escalier, la premiere fois qu'elle le porta, elle tomba et se cassa la cuisse; elle en mourut une quinzaine de jours après.

Le 24. Dame *Julie-Christine-Regine Gorges d'Antraigues*, Dame du Palais de la Reine, et épouse de Paul-François de Bethune, Duc de Bethune-Charost, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, et Lieutenant General de ses Armées, Marquis d'Ancenis, ancien Baron, Pair et President né de la Noblesse aux Etats de Bretagne, Comte Engagiste de Crecy en Brie, Gouverneur des Ville et Citadelle de Dourlens, et en survivance Gouverneur de Calais et du Fort Nieulay, et Lieutenant General au Gouvernement des Provinces de Picardie, Boulonnois, anciennes Conquêtes du Hainault, Gravelines, et Pays reconquis, mourut à Paris, âgée de 48. ans 11. mois et 2. jours, étant née le 22. Septembre 1688. On a marqué de qui elle étoit fille dans le Mercure de Juillet dernier p. 1673. en raportant la mort de Chrétien-François Gorges de Roise, Conseiller au Parlement de Paris, son frere consanguin. Cette Dame, qui avoit été mariée le 3. Avril 1709. ne laisse qu'un fils apellé le Duc d'Ancenis, dont le mariage est raporté dans le Mercure du mois d'Avril dernier, p. 829. et quelques filles, dont une fut mariée au mois de Mars 1734. avec Paul-Antoine de Quelen d'Estuer de Caussade, Comte de la Vauguion, Marquis de Saint Megrin, fait Colonel du Regiment de Beauvoisis, par Commission du premier Decembre de la même année 1734. et une autre mariée le 26. Octobre 1735. avec René-Marie

de

de Froulay, Marquis de Tessé, Colonel du Regiment d'Infanterie de la Reine, et son Premier Ecuyer.

Le 28. *Maximilien Noël*, Sieur de Saint-Denis, cy-devant Seigneur du Tilloy, Vaudoy, &c. ancien Conseiller en la Cour, et Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris, où il avoit été reçû le 18. Avril 1685. mourut âgé de 80. ans 4. mois. Il étoit fils de Jean Noël, Sieur de Saint-Denis, Seigneur de la Mothe-Vitry, du Tilloy, Vaudoy, &c. cy-devant Commissaire General des Suisses et Grisons, et du Regiment des Gardes Suisses du Roy, et de Dame.... Alleaume du Vaudoy, sa femme.

Le 29. Dame *Claude-Henriette Donneau de Visé*, veuve depuis 1730. de Jean Goujon, Seigneur, Baron de Chasteauneuf, d'Iville, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, ancien Secretaire ordinaire de son Conseil d'Etat, Direction et Finances, et auparavant Receveur General des Finances de Metz, mourut dans un âge fort avancé, laissant pour enfans Loüise-Henriette Goujon, mariée le 9. Fevrier 1718. avec Alfonse Jubert de Bouville, Brigadier des Armées du Roi, et ci-devant Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons; et Jean-Prosper Goujon, Seigneur de Gasville et de Coutes, Baron de Chasteauneuf et d'Iville, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi, ci-devant Intendant de la Generalité de Roüen depuis 1715. jusqu'en 1732. qui a été marié le 26. Juin 1713. avec Anne de Faucon de Ris, fille unique de Charles-Jean-Loüis de Faucon, Seigneur de Ris, premier Maître de la Garderobe du Duc d'Orleans, frere du Roi Loüis XIV. et mort le 8. Fevrier 1740. et de Françoise de Bar, de Bu-

 ranlure,

tanlure, morte le 6. Septembre 1727. Il en a deux garçons et une fille nommée Marie-Anne Goujon de Gasville, remariée au Château de Ris le 19. Mai 1733. avec Pierre de Marolles, Comte de Rocheplatte, Seigneur d'Aunay, et des Greves en Gastinois, Brigadier des Armées du Roy, et Lieutenant pour Sa Majesté en la Province de la Marche, ci-devant Major des Gardes du Corps du feu Duc d'Orleans, Régent. Elle avoit été mariée en premieres nôces le 6. Juin 1728. avec Charles-Auguste le Tonnellier de Breteüil, Baron de Preüilly, Seigneur d'Azay-le-Feron, Fombaudry et Tournon, Capitaine de Cavalerie, mort le 13. Juin 1731. duquel elle a deux enfans en bas âge. La Dame Goujon, qui vient de mourir, étoit fille de Henry Donneau de Vizé, Gentilhomme servant du Roy, de la Reine Mere et du Duc d'Orleans, et de.... de Riviere, et cousine germaine de Jean Donneau de Vizé, Historiographe de France, Auteur du Mercure Galant, qu'il donna au Public tous les mois sans discontinuation depuis le mois de Mars 1677. jusqu'à son décès arrivé le 8. Juillet 1710. Elle étoit aussi tante à la mode de Bretagne de Jacques Donneau de Vizé, Brigadier des Armées du Roy du premier Fevrier 1719. Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, et Gouverneur de la Ville, Fort et Citadelle de Longwy depuis 1733. et auparavant Capitaine au Regiment des Gardes Françoises pendant 24. ans, dont le fils est depuis 1733. Lieutenant au même Regiment, dans lequel il est entré en 1719.

Le 7. Septembre, *Philibert-Bernard Moreau de Mautour*, Conseiller du Roi, Doyen des Auditeurs

diteurs de la Chambre des Comptes de Paris, et Pensionnaire vétéran de l'Academie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, mourut âgé d'environ 83. ans, ayant 55. années d'exercice de sa Charge, à laquelle il avoit été reçû le 21. Mars 1682. Il étoit connu depuis long-temps dans la Republique des Lettres. Sa famille est originaire de Bourgogne, et alliée à la plûpart des meilleures familles de Dijon. Il avoit eu pour pere et mere Etienne Moreau, Conseiller du Roy, Auditeur de la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, et Dame Catherine Rozerot, et il étoit veuf de Jeanne-Françoise de Bourgogne, morte le 6. Juin 1731. âgée de 77. ans, et fille de François de Bourgogne, Seigneur de Mautour en Brie, Capitaine au Regiment de la Reine Mere du Roy Loüis XIV. et de Dame Françoise de Villers. Il en avoit eu Jean-Baptiste-Loüis Moreau de Mautour, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, mort à Strasbourg le 14. Mai 1706. à l'âge de 24. ans d'une blessure qu'il avoit reçûë à la tête d'un éclat de pierre au Siege d'Haguenau en Alsace; Philibert-François Moreau de Mautour, Prieur Commandataire de Marbos et de Montiers en l'Isle; et Charles Moreau de Mautour, Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de Saint Lazare de Jerusalem, et ancien Capitaine dans le Regiment de Toulouse, Infanterie.

Le même jour mourut en son Château de Cernay, Paroisse d'Armon, près de Montmorency, dans la 79. année de son âge, Dame Henriette *Brinon*, qui avoit été mariée au mois de Juin 1686. avec Melchior de Blair, Ecuyer, Seigneur de Cernay, autrefois Fermier General des Fermes unies du Roi, dont elle a eu 14

Louis

Loüis-François de Blair, Seigneur de Cernay à Courtemanche, &c. reçû Conseiller au Parlement à la troisiéme Chambre des Enquêtes le 30. Janvier 1709. veuf de Dame Catherine-Jeanne de Gars de Boisemont, morte le 16. Août 1721. de laquelle il a Loüis Guillaume de Blair, reçû Conseiller au même Parlement à la cinquiéme Chambre des Enquêtes le 9. Août 1735. et une fille mariée avec Henry le Grand, Seigneur de Vaux ; Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris ; 2. feuë Marie-Anne de Blair, morte le 8. Juillet 1718. laquelle avoit été mariée le 2. Avril 1713. avec Charles-François le Févre de Laubriere, Seigneur dudit lieu, Baron de la Haye Joullain, de Briançon, &c. Conseiller au Parlement de Paris, qui étant resté veuf d'elle embrassa l'Etat Ecclesiastique, et est aujourd'hui Evêque de Soissons depuis 1731. Il en a un fils et une fille nommée Jeanne-Henriette le Févre de Laubriere, mariée le 28. Août dernier avec . . . . . de Rogres, Baron de Champignelles, Capitaine dans le Regiment des Cuirassiers ; 3. Loüise de Blair, Religieuse en l'Abbaye Royale de Maubuisson ; 4. Antoinette de Blair, Religieuse au Couvent des Filles de S. Thomas à Paris ; et 5. Renée-Françoise de Blair, épouse d'Antoine d'Aspremont, Vicomte d'Horte. La Dame de Blair, leur mere, étoit fille de Philipe Brinon, Ecuyer, Sieur de Teiiry, et niéce de la Dame Brinon, qui avoit été Superieure des Filles Damoiselles de Noisy, qui ont été depuis transferées et fondées à Saint Cyr près de Versailles.

Le 12. Loüis *de la Tour de Montauban*, Evêque et Seigneur de Toulon, Abbé Commandataire des Abbayes de Saint Guillem du Desert,

O. S. B.

Ordre de Saint Benoît, Diocese de Lodeve, et d'Aniane, du même Ordre, Diocese de Montpellier, et Docteur en Theologie, mourut dans son Diocese, âgé de plus de 60. ans. Il étoit fils d'Alexandre de la Tour de Montauban, Marquis de la Chau, Maréchal des Camps et Armées du Roi, et de Lucrece du Puy de Montbrun. Il avoit été autrefois Vicaire General de l'Evêque d'Apt. Il fut nommé à l'Evêché de Toulon le 15. Août 1712. et sacré le 6. Novembre suivant dans l'Eglise de Lisieux par l'Evêque du lieu, assisté des Evêques de Condom, l'ancien, et de Séez. Il assista en qualité d'un des Députés de la Province d'Arles, à l'Assemblée Generale du Clergé de 1715. et en dernier lieu à celle de 1735. Il étoit Titulaire de l'Abbaye de Saint Guillem du Desert depuis le 14. Août 1698. et de celle d'Aniane depuis le 17. Octobre 1723.

Le 16. *Antoine-Denis Peletyer*, Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, Charge en laquelle il avoit été reçû le 13. Septembre 1695. mourut âgé de plus de 60. ans. Il avoit épousé *Susanne-Therese le Noir*, sœur de Jean-Ch. Joseph le Noir, Lieutenant Particulier du Châtelet de Paris, et en avoit eu feuë Jeanne-Therese-Antoinette Peletyer, fille unique, mariée le 26. Fevrier 1726. avec Louis-Anne Seguier, Conseiller au Parlement de Paris, et morte le 3. Juin 1734. laissant des enfans.

Le 18. *Adrien-Loüis de Thumery de Boissise*, Prieur Commandataire de Saint Hilaire de Cassan, en Poitou, Diocese de la Rochelle, qui étoit paralytique depuis quelques années, mourut à Paris dans la 59. année de son âge, étant né le 25. Mai 1679. Il étoit second fils de Germain-Christophe de Thumery, Seigneur de

Boissise, le Vé, &c. President en la seconde Chambre du Parlement de Paris, mort le premier Septembre 1714. et de Dame Magdéleine le Tellier de Morsan, morte le 11. Decembre 1730.

Le 19. *Antoine Huet*, Seigneur d'Ambrun, ancien Mestre de Camp de Cavalerie, et Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, mourut subitement au Château de la Ferté-Arnaud chés le Duc de Saint Simon, à l'âge de 68. ans, laissant des enfans de Marie-Angelique Pecquot de Saint Maurice, sa seconde femme, fille de Pierre Pecquot, Seigneur de Saint Maurice, Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et de Marie-Claude Dappougny. Il l'avoit épousée le 10. Septembre 1725. étant veuf d'Anne Froment, fille de Laurent Froment de Villeneuve, Seigneur de Sucy, Conseiller-Secretaire du Roi, et de ses Finances, et de Marguerite Bellés. Il avoit été marié avec cette premiere le 17. Fevrier 1719. elle mourut sans enfans au mois d'Août 1724.

Le même jour N. *Gigault de la Boullaye*, fils premier né de Charles-Bernardin-Godefroy Gigault, Marquis de Bellefont et de la Boullaye, Gouverneur des Château, Parc et Gouvernement de Vincennes, et Colonel du Regiment de la Marche, et de Dame Marie-Susanne-Armande du Châtelet, mariés le 22. Juin 1733. mourut dans son sixiéme mois, étant né le 2. Avril dernier.

Le 24. *Guy Gueau de Pouancey*, Secretaire General du Conseil de Commerce, mourut âgé d'environ 68. ans, laissant veuve sans enfans Anne Angelique de Fontettes, fille de feu Charles de Fontettes, Chevalier, Seigneur de Vaul-

main et de Lincourt dans le Vexin François, et de Dame Anne-Loüise de Boulainvilliers, dont on a raporté la mort dans le Mercure de Fevrier 1736. p. 390.

Le 27. Dame Gilberte-Albertine-Rosalie *de Gaucourt*, épouse d'André-Abraham de Lescoux, Seigneur de Saint Bohaire près de Blois, et auparavant veuve du Seigneur de Salvert en Auvergne, mourut à Paris âgée de 47. ans. Elle étoit fille de feu Charles de Gaucourt, Lieutenant de Roy en Berri, Seigneur de Cluys et de Boüesses, dans la même Province, mort le 20. Mai 1713. et d'Albertine-Brigide de la Baume Montrevel de Saint Martin.

Le 28. Dame Cdmée-Catherine-Baltasar *de Grandmaison*, veuve depuis quelques mois d'Edme Bonnet, Sieur de Saint Leger, Chevalier de l'Ordre de Saint Lazare, Grand Maître des Eaux et Forêts de France au département du Poitou, Premier Valet de Chambre du feu Duc d'Orleans, Regent, avec lequel elle avoit été mariée le 15. Mai 1704. mourut à Paris, laissant pour fille unique Edmée-Marie-Jeanne Bonnet de Saint Leger, mariée avec François-Nicolas Raffy, Seigneur de Bazoncourt, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, et ancien Capitaine de Cavalerie au Regiment Royal Roussillon.

Le 6. Octobre, Jean Aimard *Nicolai*, Marquis de Goussainville, Seigneur d'Amy, Vilbourg, Sove, &c. Premier Président honoraire de la Chambre des Comptes de Paris, mourut âgé de 79. ans. Il étoit le 7e de sa famille, qui de Pere en Fils possedoit cette Charge depuis Jean Nicolai, son 5e. Ayeul,

qui

qui y fut reçu le 25. Octobre 1705. Il l'avoit exercée pendant 48. années entieres, y ayant été reçu le 5. Mars 1686. et ne s'en étant démis qu'au commencement d'Avril 1734. Il avoit été d'abord dans le Service mais ayant perdu un Frere aîné en 1677. il prit le parti de la Robe, et fut reçû Avocat Général en la même Chambre le 29. Janvier 1680. Il avoit épousé en premieres nôces, le 26. Juin 1690. Marie-Catherine le Camus; morte âgée de 25. ans, le 12. Mai 1696. laquelle étoit Fille unique de Jean le Camus, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, et Lieutenant Civil du Châtelet de Paris, et de Marie-Catherine du Jardin ; et 2°. le 16. Novembre 1705. Françoise-Elisabeth de Lamoignon, Fille de Chrétien François de Lamoignon, Marquis de Basville, Président du Parlement de Paris, et de Marie-Jeanne Voysin. Cette derniere mourut le 29. Avril 1735. dans la 55. année de son âge. Il avoit eu de la premiere Antoine-Nicolas Nicolaï, Marquis de Goussainville, Conseiller au Parlement de Paris, et reçû en survivance à la Charge de Premier Président de la Chambre des Comptes, mort sans alliance le 15. Juin 1731. dans la 34. année de son âge ; et Marie-Catherine-Elizabeth Nicolai, morte fille le 12. Octobre 1716. dans la 25. année de son âge ; le Président Nicolai laisse de son second Mariage Marie-Elizabeth Nicolai, née le 18. Janvier 1707. et mariée le 23. Février 1723. avec Louis-Charles de la Châtre, Comte de Nançay, Gouverneur du Fort de Pecquais en Languedoc, Colonel du Regiment de Bearn, et Brigadier des Armées du Roy, tué à la bataille de Parme le 29. Juin

1733.

1733. Françoise-Christine Nicolai, née le 15. Février 1708. mariée le 9. Juillet 1725. avec Michel de Forbin, Marquis de Janson, Gouverneur d'Antibes, Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de Bretagne, et Brigadier des Armées du Roy ; Aimard-Jean Nicolai, Marquis de Goussainville, né le 10. Avril 1709. d'abord Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons par Commission du 15. Août 1727. et depuis reçû Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais, le troisiéme Août 1731. et installé le cinquiéme Avril 1734. par la démission de son Pere en la Charge de Premier Président de la Chambre des Comptes, à laquelle il avoit été reçu en survivance le 18. Decembre 1731. Son Mariage avec Magdeleine-Charlotte Guillelmine-Leontine de Vintimille du Luc est raporté dans le Mercure de Mars 1733. pag. 609. Il en a deux garçons, Antoine-Chrétien Nicolai, Chevalier de Malthe, né le 12. Novembre 1712. Mestre de Camp du Regiment de Dragons de Nicolai, à la place de son Frere, par Commission du 2. Juillet 1731, et Aimard-Chrêtien François-Michel Nicolai, destiné à l'Etat Ecclésiastique, et qui est encore aux Etudes.

Le 7. François *Coquebert*, Ecuyer, Seigneur de Montbret, mourut subitement d'une attaque d'apopléxie à Soisy-sur Estiolle. Il étoit fils aîné de feu Jean-Baptiste Coquebert, Seigneur de Montbret, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 17. Février 1711. et de défunte Marie Roland, morte le 30. Janvier 1715. Il laisse de feuë Charlotte Herbinot, sa premiere femme, morte le 18.

Avril

Avril 1713. à l'âge de 35. ans. et fille de François Herbinot, Conseiller au Châtelet de Paris, et de Charlotte Cousinet, 2. fils, dont l'aîné est Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris. Le Défunt étoit cousin germain maternel de feu Nicolas-Jérôme de Paris, Conseiller au Parlement de Paris, dont la mort est raportée dans le Mercure du mois d'Août dernier, p. 1889.

Le même jour Denis *du Val*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre, du 17. Avril 1714. et Curé de la Paroisse de S. Hypolite au Fauxbourg S.-Marceau, depuis 1733. mourut dans son Presbitere, âgé de 55. ans; les Chanoines de Notre Dame se rendirent le lendemain matin à S. Hypolite pour l'enterrer, comme étant un des Beneficiers de leur Eglise.

Le 11. Charles-Gabriel *Bory*, Ecuyer, Chevalier-Commandeur des Ordres de Notre-Dame du Mont Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, Grand-Maître des Eaux et Forêts de France au Département d'Orleans et de Montargis, et Lieutenant de Roy au Gouvernement du Comté de Bourgogne, mourut subitement à Paris, âgé d'environ 55. ans Il étoit fils de feu Pierre Bory, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, Contrôleur General des Restes de la Chambre des Comptes et Bons d'Etat du Conseil de S. M. et auparavant Avocat au Conseil, et de Catherine Apoil; et il avoit été marié le 5. Novembre 1715. avec Jeanne Flory de Lessart, fille d'André Flory, Seigneur de Lessart, Trésorier de France, et General des Finances au Bureau de la Generalité de Paris, et d'Andrée Charlotte Huet; il en laisse des enfans.

Le

Le 12. D. Marie-Anne *de la Vergne de Guilleragues*, Dame du Palais de feuë Madame la Dauphine, Mere du Roy, et veuve depuis le 17. Mars 1728. de Gabriël-Claude d'O, Marquis d'O, et de Franconville, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant General des Armées Navales du Roy, Menin de feu Monseigneur le Dauphin, Pere du Roy, et Premier Gentilhomme de la Chambre du Comte de Toulouse, dont il avoit été Gouverneur, mourut à Paris, âgée d'environ 80. ans. Elle étoit fille de feu Gabriel-Joseph de la Vergne, Seigneur Comte de Guilleragues, Premier Président en la Cour des Aydes du Parlement de Bourdeaux, Secretaire de la Chambre et du Cabinet du Roy Louis XIV. et son Ambassadeur à la Porte Ottomane, et de D. Anne-Marie de Pontac. Elle avoit été mariée avec le feu Marquis d'O, le 14 Janvier 1686. à Galata de Constantinople pendant l'Ambassade de son Pere. Elle avoit eû pour enfans Marie-Anne d'O, née à Paris le 14. Octobre 1687. mariée le 15. Avril 1705. avec François d'Espinay, Marquis de Boisgueroult; faite Dame d'Atours de S. A. R. la Ducesse d'Orleans en 1718. et morte le 4. Avril 1727. dans la 40. année de son âge; Gabrielle-Françoise d'O., mariée à l'âge de 17. ans le 7. Avril 1706. avec Pierre-Gaspard de Clermont d'Amboise, Marquis de Gallerande, aujourd'hui Chevalier des Ordres du Roy et Premier Ecuyer du Duc d'Orleans (après la mort de la Marquise d'Espinay, sa sœur, elle fut faite Dame d'Atours de la Duchesse d'Orleans, dont elle étoit Dame d'Accompagnement) et Gabriel-Simon d'O, Marquis d'O, Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, Infanterie,

et

et Brigadier des Armées du Roy, mort le 27. Octobre 1734. dans la 57. année de son âge, étant veuf d'Anne-Louise de Madaillan de Lesparre de Lassay, morte le 2. Octobre 1723. dans la 27. année de son âge; ayant eû d'elle Adelaïde-Genevieve-Felicité d'O qui fut mariée le 27. Août 1731 avec Louis de Brancas, Duc de Lauraguais, Pair de France, fait Colonel du Régiment d'Artois en 1734. Elle mourut âgée de 19. ans le 26. Août 1735. 12 jours après être accouchée heureusement d'un fils, comme on l'a raporté dans le temps.

On a omis de marquer en son temps l'Article qui suit: *Louis-Joseph, Comte de Beaumont*, Marquis d'Autichamp, Seigneur de la Roche Saint Rambert, &c. reçû en survivance à la Charge de Lieutenant de Roy des Ville et Château d'Angers, fils d'Antoine de Beaumont, et de défunte D. Jeanne Olympe Dinet de Maudifray, épousa le 26. Juin 1717. D. Celestine-Perrine Locquet de Grandville, fille de Charles Locquet, Seigneur de Grandville, &c. et de D. Marie-Celeste Gaubert.

Le 2. Septembre Messire *Jean-Gabriel de la Porte du Theil*, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire de la Chambre et du Cabinet de Sa Majesté, et cy-devant son Ministre Plénipotentiaire près l'Empereur, épousa Dlle *Jeanne-Benjamine Angelique Faucard de Beauchamp*, fille de Messire Antoine-François Faucard de Beauchamp, Conseiller du Roy, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne et de D. Magdeleine Bruchelier.

TABLE.

La

Errata de Septembre.

PAge 1901. ligne 10. Saint, *lisés* Pieux.
P. 2020. l. 30. de Paris, *l.* de Nîmes.
P. 2097 l. 5. le, *l.* ce.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2181. ligne 2. du bas, si voulez, *lisez* si vous voulez.
P. 2235. l. 2. se vend, *l.* se vendra.

La Chanson notée doit regarder la page 2247

MERCURE
DE FRANCE,
DEDIÉ AU ROY.
NOVEMBRE. 1737.



A PARIS,

Chés GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1737.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'AMOUR ÉGARÉ, *CANTATE.*



La Déesse des cœurs, voulant punir son Fils
Du Trait que cet ingrat avoit lancé contre elle,
Résolut d'émousser la fleche criminelle
Dont il l'osa blesser en faveur d'Adonis ;
L'Amour pour éviter cette injuste colere,

Prend en main son flambeau, s'arme de son
Carquois,
Et d'une aîle legere
Il vole et fuit le séjour de Cythere,
Pour venir se cacher dans nos paisibles bois.
Fuyez, raison austere,
Eloignez-vous de ce séjour;
On n'écoute guere
Vôtre Loi sévere
Dans des lieux où regne l'Amour;
Il fait disparoître
Les tristes soupirs,
Partout on voit naître
Les Jeux, les Plaisirs;
Pour mieux reconnoître
De si doux loisirs,
Que ce Dieu soit maître
De tous nos désirs.

Venus, de ce départ, interdite et tremblante,
Fait chercher l'Amour en tous lieux;
Elle vient sur la Terre, elle va dans les Cieux,
Et sa recherche impatiente
Lui fait porter par tout ses regards curieux;
Mais sans espoir enfin, la Déesse est contrainte
D'exprimer par ces mots sa douleur et sa crainte.
Reviens, charmant vainqueur, dans les brâs de
ta Mere;
Ecoute mes tristes regrets;
Viens calmer ma douleur amere,

Reviens

Reviens ; dûssai-je encor m'exposer à tes traits.
Tendre Amour, quelle est ta puissance !
Ton triomphe doit être doux ;
On aime mieux cent fois éprouver ton courroux
Qu'une trop froide indifference.
L'Amour touché des plaintes de Vénus,
S'aprête à terminer de si vives allarmes ;
Et par un retour plein de charmes
Il veut rendre le calme à ses sens éperdus ;
Mais voyant la douleur que nous en devons prendre,
Par ces mots genereux il cherche à la suspendre,
Je ne quitte qu'en aparence
Un si charmant séjour ;
Consolez-vous de mon absence ;
Bergers, je vous laisse ma Cour ;
Dans vos retraites solitaires,
Vous sentirez mes traits vainqueurs ;
Ils seront gravés dans vos cœurs
Et dans les yeux de vos Bergeres ;
Que les inutiles soupirs
Soient écartés de nos Bocages ;
Petits Oiseaux, par vos ramages,
Chantez nos amoureux désirs,
Et vous Echos, sous ces ombrages,
Ne repetez que nos plaisirs.

La Musique est de M. Fremeaux, *Organiste de S. Aspais de Melun.*

*OBSERVATIONS de M. D. S. J. sur les Ouvrages de Bernard Guidonis, Dominicain, Evêque de Lodéve, pour servir à l'*Histoire Litteraire de France du XIV. Siecle.

JE n'ignore pas que dans l'Ordre de S. Dominique il y a eu de Grands Hommes, des Personnages célébres, d'illustres Théologiens, qui ont beaucoup servi l'Eglise, en confondant les Hérétiques, en éclairant les Fidéles par leurs Ecrits et par leurs Prédications : mais s'il y a des Albert le Grand, des Thomas d'Aquin, des Cajetan, des Lemos &c. et de nos jours des Noël Alexandre, des Echard, et des Le Quien, il faut aussi avoüer que dans les temps qui ont précedé, il y a eû aussi parmi les Religieux du même Ordre des Ecrivains d'un mérite assés médiocre, des Auteurs, dis-je, qui n'ont pû être loüés que par des Contemporains aussi peu éclairés qu'eux. Que s'ils l'ont été par quelques Modernes, il faut distinguer parmi ces Modernes, et examiner s'ils avoient lû leurs Ecrits, ou s'ils se contentoient de copier

les

les anciens Panegyristes de ces Ecrivains, tels qu'ils les trouvoient.

Il m'a paru que Bernard Guidonis ; dont un Ecrivain de son Ordre a tâché depuis peu de relever l'excellence, est dans le dernier cas ; et que quoi qu'il paroisse avoir été estimé de son temps, peut-être même dans quelques-uns des siecles suivans, on ne peut aujourd'hui obliger personne de lui accorder une estime générale. Je pense au contraire que c'est un Auteur sujet à révision, que c'est un de ces Compilateurs, qu'on peut, pour toute grace qu'on sçauroit lui faire, mettre un peu au dessus de Jacques de Genes, et à côté de Vincent de Beauvais.

Nous sommes dans un Siecle éclairé ; où l'on examine les choses de près, et où l'on ne pardonne à aucun des Anciens les simplicités qui leur sont échapées. Témoin ce que je lis à la page 45. du Discours sur l'état des Sciences du IX. et du X. siecle, touchant les Mathematiques de Raban de Mayence. Si l'Auteur de ce Discours continuë de faire passer en revüe les Ecrivains de chaque siecle, il aura ample matiere à exercer sa critique, à mesure qu'il aprochera du nôtre.

Je ne le préviendrois pas sur Bernard

 Guidonis,

Guidonis, Auteur du XIV. siecle, si je n'avois vû répandre un Ecrit imprimé dans lequel on fait dire à M. Baillet, à M. Baluze et aux Possesseurs des plus celebres Bibliotheques, en faveur de cet Auteur, ce qu'ils ne disent pas et ce à quoi ils n'ont jamais pensé.

Ce qui m'a encore surpris dans cet Ecrit, c'est qu'on y prend fort mal le sens des paroles de M. l'Abbé le Beuf, et qu'on veut qu'il ait dit que *personne n'a jamais eû le courage de faire imprimer aucun des Ouvrages Historiques de Bernard Guidonis*; tandis que dans le Mercure de Mars, page 425. il juge du mérite des Manuscrits de cet Auteur par les Imprimés qu'il en a vûs chés le Pere Labbe et chés M. Baluze.

En pardonnant cette méprise à celui qui l'a faite, j'ai eû la curiosité de voir ce que le Pere Echard dit être imprimé de Bernard Guidonis. Je n'avois pas été étonné de lire dans ce Bibliothecaire Dominicain un grand Eloge de Bernard, écrit par un Auteur qui l'avoit connu.

On n'avoit pas assés de Critique au XV. siecle pour distinguer les véritables Sçavans en fait d'Histoire. La simplicité du Panegyriste étoit si grande, que pour profiter de tout ce qui se présentoit

à

à celebrer dans son Héros, il commence son Eloge par une fade allusion à son nom de *Bernardus : Hic*, dit-il, *juxta proprietatem sui nominis tanquam* NARDUS *odorifera, vitâ pariter et doctrinâ odorem suavissimum Deo et hominibus emanavit.*

C'est sur cet Eloge que Sponde s'est fondé lorsqu'il en a parlé dans ses Annales, et il n'a pas pris la peine de lire ses Ouvrages.

Le Pere Echard, après avoir indiqué un grand nombre d'Ouvrages de Bernard Guidonis qui n'ont jamais été imprimés, nous renvoye aux deux Tomes de la Bibliotheque de Manuscrits du P. Labbe, pour y lire quelques productions de sa plume. On trouve dans le premier Tome un Traité des Saints du Diocèse de Limoges. Il commence à la page 629. Ce n'est point l'Ouvrage d'un autre que Bernard transcrit ici, comme il peut l'avoir souvent fait dans son *Speculum Sanctorale*, c'est lui-même qui parle d'un bout à l'autre.

Il y marque dès la premiere page l'envoi de S. Martial dans les Gaules par saint Pierre, la 3. ou 4. année de l'Empire de Claude, et la 47. de J. C. Il ajoûte que ce Saint eut, tant qu'il demeura dans le Limousin, douze Anges députés par le

Seigneur pour sa garde; qu'il avoit amené avec lui S. Amadour et sa femme Véronique, laquelle avoit été grande amie de la Sainte Vierge, dont ils aporterent avec eux du Lait et des Souliers, et que ce Lait fut mis par S. Martial dans une Eglise qui en prit le nom de Solac, *pro eo quod Solum Lac Virginis Mariæ ibi positum est.* Ce dernier fait est au milieu de la page 630. il peut servir à prouver le genre de sagacité dont étoit doüé Bernard pour découvrir l'origine des fondations et l'étimologie des noms. L'on voit immédiatement après un Catalogue des autres Saints du Pays de Limoge, où quantité de Saints, quoiqu'étrangers, sont admis par leurs Reliques. Ce Morceau contient une infinité de simplicités et de jeux de mots, par raport aux noms de ces Saints, sans parler des faussetés visibles. Voici ce qu'il dit page 632. d'un S. Clair et d'un S. Baumard : *Per Clarum Clara et serena tempora dantur, per Baumardum terra infunditur pluviis.* A la page 635. *S. Adorator Episcopus et Martyr apud Euberciacum adoratur.* J'ai crû ne devoir pas séparer ces deux Endroits. Revenons à la page 632. et nous y lirons un trait dont je doute fort que le Pere du Plessis, Historien de Meaux, convienne

avec

avec Bernard Guidonis. *S. Sanctinus*, dit-il, *qui fuit Meldensis Episcopus et Confessor, requiescit in Villa sui nominis propè Brivam.* A la page 634. on lit un endroit qui est aussi de la compétence du même Dom du Plessis, lequel travaille actuellement à l'Histoire de l'Eglise et du Diocèse de Roüen. Voici les propres termes de l'Auteur. *S. Audoënus sive Audeneius Rothomagensis Episcopus, quiescit in Villa denominata ab ipso, scilicet apud S. Audoenum sive Audentium. Dicunt autem incolæ quod limina beati Jacobi Compostellæ visitaverat, et in reditu illic défunctus est et sepultus. Hic Audoënus primo fuit reclusus, et quodam die bene refectus in mensa Archiepiscopi Rothomagensis, sequenti nocte cum se sopori dedisset, sensit dæmonem ventrem ejus attrectantem et crebro repetentem: Modo bene, Audoëne, Audoene, modo bene. Tunc Sanctus; sed cras male (scilicet, manducabo) et hodiernas delicias in palatio, diæta crastinâ compensabo.* Ce petit trait sur saint Oüen, marque jusqu'où Bernard Guidonis poussoit la gravité et le discernement. (*a*)

(a) *Je connois des Breviaires de deux et trois cent ans, dans lesquels cette Historiette est attribuée à S. Filbert, Abbé de Jumiéges, au Diocèse de Roüen.*

Ouvrant le second Volume du Pere Labbe, à la page 265. on y trouve une répetition des mêmes Fables sur S. Martial, qui sont dans le volume précédent. Le Catalogue que Bernard prétend donner des Evêques de Limoges, est plein de fautes. Il n'y a qu'à le confronter avec celui du *Gallia Christiana*, dont les Auteurs regardent, avec grande raison, comme des fables, *pro fabellis*, après M. du Bosquet, les Traditions sur saint Martial, que Guidonis respectoit si fort.

Son Traité de la Fondation de l'Ordre de l'Artige, en Limousin, renferme un trait des plus curieux. En parlant de la Translation du Corps des premiers Prieurs de cette Maison et de l'immobilité de leurs Cercüeils, il dit que le Prieur d'alors fut obligé de leur ordonner par obéïssance de se laisser transferer, et qu'il obtint d'eux ce consentement en les faisant pieusement battre de verges. Ce fait est raporté à la page 278. *Cum Corpora SS. Patrum Marci et Sebastiani transferre vellent, non potuerunt inde moveri : Prior per obedientiam præcepit eis quod abirent et sinerent se portari; et quasi verberibus piis impulit eos virgis : qui, ut filii obedientiæ statim acquieverunt et ad lævam altaris singul conditi sunt.*

Tous

Tous ces traits curieux marquent un homme d'un jugement très-borné en fait d'Histoire, et n'ont rien qui puisse nous faire regarder comme une acquisition bien considérable celle des autres Ouvrages Historiques de ce Dominicain ; sur tout son MIROIR SANCTORAL, où il doit non-seulement y avoir des Pieces qu'il tire d'ailleurs, mais encore les Vies des SS. de sa façon. On dit que cet Ouvrage n'est qu'à Toulouse ; mais d'autres Ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits de cet Auteur, peuvent aider à le faire connoître de plus en plus.

Dans son Traité des 72. Disciples, qui est resté manuscrit, il met la naissance de S. Saturnin, Evêque de Toulouse, à Patras, et il le fait fils du Roy Egée, pour le rendre contemporain de S. André. Il lui joint sous la même qualité de l'un des 72. Disciples, S. Julien, premier Evêque du Mans, qu'il assure être Simon le Lépreux de l'Evangile, et saint Ursin de Bourges, qui est, selon lui, le Nathanaël des Livres Sacrés. Il compte le Roy Abgare pour l'un de ces 72. Disciples. Il n'omet pas S. Martial. C'est un Saint sur lequel il ne sçauroit finir ; et quoiqu'il le supose vivant du premier siecle dans les Gaules, il donne le nom

de

de Hildebert à un homme qu'il ressuscita, et le dit fils du Comte de Poitou.

Le Pere Labbe, qui n'a pas crû devoir publier ce Traité, a aussi omis ce que je trouve dans un Manuscrit plus ample du Traité de Bernard sur les SS. de l'Aquitaine. Cela regarde S. Just, Disciple de S. Hilaire de Poitiers. *A beato Hilario*, dit-il, *promotus est in sacerdotem. Asinum super quem Hilarius sedere consueverat, Lupus, ipso obdormiente in sylvam duxit; sed Justo orante ipsum incolumem Lupus ipse reduxit.* Ceci ne demande point de refléxions.

Sa Description des Gaules, qui est imprimée dans Du Chêne (Hist. Fr. Tom. I.) est un Ouvrage d'une page et demie. L'Auteur y fait voir qu'il connoît si peu l'Etat des Eglises des Gaules, que dans l'arrangement des quatre Provinces Lyonnoises, il met pour seconde la Sénonoise, pour troisiéme celle de Roüen, et pour quatriéme celle de Tours. D'autres que moi releveront aisément les autres fautes de ce petit Ecrit.

S'il y a quelque Ouvrage où Bernard Guidonis réüssisse un peu moins mal, c'est lorsqu'il copie exactement ceux qui l'ont précedé. Ainsi, par exemple, dans son Traité sur les Comtes de Toulouse,

il est suivi par ceux qui ont écrit l'Histoire de cette Ville, depuis l'endroit où il déclare qu'il n'en dira que ce qu'il a appris dans Guillaume de Puy-Laurent, et dans l'Auteur des Gestes de Simon de Mont Fort. Mais Catel le releve, comme il le mérite, au sujet des premiers Comtes de Toulouse, qu'il a inseré dans son Catalogue, page 44. » Frere Bernard Gui-» donis, au Traité qu'il a fait en Latin » des Comtes de Toulouse, dit qu'Ysau-» rus succeda à Torsin : ce qui a été sui-» vi par tous ceux qui en ont traité après » lui. Mais j'estime, (continuë Catel) » que tous ces Historiens ne sont pas » bien informés de la succession de Tou-» louse, ayant inventé des noms qu'ils » ont mis à la place de ceux qu'ils igno-» roient ; tout ainsi que quelques-uns » d'entr'eux ont mis en avant que Tholus » étoit le Fondateur de la Ville de Tou-» louse, et que Torsin, Ysauret, Aqua-» rius, Belet, Tabor et quelques autres » qu'ils imaginent, ont été anciens Rois » de Toulouse. » Ce témoignage de Catel rabaisse un peu le mérite de Bernard ; et pouroit-on s'empêcher de regarder comme un Ecrivain trop facile celui qui s'avise de placer parmi les Comtes de Toulouse des Historiens, des Torsin, des Ysauret ?

Comme

Comme il étoit venu à Paris, où la Tombe du Géant Ysoret * étoit alors fort celebre, il recueillit aparamment tout ce qu'il en avoit oüi dire, et peut-être alors le faisoit-on Comte de Toulouse.

Dans une Collection de Passages qu'il a faite pour prouver l'universalité de la tache originelle, après avoir cité S. Augustin, S. Grégoire, et avant que de citer Bede, il produit 6. Passages de saint Remi; par où l'on voit qu'il ne sçavoit pas discerner les Ecrits du VI. siecle d'avec ceux du IX. ou du X. attribuant à S. Remi de Rheims des Ouvrages qui lui sont bien posterieurs.

La Critique de Guidonis se borne à avoir quelquefois marqué dans ses Ouvrages les differens sentimens touchant certaines Epoques ou certaines prétentions, lorsque cela étoit venu à sa connoissance. Ainsi à la fin de la Vie de S. Louis, il dit: *Dehinc servus Dei Benedictus Ludovicus Rex Franciæ substrahitur ab hac luce in Vigilia B. Bartholomæi Apostoli, sicut in Chronica Magistri Guillelmi de Podio Laurentii scribitur illa dies. Verumtamen filiæ ejus transitus recolitur, necnon in littera canonisationis ipsius describitur in crastino B. Bartholomæi Apostoli evenisse.*

* *Au bout du Fauxbourg S. Jacques.*

nisse. De ces deux sentimens il semble préferer le premier qui a été le moins suivi. Il dit aussi que S. Louis étoit dans sa 14e année lorsqu'il fut sacré ; ce qui n'est suivi par aucun Historien de nos jours.

Si Bernard Guidonis étoit peu exact pour les choses qui n'étoient pas tout-à-fait de son temps, il faut aussi avoüer que ce n'étoit point un homme arrêté à son sens ; c'est le plus grand Eloge que je crois pouvoir faire de lui, avec celui de sa probité et de la sainteté de sa vie. Dans la Préface d'une de ses Chroniques non imprimées, il prie le Lecteur d'interpreter bénignement ce qu'il dit, et de corriger hardiment ce qu'il trouvera de faux en lui : *In quo quidem opere Lectorem habere desidero tàm benevolum interpretem, quàm liberum correctorem.* Il repete à peu près la même chose dans son Traité des 72. Disciples, où il a le plus hazardé de Fables : il le soumet à la critique en ces termes : *Salvus semper meliori judicio et ampliori ac certiori indagine veritatis.* Il semble que ce pieux Personnage penseroit comme les Sirmond, les Petau, les Henschenius et les Papebroch, s'il revenoit sur la Terre.

Dom Martene a donné au Public, (*Tom. VI. Ampliss. Coll.*) l'Ouvrage d'un

d'un Chartreux de la Province de Normandie, qui vivoit à la fin du quinziéme siecle, touchant les differens Ordres Religieux. Il se trouve dans cet Ouvrage un Chapitre sur les Freres Prêcheurs, où il y a un grand Eloge de Bernard Guidonis, et sur tout du MIROIR SANCTORAL. Voici les termes : *Venerabilis Magister ac Doctor Solertissimus ; deinde Episcopus Lodevensis Magister Bernardus, qui quatuor Speculi Sanctoralis edidit libros ; opus egregium et alia multa fragranti Stylo digessit.* Les qualifications de *Solertissimus*, de *Opus egregium* et de *fragrans Stylus*, pouvoient être admises encore à la fin du XV. siecle, dans le Dialogue que ce Chartreux composa sous le nom d'une Mere et d'un Fils, qui s'entretiennent familierement. Le renouvellement des Lettres n'étoit pas encore connû en France, et l'on étoit encore fort éloigné de lire les Légendaires avec des yeux critiques. Le même Chartreux fait aussi placer dans le rang des illustres Dominicains par un de ses Interlocuteurs, *Magister Jacobus Januensis disertus Doctor et floridus, qui Legendam auream composuit.* On voit par là que les loüanges coûtoient peu à ce bon Chartreux. Mais je ne crois pas qu'il

eût

eût lû le Miroir Sanctoral ; car il y auroit aperçû que les Pieces qu'il contient ne sont pas du style de Bernard, ou que ce style *odoriférant* ne peut pas être le même en tout cet Ouvrage, supposé que le Pere Echard ait dit vrai, lorsqu'il n'a regardé Bernard que comme un Compilateur qui rassemble ce qu'il trouve de tous côtés. L'autorité du Chartreux est donc une autorité fort mince. Quelque complaisance qu'on eût à le citer, on n'auroit pas dû omettre que ce que l'on en cita, est corrigé en marge par l'Editeur ; et l'on n'a garde de nous instruire des visions qu'il raporte au sujet de S. Grégoire Pape et de S. Dominique. (a)

M. Baillet ne parle point de lui-même lorsqu'il donne un Portrait de Bernard Guidonis, dans son Discours Préliminaire, il se sert des couleurs dont Bollandus l'a dépeint ; encore parle-t'il sans rien décider. *On prétend*, dit-il, *que Bernard s'est montré beaucoup plus exact que ceux qui l'avoient devancé. C'est le jugement qu'en porte Bollandus.* Or si on prend la peine de consulter Bollandus à l'endroit cité par Baillet, on y lit cette déclaration naïve sur les gros Tomes du

(a) *Voyez Martene, ibid. col.* 28. *et lisez en marge* Error in numero. *Item col.* 29. *col.* 68.

MIROIR

MIROIR SANCTORAL de Bernard. *Nondum eos Tomos ut viderem contigit.* Quel fond peut-on donc faire sur le jugement d'un homme qui parle d'un Ouvrage qu'il n'a pas vû ? Outre cela Bollandus écrivit sa Notice sur Bernard en 1643. lors qu'il ne faisoit que commencer son immense Collection. La Critique dont ce sçavant Ouvrage est rempli, ne faisoit que de naître. Bollandus étoit alors porté à tout excuser, et même la Légende dorée. La censure que ses Continuateurs ont fait d'une infinité de Pieces du goût de celles de Guidonis, marque bien ce qu'il écriroit, s'il étoit à recommencer.

M. Baluze a eû occasion de donner un petit coup d'encens à Bernard Guidonis : c'est dans le commencement de ses Notes sur les Vies des Papes d'Avignon (Tome I. page 579.) il le qualifie d'Auteur non récusable : *Auctor omni exceptione major*; ce qu'un Moderne a traduit : *Bernard Guidonis est un des plus celebres Auteurs :* Mais ce Moderne me permettra de lui dire que sa Traduction est un peu infidelle, et qu'elle exagere d'une maniere outrée. Les trois mots, *Omni exceptione major*, signifient simplement *Au dessus de toute récusation.* Encore si

Bernard

Bernard est au-dessus de toute récusation, selon M. Baluze, c'est uniquement, quant au fait particulier, que ce Sçavant vouloit autoriser par son témoignage. Il s'agissoit de réfuter ceux qui ont cru que Jean de Paris, Jacobin, qui avoit été inquiété pour ses sentimens sur l'Eucharistie, étoit allé à Rome pour se justifier l'an 1306. M. Baluze prouve qu'il ne sortit pas hors du Royaume, et que ce fut à Bourdeaux où étoit alors la Cour Romaine qu'il alla; et il le prouve par le Catalogue des Professeurs de l'Ordre, dressé par Guidonis, où cela est clairement marqué, *in Curiâ Romanâ Burdegalis*; et afin qu'on ne rejette point le témoignage de Guidonis, il le qualifie en cette occasion d'*Auteur au-dessus de toute récusation*, parce qu'il étoit alors Prieur du Couvent de Limoges, et qu'il y avoit reçu le Pape le 24. Avril précédent; d'où il conclut qu'il devoit sçavoir où étoit la même année la Cour Romaine. Il ne faut donc pas inférer des trois mots de M. Baluze, qu'il admette comme irréfragable tout ce que Bernard dit des autres Professeurs plus anciens que lui, encore moins sur les autres Ouvrages relatifs à ce Catalogue, ou qui y sont attachés.

Au reste, quoiqu'un Auteur soit méprisable d'un certain côté, et que son autorité soit d'un très petit poids, cela n'empêche pas qu'il n'y ait des articles, dans lesquels on doive l'écouter et le suivre ; et si c'est un Historien, et qu'il paroisse témoin des choses qu'il assure, on peut ajoûter foi à ce qu'il dit, à moins qu'on n'ait des raisons qui prouvent qu'il a été mal informé, ou mal intentionné. Guidonis dit, par exemple, qu'il avoit vû une Inscription trouvée de son temps sur le corps de la Magdelaine, et qu'il l'avoit tenuë. Je le regarde comme témoin de l'éxistence de l'Inscription, et rien de plus, car il se trompoit lourdement dans les conséquences qu'il en tiroit, voulant que Sidonius qui y est nommé, fût l'Aveugle-né de l'Evangile ; de même qu'il dit bonnement que Marcelle, la Servante prétenduë de Ste Marthe, étoit la femme qui avoit crié *Beatus Venter* en présence de N. S. Tel homme peut lire des Memoires historiques, qui pour ne les avoir pas bien entendus, en tire de fausses conséquences, et leur fait dire ce qu'ils ne disent pas. Je mets Bernard dans le rang des Ecrivains de bonne foi. Les protestations qu'il a faites ci-dessus

dans

dans deux de ses Préfaces, me portent à estimer son ingenuité. Mais c'est aussi par la même raison qu'il faut mettre au-dessus de tous ses Ouvrages ce qu'il a écrit des Papes qui ont vécu de son temps, quoique ce ne soit que par maniere d'Annales. Les manuscrits n'en sont plus cependant si *cherement* conservés, depuis que M. Baluze les a fait imprimer. Au reste, le dénombrement des plus célébres Bibliotheques, où le P. Le Long dit que l'on conserve ses manuscrits, n'est pas difficile à faire. Il se réduit à une seule Bibliotheque, et à deux ou trois manuscrits, dont l'un est une Sentence qu'il a renduë en sa qualité d'Inquisiteur. Ce qui ne vaut pas la peine de dire avec emphase, que *les plus célébres Bibliotheques conservent* cherement *ses manuscrits.* Il seroit plus veritable de dire, qu'il y en a de lui en Province, qui sont ornés de magnifiques Généalogies, en vignetes, et qui n'y sont pas beaucoup estimés.

Quelques-uns donnent à Bernard le surnom, François *de la Guyonnie.* Je ne sçais sur quoi ils se fondent. Il y a plus d'aparence que son véritable nom fût Bernard Guy; et comme de son temps on latinisoit les surnoms en les mettant au genitif,

genitif, de-là s'est formé celui de *Guidonis*, qu'il se donne lui-même.

LE PRINTEMPS,

ODE ANACREONTIQUE;

Qu'on peut chanter sur l'Air : Réveillez-vous, Belle endormie.

Tout se ranime en la Nature ;
Cerés vient embellir nos Champs,
Déja l'on voit sur la verdure
Les jeunes agneaux bondissants,

Sur les Côteaux on voit éclore
De Bacchus les dons précieux,
Et Pomone se joindre à Flore
Pour former ses fruits savoureux.

Tous les arbres de nos Bocages
Répandent de douces odeurs ;
Ils s'ornent de tendres feüillages,
Qu'Aurore arrose de ses pleurs.

Les doux Zéphirs dans les Prairies ;
Caressent

Caressent les naissantes fleurs,
Qui disputent aux Pierreries
L'éclat des plus vives couleurs.

Avec une ardeur indiscrete,
De leurs accens toujours nouveaux
Le Rossignol et la Fauvette
Font resentir tous les Echos.

De Phébus la féconde haleine
Penetre jusqu'au fond des cœurs;
Les Oisillons quittent la Plaine
Pour se conter mille douceurs.

Au son de la douce Musette,
Les Bergeres dans ce Vallon
Foulent la pâle violette
Dont est parsemé le gazon.

Profitez, aimable Jeunesse
De ces jours prompts à s'écouler;
Déja le temps jaloux s'empresse,
A vos yeux de les enlever.

Pour une faveur passagere;
Hélas! ne croi pas, beau Printemps;

Que je sois assés téméraire
Pour te prodiguer mon encens.

A Philis je dois cet hommage ;
Elle offre seule à tous mes sens ,
Par sa présence et son langage ,
Les fleurs d'un éternel Printemps.

*Par le S. H****

VIII. LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. Maillart , ancien Avocat au Parlement , sur quelques Sujets de Litterature.

VOus serez, sans doute bien aise, Monsieur , d'entendre parler d'un Livre nouveau sur le Jeu des Echecs , ce Jeu fameux , inventé, ce semble, pour le délassement des Gens de Lettres , et qui offre une récréation laborieuse par les réfléxions , ou plutôt par les sérieuses et les longues Méditations qu'il éxige. Voici le Titre de ce nouvel Ouvrage.

ESSAI sur le Jeu des Echecs , où l'on donne quelques Regles pour le bien joüer, et remporter l'avantage par des coups fins

fins et subtils, que l'on peut apeller les Secrets de ce Jeu. Par le Sieur Philipe Stamma, *natif d'Alep en Syrie. Brochure in 12. A Paris, de l'Imprimerie de Pierre Emery.* M. DCC. XXXVII.

Cet Ouvrage est dédié à Mylord Harrington, Ministre et Secretaire d'Etat du Roy de la Grande Bretagne, par une courte Epitre bien écrite, et qui ne sent point son Auteur Etranger. Suit une Préface presque aussi courte, dans laquelle M. Stamma expose qu'il est très-vraisemblable que le Jeu des Echecs a été inventé dans l'Arabie Heureuse, par la raison principalement, que tous les termes du Jeu, et le mot d'*Echec* même, dérivent, dit-il, de l'Arabe, comme aussi les noms de la plûpart des Pieces avec lesquelles on le joüe, c'est le Jeu favori de ce Pays là, &c. Je ne sçais, Monsieur, si vous admettrez cette raison, qui ne prouve pas plus, ce me semble, en faveur de l'Arabie Heureuse, pour l'origine du Jeu des Echecs, que pour les autres Contrées du Monde où l'on parle Arabe. Or cette Langue se parle presque universellement dans toute l'Affrique, et c'est encore aujourd'hui la Langue d'une grande partie de l'Asie.

Quoiqu'il en soit, notre Auteur assure, qu'à Alep, sa Patrie, aujourd'hui Capitale de la Syrie, il y a un grand nombre de Joüeurs si habiles, qu'il n'y en a guére en Europe qui leur puissent être comparés. Dans ce même Pays, continuë-t'il, les Joüeurs se laissent conseiller, et choisissent presque toûjours chacun un second, au lieu qu'à Paris, de même qu'en Italie, en Angleterre, et dans les autres Pays que j'ai vûs, chacun veut joüer seul, à sa fantaisie, et ne veut pas qu'on parle sur son jeu. Cependant il semble, c'est toûjours M. Stamma qui parle, qu'il y a autant de différence entre ces deux manieres, qu'entre deux Voyageurs, dont l'un a un guide, et l'autre n'en a point.

Cette singularité et d'autres circonstances, qui confirment l'Auteur dans l'opinion que ce Jeu nous vient de l'Arabie, d'où il passe dans la Syrie &c. l'ont engagé de se rendre aux prieres de quelques Amis Partisans des Echecs, et de publier cent Parties, qui doivent, dit-il, être regardées comme autant de Secrets de ce Jeu. Il assure qu'outre leur nouveauté et leur beauté, le foible Joüeur y aprendra, non-seulement à calculer ses coups (en quoi consiste toute la difficul-

té)

té) mais à sauver même un Jeu désesperé, c'est-à-dire, qu'après un calcul juste et prudent, il sçaura sacrifier quelques Pieces, et souvent la Dame même, si à propos, qu'il gagnera la Partie qui sembloit perduë.

Il fait ensuite observer qu'à l'égard des cent Parties qu'il propose, et qui font le fonds de son Ouvrage, il ne faut pas s'imaginer qu'elles roulent sur des cas rares; car, dit-il, dans les Parties ordinaires que j'ai joüées, il s'est tous les jours présenté de pareilles situations, ce ne sont que les résultats de quelques Parties qui m'avoient le plus embarassé. Tous les jours il s'en présente de pareilles, ou du moins de si aprochantes, qu'en s'y prenant de la maniere que j'enseigne ici, on y remarquera des effets surprenans, et on en deviendra beaucoup plus fécond en idées, et pour juger du bon succès d'une Partie; ensorte que deux Joüeurs égaux, un peu habiles, pouront, après que la Partie sera à un certain point, la décider tout d'un coup, &c.

Un Auteur nommé le *Calabrois*, a composé un Ouvrage sur ce même Jeu; mais notre Syrien se flate que les Connoisseurs avoüeront que c'est un Livre fort different du sien; j'en omets les raisons qui me paroissent bonnes.

Les Lecteurs sont enfin priés de jetter d'abord les yeux sur la figure qui suit immédiatement la Préface, dont je viens de vous faire le précis, parce que cette Figure de l'arrangement des Piéces, suivie d'une ample Explication, sert de clef à tout ce Traité.

Après la Préface suivent les cent Parties qui composent le Corps de l'Ouvrage ; elles sont figurées en autant de Planches ou de Tables, pour l'intelligence desquelles il ne faut que des yeux, et quelque introduction dans la science des Echecs.

A la fin des Tables, l'Auteur a ajoûté une Instruction nécessaire sous le Titre de REGLES GENERALES *qui doivent être observées et suivies par tous les Joüeurs d'Echecs, pour bien conduire ses Pieces, et pour connoître les coups subtils, ou les piéges qu'on se dresse l'un à l'autre*. Je n'entrerai point dans le détail de cette Instruction, qui me paroît également claire et solide.

Permettez-moi, Monsieur, d'accompagner cet Extrait de quelques petites Observations. 1°. Il est incontestable que le Jeu des Echecs nous vient des Orientaux, et que le nom même de ce Jeu en démontre l'origine ; il vient sans difficulté

difficulté de *Schah*, qui signifie Roy, et c'est la principale Piece du Jeu qui porte ce nom. Mais il y a lieu de s'étonner que M. Stamma, né à Alep, sçavant dans sa Langue maternelle, et ayant, sans doute, quelque teinture des autres Langues de l'Orient, dérive ce nom de l'Arabe, ce que je prends la liberté de lui contester.

Schah, Monsieur, est un nom Persien, et de l'ancien Persien, lequel, outre plusieurs autres significations, signifie aussi particulierement *Roy*. Si on ne veut pas m'en croire, il n'y a qu'à ouvrir les Dictionnaires Arabes et Persiens, et on verra à laquelle des deux Langues ce nom apartient. Pour s'épargner cette peine, on peut s'en raporter à l'Auteur de la Bibliotheque Orientale, qui, pages 699 et 767, assûre positivement que c'est un nom Persien. Les Arabes, dit de plus cet Auteur, *qui ont pris ce nom des Persans*, pour signifier qu'il ne faut jamais mépriser la foiblesse de son ennemi, disent en proverbe : *Farobba ma camarat belbeïdak al scah*. Un Pion embarrasse et emporte souvent le Roy des Echecs. Il ajoûte que les Arabes disent, aussi-bien que les Persans, *Schah mat*, pour exprimer ce que les Italiens apellent *sacco matto*, et nous Echec et Mat.

Le même Auteur, après avoir dit que *Schah* est le nom du Roy du Jeu des Echecs, soûtient que ce Jeu est venu de Perse, et peut * être des Indes dans la Perse., sur quoi il renvoye au Titre de *Buzurg'mihir* dans sa même Bibliotheque.

Ce Titre fournit un fort long et curieux Article à la page 218. Je n'en raporterai en deux mots que ce qui convient à notre Sujet. Buzurg'mihir fut le Vizir ou premier Ministre de Khosroës I. du nom surnommé *Nuschirvan* Roi de Perse, après avoir été Gouverneur du Prince Hormuz son Fils. Khondemir et tous les Ecrivains Orientaux qui ont parlé de lui, en font un grand Homme. On lui attribuë l'invention du Jeu des Echecs, que plusieurs croyent, dit encore notre Bibliothecaire, être venu des Indes, invention qui convient assés à un homme dont on dit que le silence et la méditation faisoient le principal caractere. On a un Recueil de Sentences de sa façon, qui marquent le Christianisme dont on assure qu'il fit profession, après avoir abandonné l'idolatrie des Mages.

* L'Auteur du *Gazophylacium Lingua Persica, &c.* dit que l'Inventeur de ce Jeu est un Indien appellé *Iezeh, fils de Daher.*

Enfin,

Enfin, M. voici encore une preuve tirée du même Ouvrage, et qui vient d'ailleurs le plus à propos du monde au Sujet en question. Le fameux Tamerlan donna à son quatriéme Fils le nom de *Schahrokh*, à cause, dit l'Auteur p. 770. qu'il reçut la nouvelle de la naissance de ce Prince, dans le temps qu'il joüoit aux Echecs, et qu'il avoit fait le coup, que les Persans apellent *Schah rokh*, qui est lorsque le Roc, que nous apellons la Tour, et que quelques-uns veulent être le *Chevalier*, a donné échec au Roy.

Je ne crois pas que M. Stamma puisse contredire ces Autorités. Je présume que l'amour de sa Patrie, où il établit les meilleurs Joüeurs d'Echecs, l'a déterminé à faire venir ce Jeu et sa dénomination de l'Arabie, pour le faire passer de là en Syrie, &c. sans considérer que cette derniere Province est encore plus voisine de la Perse que l'Arabie Heureuse, qui est separée de la Syrie par des Pays immenses, &c. il auroit mieux trouvé son compte à suivre l'opinion la plus autorisée.

Au reste, je n'ai pas l'honneur de connoître ce *Calabrois*, dont j'ai parlé ci-devant, après nôtre Auteur, lequel a composé un Ouvrage sur les Echecs.

En revanche je connois un excellent Livre où ce même Jeu, et tous ceux qui sont en usage dans l'Orient, sont traités avec beaucoup d'ordre, de clarté, et avec une érudition peu commune, orné d'ailleurs de toutes les Figures convenables. Il y a lieu de s'étonner que M. Stamma paroisse n'avoir eû aucune connoissance de ce grand Ouvrage, qui est dû à l'un des plus sçavans Hommes qui ayent jamais été en Angleterre: il auroit pû y puiser les lumieres qui lui manquent, et illustrer de beaucoup de bonnes choses le Livre qu'il vient de nous donner. Voici le premier Titre de l'Ouvrage de l'Auteur Anglois.

DE LUDIS ORIENTALIBUS *Libri duo, quorum prior est duabus Partibus. 1. Historia Shahiludii Latinè : 2. Historia Shahiludii Heb. Lat. per tres Judaeos. Liber posterior continet Historiam reliquorum Ludorum Orientis.*

A la seconde page on trouve cet autre Titre qui est plus détaillé ; vous aurez, M. la bonté de vous en contenter, en attendant que ma santé et mes occupations me permettent de donner un Extrait du Livre même, ce qui n'est pas une petite affaire.

MAN-

MANDRAGORIAS, seu *Historia Shahiludii, ejusdem origo, antiquitas, usus-que per totum orbem celeberrimus: speciatim prout usurpatur apud Arabes, Persas, Indos et Chinenses, cum harum Gentium schematibus variis et curiosis, et Militum lusilium Figuris inusitatis, in Occidente hactenus ignotis. Additis omnium nominibus in dictarum Gentium linguis, cum sericis caracteribus et eorumdem interpretationibus et sonis genuinis.*

DE Ludis Orientalium Libri primi Pars prima, quæ est Latina.

Accedunt de eodem Rabbi Abraham Abbenezræ *elegans Poëma rithmicum* : Rabbi Bon Senior Abben Jachiæ *facunda Oratio prosaïca. Liber Deliciæ Regum Prosa, stilo puriore, per innominatum.*

DE Ludis Orientalium Libri primi Pars secunda, quæ est Hebraïca.

Horis *succisivis olim congessit* Thomas Hyde S. T. D. *Linguæ Arabicæ Professor publicus in Universitate Oxon. Protobibliothecarius Bodlejanus.*

Præmittuntur *de Shahiludio Prolegomena curiosa, et Materiarum Elenchus* 1. vol. *in*-12. *Oxonii*, è Theatro Sheldoniano. M. DC. XCIV.

Ce Livre qui contient près de 1000

pages, en comprenant les Dedicaces à plusieurs Seigneurs Anglois, et les Préfaces, m'a été aporté d'Angleterre par un Ami qui m'a assuré qu'il y est déja rare, et qu'on en fait beaucoup de cas dans le Pays, à cause de la réputation de l'Auteur, et des choses singulieres qu'on y trouve. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 13. Septembre 1737.

LE PORTRAIT DE L'AMOUR.

Pourquoi, le cœur rempli d'un bisare couroux,
Au seul nom de l'Amour vous épouvantez-vous?
Célimene, calmez vos injustes allarmes,
Et de ce même Amour connoissez mieux les charmes;
Ecoutez un instant, vous voudrez le chérir,
Ce n'est qu'en l'ignorant que vous pouvez le fuir,
Vous vous en êtes fait une peu juste idée,
Sur la commune erreur je vois qu'elle est fondée,
Qu'à de vains préjugés enfin vous vous livrez,
Quand sous des traits communs vous vous le figurez;
Je ne propose point cet Amour ordinaire;
Ce charme prétendu d'un dépravé vulgaire;
Qui le fait consister dans la stupide ardeur,

Dont

Dont il se croit émû, qui, lâche adorateur
D'un fade et court plaisir, enfant de la molesse,
Nous montre moins d'amour, qu'il n'offre de foiblesse.
Celui que j'offre ici, l'objet de vos refus,
Se montre décoré par d'autres attributs,
Ce sont ces beaux transports, c'est cette flâme pure
Dont je prétens vous faire une exacte peinture;
Ces doux saisissemens qu'on ne peut définir
Qu'au moment où l'on est certain de les sentir,
Ces tendres sentimens qui d'un accès facile,
Toujours dans les grands cœurs ont choisi leur azile,
Je dirai plus; ceux-ci, par vous-même ignorés,
Des autres rarement se trouvent séparés,
Et quoiqu'en veüille dire un Catonisme austere,
Jamais à la vertu cet amour n'est contraire;
Le Héros qu'il en croit devoir être affranchi,
Fait gloire sans rougir de s'y voir asservi.
Pourquoi donc voulez-vous, à ses charmes rebelle,
Lui défendre l'accès dans une ame aussi belle,
Vous, qui joignez sur tout aux plus beaux sentimens
D'une beauté sans art les atraits si puissants?
Les peines, direz-vous, qu'il entraîne à sa suite,
Balancent pour le moins son prétendu mérite;
Mais ne sçavez-vous pas qu'en ce charme parfait
L'on

L'on ne trouve de maux que ceux que l'on se fait ?
Que loin de se soustraire à cette servitude,
On se fait à plaisir, une douce habitude
De ces soins inquiets, de ces vaines terreurs
Qui précedent toujours de parfaites douceurs,
Et qui même, bien loin de leur être contraires;
Pour les faire valoir deviennent nécessaires ?
Il nous trace lui seul la voye au vrai bonheur,
En élevant l'esprit, il anime le cœur;
Honneurs, grandeurs, sans lui tout nous est insipide;
La vie et ses plaisirs ne nous offrent qu'un vuide,
Qui laisse le loisir de contempler le cours,
Des chagrins, des ennuis dont sont tissus nos jours;
L'Amour nous y soustrait et nous rend insensibles
Aux malheurs, aux revers même les plus terribles.
Vers un unique objet son penchant nous conduit,
Il y fixe à la fois notre ame et notre esprit,
Et lorsqu'elle s'y plaît, qu'elle en est satisfaite,
Aucun souci, nul soin d'ailleurs ne l'inquiete.
De ses charmes enfin montrant l'utilité,
Il sçait nous procurer, sans son austerité,
L'ineffable douceur de la Philosophie,
Toujours si nécessaire au bonheur de la vie.

Des Barbalieres.

AU

AU Philosophe Econome. Réponse.

POur répondre à la deuxiéme Question du Philosophe Oeconome, inserée dans le Mercure de May 1737. page 899. portant qu'un Particulier qui a imaginé une sorte de Voiture a besoin de sçavoir avant que de la faire executer, de combien il est plus facile de traîner un fardeau, que de le porter; un Particulier qui a aussi eû quelques idées sur une sorte de Voiture, répond qu'il a maintes fois combiné cette difference, mais qu'il n'a pû trouver de proportion entre traîner un fardeau qui n'a aucun roulant, avec une voiture ou fardeau roulant.

La difference de porter un volume d'un pied cube pesant 200. ou de le traîner, est considerable, mais celle de porter une voiture roulante pesant aussi 200. est bien plus considérable, lorsqu'on la traîne, c'est-à-dire qu'il y a infiniment plus de facilité à tirer qu'à porter.

En suposant une surface plane, ferme et sablée, si l'on veut, de quelque façon que l'on s'y prît pour tirer le pied cube

cube ; dont une face d'un pied carré froteroit contre terre , la dificulté seroit infiniment plus grande que de faire rouler la voiture dont les 3. ou 4. rouës n'occupent pas plus de 3. ou 4. pouces de terrain ; cette grande difference de proportion doit naturellement faire comprendre qu'il est inutile d'aprofondir la valeur de la difference demandée , parce qu'il ne paroît pas qu'elle doive aucunement servir à éclaircir ou développer quelque dificulté qui se rencontre dans l'execution et réüssite de la voiture projettée.

Pour rejetter tout prétexte de recherche à ce sujet , il ne faut que faire atention à ce que le cube tiré frotte d'un pied carré pour changer de place , pendant que la voiture en équilibre sur cette surface , ne fait que changer ses points d'apui sans glisser jamais , et que le frotement de l'essieu au moyeu est très-doux et aisé , ce qui enleve toute convenance.

Il n'est donc question que de discuter la difference de porter la voiture ou de la traîner simplement. On prend à la Figure ici tracée le cercle pour une roüe d'une voiture ; et pour éviter tout embaras , il faut prendre cette roüe pour

une

I
a
p
b
Chemin de montagne
3
chemin plat
c
b
a

une voiture entiere. Les lignes simples tiennent lieu de timon et les lignes barrées servent à exprimer le chemin.

La ligne 1. est perpendiculaire et représente la voiture prête à être soulevée par le bout du timon en l'air, ce seroit bien la porter : or la porter ainsi, c'est être chargé de tout son poids ; si c'étoit par un corps inanimé que ce soulévement fût fait, il faudroit qu'il pesât plus que la voiture : or il faudroit donc un effort à un corps animé équivalent à ce poids plus fort, et en ce cas il ne faudroit que très-peu de pesanteur de plus, ainsi qu'on l'expérimente dans des balances un peu plus chargées d'un côté que de l'autre.

Venons à la ligne 2. il semble que faisant le milieu de la ligne 1. et de la ligne 3. la voiture tirée sur le chemin B. l'effort du tirage doit être diminué de moitié de la valeur de l'effort qui se fait à la ligne 1. et il sembleroit pareillement que tirant cette voiture par la ligne 3. sur le chemin C. il n'y a pas plus d'effort à faire que de la valeur de ce peu de poids de plus dans une balance que dans l'autre, la voiture étant alors en équilibre, mais ceci exige un examen.

Je n'ai point trouvé de meilleure comparaison

paraison d'une voiture bien montée, bien graissée et exempte le plus qu'on peut de grands frottemens dans un chemin assés uni mais en montant, qu'à de l'eau.

Lorsqu'un chemin sera assés different du plane parallele à la ligne 3. pour qu'une voiture descende d'elle-même, elle coule en roulant comme un torrent d'eau, en ce cas, qui arriveroit infailliblement, si le chemin étoit aussi diférent du chemin C. que l'est celui de B. même beaucoup moins, il n'y auroit point de difference entre l'effort à faire à la ligne 1. et celui qui est à faire à la ligne 2. parce qu'il est à présumer que ce qui fait l'effort pour soulever la voiture a son point d'apui de toute nécessité, et que ce qui fait effort pour tirer la voiture sur le chemin de la montagne B. n'a pas plus d'apui que la voiture même; ainsi tendant naturellement à descendre par son effort pour monter avec la voiture, il est obligé de traîner pour ainsi-dire, son propre poids qu'il faut joindre à celui de la voiture, lequel n'est diminué que de fort peu de chose par l'apui de la voiture sur le chemin B.

L'on conviendra qu'ici le pied cube resteroit en place sans glisser, et qu'il faudroit

et prenant mon appui sur le train même, j'ai fait, sans employer toute ma force, avancer le Carosse et reculer d'un pas, ce qui m'a suffi pour comprendre que cette machine étoit possible.

Je pése 170 livres ou environ, mon effort n'a jamais équivalé 50 livres contre un Carosse ordinaire et moi dessus. Ainsi en plat Pays une voiture legere et trois personnes n'iront pas au poids de plus de 1200 livres ou environ que pouroit peser le Carosse que j'ai remüé, même plus; ainsi il faut un effort momentanée d'environ 40 ou 30 livres d'effort continuel pour entretenir le mouvement.

Après m'être retourné de plusieurs diverses façons pour arranger cette machine d'une maniere à la faire rouler en plat Pays d'une vîtesse convenable, j'ai reconnu qu'une pareille machine n'auroit aucun merite, si elle ne pouvoit monter; et l'expérience ayant déja prouvé que les ressorts ne valoient rien pour executer cette sorte de voiture, par raport à la fragilité et à quelques inconveniens dont plusieurs sont dangereux; j'ai conclû que pour venir à bout de cette machine et la rendre utile, il falloit établir sur les brancards une force capable

capable de vaincre toutes les difficultés des differens efforts, afin qu'ajoutant à cette force un peu de celle du Conducteur proportionément aux embarras, la machine soit aisément emportée; à force de réflexions j'ai trouvé, à ce que je crois, la seule force convenable pour cet effet.

Il ne faut pas s'attendre que cette voiture se puisse faire à 4 roües, Ainsi elle braquera fort peu, et je ne crois pas qu'elle puisse estre utile à transporter de lourds fardeaux, mais seulement à courir legerement avec deux ou trois personnes au plus; je ne dis pas que si une fois on execute cette sorte de voiture, l'on ne trouve des moyens de la perfectionner. Je ferai part de cette force très-volontiers, et on aura de mes nouvelles chés *Monnier*, Libraire *à Versailles, rüe Dauphine.*

REPROCHES.

Vous dites que l'Amour vous range sous
sa Loi,
Et que ce Dieu se sert de moi
Pour établir chés vous son tirannique Empire,
Et pour faire changer votre volage humeur,

Tircis

Tircis, si sans railler vous avez pu le dire,
Vous ne connoissez pas ce que sent votre cœur.

Vous ne cherchez point à me voir,
Et l'on ne vous voit point avoir,
Quand vous me rencontrez, certaine impatience
De me conter quelque chose de doux ;
Vous avez des Rivaux sans en être jaloux,
Et vous suportez mon absence
Sans peine, sans pleurs, sans ennui ;
Tircis, l'Amour n'est point de votre connoissance
Et vous prenez sa sœur pour lui.

SUITE des Experiences Physiques sur le Lait, tirées du second Tome de la Chymie de M. Boerhaave, par M. de la Mettrie, *Docteur en Médecine.*

TROISIE'ME EXPERIENCE.

1°. VErsez goute à goute de l'huile de Tartre par défaillance dans du lait boüillant, il commencera par devenir plus jaune et plus épais qu'il n'eût été par la seule ébullition. Plus vous en verserez, plus il bouillira et jaunira; et enfin cette couleur bilieuse se changera de nuances en nuances en rouge foncé ; en même temps le lait se coagulera aussi de plus en plus, de sorte que si on le laisse assés long-temps sur le feu, il formera une masse rouge très épaisse. Cependant

tant les coagulations que l'alkali produit ne sont jamais si considérables, si compactes et ne se durcissent pas si aisément que celles qu'on forme par le mélange des acides. 2°. Versez de la même huile sur du lait coagulé par des acides, vous ne pourez jamais le dissoudre, quoiqu'en disent la plupart des Chimistes peu instruits par l'Expérience.

Voilà les differens effets de l'acide et de l'alkali sur le lait ; l'un ne peut lui ôter sa couleur blanche, et l'autre la convertit dans un rouge d'autant plus foncé, que la chaleur est en même-temps plus violente. C'est pourquoi dans les fievres ardentes et putrides le lait se coagule, devient jaune, salé, et acquiert une odeur de sanie fétide insuportable. Dans ces sortes de coagulations, loin d'accuser les acides, on ne doit donc s'en prendre qu'à l'excès de la chaleur et à la disposition alkalescente qui en résulte ; en effet la couleur bilieuse du lait indique par elle-même un alkali dominant.

QUATRIE'ME EXPERIENCE.

10. Mettez du lait de vache frais dans un large vaisseau, couvrez-le et le laissez quelque temps en repos dans un lieu un peu froid, il s'amassera sur la surface du lait une humeur blanche, épaisse, fort grasse, qui n'est ni acide ni alkaline, mais douce ; c'est la crême. Enlevez-la toute soigneusement et la gardez dans un autre vaisseau bien net pour le besoin. Peu de temps après il en renaît de nouvelle, mais en plus petite quantité, il faut encore l'enlever et continuer ainsi jusqu'à ce qu'il ne s'en sépare plus. Cette crême est le meilleur Baume qu'il y

air dans la Nature pour adoucir toutes sortes d'âcretés, c'est pourquoi elle produit des effets merveilleux dans la phtisie, dans la néphretique, dans la goutte et dans les autres maladies des Articles, &c. D'ailleurs il n'est point d'aliment plus excellent et plus ami du corps, pourvû qu'on ne soit point d'un tempérament gras et bilieux ; en ce cas on doit plutôt user du lait dont on a ôté la fleur, l'huile ou la crême. Ce lait, qui est clair, transparant et d'une couleur tirant sur le bleu, est aussi d'un grand secours dans les maladies qui proviennent d'âcretés. On en tire une sérosité qui est encore bien plus claire en le coagulant, comme il a été dit ci-devant; c'est ce qu'on nomme petit-lait ou clair de lait, dont on ne sçauroit trop recommander l'usage à ceux qui ont le sang trop épais et les fibres trop roides.

2°. Si on laisse quelque temps reposer le lait, non dans un air froid, mais dans un air chaud d'environ 60 degrés, quoique cet air ne soit soüillé d'aucune exhalaison fétide ou putride, et qu'en un mot il soit absolument pur, le lait commence de lui-même à s'aigrir, ensuite il devient tout-à-fait aigre, et son acidité augmente de plus en plus. Tout le lait et la crême qui s'est formée sur sa surface par le repos, s'aigrissent enfin, comme on en peut juger par l'odeur, le goût, l'acrimonie, &c.

3°. La crême la plus fraîche s'aigrit aussi assés fortement par la chaleur. Alors les gens bilieux s'en servent avec succès, elle tempere l'ardeur du sang, et enfin c'est un Baume dont l'usage, tant externe qu'interne, est fort utile dans les cas de putridité.

4°. Le lait qui vient d'animaux d'un tempe-

ramen

rament chaud, qui font de violens exercices, qui se nourissent d'alimens tirés d'autres animaux ou de vegetaux alkalescens, assaisonnés de matieres très-âcres, avec une boisson à peine acide, le lait qu'on tire d'animaux dont les humeurs sont brûlées par des fievres ardentes, ou corrompuës par la putréfaction, ce lait, dis-je, est clair et dissous; il a une odeur d'urine puante ou de soufre allumé, une couleur tirant sur le jaune, un goût de salé fort désagréable. Loin de s'aigrir lorsqu'on le laisse quelque temps en repos dans un lieu chaud, il se putréfie en quelque sorte et acquiert une odeur de fromage rance. La même chose arrive dans le corps par sa chaleur naturelle.

Selon ce que nous venons de dire, il est évident 1°. qu'il y a beaucoup d'huile dans le lait, et même plus que dans aucune autre humeur du corps, et qu'elle s'y sépare de la partie aqueuse à laquelle elle est unie, plus aisément qu'elle ne fait dans toute autre humeur. 2°. Que le lait contient peu de sel, comme on le voit par celui qu'on en tire avec la crême de tartre. 3°. Que ce sel n'est point uni avec la partie huileuse, puisqu'en effet ce sel doux ne se tire que du clair de lait et par conséquent que le lait est fort different du savon, qui est un composé d'huile et de sel unis ensemble. 4°. On sçait que cette huile du lait, conserve long-temps dans le corps la disposition qu'elle a à s'aigrir et s'y aigrit même quelquefois, et produit en conséquence tous les effets qui en dépendent. Il en est ainsi de tous les alimens acescens. Mais si les fibres sont fortes, si les arteres ont beaucoup de ressort, si la chaleur est grande, s'il n'y a point d'acide dans le corps, si l'on respire un air putride, la crême

du lait, loin de s'aigrir, prend une nature alkalescente.

Alors si les parties huileuses qui composent la crême et la graisse qui remplit les cellules de la moëlle et de la membrane adipeuse, se fondent par le mouvement et la chaleur, comme il arrive souvent, elles reviennent par les veines, s'y mêlent avec les matieres salines et âcres, et sortent enfin du corps sous la forme de sueurs jaunes, grasses, fétides, ou d'urines rouges, âcres et putrides. 5°. Il suit que la fievre change la nature, non-seulement du lait qui est dans les mammelles, mais de celui qui circule avec le sang. 6°. La nature du *serum* ou du clair de lait ne peut guere changer qu'en s'aigrissant, tandis que son huile et sa partie caseuse peuvent aisément se putréfier ; c'est pourquoi tout le monde condamne l'usage du lait dans les fievres.

Voilà l'Histoire du lait à peu près telle que M. Boerhaave nous la donne dans la seconde Partie de ses Opérations de Chimie (*In Animalia.*) Elle nous aprend du moins combien il faut de connoissances et de circonspection pour être en état de prononcer surement sur la nature des humeurs, tant des hommes que des animaux. De ces Expériences, toutes simples qu'elles sont, on pouroit, sans doute déduire encore une foule de conséquences fort utiles dans la pratique de la Médecine ; mais outre qu'elles se présentent d'elles-mêmes à la sagacité du Lecteur, elles m'écarteroient trop du but que je me suis proposé. Une autre fois, me servant toujours des armes que mon divin Maître me fournit, je m'attacherai uniquement à détruire l'empire de l'acide et de l'alkali, Agens chimériques, sans lesquels on peut expliquer toutes les Opérations

Opérations de la Nature ; mais en donnant au Public les Expériences Chimiques de M. Boerhaave, sur toutes les humeurs du corps humain, qu'il me soit permis, je ne dis pas de les traduire librement, mais de prendre la liberté, comme j'ai fait jusqu'ici, d'y ajoûter ce qui me paroîtra nécessaire pour en mieux faciliter l'intelligence.

L'AMOUR ET LA SAGESSE, DIALOGUE.

BOUQUET présenté à M. le Marquis de P*** *le 25. Août dernier, par Mr de* Jassaud de la Lande.

L'Amour.

Loin d'ici, Sagesse severe ;
L'Amour seul a le droit de regner en ces Lieux ;
C'est en vain que tu voudrois plaire,
Où ce Dieu fait sentir la douceur de ses feux.

La Sagesse.

Amour, fuis un séjour où regne la Sagesse ;
C'est trop vanter ici tes frivoles apas ;
Oses-tu bien porter tes pas
En des Lieux où je suis maîtresse ?

L'Amour.

Je triomphe, je regne en ces Lieux enchantés ;

Peux-tu m'en disputer la gloire,
Quand sous mes Loix ici mille jeunes Beautés
Sont les garants de ma victoire ?

La Sagesse.

Tout l'Univers obéit à ma voix ;
De la Sagesse ici tout reconnoît l'Empire ;
Amour, tu veux en vain me disputer mes droits ;
Va, cours vanter ailleurs tes glorieux exploits.
En ces Lieux tout ce qui respire
Ne reconnoît point d'autres Loix
Que celles que je sçais prescrire.
La raison, le devoir regnent en ce séjour ;
J'y fais triompher l'innocence,
Et de tout temps par sa présence,
La vertu qui me suit, en sçût bannir l'Amour.

L'Amour.

Tous les Humains soumis à ma puissance,
Avec moi prisent peu tes propos ennuyeux,
Les Beautés que tu vois, par l'éclat de leurs yeux
Me répondent assés de leur obéissance ;
Rien ne peut de mes traits surpasser le pouvoir,
Et la raison et la sagesse,
Rapellent en vain le devoir
Dans un cœur que l'Amour blesse.
Ouvre les yeux enfin, contemple mes Sujets ;
Qu'en dis-tu ? Le Ciel en colere
Prit-il soin de former de si charmans objets
Pour les sacrifier à ta vertu severe ?

Non

Non, non, par un sort plus heureux,
L'Amour qui les forma pour plaire,
Seul a droit de regner sur eux.

La Sagesse.

Ces Sujets sont les miens, Amour, de mon Empire
Ils sont l'ornement et l'apui ;
Aux droits que j'ai sur eux, puisqu'il faut te le dire,
Toi-même, mille fois fus contraint de souscrire,
Et vainement tu veux l'usurper aujourd'hui :
Combien de fois mes soins ont-ils sçû les défendre
De tes traits les plus séducteurs ?
Trop souvent réduit à te rendre,
Dis, ne t'ai-je pas vû te consumer en pleurs ?
Au droit qui m'est acquis cesse donc de prétendre ;
Ces Sujets sont à moi, je regne dans leurs cœurs,
Je conduits leurs regards,

L'Amour.

Et moi je les anime.

La Sagesse.

Je guide en tout leurs pas.

L'Amour.

Je comble leurs désirs.

La Sagesse.

Je prends soin de leur gloire.

L'Amour.

Et moi de leurs plaisirs.

La Sagesee.

Sans sagesse il n'est point de plaisir légitime.

L'Amour.

Il n'en est aucun sans l'amour ;
Les beautés que tu vois en ce charmant séjour ;
Y goûtent sous mes loix une douceur extrême ;
Les plaisirs volent sur leurs pas ,
L'agrément qui me suit fait briller leurs apas ;
Et les fait triompher de la sagesse même :
Qui de nous deux a droit de regner en ces Lieux ?
Vainqueur des mortels et des Dieux
L'Amour ne peut souffrir de Maître ,
Et c'est en vain que tu le voudrois être ;
Je sçais, quand il me plaît, lancer des traits vainqueurs ,
Rien ne peut résister à mon pouvoir suprême ;
Et malgré tes dogmes trompeurs
Le *Sage* le plus fier se rend aux tons flateurs ;
D'un tendre *je vous aime.*

La Sagesse.

Je vous aime ! quoi seulement !
Ce mot renferme-t'il en soi tant de merveilles ?

L'Amour.

Quand c'est l'Amour qui fait ce compliment ?

Le cœur en juge autrement que l'oreille :
L'Amour a des secrets à tout autre inconnus ;
Mais je veux bien t'aprendre ici tout le mystere ;
Pour regner, Sagesse, il faut plaire ;
Tous autres soins sont superflus ;
C'est des cœurs la route secréte,
Et d'amour, c'est l'art favori ;
C'est par cet art charmant que l'aimable Henriette
Joüit près d'un Epoux cheri
D'une felicité parfaite :
Et par cet art aussi, tendre et fidele Epoux
Loüis entre les bras de l'objet qu'il adore,
Goute en paix chaque jour les plaisirs les plus doux
Que sur ses pas je fais éclore.
Ce trait ne doit-il pas décider entre nous ?

La Sagesse.

Oüi, je le sçais, Amour, par tes soins cultivée,
Henriette à nos yeux fait briller mille attraits ;
En naissant elle fut comblée
De tes dons et de tes bienfaits :
Loüis eut de toi pour partage
Tout ce qui peut charmer un cœur ;
Et pour accomplir ton ouvrage
Un Hymen plein d'apas sçut fixer son bonheur :

Mais sans les dons de la sagesse,
Ceux d'Amour sont bien dangereux ;
Et je puis seule avec adresse
En faire des talens heureux :
Le Ciel qui forma cette Belle
Pour faire le bonheur d'un Epoux glorieux ;
Prit soin de répandre sur elle,
Tout ce que la sagesse a de biens précieux :
C'est par mille vertus qu'Henriette sçait plaire ;
C'est par mille vertus que Louis sçait charmer ;
C'est à moi de regner, ce n'est plus un mystere
Puisque c'est moi qui fais aimer.
Mais finissons, Amour, ce débat inutile ;
Et pour faire un bonheur qui ne soit dû qu'à nous,
Rassemblons en ces deux Epoux
Ce que la sagesse a d'utile
Et ce que l'Amour a de doux.

L'Amour,

Eh bien ! unissons-nous, je le veux bien, *Sagesse*,
Pour les combler de biens épuisons nos Trésors ;
J'ai déja, tu le vois, par de secrets ressorts,
Pris soin d'unir en eux avec délicatesse,
Aux doux charmes du cœur, les agrémens du corps ;
Je vais redoubler mes efforts,
Je les ferai briller de tant de *charmes* ;

Que

Que toi-même, Sagesse, en auras des allarmes.

La Sagesse.

Moi, je prendrai le soin d'enrichir leurs esprits;
Je les ferai briller d'une divine flamme,
Et de tant de vertus j'ornerai leur belle ame
Que toi-même en seras surpris
Et que tu craindras ta défaite.

L'Amour.

Soit; mais dès aujourd'hui, c'est le cœur de Louis,
Et les yeux charmans d'Henriette
Que je choisis pour ma retraite.
Triomphe, si tu veux, tous les jours à ce prix.

LETTRE de M. de M. à M. l'Abbé de la Calmette, au sujet de l'Histoire des Evêques de Nîmes.

L'Histoire composée par M. Ménard, vient enfin de paroître; l'Auteur, Conseiller au Présidial de Nîmes, nous la promettoit depuis long-temps, et quelques Journaux l'avoient annoncée, dit-on, dès le mois de Janvier. C'est à vous à juger, si cet Ouvrage mérite avec raison les loüanges que lui prodiguent quelques Personnes, et la Critique

que plusieurs autres en ont faite ; c'est le sort de tous les Livres, d'être loüés ou blâmés selon la prévention des Juges ; celui-ci cependant mérite à certains égards encore plus de Partisans, et par conséquent moins de Censeurs qu'il n'en a trouvé ; peut-être serez-vous bien aise que j'entre dans un plus grand détail sur cette Histoire.

L'Auteur est de Nîmes, comme vous sçavez ; on dit qu'il a beaucoup d'esprit, et qu'il s'en sert à propos dans toutes les occasions. Sur ses talens et ses connoissances, l'Académie de Marseille s'empressa de le recevoir en qualité d'Associé ; et sur la solidité de son jugement, et son integrité, le Parlement de Toulouse le choisit assés souvent pour le charger de plusieurs Commissions dont il s'acquite avec toute l'habileté possible ; il est Petit-Fils du fameux Poëte Ménard, si connu par ses Ouvrages, dont on nous promet une seconde Edition, qui sera, sans doute, imprimée à Paris, avec l'Histoire civile et litteraire de Nîmes, que notre nouvel Auteur vient de finir ; je ne connois point encore ce dernier Ouvrage, qu'on dit avoir été long-temps sous les yeux de M. Astruc, Medecin, et au pouvoir du Sr Bordelet, Libraire de la ru. S. Jacques.

Pour

Pour ce qui regarde l'Histoire des Evêques de Nîmes, elle est en deux volumes *in* 12. imprimée à Avignon et non à la Haye, suivant le titre. L'Auteur remonte jusques au troisiéme siécle, et fixe là l'époque de la naissance du Christianisme dans la ville de Nîmes; il rejette en Critique éclairé le sentiment de ceux qui vouloient donner pour premier Evêque de Nîmes un certain *Celidonius*, qu'on dit être l'Aveugle-né de l'Evangile; selon lui, c'est *Felix* qui fut le premier Evêque de cette Ville; et de ce Felix, descendant jusqu'à M. de Bec-de Lievre exclusivement, il compte soixante-douze Evêques; il nous trace en peu de mots l'Histoire des Evenemens les plus remarquables en fait de Religion sous chaque Prélat, il n'oublie rien de ce qui les regarde en particulier; il s'étend sur les Statuts Synodaux qu'ils ont dressés, sur les Conciles généraux ou particuliers ausquels ils ont assisté, il parle des Fondations qu'ils ont faites, et par là nous sçavons en quel temps fut établie à Nîmes chaque Communauté Religieuse, Faits interessants pour la Ville dont on écrit l'Histoire, mais qui touchent peu les Etrangers; M. Ménard en convient aisément, aussi ne regarde-t'il son Livre

que

que comme un coup d'essai propre à accoûtumer sa plume à quelque Ouvrage moins particulier.

Cependant il faut rendre justice ; les Etrangers trouveront à s'instruire dans l'Histoire de M. Ménard ; elle est remplie de sçavantes Recherches qui peuvent interesser tout le monde, et on poura voir des choses très-curieuses et très instructives dans les Statuts Synodaux du Diocèse de Nîmes, qu'il a placés à la fin de son Histoire.

Quoi qu'il en soit, à peine l'Ouvrage fut-il sorti de la Presse, qu'il trouva, comme je vous l'ai déja dit, des Partisans et des Frondeurs, la difference des sentimens partagea toute la Ville, M. Ménard avoit pour lui ses Amis, le reste se déclara contre ; ceux-là prisoient trop la nouvelle Histoire ; ceux ci la ravalloient peut-être aussi plus qu'elle ne meritoit. Les uns disoient qu'il copioit M. de Fleury pour le style ; que ses recherches étoient infinies, que ses citations etoient justes, sa Critique fine ; son jugement sûr et solide ; en un mot, que son Ouvrage étoit parfait. Les autres disoient au contraire, que son style étoit rampant, et presque toûjours obscur, qu'il citoit souvent mal à propos, que

que sa narration étoit ennuyeuse, que son Livre étoit parsemé d'erreurs, témoin ce qu'il avance des Terres de Signan et de Campagne, dont il dit que le Chapitre de Nîmes fit l'acquisition, quoiqu'il les tienne de la pure liberalité du Comte Raymond; témoin ce qu'il dit de la Theologale; qu'il assure sans fondement avoir été donnée aux Jesuites par le Roy Louis XIII, témoins mille autres Faits sur lesquels l'Auteur s'est mépris, et qu'ils citent les uns après les autres.

Certes, il faut l'avoüer, mon cher Abbé, ces sortes de jugemens contraires, presque toujours fondés sur la prévention, ne sont guere propres à corriger un Auteur, vous risquez encore une fois de l'enfler ou de le décourager, et voilà justement la source de tant de mauvais Ouvrages dont nous sommes inondés, il faut sçavoir loüer et critiquer à propos; je comparerois volontiers des Juges prévenus à ces jeunes gens un peu étourdis, qui fourmillent dans le Parterre de la Comédie, quel est le motif de leurs aplaudissemens? Pourquoi sifflent-ils certains endroits? vous les embarrasserez, si vous le leur demandez; peut être vous répondront-ils que l'Auteur

l'Auteur est de leurs Amis, ou qu'ils ne le connoissent pas, voilà ce qui détermine leurs décisions, voulez-vous quelque chose de plus fort ?

Je voudrois, en verité, que chacun renonçât à ses préjugés en fait de sentimens, et que tous jugeassent aussi sainement et aussi charitablement que M. l'Abbé Folard, Chanoine de Nîmes, Frere du Chevalier Folard, si connu par ses Commentaires sur Polibe; il écrit à l'Auteur de la nouvelle Histoire, que son Ouvrage est bon en lui-même, qu'il est content de ses recherches; qu'à la verité il n'y manque pas de fautes de langage, mais qu'elles sont pardonnables, et peu de chose à reprendre dans le fond; c'est le même jugement qu'en a porté M. le Marquis d'Aubais, que ses lumieres et son bon goût ont fait connoître dans la Republique des Belles-Lettres; ces deux Personnes, si bons Juges, exhortent fort M. Ménard à continuer ses Travaux, et s'offrent à l'aider dans ses Recherches: voilà ce qui s'apelle décider comme il faut; ni M. d'Aubais, ni M. Folard n'étoient engagés par aucun motif à loüer ou à blâmer le Livre en question; mais ils ont jugé l'un et l'autre sans prévention et

selon leurs lumieres ; je crois que leur décision est juste, et qu'on peut s'y raporter sans risque. Je suis, &c.

A Paris, le premier Octobre 1737.

ODE ALCAIQUE,

A M. Clairambault, Auteur du Poëme des Serins ; dont il y a un Extrait dans le Mercure de Juillet 1737.

Felix, diem almum Græcia cui dedit,
Concinne, Vates præcocis ingenî :
Quibus modis, pleno ore sacros
Te, referam, latices bibisse

Fontis Caballini ? ô utinam mihi
Docente Flacco Pindarica fide
Liceret uti, sicut inflas
Tu calamos, imitans Maronem.

Summo sacrarem carmine spiritum
Artem et magistram, quâ genus exequi,
Pullosque, garritusque calles,
Gentis Acantidicæ, atque mores.

Licet

Licet labores materie in levi
Nitantur, at Laus maxima te manet:
Sic per patentes usque campos
Sedulæ apes thyma grata carpunt.

Ut æmularis Virgilii vias,
Doctus lepores per varios sequi.
Ergo inchoatos perge cursus.
Nos et iter doceas inausum.

Jam te per oras Gallicus exteras
Rumore dextro Mercurius * tulit,
At elegantes dum Phaleucos
Ante opus esse canit benigna.

Quos vena fudit; quin simul exaras
Fragmenta, belli pignora carminis
Talem modorum namque formam
Nescio splendiduli quid ornet.

N. BOUCHER, *à Salins.*

* *Voyez le Mercure de Juillet dernier pour tout ce qui concerne la Patrie, la Personne, les Etudes, &c. de M.r Clairambault et son Poëme des Serins; précedé d'une Epitre en Vers Phaleuques.*



LETTRE

LETTRE à M..... sur la Poësie Françoise.

COnnoissez-vous, Monsieur, ma Traduction d'*Argenis*, imprimée en 1728? Auriez-vous lû les Lettres, que j'ai mises à la suite du second Volume? Voici ce que je disois dans la Septiéme.

» Peut-être que la Langue Françoise » brisera les entraves, que la rime met » à la Poësie, dès qu'elle sera montée au » Periode éminent que lui promet le » goût du siecle : peut-être que nos Ne- » veux feront des Vers, qui ne rimeront » plus. O que dans ce tems-là ils se » moqueront bien de ce que nous admi- » rons!

Cette reflexion, qui m'est commune avec quelques Hommes de Lettres, a produit bien des *raisonnemens* sur la Poësie : j'ai l'honneur de vous adresser les miens, et je vous invite à les lire avec le moins de prévention que vous pourez. Surtout ne vous en raportez pas aveuglément à la Critique précipitée de ces deux Hommes séveres, qui ont acquis le Privilége de donner au Public le ton

qu'il

qu'il doit prendre, pour juger des ouvrages d'esprit.

Quelque humiliante que soit pour moi leur décision, faudra-t-il hazarder de me défendre ? Les Abeilles ingenieuses ne font qu'éfleurer ce qu'elles touchent; au lieu des Sels et des Soufres que la Plante contient, elles n'en tirent quelquefois que la Partie terreuse: mais elles oublient plus rarement de la corrompre en lui insinuant le venin dangereux de leur aiguillon. Elles ne pensent qu'au nécessaire: elles ne travaillent proprement qu'à combler une Ruche précieuse, qu'on leur enleve toujours à la hâte et long-tems avant que leur miel ait pris le dégré de cuisson convenable. Il eût été à propos de lire et de relire ma brochure: mais on ne revoit point ses propres feuilles, et un leger examen de quelques minutes a désolé les fruits rares, que j'avois recüeillis de mes Etudes pendant plusieurs années.

M. L. P. *Nombre* 175. *page* 247. trouve que j'*ai manqué de justesse & d'ordre*. Permettez-moi de vous détailler le Plan que je me suis tracé.

Je me figurois depuis long-temps que l'on pouroit distinguer dans la Langue Françoise une sorte de troisieme Style;

qui

qui suivant les idées reçûës de tout le monde, ne seroit ni Prose ni Poësie : et ce Style, qui doit être le vrai sublime, me paroissoit ou de la Prose nombreuse, ou une Versification sans rimes. Voilà, Monsieur, l'unique point de vûë : celles de mes remarques, qui sembleront s'en éloigner le plus, examinez-les bien; vous démêlerez quelque petite ligne, qui vous conduira au centre, quoique peut-être par des *sinus*, ou par réfraction.

Je ne pouvois me dispenser d'exposer ce que c'est que de la Prose et ce que c'est que de la Poësie. Mais la Prose en général n'étant pas l'objet qui domine, je me suis contenté d'en faire succintement une description exacte. Et le Style Poëtique en Prose, qui n'est souvent que le pur *Phébus*, passant chés quelques personnes pour le sublime, je me suis éforcé d'en peindre le ridicule. Il étoit naturel d'entamer de suite et par opposition, le Systême de la Prose nombreuse.

De-là je viens à la Versification. Elle consiste en deux points : dans le nombre des syllabes et dans la rime qui le doit suivre. L'ordre des syllabes a pris les loix de la Prosodie du même fond, d'où la Musique a tiré celles du Chant. Mais

si l'on croit que la seule lecture d'Horace pouvoit inspirer l'envie, non seulement de compter les syllabes, mais même de leur prêter des consonances à quelque intervalle prescrit, et que c'est là ma pensée; l'on se trompe doublement. Je n'ai pas voulu indiquer la premiere origine de nos Poësies rimées: la sixiéme des Letres dont je viens de vous parler au commencement de celle-ci, peut me justifier à cet égard. Devois-je répéter ce que tout le monde sçait?

» Que l'affectation de rimer nous vient » des Arabes Africains, qui l'ont inspi» rée aux Espagnols et aux Italiens. Lais» sons à des Nations vaines, et pétries » de chiméres, l'honneur de cette folle » composition, n'en donnons point la » honte aux Bardes et aux Druides. Sans » doute que l'invasion des Barbares dans » les Gaules, nous infecta de la manie » de rimer: du moins voit-on que dès » le x. siecle elle inondoit la Provence.

Ceux des François, que la contagion des assonnances a frapés les premiers, ignoroient bien sûrement l'Art Métrique des Arabes, des Hébreux, des Egyptiens, & même des Druides: mais ils ont pû se rencontrer de goût avec toutes les Nations, dont les Langues varient peu

peu les désinences de leurs termes. Et j'avoue que j'aurois eû tort d'oser soupçonner les Ancêtres de nos Rimeurs de connoître le moins du monde le génie d'Horace. J'ai dit simplement que *pour étayer le double fondement de leur nouvelle Poësie*, les beaux Esprits à la mode de ces temps-là ne coururent pas loin.

L'Auteur fameux, dont, en parlant des Rimes mal placées, et de celles qui s'amenent sans contrainte, j'ai fait contraster les Vers avec ceux d'une Chanson, ou avec ceux de M. Roi et d'Alzire, a fait du bon et du mauvais ; j'en ai cité des deux especes, c'est une compensation : ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on dit de lui ce que M. de la Bruyere a jugé de Rabelais.

Après quelques éclaircissemens, je présente sous vos yeux le Tableau Grotesque des principaux genres de nos Poësies Rimées. Si vous n'aimez pas la Métaphore et l'Hyperbole, passez à mes sentimens sur la Prononciation : ce sont les mêmes que j'avois en composant les *Principes de l'Ortographe Françoise*, imprimés en 1725. Vous aprocherez peu à peu du Systême de la Prose nombreuse, ou de la Versification sans Rimes. Et c'est alors que l'ancien préjugé en faveur

veur des consonances, veut se gendarmer et pousse les cris les plus douloureux.

Je pouvois consulter sur l'essence de la Poësie, beaucoup d'Auteurs célébres, et je me suis attaché au seul P. Rapin; parce que je lui ai trouvé un air de franchise, peu recherché de bien des gens, sur le compte de la Monotonie de nos Vers Heroïques.

Je retranche ensuite toutes les Rimes de quelques Vers de M. Pavillon, de la Comédie d'Amphitrion, d'un Conte de la Fontaine, du Poëme de Clovis, d'un Oedipe Anonime. Cette premiere tentative me porte à une nouvelle témérité. Je raporte des Vers qui n'eûrent jamais de désinences pareilles, et que j'ai tirés d'Ouvrages Modernes, écrits en Prose nombreuse.

Le Parallele de la Poësie Latine à la Poësie Françoise, n'a rien d'incroyable, il est surprenant. Qand on distinguera bien toutes les Cadences possibles de l'héxametre Latin (par exemple) l'on sentira qu'elles se réduisent toutes à quatre ou à cinq, à six ou à sept, à huit ou à neuf syllabes, et que par là elles répondent nécessairement à nos petits Vers de deux, ou de trois, ou de quatre

tre pieds, masculins ou féminins.

Il ne suffisoit pas de déveloper toute la ressemblance de ces deux Poësies, dans leur marche uniforme, il importoit encore d'indiquer la possibilité de l'imitation.

Lorsque j'ai répondu à cinq objections, et que j'ai traduit un beau morceau de Virgile, je risque quelque chose sur la maniere de lire, ou de réciter les Vers François.

Le dernier Chapitre ne tient à l'Ouvrage qu'en ce que je releve quelques opinions, qui me paroissent oposées à ce que j'ai avancé sur la Prononciation des longues, ou des breves, et sur l'harmonie des Vers.

C'est là, Monsieur, ma conduite et ma méthode: naturellement j'aime l'ordre et la justesse; mais vous sçavez parfaitement que bien souvent on aime ce que l'on n'a pas, et j'ai peut-être l'esprit plus Géometre que la main. Etourdi du brouhaha des pensées, qui se présentent, je ne sçais à la quelle entendre. Gaies et chagrines, fantasques et précieuses, elles veulent toutes se placer dans le même endroit, au même instant. C'est un Troupeau de Moutons, qui crient, qui s'impatientent, qui se bat-

tent à qui entrera le premier. Ce sont les vagues de l'Océan, qui monte dans une grande Marée ; elles s'empilent, elles se serrent les unes sur les autres, elles mugissent, elles écument de colere. Ce tulmulte peut-il donner le temps à l'esprit le plus saturnien de mettre les hola ? Ou à la plume la plus docile de suivre le compas et la regle ;

M. L. P. me fait bien plus de grace que M. L. D. *Lettre* 136. *page* 20. Celui-ci appelle *burlesque*, *hardi*, *peu décent*, *le ton qui regne dans la plus grande partie de la brochure*. C'est M. de la Bruyere qui m'a donné du goût pour ce ton là ; il fait tant d'honneur aux Ecrivains qui le prennent, que je n'ai pû vaincre la tentation. Lui même il nous en a donné l'exemple le plus magnifique ; il habille toutes nos qualités de l'esprit et du cœur en autant d'Hommes, ou en autant de Femmes. Tout cela remuë, tout cela joüe : c'est une longue Piece en Scenes Episodiques ; la variété du spectacle nous enchante également et nous instruit.

» Les Esprits justes et qui aiment à fai» re des Images précises, donnent naturellement dans la comparaison et dans la Métaphore.

Il l'a dit : parce qu'il voyoit que rien

ne

ne nous est plus familier, que ces peintures de choses sensibles, qui nous rapellent une vérité. Mais dès que l'objet est saisi trop vivement, le feu emporte la plume bien au delà des regles et de la justesse: l'esprit se livre à l'Hiperbole, et il compte par là nous rabatre du plus au moins à connoitre facilement cette même verité, qu'il veut exprimer. D'un Pigmée il sçait faire un Atlas; il le considere dans tous ses jours, il badine avec lui, il le charge d'ornemens boufons, il l'admire, il le flate, il l'embrasse, il l'éleve des deux mains jusqu'aux nuës: il le montre et le remontre encore: il ne le perd de vûë qu'à regret.

Qui pouroit se réfuser à la noble émulation de suivre, quoi que de loin, de tels Originaux? La Morale a bonne grace presque partout: je me suis figuré, Monsieur, que ma brochure vous ofrira le Portrait naïf des trois Saisons de l'Homme. Dans la jeunesse l'on imagine trop, et l'on ne pense pas assés; on parle souvent avant que l'on ait réfléchi mûrement. Dans l'âge plus avancé l'on raisonne, ou plûtôt on croit raisonner. Quand les Lustres s'accumulent, on tombe rapidement de la Zone Torride à la Mer Glaciale; on glose, on radote.

L'Auteur que jai osé commenter dans le trentiéme Chapitre, est Homme d'esprit; mais il est jeune : quand il aura atteint mes années, il me ressemblera ; il se critiquera lui-même.

Je n'ai point prétendu, comme le dit M. L. D. *introduire la mode des Vers sans rimes*. J'ai démontré seulement que cette mode est toute établie, même depuis très long-temps, et que de fort habiles gens la suivent. Si les Autorités, que j'ai produites ne le satisfont pas, j'apelle en témoignage tous les Sçavans du Siecle de l'Auguste François, surtout M. de Fénelon et M. de la Bruyere. Je prétends que, ou nous n'avons eû aucuns Poëtes, ou que ces deux grands Génies le furent. Leur Stile, dans sa méchanique, est mélodieux, soutenu, cadencé, et quant au merveilleux, qui sera toujours l'ame de la Poësie, que l'on me nomme quelque Rimeur Héroïque, qui ait la majesté, le Sublime du Télémaque : quelque Rimeur Satyrique, qui ait la délicatesse, la force du Théophraste Moderne. Dans quel avilissement honteux la fureur des consonances n'a-t-elle pas précipité les plus heureux Génies ? Et que ne devoit-on pas attendre des Corneilles, ou des Despreaux, si ils

ne fussent pas nés esclaves de la Rime ?

C'est donc une erreur, selon moi, de confondre l'idée de Poëte avec celle de Rimeur : du moins il faudroit les séparer, si l'on vouloit me faire l'honneur de m'entendre, & il seroit important d'avoüer que l'on m'entend, avant que l'on se donnât le droit de me condamner.

L'usage des Vers sans Rimes convient peut être aux Italiens et aux Anglois, à ce que dit, M. L. D. mais il nie que *les François puissent jamais s'en accommoder, parce que le caractere de leur Langue n'a presque aucune Prosodie.*

C'est donner pour raison le point qui n'est peut-être pas aussi clairement décidé que l'on voudroit le faire croire ; ou bien le Traité de M. L. D. est sans fondement. Mais quand le François n'auroit aucune Prosodie, ou plûtot quand il seroit visible qu'il s'attache peu à la faire briller, parce qu'il craint toujours de chanter en parlant : pouroit-on en conclure que le soin de rimer doit supléer au défaut ? Ce travail cependant ne sert qu'à dire aux personnes, qui connoissent & lisent mal leur propre Langue : L'espace que vous apercevez de telle à telle désinence, est ce que l'on apelle

un Vers de tant ou de tant de pieds ; comptez plûtot. Cela leur suffit, elles comptent. De là elles inferent que ce qu'elles voyent, c'est de la Poësie, et quiconque l'a disposée est Poëte, parce qu'il est Rimeur. Je n'ai pas espéré guérir de telles gens.

Dans le cours de ma brochure, j'ai mis souvent des petits Vers tout de suite, comme on écrit la Prose. A quelques endroits j'en ai distingué par des lignes séparées, comme on écrit la Poësie Libre. Pourquoi paroît-il à M. L. D. que *quand ces Vers seroient rimés, ils n'en seroient pas plus des Vers?* Cela est-il intelligible? Ce qui est Vers, quoique non rimé, cesseroit d'être Vers, s'il avoit des rimes. Il a voulu dire peut-être que ce n'en seroit pas plus de la Poësie. J'en conviens : mais s'il sçait que l'expression fait la Poësie, ignore-t-il que le nombre des syllabes fait le Vers ? Devoit-il se dissimuler que je n'ai point touché à l'expression, et que je n'ai compté parler que de la combinaison des sons ? Or des termes, de quelque nature qu'ils soient, mais arrangés de façon qu'ils laissent des cadences à quatre, ou à six, ou à huit syllabes, je soutiens que cela seul forme des Vers, quoique ce puisse ne

ne pas être de la Poësie : car toute Poësie est Vers, mais tout Vers n'est pas Poësie.

Le Bourgeois Gentilhomme, comme le peuple, fait de la Prose et même des Vers sans rimes, & il ne sçait pas ce qu'il fait : mais les Auteurs qui travaillent leurs Ouvrages, qui comptent leurs mots et non pas leurs feuillets, font de la Prose nombreuse, et ils le sçavent bien : ils sçavent même que des rimes ne seroient pas capables de changer leur Prose en Poësie, mais que cette Prose est des Vers. Quand j'en ai transcrit, *ma vûë n'étoit pas de les faire parler ridiculement* ; je ne cherchois point de *jolis Couplets* ; je cherchois de la Prose nombreuse, et j'en ai trouvé, t'elle que Ciceron en composoit. Si mon amour pour les Repos au nombre pair, m'a porté à altérer quelque syllabe ; le crime peut se pardonner.

Cependant de la Prose nombreuse peut bien être de la Poësie. Je l'ai dit et je le répete, comme des Vers rimés peuvent d'eux-mêmes n'être que de mauvaise Prose.

La Poësie voltige, et la Prose marche ; le Poëte figure des menuets, des contredanses, et le Prosateur se promene.

Mais de la Prose des *Jourdains* à celle des *Fénelons*, je vois la même diférence, que tout le monde doit remarquer entre un Homme qui sçait le pas de deux et le pas de trois, dont-on admire la bonne contenance; et entre un balourd, dont le train déplaît, qui va les pieds en dedans, par sauts et par bonds.

Je n'ai presque rien entrepris sur l'oposition essentielle de la Poësie et de la Prose, ou de telle et telle Prose. Cela interessoit peu le sujet que je voulois traiter, et qui est le seul méchanisme des Vers. Dès que je l'ai eû aprofondi, j'ai conclu qu'une conformité étonnante dans la disposition des termes, dans le retour des cadences, dans leur concert, dans leur harmonie, doit rendre à l'oreille du François tous les Poëtes Latins, de simples Prosateurs nombreux, et Ciceron lui-même un excellent Poëte. C'est le Paradoxe.

Je n'en sçais pas moins qu'au fond et très indépendamment des consonances, un sujet extravagant, des expressions outrées, des images folles, singularisent assés le génie des Muses, et laissent toujours une distance infinie de la Poësie à la Prose nombreuse, qui considérée en elle même, doit être raisonnable par-

tout

tout, et ne pousser les figures que sensément.

Sur ce principe, dans quelque goût que l'on écrive, et pourvû que l'on ménage tous les Repos ou à quatre, ou à six, ou à huit syllabes, toute Diction qui suivra les écarts et la pétulance des Eleves d'Apollon, je la nommerai de la Poësie, lors même qu'elle n'aura point de désinences pareilles ; et toute Diction, qui conservera le flegme, le solide, le touchant du Sublime, je la nommerai de la Prose nombreuse, lors même qu'elle aura des Consonances finales.

Voilà bien du renversement dans les Idées de la Populace du Pinde, qui croit que sans rimes, il n'est point de Vers, et que tout ce qui ne rime pas, est Prose. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

BOUQUET

A Mad. la M. d. L. par M. de la R. retiré à l'Institution, le jour de sainte Therese, le 15. Octobre 1732.

L'Esprit sied si bien au visage,
Que bien que vous soyez hors de vos plus beaux jours,

D v Vous

Vous plaisez, vous plaîrez toujours ;
Le vrai mérite n'a point d'âge :
Votre Patrone * eut le même avantage ;
Par la beauté de ses Ecrits
Elle gagna les cœurs et charma les Esprits :
Dieu vous la donna pour modele.
Elle essaya le Monde et sçût le mépriser.
Si vous voulez vivre et mourir comme elle ;
Il est temps de vous aviser.

* *Sainte Therese.*

REMARQUES sur l'Etimologie des noms François des Provinces, Villes, Bourgs et autres lieux : par M. A. G. B. D. A. A. P.

A Ne considerer que superficiellement la plûpart des noms propres de Lieux, ils semblent d'abord n'être que des mots arbitraires dont on est convenu pour désigner chaque Lieu dont on voudroit parler.

Cependant quand on en recherche l'Etimologie, on trouve qu'ils n'ont point été donnés au hazard, qu'ils sont presque tous composés de mots, qui désignent le Lieu ou par sa situation naturelle,

ou par quelque autre chose qui lui est propre, & qu'il en est de ces noms comme de ceux des personnes, lesquels originairement ont été tirés ou de leur Pays, ou du tems de leur naissance, de la conformation et stature de leur corps, ou de quelque qualité soit naturelle ou accidentelle de leur corps ou de leur esprit, ou de leur état et profession, ou enfin de quelque action ou évenement qui les distinguoit des autres personnes.

Ce n'est pas une curiosité vaine que de rechercher l'Etimologie du nom propre de chaque Lieu; car outre que cette matiere est historique, la connoissance de ces Etimologies peut aider à découvrir les Eaux, les Plantes, les Métaux et Mineraux, et les propriétés des differentes choses qui se trouvent dans le Lieu, ou à éclaircir quelque point d'Histoire, parce que la plûpart de ces noms ont été composés de mots qui désignent ce qu'il y a d'utile, de curieux, ou de mémorable dans le Lieu.

Pour trouver l'Etimologie des noms François de nos Provinces, Villes, Bourgs et autres Lieux de ce Royaume, il faut observer que la Langue Françoise n'est proprement qu'un mélange des trois autres Langues, sçavoir la Celtique, la

Latine et la Teutonique ou Saxone.

La Celtique est la plus ancienne des trois : c'étoit la Langue que parloient les naturels du Pays ; car on nommoit *Gaule Celtique* toutes les Provinces qui sont comprises entre la Mediterannée, l'Océan et la Loire.

La Langue Latine fut introduite dans les Gaules, lorsque les Romains en eurent fait la conquête, car ils obligérent les Gaulois de parler la Langue Latine, comme ils y assujettissoient tous les Peuples qu'ils avoient vaincus. *Augustin. de Civit. Dei lib.* 19. *cap.* 13.

Et dans la suite lorsque les Allemands, les Goths et autres Peuples du Nord, firent des irruptions dans les Gaules, ils y introduisirent le langage Saxon ou Teutonique.

Mais comme il étoit difficile aux Gaulois de se détacher entierement de leur Langue maternelle, ils en conserverent la plûpart des termes ; et de ce mélange de la Langue Celtique avec la Latine et la Teutonique, s'est formée la Langue Françoise ; en sorte que les noms de Lieux et même tous les mots François tirent leur étimologie les uns du langage Celtique, les autres du Latin, les autres du Saxon ou Teutonique.

C'est

C'est ce qu'a observé M. Maillart Avocat dans son sçavant Commentaire sur la Coûtume d'Artois, en la Chronologie historique de cette Province, *Notes sur le nombre* 29. où il remarque aussi que l'H se prononçoit anciennement comme K. ou G. par exemple *Gahem*, *Gem* pour *Hem*, qui veut dire *Maison*, *Villa*, d'où sont venus les mots de *Hamel*, *Hameau*, *Hamelet*.

Le même Auteur en ses notes sur l'article 144. n. 17. sur le mot *Maison*, remarque qu'il signifie proprement la quantité d'héritages donnée lors de la division des terres à chaque personne pour se nourir et sa famille selon sa qualité et acquiter les Charges : que c'est ordinairement le labourage de deux bœufs, que de là viennent les termes de *Mas*, *Maînil*, *Mainel*, *Ville*, *Viller*, *Court*, *Tum*, *Hem*, *Ghem*, ou *Kelme*, ajoutés aux noms propres des possesseurs de certains Lieux ; par exemple *Bainghem*, pour la terre de *Dain* ; *Merghem* pour *Merville*, *Etréhem*, pour Maison sur un chemin.

Mon intention n'est pas de faire ici un Glossaire, ni un Dictionaire étimologique de tous les noms de Lieux ; ceux qui voudront s'instruire des étimologies qui se tirent des langages Celtique et

Belgique ;

Belgique, peuvent consulter les origines Celtiques ou Belgiques de *Schrekius* ou *Strickus*, de Vrée des Sceaux de Flandres, *Ad ann.* 1237. et de D. Pesron Antiq. des Celtes : pour les étimologies Latines on peut avoir recours au Glossaire Latin de M. Ducange : et pour les étimologies Françoises, on peut voir M. Ménage en ses étimologies de la Langue Françoise.

Je ferai seulement ici quelques remarques sur l'étimologie des noms les plus usités et surtout de ceux qui sont communs à plusieurs Lieux.

Les noms de Lieux sont primitifs, ou dérivés.

Les premiers qui sont les plus anciens ne sont formés que par un seul mot, lequel désigne le Lieu par quelque chose qui lui est propre et qui le caracterise, comme *Aeria* en Latin, et en François *Aire* sur le Lys, noms qui expriment que ce Lieu est exposé en bon air. *Alba* en François *Aube* parce que le sable de cette riviere est blanc ; *Arborosa* Arbois en Franche-Comté, lieu ainsi nommé parce qu'il étoit tout planté d'Arbres ; et ainsi d'une infinité d'autres.

Les noms dérivés sont ceux qui sont composés de plusieurs noms ou mots primitifs, ou ajoutés à un nom primitif, comme

comme *Neuchatel* en Normandie à 10 lieües de Rouen, ainsi nommé parce qu'il y avoit alors un Château nouvellement bâti; *Neubourg*, ou *Bourgneuf*, pour dire un Bourg nouvellement établi; *Montfort* pour dire une Montagne ou Hauteur fortifiée.

Et comme il y a plusieurs Lieux qui ont à peu près la même disposition et situation naturelle ou quelque autre raport entr'eux, c'est de là qu'il y a tant de noms génériques qui sont communs à plusieurs Lieux, lesquels ne sont distingués les uns des autres que par quelque surnom, comme les, *Menils*, les *Beaumonts*, les *Chaumonts*, les *Chateauneufs*, et autres semblables.

Il n'y a guere de noms de Lieux plus communs en France que ceux qui se terminent en *Ville*, comme *Avrainville*, *Guibbeville*, *Itteville*, *Ledderville*, *la Norville*, *Steinville*, &c. Ces noms terminés en *Ville* sont surtout très communs en Normandie.

Tous ces differens noms sont composés du mot Latin *Villa*, lequel ne signifie pas une Ville ni même un Village, mais seulement une habitation, et d'un autre mot qui désigne le Lieu par quelque chose qui lui est propre, comme Leuville

au

en Latin, *Lupivilla* ainsi nommé, parce qu'aparemment on avoit pris ou vû quelque Loup en cet endroit; *Belleville* pour dire une belle habitation; *Moigneville* en Boulenois pour dire *Magna-Villa*, grande habitation.

Il seroit difficile de donner l'étimologie particuliere de tous les mots qui précedent celui de Ville dans les noms ainsi terminés; car la plûpart de ces mots étoient les noms propres des premiers Seigneurs ou Proprietaires du Lieu, comme *Janville* pour dire l'habitation de Jan ou Jehan.

Pour ce qui est de la terminaison générique de *Ville*, on ne doit pas s'étonner de ce qu'elle se trouve à des noms de Villages et Bourgs, et même de quelques Villes, parce qu'il n'y avoit aparemment d'abord dans ces Lieux, qu'une seule habitation, et que lors qu'ils se sont accrus dans la suite, ils ont toujours conservé leur premier nom.

Il y a aussi beaucoup d'endroits dont les noms au lieu d'être terminés en *Ville*, commencent au contraire par ce mot *Ville* comme Villejuist, Villebousin, Villemoisson, Villelouvet, Ville-Davré, Villejust &c. lesquels tirent leur étimologie de *Villa* aussi bien que les

noms

noms terminés en Ville, avec cette difference seulement que ceux où le mot *Ville* est à la fin, tiennent plus que les autres de la construction Latine, ce qui me fait juger qu'ils sont aussi plus anciens, au lieu que les autres tiennent plus du François dans lequel on intervertit moins l'ordre naturel du discours, et sont par consequent plus recens; car François I. ayant reconnu les inconveniens qu'il y avoit à rédiger les Actes publics en Latin, enjoignit par son Ordonnance de 1539. donnée à Villerscosterets, Art. cent onze, que dorénavant les Actes publics fussent rédigés en François; et c'est là vraisemblablement l'époque du temps auquel on francisa la plûpart des noms de Lieux qui avoient été composés en Latin: ainsi le Village que l'on nommoit en Latin *Romani Villa*, fut traduit en François dans le même ordre de mots par *Romain Ville*, et non pas *Ville Romain*.

Les noms qui commencent par *Ville*, ne laisent pas de tirer aussi leur étimologie du Latin *Villa*, mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient plus François que Latins, et tels sont les noms de Villenauxe, Villerey, Villeroy &c.

Le nom de Villeneuve donné à differens Lieux, comme Villeneuve S. Georges,

ges, Villeneuve le Roy, Villeneuve la Guiare, tire pareillement sont étimologie de *Villa Nova* mais on connoît à sa construction qu'il est en son origine plus François que Latin.

Celui de Neuville que portent plusieurs Lieux, est le même que celui de Villeneuve, dont on a fait *Neuve ville* et par élision *Neuville*.

Il y a encore plusieurs endroits dont les noms tirent leur étimologie de *Villa*, sçavoir les *Villiers*, tels que Villiers-Costerest, Villiers le Bel, Villiers sur Orge &c. la terminaison de ces noms peut venir du Latin *Villaris* ou *Villare*, ou du mot Celtique *Viller*, qui signifioit Maison, Habitation, d'où on a pû aisément faire *Villiers*; il se peut aussi que le mot *Iers* qui termine ces noms signifiât en vieux Gaulois une hauteur, ce qui est d'autant plus vraisemblable, que *Erta* en Italien signifie haut chemin, Sentier, ou Côte qui monte, d'où est venu être allerte, *Estar en Allerta*; et en effet j'ai remarqué que tous les *Villiers* que je connois, sont sur des hauteurs.

Il y a certains noms dont l'étimologie paroît fort obscure, quoiqu'elle soit des plus simples; tels sont ceux terminés en *Tot* ou *Tum*, qui sont deux mots Cel-

tiques

tiques qui signifioient Lieu ou Habitation. A ces noms génériques on a ajouté celui du Posseseur du Lieu ; c'est de là que se sont formés les noms de Francquetot, Vergetot, Languetot, Yvetot &c. et ceux d'Autun, Toustun. &c.

Les noms où se trouve le mot *Dun*; comme *Dun-le-Roy*, Dun Kerque, Châteaudun, Issoudun, Loudun &c. tirent leur étimologie de *Dun*, mot Teutonique qui signifioit Hauteur, *Arenosi colles*, d'où s'est formé le nom de *Dunes* que l'on a donné aux montagnes qui mettent la Hollande à couvert de l'impétuosité de la Mer.

Il y a un grand nombre de Lieux nommés *le Plessis*, qui ne sons distingués les uns des autres que par des surnoms, comme le Plessis Piquet, le Plessis S. Pierre, le Plessis Gassot, le Plessis le Comte &c. Ce nom vient du Latin *Plectere* qui signifie ployer et entrelaçer, d'où on a formé un terme de basse Latinité *Plesseium*, pour exprimer une enceinte formée de Paux ou Poteaux fichés en terre entrelassés de branches d'arbres ployées, ce que l'on a traduit en vieux Gaulois par Plessis.

Les Lieux nommés *Segrès* tels que Segrès auprès de Bâville, *Segrès* près d'Aubepierre

bepierre en Brie, *Segrès* en Normandie, *Segrès* près de Pluviers, tirent leur étimologie de *Segressus*, terme de basse Latinité, qui signifioit un Lieu écatré : et en effet tous ces *Segrès* sont des endroits couverts par des côteaux ou par des bois.

Le nom de *Bray* que l'on a donné à divers Lieux, tels que le Pays de *Bray* situé aux Frontieres de la Normandie et de la Picardie, Bray sur Somme, Bray sur Seine et autres, vient de *Brayum*, terme de basse Latinité et de *Bray* vieux mot Gaulois, qui vouloient dire Marécage, lieux Fangeux ; aussi remarque t'on que tous ces Lieux sont dans des Terrains Aquatiques.

Les Villes nommées *la Ferté* en Latin *Firmitas*, tels que la Ferté sous-Joüarre en Brie, la Ferté-Gaucher, la Ferté-Bernard, la Ferté Milon, la Ferté-sur-Aube en Champagne &c. tirent leur étimologie de ce que ces Villes étoient fortifiées ; et en effet nous lisons dans Suétone *in Caligula* c. 5. *Firmissima totius provinciæ civitas*, pour dire la plus forte Ville de toute la Province.

Les noms terminés en *Val* comme Orval, Menouval, Secval &c. et ceux qui commencent par *Val*, tels que Valpetit, Valgrand

Valgrand &c. viennent du mot Latin *Vallis*, et du mot Gaulois Val, qui signifient Valée ou Valon : on a donné ces sortes de noms à la plûpart des Lieux qui sont dans des fonds ; et pour les distinguer les uns des autres, on y a ajoûté un surnom tiré de quelque chose propre à chaque Lieu ; ainsi on a nommé *Secval* un endroit qui est auprès de Pluviers, parce que c'est un petit Valon dans lequel il n'y a point d'eau.

Les noms commençans par Vaux comme Vaux-Grigneuse, Vaux-Villars, Vaux le Penil &c. et ceux terminés en Vaux, comme Grandvaux, Clairvaux, Marivaux &c. ont la même étimologie que ceux terminés en Val ; car en vieux Gaulois on disoit *trotter par monts et par vaux*, pour dire monter et descendre.

Les *Beaumonts*, tels que *Beaumont* sur Oyse, *Beaumont* dans le Maine, *Beaumont* le Roger, *Beaumont* dans le Gastinois, en Latin corrompu *Bellomontum*, viennent du Latin *Bellus-Mons*, ainsi qu'ils sont nommés dans les anciens titres. Et ces noms Latins et François leur ont été donnés à cause qu'il y a dans ces differens Lieux quelque Montagne ou Côteau qui forme un beau point de vûë à tout aspect.

Les

Les *Chaumonts*, tels que Chaumont en Bassigny, Chaumont dans le Vexin, et autres viennent du Latin *Frigidus* ou *Calvus-Mons*, en Latin corrompu *Calvomontium* d'où on a fait *Chaumont*, comme qui diroit *Chauve-Mont*, ou *Chaud-Mont*, à cause que ce sont des Côteaux brulés et arides, où il croît peu de pâturage.

Clermont en Auvergne, Clermont en Beauvoisis, Clermont en Argonne, et les autres Clermonts nommés en Latin corrompu *Claromontium*, viennent du Latin *Clarus-Mons*, et ont été ainsi nommés parce que ce sont des Lieux qui à cause de leur élevation sont éclairés de tous côtés: ensorte qu'on devroit écrire *Clairmont* et non pas *Clermont*.

Montlhery, Montargis, Montmedy, Montpellier et autres Villes dont le nom commence par Mont, ont été ainsi apellées, parce qu'elles sont bâties sur des hauteurs.

Pour ce qui est des Villes nommées Château avec un surnom, comme Châteaudun, Château Renard, Châteauneuf, Château-Melian, et celles, dont le nom commence par *Chastel* comme Chastelleraud, Châtel-Chinon &c. toutes ces Villes ont été ainsi nommées de quelque Château

Château ou retranchement qui y étoit anciennement, auquel on ajoutoit un surnom, tiré de la situation, ou du nom du Seigneur comme *Châteaudun* pour dire Château sur une hauteur, Château-Thierry, *Theodorici-Castrum*, pour dire le Château, Camp, ou retranchement de Thierry ou Théodoric.

Les Lieux nommés Châtillon ont aussi la même étimologie, Châtillon venant de Château, Chastel ou de Chastelet leur diminutif, ou de *Catiche*, mot Gaulois qui signifioit une petite Tourelle avancée.

Il en est de même de la plûpart des autres noms; ainsi les *Choisis* ont été ainsi nommés, à cause de la beauté de leur situation: les *Fleuris*, à cause des fleurs qui y croissoient; les Boissis, à cause de quelque Bois, les Lormoyes parce qu'ils étoient plantés d'Ormes; d'autres ont été nommés l'Aunoye ou L'Aunoy, parce qu'ils étoient plantés d'Aulnes; d'autres le Coudray ou la Coudraye, parce qu'ils étoient plantés de Coudres ou Noisetiers. D'autres l'Epinoy, parce qu'ils étoient plantés d'épines; d'autres la Saussaye, parce qu'ils étoient plantés de Saules, et ainsi d'une infinité d'autres qu'il seroit trop long de raporter.

Il

Il suffit par les exemples que l'on vient de donner, d'avoir indiqué les principaux objets qui peuvent servir à découvrir l'étimologie de la plûpart des noms de Lieux, et d'observer en finissant que ceux qui semblent les plus bizares, sont surtout ceux qui renferment quelque indication, ou de la situation naturelle, ou de ce qu'il y a d'utile ou de curieux dans le Lieu, ou de ce qui s'y est passé de memorable ; qu'ainsi l'on doit en rechercher avec soin l'origine.

MADRIGAL.

UN Florentin, enviant à la France
Les Marbres animés par les mains des Coustous,
C'est chef-d'œuvre, dit-il, mais un seul à Florence,
La Venus Médicis peut les effacer tous;
R.... parut et décida pour nous;
Votre France, dit-il, a vaincu l'*Italie* ;
Nous croyons posseder la Venus Médicis ;
L'Original est dans votre Pays ;
Nous n'en avons chés nous que la Copie.

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes

Logogryphes du Mercure d'Octobre par *Chapeau*, *Saumur*, *Ivoire*, *Bonnet*, *Lacus* et *Marcus*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Maurus*, *Murus*, *Musa*, *Rus*, *Sus*, *Mus*, *Rama*, *Ramus*; on trouve dans le second, *Ivo*, *Ire*, *voirie*; dans le troisiéme, *Bon*, *Net*, *Tonne*, *Noë*, *Note*, *Ton*, *On*; dans le quatriéme on trouve, *Lac*, *Laus* et *Acus*; on trouve dans le cinquiéme, *Arcus*, *Mars*, *Mus*, *Rus* et *Ars*.

ENIGME.

Iris, sortirez-vous sans nous?
Vous le sçavez, il est d'usage,
Que vous nous meniez avec vous,
Nous entrons dans votre équipage.
Si quelquefois un de nous deux
Disparoît, nous sçavons que, d'un air de colere;
Vous jettez l'autre en certains lieux
Et que vous n'y songez plus guere.

Par E. M. J. D. L. de Meaux.

LOGOGRYPHE.

D'Un nombre malheureux je construis mon
Volume.
Quand vous aurez de moi fait perquisition ;
Vous verrez, me joignant à ma dissection,
Que c'est un double emploi reservé pour la plume.
Par la combinaison qu'on opére en rêvant,
Vous rencontrez, sans pousser trop avant,
Suc délicat, ou liqueur composée,
Bon restaurant pour la poitrine usée.
Dévelopez ici tout doucement,
Il se présente un genre d'aliment,
Couleur de neige. En la même structure
L'effet soudain de quelque passion,
Qui fait plaisir, dont, l'affectation,
Ou l'esprit trop leger excedent la nature.
Aux mêmes élémens un voisin ajoûté
Exprime un Mendiant que vit l'Antiquité.
De la femme de bien, sincére ou par grimace,
Le nom apellatif chés moi trouve sa place.
Si nous chiffrons, vous vous mutinerez.
Peut-être aussi que vous déchiffrerez.
A tout hazard. Sept, huit et dix, Lieu de passage,
Onze, deux, avec 13. est le nid de l'orage.
Par 12. 13. et 6. l'objet du Vigneron;

Pris

Pris en un autre sens, rend compte du larron.
5. 10. 4. avec 11. en la figure humaine
Je suis après le chef une part souveraine;
6. 7. 10. 11. et 9. marque usurpation,
Dont le premier ôté fait restitution.
6. et 3. 4. et 5. joignez-y la finale,
Je suis bonne, mauvaise, assés souvent fatale;
De force l'on me fait et par Terre et par Mer,
Fruit moins doux au plus fort, qu'au vaincu très-amer.
Changez le 6. en 12. et dans la maladie
Mon effort attendu rend ou finit la vie.
Qui fait mes trois premiers et la terminaison,
Peche sans aucun fruit ainsi que sans raison.
6. 2. ajoûtez 3. est exemt de soüillure:
6. 4. 10. oiseau: l'accent mis, je mesure,
6. 2. et 5. c'est de la pourriture.
5. 4. 3. et 10. diction, dont l'emploi
Est consacré lorsque l'on parle au Roi.
3. 2. 4. 11. 10. rien plus triste que moi.
12. 2. 3. et 10. travail ou benefice,
L'un au corps, l'autre à l'ame attache son service.
3. 4. 9. et 10. je trace des sillons
Que jeunesse n'a pas. *Item*, des oisillons
En 11. 4. 9. se passe la foiblesse.
10. 6. 4. 11. et 12. acrochant les ballons.
7. 8. 9. 10. ennemi de tendresse:
9. 8. et 7. ennemi de mollesse,

De ces treize élemens, si vous choisissez huit ;
Synonime à sagesse est le terme déduit.
Par quatre (deux, et deux de suite) on vous
expose
Un mot qui dit néant et comprend quelque
chose.
Par deux de suite avec deux separés,
Chose qui rend de loin des marins rassurés.
En voilà bien assés. Eh donc, quand finirai-je ?
Bien-loin d'être épuisé, si faut-il que j'abrége.
Tout enfin rassemblé : mille sortes de gens
Me sont soumis. Mes Ministres sévéres
Avec raison pour autrui sont austéres :
Pour eux, c'est autre chose, ils sont plus in-
dulgens.

J. CHEVRIER, Organ. A.C.E.A.

AUTRE.

JE porte laç, je porte loin ;
Je porte sac, je porte soin,
Je porte si, je porte cas ;
Lecteur, mon nom est. . . .

Par J. B. OLLIVIER, à Marseille.

AUTRE

AUTRE.

JE porte sort, je porte sot,
Je porte port, je porte pot,
Je porte rat, je porte tros,
Lecteur, je m'appelle ....

Par le même.

LOGOGRYPHUS.

QUis fuerim, si scire voles; en accipe Lector.
Tristia Bella fero, timidus pariterque timendus,
Lætitiâ, interdum levis, felicia dulci
Corda beo, me totum invertas: mœnia surgunt
Ardua, et innumero præbent tecta hospita civi;
Urbs olim Mavorte ferox. Me dirige solers;
Accipe qui docta redimitus tempora lauro,
Castalides cantu, Phæbumque æquavit honore.
Denique frons caudâ subigatur, protinus ardens
Horret me juvenis, sed amat perlenta senectus.
In lingua, in pede, in aure, senisque in lumine versor.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

METHODE pour étudier la Géographie, où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences, avec un Discours Préliminaire sur l'étude de cette Science, et un Catalogue des Cartes Géographiques, des Relations, Voyages et Descriptions les plus nécessaires pour la Géographie; par M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy*. *in* 12. cinq vol. *A Paris*, Quay des Augustins, chés *Rollin*, fils, à S. Athanase, et *Debure*, l'aîné, à S. Paul, 1736.

LE PANEGYRIQUE DE S. LOUIS, prononcé à l'Académie Françoise le 25 Août 1737. par le Pere *Perussault*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, ruë saint Jacques, chés *Coignard*.

DISSERTATION sur le choix des Cartes de Géographie, en faveur de ceux qui veulent étudier cette Science;

ou

ou Réponse à une Lettre d'Angoulême, &c. *A Paris*, chés G. Ant. *Dupuis*, Grand'Salle du Palais, au S. Esprit, 1737. Brochure de 36. pages *in*-12.

REPONSE d'un Chirurgien de saint Côme, à la premiere Lettre de M. *Astruc*, au sujet du Mémoire des Chirurgiens sur les Maladies Veneriennes. Brochure *in* 4. de 99. pages, avec une Addition qui sert de Réponse à la seconde, sans nom d'Auteur, de Ville ni d'Imprimeur.

TRAITE' sur la nature, l'usage et l'abus du Caffé, du Thé, du Chocolat et du Tabac. Par Jean-François *le Fevre*, Docteur en Médecine de Besançon. *A Besançon*, chés J. B. *Charmet*, Libraire dans la grande ruë, à l'Enseigne de la Science, 1737. vol. *in* 4. de 49. pages. *L'Ouvrage est en Latin.*

INSTITUTION DU DROIT BELGIQUE, par raport, tant aux XVII. Provinces, qu'au Pays de Liege, avec une Méthode pour étudier la Profession d'Avocat. Par George's *de Ghewiet*, Conseiller du Roy, Referendaire Honoraire à la Chancellerie, et ancien Avocat au

Parlement de Flandres. *A Lisle*, chés Charles-Maurin *Cramme*, 1737. *in* 4.

LE MECHANISME, ou le nouveau Traité de l'Anatomie du Globe de l'œil, avec l'usage de ses differentes parties et de celles qui lui sont contiguës, orné de Planches gravées en Taille-douce, dédié à M. le Premier Médecin du Roy, par Jean *Taylor*, M. D. Oculiste du Roy de la Grande Bretagne. *A Paris*, chés Michel-Etienne *David*, Quay des Augustins, à la Providence, 1737. *in* 8.

COURS DES SCIENCES sur des Principes nouveaux et simples pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie; par le P. *Buffier*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chés P. F. *Giffart*, ruë S. Jacques, à sainte Therese, vol. *in folio*.

RAISONNEMENS HAZARDE'S sur la Poësie Françoise. *A Paris*, chés *Didot*, Quay des Augustins, près le Pont saint Michel, à la Bible d'or, 1737. vol. *in* 12. de 213. pages.

TRAITE' DES GAINS NUPTIAUX et de Survie, qui sont en usage dans les

les Pays de Droit Ecrit, tant du Ressort du Parlement de Paris, que des autres Parlemens. Contenant tout ce qui concerne les augmens de Dot, agencemens, contre-augmens, donations de survie. Par M. Antoine-Gaspard *Boucher d'Argis*, Avocat au Parlement. *A Lyon*, chés *Duplain*, pere et fils, ruë Merciere, 1738. *in* 4.

TRADUCTION du Traité de l'Orateur de Ciceron, avec des Notes, par M. l'Abbé *Collin*. *A Paris*, chés *Debure*, l'aîné, Quay des Augustins, à S. Paul, 1737. 1. vol. *in* 12. de 498. pages.

AVIS ET REFLEXIONS sur les Devoirs de l'Etat Religieux, pour animer ceux qui l'ont embrassé à remplir leur vocation. Ouvrage utile, non-seulement aux Religieux, mais encore à toutes les Personnes qui veulent vivre dans le Monde avec une Pieté solide. Par un Benedictin de la Congrégation de saint Maur. *In* 12. 3. vol. quatriéme Edition plus correcte et plus ample que les précedentes. *A Paris*, chés L. Et. *Ganeau*, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves à saint Louis.

TRAITE' PHYSIQUE de la Lumiere et des Couleurs, du Son et des differens Tons. Par M. Jean *Banieres*, Tome I. contenant le Traité de la Lumiere et des Couleurs. *A Paris*, chés la veuve *Mazieres*, et J. B. *Garnier*, ruë S. Jacques, à la Providence, 1737. vol. *in* 12. de 404. pages.

LETTRE de M... à M... dans laquelle il lui rend compte des Tomes XI. et XII. de la Bibliotheque Italique.

DEpuis ma derniere Lettre, M. les Tomes IX. et X. de la Bibliotheque Italique, dont je vous rendois compte, vous sont tombés entre les mains. Vous vous êtes étonné que mon Extrait ne dise rien de quantité de traits contre la Religion, sur lesquels il auroit été bon de prévenir ceux qui voudroient lire cet Ouvrage Périodique. Je conviens de ma faute, M. et pour la réparer je vous ferai remarquer dans la suite ce que j'aurai trouvé de répréhensible sur cet article, car il faut avoüer que ce Journaliste, quoique très habile Physicien et Astronome, n'est pas Théologien. Il prétend, par exemple, dans l'Extrait qu'il donne d'un Livre défendu à Rome, que cette malheureuse curiosité

sité qui nous porte à vouloir lire des Livres qui nous auroient été indiferens, mais qui dès lors qu'ils sont défendus, font l'objet de notre curiosité et de notre empressement; que *cette malheureuse curiosité*, dis-je, *vient de la liberté naturelle que l'homme a de penser et de dire ce qu'il pense, moyennant cependant*, ajoûte-t'il, *qu'il ne peche ni contre la Loy Divine ni contre de justes Loix humaines.* Cette découverte n'est pas Théologique et ne sert à rien dans la pratique. Car qui poura sans danger décider qu'en vertu de sa liberté naturelle il a droit de lire tel ou tel Livre qui est défendu; par exemple, Machiavel? &c. *Ce sera*, dira le Journaliste, *quand il sçaura que cette lecture est défenduë par la Loy de Dieu ou par de justes Loix humaines*; mais sera-ce après la lecture qu'il aura faite du Livre défendu, qu'il le sçaura? il sera bien temps; si c'étoit un mal de le lire, le mal sera fait; sera-ce avant que d'en avoir fait la lecture? mais comment le pouroit-il sçavoir? Le raport d'autrui n'a aucun droit sur sa liberté naturelle. Ses Supérieurs en défendant ce Livre, l'avertissent qu'il seroit contre la Loy de Dieu de le lire, parce qu'il est mauvais et que Dieu défend de s'exposer au danger; si donc en consé-

quence de ce droit naturel l'on peut en cela contrevenir aux défenses des Superieurs, les avis que l'on recevra par d'autres que par eux du dangereux de ce Livre, auront, à plus forte raison, bien moins de force pour détourner de cette lecture. Il y a plus; car qui peut assurer à ces Curieux désobéïssans, qu'ils sont assés dégagés de préjugés et de passions pour reconnoître pour Loy Divine ce qui est véritablement Loy Divine, et qu'ils reconnoîtront surement et infailliblement, et plus sûrement que leurs Supérieurs, ce que cette Loy défend ou aprouve? autrement la présomption est pour les Supérieurs, et c'est pecher contre la prudence en s'exposant au danger, puisqu'il y en a moins à se priver de lire un bon Livre en leur obéïssant, qu'il n'y en a à en lire un mauvais, en franchissant les bornes de leurs défenses.

Chacun explique la Loy selon son sens; la Loy même dès qu'elle dépend de l'examen, n'est plus Loy et n'a plus aucune force à l'égard de celui qui l'examine. Sur ce principe ceux qui veulent vivre selon la Loy de leurs désirs, commencent par examiner les Loix Divines qui les importunent; bien-tôt elles leur paroissent injustes, et dès-lors ce n'est plus

Dieu qui les a données, et ces Loix ne les obligent plus. Je pourois citer plusieurs Ecrivains qui ont raisonné de la sorte. Pour les Loix humaines, qui ne sçait que ce qui paroîtra défendu aux uns, paroîtra permis aux autres, et que cette liberté et cette indépendance naturelle que le Journaliste cite en faveur de la curiosité, se donne le droit de décider de la justice et de l'injustice de ces Loix?

Une autre raison qui paroît légitime au Journaliste, c'est *la crainte qu'a naturellement l'homme qu'on ne le veüille priver de la connoissance de quelque vérité qu'il pouroit découvrir.* Il faut donc en suivant cette maxime, que tout homme croye naturellement tous les autres, et sur tout ses Supérieurs méchans. D'ailleurs ne vaudroit-il pas mieux aux yeux de Dieu, qui n'a pas proportionné toutes les verités à l'esprit de tous les hommes, et qui a formé et établi les Superieurs pour ordonner et pour défendre, et pour exiger l'obéïssance en son nom, que l'on se privât de ces vérités, que de commencer à les chercher par une désobéïssance qui souvent ne seroit payée que par la séduction et le mensonge? Ce n'est pas tout; je suis bien sûr que de dix Personnes qui se portent par cette curiosité à transgres-

sûr les défenses, il n'y en a pas deux qui y soient portées par ce motif. Il peut convenir à ceux dont la foi ou l'obéïssance aux Supérieurs légitimes sont chancelantes, ou à ces jeunes Libertins pour qui la défense d'un mauvais Livre en fait de mœurs, est un nouveau motif de le lire, parce qu'il contient certaines véritez agréables à l'imagination qu'on voudroit leur cacher.

Voilà les raisons de cette curiosité, *auxquelles le Journaliste aime mieux s'attacher, que d'avoir recours à une cause obscure qui ne satisfait qu'une inattention paresseuse, ou interessée*, c'est-à-dire au penchant que l'on a pour les choses défenduës. Mais la connoît-il mieux que nous, cette cause obscure pour toutes les choses défenduës par la Loy? Dévelopera-t'il mieux la nature de cette concupiscence, que la Loy même Divine, et par consequent juste, ne fait qu'irriter? Attribuëront-ils cette variation à une prétenduë liberté naturelle qui craint d'être liée par des Loix qui ne soient pas de Dieu? Et admettroient-ils des principes dont les Hobbés et tant d'autres ont embrassé si solemnellement les conséquences? Pour différer d'avec eux dans le principe, il faut donc avoüer que la cause de cette curiosité mal placée n'est

pas

pas moins obscure et une suite de la concupiscence que l'irritation des apétits sensuels par l'imposition de la Loy qui veut les réprimer. On peut apeller cette curiosité, une *concupiscence de l'esprit*, comme on apelle ces apétits désordonnés *la concupiscence du cœur*, quoique l'une et l'autre ait sa source également dans le Cœur.

Je me suis un peu arrêté, M. à examiner ce Systême du Journaliste, parce qu'il est très dangereux dans la pratique, et qu'il tend à engager par raison, et par principes toutes sortes de caractéres et d'esprits à lire les Livres dont les Supérieurs auront interdit la lecture. Et comme l'esprit est foible et que la désobéissance d'un côté et la séduction de l'autre ont pour lui des attraits flateurs et proportionnés à sa nature viciée par le péché, chacun s'exposera par principes de raisonnemens, et la plus grande partie se laissera entraîner au mensonge; sans compter que l'envie de lire ces Livres fera trouver injustes les Loix qui les supriment, et les feront mépriser. De-là vous comprenez ce que deviendra la subordination aux Puissances.

Le Journaliste ne répond aux Passages pressans sur l'Eucharistie, que l'Ouvrage

de

de M. Assemani dont il donne l'extrait, fait remarquer dans les Peres Syriens Orthodoxes, qu'à la faveur de quelques distinctions. C'étoit bien la peine de reprocher aux Catholiques de ne s'être sauvés des prétendus coups que la connoissance de l'Hebreu leur portoit qu'à la faveur de quelques distinctions !

Au reste si j'ai fait une faute en suprimant ces réfléxions dans mes autres Lettres, ç'a été pour donner au Journaliste l'exemple d'une impartialité fidelle qu'il avoit promis, et que je gardois plus éxactement que lui, sans en avoir donné aucune promesse.

Voici ce que j'ai trouvé de curieux dans les Tomes XI. et XII. Le Journaliste y donne l'extrait d'une Lettre sur les objections que font les *Nevvtoniens* sur le *Systême des Tourbillons* de *Descartes*. C'est le résultat de quelques Conférences que deux Sçavans de l'Université de Turin, ont eû entr'eux sur le Systême de *Nevvton*. Elle contient les plus fortes objections que l'on fasse contre les Tourbillons de *Descartes*. Le Journaliste répond à chaque objection qu'il raporte en racourci, toute l'aparence et le vraisemblable dont ces sortes de matieres sont susceptibles.

Passons

Passons l'Extrait d'un Ouvrage dont je veux vous entretenir. Je vous ai marqué dans les Nouvelles Litteraires de mes précédentes Lettres qu'il paroissoit à Venise une Dissertation d'un Benedictin de Meleda petite Isle de Dalmatie, apellé *D. Ignatio Giorgi*, dans laquelle ce Religieux entreprend de prouver, que le Naufrage de S. Paul raporté aux Actes ch. 27. et 28. est arrivé, non à l'Isle de Malthe, qui est à la Hauteur des Côtes de Sicile, mais à l'Isle de *Meleda* en Dalmatie, située dans le Golphe Adriatique. Le Journaliste en donne l'Extrait Tom. XI. Art. 3.

L'on s'est donc trompé selon le sentiment de ce Religieux en interprétant le *Melita* de S. Luc par l'Isle de *Malthe*, au lieu de l'expliquer par *Meleda*, qui portoit du tems de S. Paul le nom de *Melita*. * Voici ses preuves. Il est dit Act. 27. v. 27. qu'après 13. jours de tourmente, la 14 nuit comme on étoit jetté çà et là dans la Mer Adriatique, les Matelots estimerent qu'ils aprochoient de quelque Terre.

1°. Preuve tirée de la situation de la Mer Adriatique du temps de S. Luc. L'Auteur établit que l'on divisoit alors la Grande Mer *Ionienne* en deux parties, l'une

* *Dans Pline, Agathamenes Appion.*

la

la Mer *de Crete*, l'autre la Mer de *Sicile*; la Mer Ionienne de Sicile se terminoit au Nord, à Otrante qui est près du Japyx, et à la *Limara* que les Anciens nommoient *Montes Ceraunii*. Là commençoit la *Mer Adriatique* qui se divisoit aussi en deux parties. La premiere s'apelloit Golphe Ionien, *Sinus-Ionius*; mais le fond retenoit le nom de Mer Adriatique. Strabon de très peu antérieur à S. Paul, et Pline de très peu posterieur au temps de cet Apôtre, les décrivent éxactement de cette maniere. Selon Strabon L. 2. la Mer Adriatique prise dans sa plus grande étenduë ne commence qu'aux Monts Cerauniens; mais cette Mer, à parler exactement, se divise en deux parties, selon le même Auteur, dont la premiere se nomme Ionienne, et la Partie intérieure j'usqu'au fond est l'Adriatique proprement dite. Ces deux Mers reünies dans un même Golfe n'ont que 6000. stades, c'est-à-dire 200. lieües dans leur plus grande longueur, et 1200 stades, c'est-à-dire 40. lieües dans leur plus grande largeur. Peut-on rien de plus exactement marqué et qui détruise plus solidement l'opinion de Ptolomée, très postérieur au tems de S. Luc, qui a trompé tous nos Interprétes, et qui met le *Golfe Ionien* ou petit

petite *Mer Ionienne* au delà du Golfe *Adriatique*, et de l'extremité de l'Italie, et par conséquent dans la grande *Mer Ionienne* dans laquelle se trouve la Mer de Sicile?
Ce qui a trompé Ptolomée, c'est qu'il n'a pas distingué le *Golphe Ionien*, qui ne passe pas l'embouchure de la Mer Adriatique, de la *Grande Mer Ionienne* qui renfermoit la *Mer de Sicile* et celle de *Crete*. De là qu'est-il arrivé? que le Golfe Ionien étant souvent apellé dans les Auteurs *Mer Adriatique* parce qu'il en fait partie, et étant confondu avec la *Grande Mer Ionienne*, l'on a étendu la Mer Adriatique jusque par de là la Sicile, ce qui est une erreur considérable pour l'ancienne Géographie. *Ciceron*, *Mela*, *Aristote*, *Denys Characéne*, *Thucydide*, *Polybe* &c. apuyent les mêmes divisions que Pline, et surtout Strabon, ont données de ces Mers; Diodore de Sicile L. 19. et les autres Historiens distinguent très-bien la Mer Adriatique de la Mer de Sicile.

2e. Preuve; *la Route de S. Paul*, le vent auquel les Pilotes abandonnerent le Vaisseau est apellé dans le Grec *Euroclydon*, mot composé qui veut dire *Eurus le tempêtueux* et dans la Vulgate *Euro-Aquilon*, mais l'*Euro-Aquilon* ne peut faire un vent déterminé: car suivant les

Navigateurs

Navigateurs, les Philosophes, et les Historiens Anciens, l'*Eurus* étoit le vent de l'Orient d'Hyver, c'est-à-dire un presque *Sud Est*, ou *le Siroc* de la Méditerannée. Il s'apelloit *Eurus* chés les Grecs selon Pline, L. 2. Ch. 47. et *Vulturnus* chés les Latins. De l'Orient Equinoctial souffle le *Subsolanus* que les Grecs apellent *Apeliotes*. Aristote 2. Met. C. 6. Strabon et Vitruve disent expressément la même chose, que l'*Eurus* souffle du Levant d'Hyver; la Tour-octogone d'Athenes dont chaque Angle étoit oposé à chaque vent, et en portoit la Statüe, avoit un Angle qui portoit la Statüe du vent *Eurus* précisément entre le Midy et le Levant. Il y avoit donc entre l'*Eurus* et l'Aquilon ou vent de Nord, au moins deux vents, même chés les Anciens, le vent d'*Est* ou *Subsolanus*, et celui qu'on nommoit *Cæcias*, ainsi *l'Euro-Aquilon* ne pouvoit être un vrai vent; et il faut s'en tenir au seul *Eurus* dans lequel le Grec et la Vulgate s'accordent, qui étoit un *Sud-Est*; or le vent de *Sud-Est* ne pouvoit jetter de l'Isle de Crete vers l'Isle de Malthe qui tire plûtot vers le *Sud*, mais bien dans le Golfe Adriatique, vers lequel il porte directement depuis l'Isle de Crete d'où partoit S. Paul.

Troisiéme

3e. Preuve, le caractére des Habitans de l'Isle *Melita*, S. Luc les apelle en deux endroits Barbares. Mais quoique les Malthois dûssent peut-être leur origine aux Phéniciens, et qu'ils eussent été soumis aux Carthaginois, il est évident qu'ils devinrent en quelque sorte tout à fait Grecs, à la réserve de quelques Romains qui s'y établirent. Ciceron raporte des noms de Malthois qui sont Grecs. La plûpart de leurs Inscriptions sont Grecques, et leurs Magistrats y prennent le titre *d'Archontes*, or on ne donnoit jamais aux Grecs le nom de Barbares. Ainsi ce nom ne pouvoit convenir aux Malthois.

Mais les Illyriens ont eû de tout tems ce nom de *Barbares* et même celui de *Tribarbares*. Leur maniere de parler étoit si insuportable aux Grecs qu'elle passoit en Proverbe, si l'on en croit Thucydide et Plutarque. *Il me semble*, dit quelqu'un dans Aristophane en se plaignant d'un bruit importun, *que ce sont des Illyriens qui crient.* Et c'est aussi cette preuve qui, aussi bien que la premiere, a donné plus de torture aux Interprétes.

Une derniere preuve tirée de l'Histoire Naturelle de ces deux Isles acheve d'apuyer ce sentiment. Le Vaisseau de S. Paul échoüa sur une Basse, et les Malthois

tois ne connoisent qu'un Rocher vis-à-vis de *la Calade S. Paolo* dans lequel la Proüe de ce Vaisseau se sera aparament enfoncée, puisque c'est là selon leur Tradition qu'il échoüa, et ils prennent deux Cavernes qui sont aux deux côtés pour *le Dithalassum* dont parle S. Luc ; n'est il pas plus naturel de l'entendre d'un Banc, qui s'avançoit entre deux Eaux et que les Matelots n'apercevoient pas? or l'Isle de *Meleda* en a beaucoup vers sa Pointe Méridionale.

S. Paul fut mordu par une Vipere, cependant il n'y en a point du tout à Malthe. Est-ce un Miracle de S. Paul comme la Tradition du Pays le porte? (et non *pas comme tous les Catholiques, le croyent*, ajoûte malignement le Journaliste, comme si on l'avoit crû comme une vérité Catholique.)

Mais si c'étoit un Miracle, S. Luc, cet Historien si exact, qui marque tous les Miracles que S. Paul fit dans cette *Isle*, et en particulier celui de la Vipere, auroit-il oublié le principal, qui seroit l'extermination entiere de ces Animaux dans cette Isle? N'est-ce pas faite injure à l'éxactitude de cet Historien de suposer que dans cette occasion il ait suprimé un Miracle qui devoit être un monument éternel

Eternel de sa Mission en cette Isle? Ce n'est point non plus par quelque changement extraordinaire. Les Pays qui doivent quelque avantage à leur Air, à leur Sol, à leur situation, à leurs Plantes, ne le doivent guere à des changemens ; l'Isle de *Goza*, si voisine de Malthe, jouissoit de ce Privilége dès le tems de Solin. L'*Irlande*, l'Isle d'*Ivizza* entre les Baleares ont le même avantage et de tout temps sans doute. Il faut donc dire que Malthe du temps de S. Paul ne nourissoit point de Viperes, et que ce n'est pas à cette Isle qu'il ait abordé. Mais ces Viperes si dangereuses dont les Habitans de l'Isle connoissoient si bien le venin, lorsque S. Paul en fut mordu et qui devoit le faire enfler de tout le corps ou le faire mourir sur le champ, se trouvent dans l'Isle *Meleda*. Aëtius en fait une description tout à fait conforme à celle de S. Luc. Cette espece de Vipere nommée *Ammodyte*, est distinguée des autres par une petite verruë, comme une corne qu'elle a sur le nez, par la largeur de sa gueule, et par la force de son venin. L'efficacité de la Terre de Malthe contre la morsure des Serpens n'est pas une preuve de miracle, elle est naturelle, celle de *Samos*, de *Chio*, et surtout de *Lemnos*, et si l'on en croit *Schorier*,

vier, encore plus celle de *Lucerne*, ont le même avantage, mais d'une maniere trés supérieure à celle de Malthe; il est même très douteux suivant les expériences de M. *Vallisnieri* que la *Grazia di San Paolo* ait cette proprieté. Les Langues de Serpent sont des dents pétrifiées du Chien de Mer nommé *Carcharias*. Les yeux de Serpent sont de petites Pierres que *Mercati* estime être une espece d'Agathe, et *Scylla*, des dents pétrifiées des *Dorades*. Les prétendües mammelles de S. Paul ne sont autre chose que des portions d'Herissons de Mer pétrifiées et dont les pointes sont rompuës. Pour les Parens de S. Paul à Malthe qui disent guérir ceux qui sont mordus par les Serpens, ce sont peut-être, dit le Journaliste, sans doute après son Auteur, des descendans des *Psylles* dont Pline parle, ou des *Marses* dont Galien décrit les ruses *L. de Ther. ad Pisonem*.

Réünissons ces preuves et disons avec le Journaliste. Meleda est moins connüe que Malthe qui porte le même nom: delà vient qu'on n'a pensé qu'à Malthe et non à Meleda; et à force de tirer on a fait venir le Golfe Adriatique à Malthe; on a fait aller le Vaisseau de S. Paul au Midy par un vent de *Sud-Est* qui le pous-

soit au Nord Oüest ; on lui a fait trouver des Barbares dans une Isle peuplée de Grecs et de Romains ; on a fait enfoncer la Proüe de son Vaisseau dans un Roc vif, et enfin on l'a fait mordre par une Vipere dans un Pays où il n'y en avoit point.

Il faut avoüer, M. que toute la vraisemblance se trouve du côté du P. Dom *Giorgi* ; et qu'en suivant sa découverte, tout rentre dans sa place, et ne soufre plus de difficulté considérable. Cette Dissertation se vend *à Venise*, chés Christophe *Zane*, 1730. *in*-4°. pp. 300. sans la Préface et les Indices. L'on connoît asses le Recüeil des *Lettres Mathématiques* de M. Poleni, imprimées à Padouë en 1729. *in* 4°, avec Figures ; ainsi je n'en parlerai pas davantage. Elles font la Matiere du I. Art. du Tome XII. de la Bibl. Italiq. *L'Histoire du College de Padouë*, par Nicolas Comnene, vous est peut-être moins connuë ; elle se vend *à Venise*, chés *Coleti*, en 2. vol. Cette Université commença vers la fin du 13. siécle. Les Princes Carrares, sous la domination desquels Padouë avoit passé en 1318. accorderent 24000. liv. de rentes pour l'entretien et la subsistance des Ecôles, mais cela ne se soûtint pas. Jacques, dit l'aî-

F né

né, Jacob et François l'Ancien, augmenterent cette gratification, et accorderent des Exemptions de tout Impôt aux Professeurs et aux Ecoliers; et de la moitié à ceux qui les logeoient. Ceux qui avoient fini leurs Etudes, étoient Agrégés au Corps de la Bourgeoisie, s'ils vouloient s'établir dans la Ville. Le Recteur est toujours escorté par des Bedeaux en armes; il a sa Justice, et une pleine autorité sur les Etudians, à la reserve des Causes criminelles au premier Chef.

Les Ecoles demeurerent dispersées jusqu'en 1406. que les Venitiens devenus Maîtres de Padouë, les réünirent dans un magnifique Palais, dont ils firent présent à l'Université. Les graces augmenterent au point, qu'en 1500. il se trouva dans l'Epargne de l'Université 74084. livres. Cette somme jointe à l'œconomie des Directeurs, a monté jusqu'à 186000. livres, outre mille Ducats de rentes indépendans des fonds assignés pour la subsistance ordinaire. La Bibliotheque fut aussi enrichie de Médailles et de Livres rares. On établit un beau Jardin de Plantes, et l'on augmenta les gagés des Professeurs distingués par leur merite. L'on fit de nouveaux Reglemens en 1616, qui augmenterent le nombre des Profes-

Professeurs, et qui déterminerent la maniere d'examiner les Candidats.

La Faculté de Droit tient le premier rang. Elle est composée de 16. Professeurs. Elle a un Président que l'on tire au sort, qui en a la Direction. Douze Personnes choisies s'assemblent dans la grande Salle, et y répondent aux Mémoires et aux Consultations qu'on leur adresse ; ces Réponses composent déja 12. grands vol. et servent souvent aux décisions des Magistrats. Entre les grands Hommes qui ont été Membres de cette Faculté, l'on remarque les fameux Bartole, Balde, Jason, &c.

La Théologie est enseignée par les Dominicains et par les Minimes. Il y a aussi des Professeurs pour l'Ecriture Sainte, cinq Professeurs de Physique, quinze pour la Médecine, trois pour la Chirurgie ordinaire, deux pour l'Anatomie, et au mois de May deux pour la Botanique, sans compter les Professeurs de Logique, de Métaphysique, de Belles-Lettres &c.

On trouve outre cela à Padouë des Maîtres pour toutes sortes d'*Exercices*, et une Académie, pour laquelle le Sénat de Venise a assigné 800. Ducats de rente. Seize Colleges ont été fondés par la

 pieté

pieté des mourans pour l'éducation de la jeunesse, et sur tout pour les pauvres; et comme les fonds destinés à leur subsistance avoient diminué considérablement, le Sénat a encore eû la générosité d'y pourvoir. L'année Académique commence au mois de Novembre, et finit au mois de Juin. Entre les grands Noms qui ont fait le plus d'honneur à cette Université, on compte *Angelus Ubaldus*, le Cardinal *Menóchius*, Jean Imola, Mantica, Zibarella, *Faseollus*, Picolomini, Jerôme *Fabricius*, &c. Elle compte parmi ses Eleves un grand nombre de Sçavans ou de Personnes distinguées dans le Monde par leur rang, beaucoup de Cardinaux et plusieurs Papes. Olivier *Cromvvel* et *Cyrille Lucar*, Patriarche de Constantinople, ont aussi été du nombre de ses Etudians.

Tous les Sçavans qui s'apliquent à l'Etude du Droit Canon, connoissent, sans doute, l'Ouvrage de M. *Gibert*, imprimé à Genêve en 1732. chés *Bousquet*, en deux vol. in fol. sous ce Titre; *Expositio Juris Canonici per Regulas naturali ordine digestas, usuque temperatas, ex corpore Juris ac aliundè desumptas &c.* Cet Ouvrage est considérable, tant pour la matiere qu'il traite, que par la maniere

dont

dont chaque chose est traitée.

Vous sçavez, M. la grande entreprise que les *Coleti* et *Albrizzi* de Venise soûtenoient avec tant de succès pour la Collection des Conciles. Dès 1731. ils en ont donné 13. volumes *in folio*, ils y ont ajoûté depuis, un 14e très curieux, qui peut passer pour le premier. Il a pour titre *Ad sacrosancta Concilia à Philippo Labbeo & Gabriele Cossartio S. J. Apparatus alter &c.* fol. p. 746.

Cet Aparat contient sept Ouvrages. Le premier est le gros Ouvrage du Cardinal *Jacobatius* sur les Conciles. 2°. Un autre de Jean Ant. *Delphino* sur le Concile œcumenique. 3°. Un Ecrit Apologetique de Jerôme *Donat*, contre les Grecs, sur la prééminence du Siege de Rome. 4°. Un Dialogue de Marc Mantua Bonaviti, Jurisconsulte de Padouë, sur le Concile. 5°. Un Traité de Franç. Paul *Fabulotti*, sur l'autorité respective du Pape et du Concile. 6°. Un petit Traité de Fr. *Carranza*, de Miranda, Dominicain, sur quatre Questions qui regardent l'autorité du Pape et des Conciles. 7°. Un petit Traité de *Pierre de Monté*, Evêque de Brescia, intitulé *Monarchia*, sur la même matiere.

Vous serez bien aise de sçavoir que

 le

le Cardinal *Quirini*, neveu du Pape Clement XII. et Bibliothecaire du Vatican, prépare une belle Edition des Oeuvres de *S. Ephrem*, qui sera imprimée au Vatican en 4. Tomes. Les deux premiers seront destinés au Texte Grec, tel qu'il fut imprimé à Oxford, il y a 20. ans, avec la Version Latine de Gerard *Vossius*. L'on ajoûtera à la fin de chaque volume des Suplémens et des Corrections que fourniront les Manuscrits du Vatican, qui sont en si grand nombre, qu'il y en a plus de 70. des Oeuvres de S. Ephrem seulement en Grec. Le 3e. Tome contiendra plusieurs Ouvrages de ce Pere qui n'ont point encore été publiés, et le Texte Syriaque de toutes les Oeuvres du S. Docteur, avantage auquel les Sçavans ne s'attendoient point. Le Cardinal Quirini a obtenu pour cela les Caracteres Syriaques de l'Imprimerie du Duc de Florence. Le 4e. & dernier Tome sera une *Panoplie* ou une *Réfutation* des Hérétiques, tant anciens que modernes, par la Tradition de l'Eglise Syrienne, dont S. Ephrem a été l'Oracle, elle sera composée de Remarques et de Dissertations sur les Textes du Saint Docteur, qui y donneront occasion. Le sçavant Cardinal s'est réservé à lui seul

cette

cette partie de son Edition. *Salvioni*, Imprimeur du Vatican, qui a publié le *Prospectus*, dont je vous donne l'Extrait, promet que l'Impression répondra par sa beauté aux soins que le sçavant Editeur s'est donnés pour l'Ouvrage même; les Caracteres Latins en seront nets, et pour le Grec, le Cardinal en a fait fondre de neufs, et s'est servi d'un excellent Ouvrier. L'Imprimeur assûre qu'ils ne le cederont point à ceux de Robert Etienne. Vous voyez, M. l'importance de cet Ouvrage que je crois bien avancé, car le *Prospectus* en a été publié dès 1751. J'oubliois de vous marquer que le sçavant Cardinal invite tous ceux qui auroient des Manuscrits des Oeuvres de S. Ephrem, à lui en faire part; et qu'il se charge de tous les frais nécessaires dans ces occasions.

Albrizzi a réimprimé à Venise, comme vous sçavez, les Oeuvres de S. Augustin. Comme le *Traité de la Cité de Dieu*, a été collationné par M. le Chanoine Bianchini, depuis le XI. jusqu'au XVIII. sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Chapitre de Verone, qui est du VI. ou du VII. siecle ; ce Traité est très-recherché; l'Imprimeur en a tiré à part plusieurs Exemplaires pour la com-

modité du Public, et il les vend une pistole. Le S. Augustin entier, pour ceux qui n'ont pas souscrit, revient à 300. livres de Venise.

On a réimprimé aussi à Venise la Théologie de Poitiers, et celle du Pere Simonet Jesuite ; aussi bien que l'Abregé de Suarez, en 2. vol. *in fol.* par le Pere *Noël*, avec un Appendix des Traités *de Justitiâ et Jure* et *de Matrimonio*, qui manquoient à ce Théologien.

PRIMITIÆ FLORÆ PETROPOLITANÆ, *sive Catalogus Plantarum, tam indigenarum, quàm exoticarum, quibus instructus fuit Hortus Medicus Petriburgensis per annum* 1736.

C'est le Catalogue des Plantes qui ont été cultivées dans le Jardin des Plantes de *Petersbourg* pendant l'année derniere 1736. Cet Ouvrage imprimé à Riga, est de M. le Docteur *Siegesbeck*, Directeur de ce Jardin. Tous les Botanistes lui en sçauront, sans doute, bon gré.

Voici encore un Ouvrage curieux dans un autre genre. ERASMI FROELICK S. J. *Quatuor Tentamina in re Numaria vetere.* 1. *Dissertatio Compendiaria de utilitate rei Numariæ veteris.* 2. *Appendicula*

ad Numos Coloniarum à Cl. Vaillantio *editos. 3. Appendicula ad Numos Urbium græcè loquentium sub Augusto percussos, et à laudato* Vaillantio *editos. 4. Dissertatio de Numis Monetariorum veterum culpâ vitiosis.*

C'est un Recueil de divers Pieces du R. P. Froelick, Jesuite, sçavant Antiquaire, ci-devant publiées séparément, et qu'il a rassemblées et fait imprimer de nouveau à Vienne en Autriche, en un volume *in* 4°. On présume que dans cet Ouvrage, que nous n'avons pas encore vû, il y a bien du bon et du neuf.

On écrit d'Oxford, que M. *Wise*, Membre du College de la Trinité, a fait imprimer une Lettre Latine adressée à M. *Masson*, sur une Médaille du Roi *Abgare*, au Revers de laquelle on lit AΛANNOC. Plusieurs Antiquaires ont pris cet Alannus pour un Roi des Alains, voisin ou Allié d'*Abgare*. M. Wise croit au contraire que c'est une faute du Graveur, et qu'au lieu d'AΛANNOC, il doit y avoir sur ce Revers MANNOC, qu'il dit avoir été Fils d'un Abgare Roi d'Edesse, sous l'Empire de Severe.

Si cette filiation est bien prouvée, la

Correction est heureuse et fondée. C'est en même tems une Addition pour la Dissertation du P. Froelick, dont il est parlé dans l'Article précedent.

Le Vrai Chre'tien *instruit et sanctifié dans ses Exercices. Heures nouvelles avec des Explications sur toutes les Prieres, sur les Pseaumes et les Hymnes de l'Eglise réduites en Cantiques : Des Pratiques et des Réflexions Chrétiennes pour tous les jours de la semaine et les differens mois de l'année, par le sieur* de Vignolles, *Docteur de Sorbonne. A Paris*, *chés De Lusseux*, *et à Thoulouse, chés les sieurs Biroffe*, deux Tomes *in* 12. 1737. L'Avertissement qui est à la tête de ces Heures, est plus que suffisant pour en donner une parfaite idée. L'Auteur persuadé qu'on ne peut trop multiplier les secours du Salut ; que ces Livres d'usage, si nécessaires pour nourrir la pieté des Fidéles, suivent, pour ainsi dire, la vicissitude des temps, et dépendent en quelque sorte de l'esprit, du génie, de la variation de notre Langue ; que ce qui plaît aux uns n'est pas toûjours du goût des autres ; et qu'en ce genre d'écrire comme en tout autre, ce qui étoit excellent dans les siecles passés, devient inutile, ou paroît

trop

trop usé dans le nôtre, a crû que des Heures, qui en conservant la pieuse simplicité des premiers temps, seroient un peu plus châtiées en certaines choses, et qui sans rien perdre de l'énergie, de la noblesse et de l'onction que les Prieres de l'Eglise ont en latin, feroient entendre à tout le monde le veritable sens du Texte Sacré par des explications courtes et succinctes, par un Discours suivi de chaque Pseaume, où l'on donneroit une juste étenduë aux pensées et aux sentimens du Prophete, sans néanmoins lui rien faire dire en François, que ce qu'il dit effectivement en Latin; des Heures enfin, où tous les Fideles pouroient, selon l'avis de l'Apôtre, s'instruire et s'édifier les uns les autres par des Pseaumes, des Hymnes sur des Airs également pieux et agréables, sur des Chants, qui consacrés par l'usage de l'Eglise, porteroient leur cœur à Dieu, et les préserveroient des mauvaises impressions que peuvent faire les Airs profanes qui se chantent dans le monde: L'Auteur, dis-je, a crû que des Heures de cette espece pouroient être de quelque utilité, et ne seroient pas de trop dans le Public. On remarque en effet que la versification françoise des Hymnes y est astreinte au chant de l'E-

glise : ce qui est très sensible dans les Vers Saphiques et Trochaïques. Outre les Offices de l'Eglise, ce Livre contient les Exercices ordinaires du Chrétien, et sur tout deux Traités considérables, l'un sur l'Adoration perpetuelle du S. Sacrement, et l'autre sur la bonne mort. A la tête du premier est raporté le Bref d'Indulgences à perpetuité, envoyé à la Reine Marie Therese d'Autriche par Clement X. en faveur des Fidéles associés pour cette Adoration perpetuelle.

M. Leullier, Grand-Maître du Cardinal le Moine, Censeur Royal, qui, avec Mrs Robustel et de Romigny, a donné son Approbation à cet Ouvrage, dit que » l'onction dont il est rempli, » répond parfaitement à la pieté de l'Au- » teur, et au zele qu'il a pour le culte » de la Mere de Dieu, et l'Adoration » de Jesus dans l'Auguste Sacrement de » nos Autels. Quant aux Offices, ajoûte- » t'il, et aux Explications qu'il y a faites » des Prieres de l'Eglise, des Pseaumes, » et des Hymnes qu'il a réduites en Can- » tiques, je n'y ai rien trouvé qui ne soit » conforme à la saine Doctrine, et aux » principes de notre Foy.

Ainsi ce n'est point trop dire, que d'assurer que c'est ici un excellent *Livre*

on

un son genre, et qu'il mérite l'accueil de tous les Gens de bien.

La nouvelle Edition d'un Ouvrage utile et important, qu'on prépare avec beaucoup de soin, nous engage d'en raporter ici le Projet dans son entier.

TRAITE' de l'Art Militaire ou Maniere d'attaquer et défendre les Places. Ouvrage Posthume de M. le Maréchal de *Vauban*, avec des Notes instructives et des augmentations considérables. Par M. de *Belidor*, Commissaire Provincial de l'Artillerie, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles du même Corps Membre des Académies Royales des Sciences d'Angleterre et de Prusse, Correspondant de celle de Paris.

La grande réputation que s'est acquise M. le Maréchal de Vauban, a fait juger si favorablement des Mémoires qu'il a écrits sur l'attaque, et la défense des Places, qu'on peut dire qu'il n'y a jamais eû de Manuscrits dont on ait fait un plus grand nombre de copies. Comme elles étoient hors de prix, et que beaucoup de personnes, qui auroient pû en faire un bon usage pour le Service du Roy, n'étoient point en état d'en avoir, Sa Majesté accorda en 1724. un Privilege exclusif aux sieurs *Paulus-du-Mesnil* et *Denis Mouchet*, Libraires à Paris, pour imprimer cet Ouvrage. En conséquence, M. le Garde des Sceaux l'ayant fait examiner par d'habiles Gens du Métier, ils raporterent qu'on ne pouvoit rien suivre de mieux que les maximes que M. de Vauban donne sur la maniere de conduire les Tranchées, les Sapes et de placer les Batteries; mais qu'il paroissoit que ce qu'il raporte sur les effets de la Poudre dans les Mines et sur l'Artillerie n'étoi-

n'étoit pas tout-à-fait de la même force ; que ces endroits auroient besoin d'être rectifiés.

Les Exercices des Ecoles de l'Artillerie roulant principalement sur ces matieres, M. le Garde des Sceaux engagea dans ce temps là M. de Belidor à faire un Commentaire sur cet Ouvrage, étant à portée de joindre ses connoissances particulieres à celles d'un nombre d'Officiers d'Artillerie du premier Ordre. Il se mit à y travailler sérieusement, et l'Ouvrage étoit déja fort avancé, lorsqu'il se vit pressé de toutes parts de mettre au jour un Livre qu'il avoit annoncé en 1720. et qui a paru en 1729. sous le titre de la Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de Fortifications. Ayant ensuite repris les Mémoires de M. de Vauban, on s'attendoit de les voir bien-tôt paroître, quand M. de Belidor se laissa distraire une seconde fois par son Traité sur l'Architecture Hydraulique, dont il vient de donner le premier Volume, qui devant être suivi de plusieurs autres sur la même matiere, il n'y avoit guere d'aparence qu'on vît de long-temps le projet de 1724. accompli, mais un cas imprévû vient de l'engager à tourner toutes ses vûës de ce côté-là.

Un Libraire d'Hollande, flaté du profit que les Mémoires de M. de Vauban ne manqueroient pas de lui procurer, en a imprimé depuis peu une copie très-imparfaite, dont il s'est introduit un nombre d'exemplaires dans Paris, qui se débitent sans permission. Pour réprimer un abus si contraire aux Reglemens de la Librairie, et maintenir les sieurs Du-Mesnil et Mouchet dans les droits du Privilege qu'ils ont obtenu en 1724. le Roy vient de leur en accorder un nouveau pour imprimer le même Ouvrage, avec les No-

res et les augmentations de M. de Belidor, qui a été invité par M. le Chancelier, à remplir ses engagemens le plutôt qu'il seroit possible, ce qui n'empêchera pas que le second Volume de son Architecture Hydraulique ne soit délivré aux Souscripteurs dans le temps prescrit.

Comme depuis l'établissement des Ecoles, on s'est mis dans le goût de traiter les choses plus à fond qu'on n'a fait par le passé, n'en raisonnant que sur des expériences executées avec beaucoup de soin, il semble qu'on doive être aujourd'hui plus en état que jamais d'établir des regles exactes sur l'Artillerie et les Mines. Ce n'est pas qu'on prétende affoiblir le mérite des Mémoires de M. de Vauban, pour faire valoir ce qu'on doit y ajoûter; mais si on fait reflexion que pour parler juste des effets de la Poudre, il faut joindre à beaucoup d'experiences une grande connoissance des Mathématiques et de la Physique, l'on ne sera pas surpris, si ce grand Homme n'a point traité ce Sujet avec l'exactitude qui lui étoit ordinaire, n'ayant jamais eû assés de loisir pour suivre des vûës abstraites qui l'auroient peut-être détourné d'un travail plus important encore aux interêts et à la gloire d'un grand Monarque, dont il avoit la confiance et l'estime: d'ailleurs il s'agit ici d'un Ouvrage posthume que M. de Vauban auroit sans doute corrigé, si sa mort ne fût survenuë avant qu'il l'eût entierement achevé; il eût même sçû gré à quiconque lui en auroit fait apercevoir les endroits foibles: Amateur du vrai, il le chérissoit de quelque part qu'il lui fût offert.

La nouvelle Edition qu'on annonce, commencera par un abregé de la Vie de M. le Maréchal de Vauban, qui sera suivie de ses Mémoires et de

de quelques Morceaux du même Auteur, qui n'ont point encore parû, le tout accompagné de Nôtes pour l'intelligence des endroits qui ne sont point assés détaillés ; et pour rendre ces Notes plus instructives, on y trouvera des exemples tirés des plus fameux Siéges qui se sont faits sous le Regne de LOUIS LE GRAND.

Quant aux augmentations, elles regardent principalement la théorie de la Poudre, celle des Mines, la maniere de les executer pour l'attaque et la défense, selon des Vûës nouvelles, dont le succès a été confirmé par un grand nombre d'Experiences faites depuis 1720.

L'on trouvera aussi des Dissertations sur l'effet le plus avantageux du Canon et des Bombes dans l'attaque et la défense ; la maniere d'estimer les munitions nécessaires pour former ou pour soûtenir un *Siége*, selon la situation, la force et la conséquence de la Place ; la construction des Ponts qui se font pour le passage des Armées ; en un mot tout ce qui a raport aux fonctions des Ingénieurs et des Officiers d'Artillerie dans la Guerre des Siéges.

Les Morceaux qui doivent être unis aux Mémoires de M. de Vauban, étant presque achevés, et ne s'agissant plus que de les mettre dans un certain ordre pour composer un tout, dont les parties soient bien liées : Ce Livre poura être mis au jour vers la fin de l'année prochaine 1738. On travaille actuellement à la gravure des Planches, qui seront des mieux executées.

M. de Belidor ne doutant point que parmi Mrs les Ingénieurs et Officiers d'Artillerie, il ne s'en rencontre plusieurs qui ayent travaillé sur les Sujets dont on vient de parler, les invite à vouloir bien lui communiquer leurs Productions, il leur

leur en fera honneur; en ce cas ils prendront la peine d'adresser leurs Mémoires à M. *Marchand*, premier Commis du Bureau des Fortifications, qui veut bien se charger de les lui faire tenir.

Ce Livre contiendra plus de cinquante feüilles d'impression, et environ autant de Planches, au lieu que l'Edition d'Hollande ne contient que vingt-sept feüilles et trente-trois Planches, ce qui l'augmente du double; cependant le prix ne passera pas 20. livres. L'impression se fera sur grand papier, avec des caracteres neufs, enrichie de Vignettes en Taille-douce. Le corps des Mémoires sera imprimé d'un caractere pareil à celui du Programme. Les Notes et les augmentations d'un caractere plus petit, conforme au dernier article du même Programme. Ce Livre se vendra chés *Paulus-Du-Mesnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle du Palais au Lion d'or, et *Denis Mouchet*, Grand'Salle du Palais à la Justice.

Le Public est informé que M. Bigot de Morogues, actuellement Officier d'Artillerie dans la Marine, vient de publier un excellent Traité qui a pour titre, Essay de l'aplication des forces centrales aux effets de la Poudre à canon, *fondé sur un grand nombre d'Experiences faites avec M. de Belidor; desquelles il sera souvent fait mention dans le Traité dont il s'agit; il se vend à Paris chés* Jombert, *ruë S. Jacques. Le prix est de 50. sols.*

Mérigot, Libraire, Quay des Augustins, débite depuis quelque temps un Roman qu'il a reçû de Hollande, intitulé *la Promenade de Versailles*, ou *Entretiens de six Coquettes*. On ne peut pas dire que ce Livre soit generalement bien écrit, mais aussi on ne peut pas nier qu'il n'y

tit des faits interessans, singuliers et touchans. Le Lecteur verra avec plaisir un honnête homme qui empêche une jeune fille de se perdre, qui ne se borne pas uniquement à la première générosité d'un cœur ému passagerement, mais qui travaille à l'établissement solide et vertueux de cette même fille. Tout cela est traité avec beaucoup de délicatesse par raport aux sentimens et aux procedés. Mais c'est bien peu, dira-t'on, que les Entretiens de six Coquettes seulement? Est-ce que le Monde n'en fourmille pas? On répond à cette Objection que l'Auteur n'a pas voulu donner toutes les fredaines des Coquettes. On n'auroit jamais fini, et des *in folios* ne suffiroient pas; et de plus ces six Coquettes en valent bien d'autres. En un mot ce Roman peut tenir un coin honorable parmi ceux de son espece. Les Politiques même s'exerceront, s'ils veulent, à trouver la clef de ce Dédale Romanesque. Les deux Parties se vendent trente-six sols; on fera une diminution raisonnable pour les Libraires de Province et les Particuliers éloignés de Paris.

EXTRAIT d'un Programme publié à la Haye en 1737.

JEan *Van Duren*, Libraire à la Haye, propose par Souscriptions l'Histoire de Louis XIV. par M. *de la Hode*, en six volumes *in 4.* Le nom auguste de Louis XIV. présente à l'esprit l'idée du Regne le plus long et le plus glorieux que l'Europe ait encore vû et auquel elle se soit plus interessée. Pendant sa vie on attendoit son Histoire. On en a donné differens Morceaux, on a fait des Essais, mais ces sortes

d'Ouvrages

d'Ouvrages n'ont point satisfait l'attente du Public.

M. de la Hode y travaille depuis près de dix ans. Il s'est donné tous les soins possibles pour avoir tous les Livres où cette Histoire est répanduë par parties, outre quantité de Manuscrits qu'il a consultés. Il promet de donner une Histoire exacte et sincere, d'où la flaterie et la malignité seront également bannies, où les faits seront marqués dans leur temps avec l'étenduë convenable pour en donner une juste idée, et où les gens de guerre et de cabinet trouveront de quoi s'instruire,

Il y raportera non-seulement ce qui peut faire connoître le Prince, mais aussi son Peuple et toutes les parties de son Gouvernement. En un mot on peut compter qu'on n'aura point vû de corps d'Histoire plus étendu ni plus interessant que celle-cy. Elle est, pour la bien définir, l'Histoire Civile, Politique, Ecclesiastique, Militaire, Métallique de ce long Regne, qui fait la plus considérable partie de l'Histoire de France et même de l'Europe.

Les *Souscriptions* pour le papier ordinaire seront de soixante-douze livres, dont on payera dix-huit livres en souscrivant, dix-huit en retirant les deux premiers volumes, dix-huit en retirant les deux volumes suivans, et pareille somme de dix-huit livres en retirant les deux derniers volumes.

Pour le grand papier, les *Souscriptions* seront de six-vingt livres, dont il sera payé trente livres en souscrivant, et le reste en recevant les volumes deux à deux, comme ci-dessus. On n'imprimera en grand papier que le nombre d'Exemplaires qui auront été souscrits.

On

On donnera les deux premiers volumes au mois de May 1738. les deux suivans au mois d'Octobre, et les deux derniers au commencement de l'année 1739.

On poura souscrire chés le Libraire ci-dessus nommé, qui en délivrera sa Reconnoissance, ou chés les principaux Libraires de France, d'Allemagne, &c.

Il y aura environ trois cent Médailles dans cette Edition ; si cependant il se trouve nécessaire d'en mettre davantage, on ne payera que dix-huit deniers de plus par chaçune, au-delà des sommes marquées ci-dessus.

On écrit de Lucques, que l'on va y imprimer une nouvelle Edition des Annales de *Baronius*, qui seront accompagnées de la Critique du P. Pagi et des Remarques de plusieurs autres Sçavans, aussi-bien que de la continuation des Annales par *Oderic Raynaldi*. Le grand nombre des Observations fera monter celui des volumes jusqu'à vingt-six : *Leonard Venturini*, qui en est chargé, demande aux Souscripteurs pour chaque volume en grand papier dix-huit Jules, et pour le petit papier seize Jules. Il promet de donner tous les trois mois un volume et compte de finir tout l'Ouvrage en cinq ans.

Il nous est venu de Venise un petit *Prospectus* Latin, par lequel on aprend qu'on y imprime tous les Auteurs Classiques, et que l'on publiera chacun, suivant la meilleure Edition qui en a été donnée, et en caractere de *Cicero*, en un volume *in* 4. On commencera par les Latins ; les Grecs viendront dans la suite. Parmi les Latins on imprimera, dit-on, d'abord ceux des siecles

d'or

l'or, puis ceux des siecles d'argent, et à la fin ceux des siecles de fer, chacun selon son mérite. Ces Ouvrages seront délivrés à ceux qui auront envoyé un Billet d'assurance, par lequel ils s'obligent de les prendre, sans donner aucune somme d'avance. *Jean-Baptiste Paschali*, Imprimeur à Venise, recevra les Billets. Ceux qui lui auront envoyé leurs Billets ne payeront que seize livres de Venise par volume; les autres en payeront vingt-quatre. *Virgile* sera le premier Poëte de cette Collection, et on le donnera de l'Edition de *Masuvicius*; le *Saluste* de *Cortius*, suivra.

On nous a écrit depuis que le Saluste est publié et qu'on imprime actuellement le *Plaute* de Taubman, avec des Additions et qu'il sera suivi du *Quintilien* de Burman.

Le même *Paschali*, Libraire de Venise, avertit qu'il entreprend une Edition du Dictionaire François Géographique de M. de la Martiniere. Tout l'Ouvrage formera dix volumes. Le prix du premier sera de 24. livres de Venise, celui du second, de 17. du troisiéme de 24. et du quatriéme de 17. L'inégalité de la grosseur de ces volumes est cause de l'inégalité du prix. Le premier volume paroîtra au mois de Janvier prochain et ne contiendra que la lettre A. En souscrivant on payera le prix du premier Tome et en recevant ce premier Tome, le prix du second, et ainsi de suite. *Paschali* imprimera avec l'Ouvrage la Liste de tous les Souscripteurs; et pour cette raison il les prie de lui marquer leurs qualités. Les Tables Géographiques de Guillaume de Lisle, au nombre de LX. suivront cette Edition, mais le prix s'en payera séparément et sera indiqué en temps et lieu.

On aprend par une autre Feüille volante qui nous est aussi envoyée de Venise, que Jean-Baptiste *Albrizzi*, fils de feu Jerôme, Libraire à Venise, propose aussi par Souscription une Edition complette de tous les Ouvrages de M. *Jacques-Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, cette Edition sera de plusieurs volumes *in* 4. Le premier volume est achevé. Les Souscripteurs n'en payeront que quinze livres de Venise, et doivent payer en le recevant, pareil prix du second; &c. Tous les Tomes auront l'un portant l'autre environ 90. feüilles. Le Libraire prie ceux qui auront de ce celebre Auteur quelque Ouvrage qu'ils croiront n'être pas venu à sa connoissance, de lui en faire part, ou de le lui indiquer.

OUVERTURE du College Royal.

Les Professeurs du College Royal de France, fondé à Paris par le Roy François I. le Pere et le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs Exercices interrompus par les Vacances ordinaires, le Lundy 18. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College, sous l'inspection de M. Lancelot, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, Censeur Royal.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier et Henry.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Caperonnier et Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs Chevalier et Privat de Molieres.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson et Privat de Molieres.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin et Souchay.

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie et la Botanique.

Mrs Andry, Burette, Astruc et Du Bois.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Secretaire-Interprete ordinaire du Roy pour les Langues Orientales, et Fourmont.

Pour le Droit-Canon.

Mrs Capon et Lemerre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

Le Recueil que l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille a publié cette année, imprimé dans la même Ville chés Pierre *Boy* est intéressant à plusieurs égards On y trouve les Odes qui ont été présentées à l'Académie pour le Prix de l'année 1737. avec les Eloges Historiques des Académiciens morts dans le cours de l'année derniere 1736.

Un Avertissement qui est à la tête du Recueil aprend que l'Académie a adjugé, selon l'usage, le 25. Août dernier, Fête de S. Louis, le Prix fondé par le Maréchal Duc de Villars, à une Ode dont l'Auteur est M. *Corripl*, de Digne. Le Sujet étoit *les Avantages de la Societé.*

Elle donne en même temps avis au Public; que le 25. Août de l'année prochaine 1738. on adjugera le Prix à un Discours en Prose d'un quart d'heure, ou tout au plus d'une demie heure de lecture, dont le Sujet sera: *L'Utilité des Lettres par raport aux mœurs.*

Ce

Ce Prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300. liv. portant d'un côté les Armes du feu Maréchal Duc de Villars, et au Revers la Devise de l'Académie.

On adressera selon la coûtume les Ouvrages destinés au concours à M. de Chalamont de la Visclede, Secretaire perpetuel de l'Académie, ruë de l'Evêché, à Marseille. On affranchira les paquets à la Poste, sans quoi ils ne seront point retirés. Ils ne seront reçus que jusqu'au premier May prochain inclusivement. Les Auteurs n'y mettront point leurs noms, mais une Sentence tirée de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Eglise, ou des Auteurs profanes; ils marqueront à M. le Secretaire une adresse à laquelle il envoïera son Recepiscé.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant la décision de l'Académie, de ne point signer les Lettres qu'ils pouront écrire à M. le Secretaire, ni se faire connoître à lui ou à quelqu'autre Académicien; autrement exclusion formelle pour le concours, &c.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le 25. Août, jour de la Séance publique destinée à l'adjuger, s'il est à Marseille, et s'il est absent, il envoyera à une personne domiciliée dans cette Ville, le Récépissé de M. le Secretaire, moyennant lequel on remettra le Prix à cette Personne.

Les Eloges Historiques des trois Académiciens que l'Académie a eû le malheur de perdre pendant le cours de l'année 1736. sont de M. de la Visclede. C'est tout dire; son mérite Litteraire n'avoit pas besoin de ces tristes preuves pour continuer d'être aplaudi.

L'Académie

» L'Académie depuis son établissement n'avoit » point encore compté d'année si marquée par » ses pertes que la derniere. En moins de deux » mois la mort a frapé coup sur coup tous les » Ordres qui la composent. M. le Bailly de » l'Aubepin, Chef d'Escadre des Galeres, M. l'ancien Evêque d'Apt, et M. Olivier, » tous » les trois d'un état different, tous les trois d'un » grand mérite en divers genres.

L'Orateur, en s'aquitant de ses devoirs funebres à l'égard de ces illustres Confreres, a répandu dans ses Discours beaucoup de verité, et a jetté des fleurs immortelles sur les Tombeaux qu'il leur a elevés.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres reprit ses exercices le Mardy 12. de ce mois, par une Assemblée publique, suivant la coûtume, à laquelle M. le Cardinal de Polignac présida. La Séance fut ouverte par l'Eloge de M. Incelin, celebre Professeur à Basle, Académicien honoraire, le même qui a procuré une copie exacte des Actes originaux du Concile de Basle, copie qui est aujourd'hui dans la Bibliotèque du Roy en XXXIII. volumes *in folio*. Cet Eloge fut prononcé par M. de Boze, Secretaire perpetuel, et fut fort aplaudi.

M. la Bastie lût ensuite une Dissertation sur les Souverains Pontifes des Romains, apuyée sur les Monumens les plus respectables et les plus solides de l'Antiquité.

Le reste de la Séance fut employé a entendre une autre Dissertation de M. l'Abbé Sallier, sur la Personne et sur les Ecrits du Philosophe Athenodore.

On avoit distribué dès le commencement de

G l'Assemblée

l'Assemblée un Programme de l'Académie, dont M. le Secretaire fit la lecture et dont voici la teneur.

PRIX Litteraire, fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, ayent tout le temps d'approfondir les matieres et [illegible] travailler les Sujets qu'elle leur donne à [illegible] a résolu de les publier beaucoup p[illegible], et [illegible] annonce dès-à-présent, que l[illegible] [illegible] arrêté pour le concours au Prix [illegible] à Pâques 1739. consiste à de[illegible] *jour de l'année Romaine, auque*[illegible] *coûtume d'entrer en charge,* [illegible] *Rois jusqu'à la mort de Jules-C*[illegible] [illegible] les variations arrivées dans cet usag[illegible].

Le Prix sera toujours une M[illegible] valeur de quatre cent livres.

Toutes les personnes de quelque P[illegible] dition qu'elles soient, excepté celles qu[illegible] sent ladite Académie, seront admises à co[illegible] rir pour ce Prix, et leurs Ouvrages pouron[illegible] écrits en François ou en Latin, à leur choix. [illegible] faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; mais pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté et écrit de leur propre main, leurs nom, demeure et qualités, et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pieces affranchies de tous ports, seront

remises

remises entre les mains du Secretaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1738.

Le Mercredy 13. l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. d'Argenson.

M. de Maupertuis ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire dans lequel il rend compte à l'Académie du Voyage qu'il avoit entrepris par ordre du Roy, conjointement avec Mrs Clairault, Camus et Monnier, de cette Académie, auxquels s'étoient joints M. Celsius, celebre Astronome de l'Université d'Upsal, et M. l'Abbé Outhier.

Nous n'entrerons point dans le détail des peines qu'ils ont eûës à souffrir, des difficultés qu'il a fallu surmonter, du froid excessif auquel ils ont été exposés et qui alloit souvent jusqu'à geler l'eau de vie et les Thermometres d'Esprit de vin ; l'attention singuliere et l'interêt marqué de la plus nombreuse Assemblée qu'il y ait eû jusqu'à présent dans aucune Scéance Académique, font assés l'éloge du travail de ces illustres Voyageurs, de la finesse et de l'exactitude de leurs Opérations, et de la maniere aussi claire qu'élegante avec laquelle M. de Maupertuis a sçû mettre tout le monde à portée d'en juger. Nous passons à regret sous silence toutes ces circonstances également curieuses et instructives, pour nous renfermer uniquement dans ce qui concerne l'Opération qui faisoit l'objet de ce voyage, et nous avons même prié l'Auteur de nous communiquer le résultat de ses Observations, afin que le Public puisse être instruit avec certitude de la décision d'une question aussi curieuse et aussi importante pour la Navigation, que

 l'est

l'est celle de la figure de la Terre, et juger de la solidité des preuves sur lesquelles cette décision est fondée.

L'Académie ayant découvert par les Experiences de M. Richer, faites à Cayenne en 1672. que la pesanteur étoit moindre dans cette Isle voisine de l'Equateur, qu'elle n'est en France, M. Huygens, M. Newton, et plusieurs autres Géometres, en conclurent que la Terre devoit être aplatie vers ses Poles. C'est pour vérifier ce fait et connoître précisément la figure de la Terre et la veritable grandeur des degrés de longitude dans chaque parallele, que la Cour a envoyé depuis près de trois ans plusieurs Astronomes de l'Académie au Pérou, et qu'un an après elle donna ses ordres pour le voyage dont nous rendons compte.

Cette Compagnie de Sçavans partit au mois d'Avril 1736. et arriva à Torneo un peu avant le solstice d'Eté, et ils eurent par conséquent le spectacle singulier de voir pendant plusieurs jours le Soleil sur l'horison sans se coucher.

M. de Maupertuis démontre de la façon la plus intelligible que si la Terre est aplatie vers les Poles, un degré du Méridien doit être plus long vers le cercle polaire que dans la France, et qu'au contraire si elle est allongée, ce degré doit être plus court; nous n'entrerons point dans le détail de ces preuves, parce que c'est un fait reconnu de tous les Géometres et de tous les Astronomes. Il s'agissoit donc de mesurer sur terre l'étenduë d'un degré ou environ, dans la direction du Méridien, et de connoître ensuite par des Observations Astronomiques quelle étoit l'amplitude de l'Arc Celeste qui répondoit à l'étenduë de terrain qui auroit été mesurée.

Après

Après avoir inutilement cherché sur les Côtes du Golfe de Bothnie un lieu propre à faire les Opérations Trigonométriques, et avoir même fait quelques triangles qui devinrent inutiles par l'impossibilité de les continuer à cause de la disposition du terrain, ils se déterminerent à faire ce travail dans la partie Septentrionale en remontant le Fleuve de Torneo, dont la direction est assés exactement celle du Méridien de Torneo; ce fut alors que leurs peines et leurs fatigues redoublerent, ils furent 63. jours sur les Montagnes, sans lits, sans maisons, ne vivant que de quelques poissons que les Gens du Pays leur aportoient, et couchant sur des peaux de Rennes. Ils eurent même un genre de tourment à essuyer auquel on n'auroit pas crû devoir s'attendre dans un climat aussi Septentrional, c'étoit differentes especes de Cousins et de Mouches, dont les uns leur mettoient le corps tout en sang par leurs piqueures, et les autres par leur extrême petitesse, leur entroient dans les yeux, dans la bouche, et couvroient en un instant tout ce qu'ils alloient manger, et on ne se pouvoit garantir de ces Insectes, qu'en se mettant dans la fumée d'un grand feu qu'on étoit obligé d'allumer, malgré le chaud qui étoit alors assés considérable.

On ne peut envisager tous ces obstacles et toutes ces difficultés sans admirer le courage de ceux qui s'y sont livrés et qui les ont surmontés. Ce fut le 6. Juillet qu'ils partirent de Torneo; il nous est impossible de suivre M. de Maupertuis dans le détail de ses Opérations et des séjours que ces Mrs furent obligés de faire sur les differentes Montagnes où ils se trouverent souvent dans la nécessité de faire abatre ou brûler des forêts en-

tieres, nous dirons seulement que par la disposition favorable des Montagnes qu'ils rencontrerent, ils formerent huit triangles qui embrassoient toute l'étenduë de leur travail; cinq personnes observoient l'une après l'autre chaque angle de ces triangles. et écrivoient séparément le résultat. Les signaux qu'ils plaçoient sur ces Montagnes, étoient de grands Pins dépoüillés de leurs branches et de leur écorce, qu'ils apuyoient les uns contre les autres, en forme de cône; ces signaux étoient très-faciles à apercevoir de loin, à cause de leur blancheur, et l'on en pouvoit déterminer la position avec la derniere exactitude, à cause de la pointe par laquelle ils se terminoient. Ces sortes de signaux avoient encore un avantage, ils étoient creux en dedans, et on s'y plaçoit pour observer, ce qui exemptoit de la nécessité de faire des réductions. Le centre de l'instrument se trouvoit toujours posé au centre du signal, et pour retrouver ce point d'observation en cas de bésoin, ils y enfonçoient un pieu à tête perduë et le couvroient d'une grosse pierre; ils avoient soin, outre cela, de faire aux arbres et aux Rochers des environs, des marques pour reconnoître le lieu de ces signaux; ces précautions leur ont été utiles, un de leurs signaux ayant été endommagé par le feu qui avoit pris à une Forêt.

Le résultat de toutes ces Opérations fut, comme nous l'avons dit, une suite de huit triangles, liés les uns aux autres, et la disposition des Montagnes étoit telle que les angles exterieurs de tous ces triangles, formoient avec la fleche du Clocher de Torneo un Heptagone allongé qui fournissoit une espece de vérification de tout l'Ouvrage, dont il n'y a eû jusquà présent aucun

un exemple, et qui dépend de la proprieté des Polygones, car la somme des angles d'un Heptagone est de 900. degrés, et celle qui résultoit de tous les angles de ces triangles étoit de 900. degrés 1'. 21''. plus grande, comme l'on voit d'une minute 21. seconde, mais quoique cette difference soit très-petite, elle se trouve encore diminuée parce que les 900. degrés sont dans le cas d'une surface plane, et que la surface courbe de la Terre doit nécessairement donner quelque chose de plus.

Cette disposition de triangles leur donnoit aussi le moyen d'en former differentes suites et de les combiner diversement entre eux, ils ont eû la patience de calculer dix de ces differentes suites et celles qui differoient le plus des autres, n'ont donné qu'une difference de 34. toises sur la distance de la fleche de Torneo, au signal de Kittis, qui étoient les deux extremités de l'Arc mesuré, encore les suites qui donnoient cette difference étoient visiblement les plus défectueuses, parce qu'il avoit fallu y employer des triangles dont les angles étoient très petits, ce qui, comme l'on sçait, diminuë beaucoup l'exactitude de l'Observation. Les deux suites qu'ils ont jugé les meilleures par la nature des triangles qui y étoient employés, ne differoient l'une de l'autre que de 4. toises 37. centiémes, ce qui doit être compté pour rien.

Cette premiere partie de l'Opération étant faite, il s'agissoit de déterminer astronomiquement l'amplitude de l'Arc Celeste de Torneo à Kittis ; ils se servirent pour cela d'un Secteur de 9. pieds de Rayon, fait à Londres, par les soins de M. Graham, et divisé par cet habile Mathématicien ; ce que M. de Maupertuis raporte de

la justesse de cet Instrument et de la précision des Observations qu'ils ont faites par son moyen, ne se peut entendre sans admiration, aussi apporterent-ils tous les soins imaginables pour qu'il ne lui arrivât aucun dérangement, il fut toujours transporté en bateau ou sur des traineaux, ou porté par des hommes, et la verification qu'ils en firent après toutes leurs Opérations, dont nous dirons un mot dans la suite, leur prouva que non-seulement il ne lui étoit rien arrivé dans le transport, mais que chaque division étoit d'une égalité parfaite.

C'est avec cet Instrument qu'ils observerent à Kittis l'Etoile *Delta* du Dragon et sa distance au Zénith; la plus grande difference qui se trouve entre toutes les Observations de ces Astronomes, ne va qu'à trois secondes. Ils repartirent ensuite pour Torneo le plus promptement qu'ils purent, afin qu'il y eût le moins de temps possible écoulé entre ces Observations, et y arriverent le 28. Octobre, ils y observerent le premier Novembre la même Etoile qu'ils avoient observée à Kittis, et leurs Observations s'écarterent encore moins les unes des autres que les premieres, car la plus grande difference n'alloit qu'à une seconde.

On voit que la distance de cette Etoile au Zenith à Torneò, comparée à celle qui avoit été observée à Kittis donne l'amplitude de l'Arc Celeste qui s'étend d'un de ces points jusqu'à l'autre; or, comme par le travail trigonométrique on avoit la distance d'un de ces points à l'autre, on connoissoit dans la plus grande précision l'amplitude d'un Arc Celeste, correspondant à une étenduë de terre déterminée par les triangles; l'amplitude de cet Arc résultante de tou-

tes

tes ces Observations, et tenant compte du changement dépendant de la précession des Equinoxes, s'est trouvée de 57 minutes 25. secondes: et si l'on a égard au temps écoulé entre les Observations faites à Kittis et celles faites à Torneo, conformément à la théorie de M. Bradley, qui tient compte du mouvement aparent de l'Etoile pendant ce court espace, cet Arc sera de 57. minutes 26. secondes. Nous négligeons ici quelques fractions.

Quoique la mesure de l'Arc Celeste fût connuë, et que l'étenduë de l'Arc Terrestre correspondant fût déterminée par les triangles, on ignoroit la grandeur effective de cet Arc Terrestre, c'étoit un plan très-exact et très sûr, dont l'échelle étoit inconnuë; on eût dit que ces habiles Astronomes se défioient de leurs propres Observations, et qu'ils craignoient que la prévention des uns ou des autres pour l'allongement ou l'aplatissement de la Terre n'influât sur l'estimation qu'on est quelquefois obligé de faire pour déterminer le point précis sur lequel tombe le fil de l'Instrument; quoiqu'il en soit, leur ouvrage étoit entierement fini sans qu'ils pussent sçavoir si la Terre étoit allongée ou aplatie, il leur falloit mesurer à la toise une base qui fût liée avec leurs triangles, et dont la longueur connuë leur donnât la mesure de tous leurs triangles, et par conséquent de l'espace qui se trouvoit entre Kittis et Torneo.

Cette partie de leur Ouvrage et les circonstances qui l'ont accompagnée est aussi singuliere que les autres; ce fut le 21 Décembre, jour du Solstice d'hyver, qu'ils commencerent la mesure de cette base sur le fleuve glacé avec des perches de 30. pieds de long, dont les bouts ferrés étoient disposés de

G v façon

façon qu'ils se joignoient les uns aux autres avec la derniere exactitude ; il ne faut pour preuve de cette exactitude que dire le résultat de cette mesure qu'ils recommencerent deux fois et qui se trouva la premiere fois de 7406. toises cinq pieds, et la seconde de 4. pouces seulement plus longue, ce qui leur a fait determiner la longueur de cette base de 7406 toises 5 pieds deux pouces en prenant le milieu entre les deux operations.

Dans le détail que fait M. de Maupertuis d'une operation si simple en aparence, on voit une peinture affreuse de tout ce qu'ils ont eû à souffrir. Qu'on se represente pour un moment que ce travail très penible par lui même à été fait à la fin de Decembre, sous le cercle Polaire, sur un fleuve glacé et couvert de neige, que l'eau de vie geloit en un instant, et que c'étoit la seule liqueur dont ils pûssent faire usage. Pour donner en quelque sorte une idée de ce froid terrible nous dirons d'après M. de Maupertuis que le Thermometre de M. de Reaumur qui pendant les plus grands froids de 1709. étoit descendu à 14 $\frac{1}{2}$ degrés, au dessous du terme de la glace à Paris, descendit au cercle Polaire jusques à 37 degrez. Les effets de ce froid sont souvent funestes aux hommes les plus accoutumés à vivre dans ces climats, et l'on en voit qui ont eû les jambes ou les bras entierement gelés, ensorte qu'il les leur a fallu couper.

On connut donc par la mesure de cette base celle de l'Arc intercepté entre Kittis et Torneo qui se trouva par le calcul de 55234 toises, ce qui donnoit ce degré plus long de près de 1000 toises qu'il ne devoit l'être suivant le livre de la

mesure

mesure de la Terre. Une difference aussi considerable étonna ces Astronomes malgré la certitude qu'ils étoient en droit d'avoir de ne s'être point trompés ; cette inquiétude les détermina à entreprendre un genre de verification plus parfait et beaucoup plus penible que ceux qui avoient été pratiqués en pareil cas. Comme ils avoient eû pour objet de se regler, autant qu'il leur seroit possible, sur le travail de M. Picard à cause du consentement unanime de tous les Astronomes à parler de ce travail comme du plus parfait en ce genre, et sçachant que M. Picard ne s'étoit point servi de la methode ordinaire de retourner l'instrument dont il étoit néanmoins l'inventeur, et qu'il avoit même choisi pour faire ses Observations une étoile dont la distance au zenith étoit telle que l'étendue du limbe de son instrument ne suffisoit pas pour employer la methode du retournement, ils se déterminerent à un genre de verification beaucoup plus exact mais infiniment plus difficile que ceux dont on s'étoit servi jusqu'à lors, car ils entreprirent de recommencer leurs Observations Astronomiques aux deux extremités de leur degré avec le même instrument, mais sur une autre étoile ; ils commencerent à Torneo et y observerent le 17 Mars de cette année l'étoile *Alpha* du Dragon, ils repeterent cette Observation trois fois, et la plus grande difference entre ces Observations fut de deux secondes. Ils partirent aussi-tôt pour Kittis, et y firent le 4 Avril, et les jours suivans le même nombre d'Observations sur la même étoile sans trouver plus d'une seconde de difference entre ces Observations.

L'amplitude de l'Arc resultante de ces secondes Observations ne s'est trouvée differer de la

premiere que de trois secondes et demie, et cette difference se trouve encore moindre si l'on n'admet pas la Theorie de M. Bradley. Un accord si singulier fournit une preuve beaucoup plus complette de l'éxactitude de l'une et l'autre de ces operations, que toute autre methode qu'on auroit pû employer pour la verification de l'instrument, puisque celle-ci sert également de preuve et à l'exactitude des Observations, et à la justesse de l'instrument.

Ayant pris le milieu entre les resultats de ces deux operations, le degré qui coupe le cercle Polaire se trouve plus grand que le degré moyen de la France, de 377 toises un dixiéme, et different de 950. toises de ce qu'il auroit dû être suivant l'hypothese de M. Cassini; et si l'on n'avoit pas égard à la Theorie de M. Bradley, cette difference iroit à plus de 1000 toises. d'où il resulte que non seulement la Terre est aplatie vers les Poles, mais qu'elle l'est encore plus que ne l'ont pensé M. Huygens et Newton.

La precision singuliere qui s'étoit trouvée dans toutes ces operations les rassuroit contre toutes les difficultés que l'on auroit pû imaginer, cependant ils ont voulu voir en faisant la plus étrange de toutes les supositions, quelles étoient les plus grandes erreurs qu'ils auroient pû commettre.

M. de Maupertuis supose réunis, le plus grand malheur qui feroit tomber toutes les erreurs possibles du même côté sans qu'aucune fût compensée par les autres, et la plus grande maladresse dans les Observations; il joint ensemble ces deux sources d'erreurs, et calculé ce qui en pouroit resulter. Il supose qu'à chaque triangle on se fût toujours trompé de 20

secondes

secondes dans chacun des deux angles, et de 40 secondes dans le 3, et que toutes ces erreurs allant toujours dans le même sens, tendissent à diminuer la longueur de l'Arc ; le calcul exact fait d'après une si étrange suposition, ne donne que 44 toises un vingtiéme pour la plus grande erreur commissible.

Quelque inutile qu'il fut après avoir déterminé l'été précedent leur Méridienne avec tout le soin possible, d'en verifier de nouveau la direction, ils voulurent néanmoins le faire encore étant de retour à Torneo ; ils y firent trois Observations consécutives, en mesurant l'angle du Soleil Levant et couchant avec quelques uns de leurs signaux, et la direction resultante de ces Observations ne s'est trouvée differer que de 34 secondes, de celle concluë par les Observations de Kittis.

Enfin ne se lassant jamais de faire les verifications dans les cas même où il en étoit le moins besoin, ils en firent une de leur secteur, qui est la plus singuliere et la plus exacte qui probablement ait jamais été faite ; ils prirent sur la glace du fleuve une distance de 380 toises un pied 3 pouces qu'ils mesurerent deux fois sans la moindre difference, et ayant tiré une perpendiculaire à l'extrémité de cette distance, ils y placerent l'instrument dans une situation horizontale, et observerent tous cinq l'un après l'autre les deux extrémités de cette Base, la difference entre leurs cinq Observations n'alla pas à deux secondes, et l'angle calculé ne se trouva different de l'angle observé sur le limbe de l'Instrument que d'une seconde et un vingtiéme, ce qui est une exactitude don on auroit peine à croire qu'un instrument fut susceptible ; on

on juge bien que ces fractions de secondes sont indéterminables par l'Observation immédiate, mais elles se déduisent par le calcul en prenant le milieu entre les Observations.

Ils passerent ensuite à la verification des divisions particulieres du limbe, et principalement à l'examen des deux dégrés qui avoient servi à l'Observation de leurs étoiles *Alpha* et *Delta* du Dragon, ils se servirent pour cela d'une methode imaginée par M. Camus, et qu'il executa avec toute l'adresse et la délicatesse dont on sçait qu'il est capable; nous ne ferons point le détail de cette methode, nous dirons seulement qu'il résulte des cinq Observations de chacun de ces Astronomes faites séparement, que le degré dont ils s'étoient servis pour observer l'étoile *Delta*, étoit plus grand de neuf dixiémes de seconde que celui qui avoit servi pour *Alpha*; cette petite difference diminuoit encore celle qui s'étoit trouvée dans l'Observation des deux étoiles. Ils vèrifierent de la sorte chaque degré séparement, et ne trouverent jamais deux secondes de difference.

M. de Maupertuis fait quelques reflexions sur la singularité qu'il y a dans l'exactitude de ces divisions, et la concordance des Observations; il semble que le froid excessif qu'il faisoit alors, et qui devoit contracter les parties de l'instrument, auroit dû y apporter un changement sensible, mais il remarque que l'Instrument étant tout de la même matiere, s'étoit contracté toujours proportionnellement, ce qui ne seroit vraisemblablement pas arrivé s'il y avoit eû quelques pieces en fer jointes à celles de cuivre, et cette remarque peut être très-importante dans la construction des grands Instrumens Astronomiques; enfin.

fin l'attention infinie qu'on a toujours eû de transporter cet Instrument de la maniere qui pouvoit y aporter le moins de derangement, est sans doute ce qui a le plus contribué à sa conservation, et depuis le transport qui en a été fait en dernier lieu de Torneo à Paris, il paroît être absolument dans le même état que lors de l'Opération.

Les Observations Astronomiques ne leur ont pas fait négliger celles qui pouvoient concerner les autres parties de la Physique, et notamment celles sur la pesanteur qui, comme on le sçait, sont relatives à la figure de la Terre, M. de Maupertuis remet à une autre fois à en rendre compte, et il annonce seulement que ces dernieres s'accordent avec celles faites à Cayenne en 1672. et encore plus avec celles faites en dernier lieu par les Astronomes de l'Académie à S. Domingue et à Carthagene, pour donner la Terre aplatie, conformément à la théorie de M. Huygens et de M. Newton, fondée sur les premieres Observations de M. Richer.

M Helot finit la Séance par la lecture de l'Extrait d'un Mémoire contenant la maniere de faire le Phosphore de Kunckel, connû à Paris sous le nom de Phosphore d'Angleterre. Nous donnerons un Extrait circonstancié de ce Mémoire.

ESTAMPES NOUVELLES.

ETUDES prises dans le bas Peuple, ou les *Cris de Paris.* Premiere Suite de 12. Pieces en hauteur, de l'invention et du dessein de M. *Bouchardon* C. S.

Ce sont des Figures seules, dont les Caracteres sont naïfs, vrais, et d'un contour admirable.

rable. On y voit un Chaudronier, un Tailleur de pierre, une Revendeuse, Décroteur, Porteur d'eau, Savoyarde, Crocheteur, Garçon Boulanger, &c.

Ces Estampes se vendent, ruë S. Denis, au grand S. Louis, près le Sepulchre, chés Fessard, 1737.

Le Sieur *Dupuis*, ruë de la Vannerie, à l'Ange Gardien, vient de graver une très-belle Estampe en hauteur, représentant Enée qui sauve son pere Anchise de l'Embrasement de Troyes, d'après un des plus beaux Tableaux de M. *Carle Vanloo*. On lit ces Vers au bas de M. *Moraine*.

Quand tu sauves la vie à l'Auteur de tes jours,
Et que pour le porter tu prêtes ton secours,
Fuyant ta Ville infortunée,
Tout vaincu que tu sois, tendre et pieux Enée;
Tu me parois plus grand sous ce poids précieux,
Que tous les Grecs victorieux.

Cette Estampe est dédiée à M. de Julienne, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Il paroît quatre Estampes gravées d'après des Tableaux peints par M. De la Joüe, qui font un des principaux ornemens du Cabinet du Duc de Picquigny. Ce sont les prémices d'une suite de quatorze Morceaux, compris un Frontispice, tous de même forme et grandeur, représentant les Arts et les Sciences, avec leurs attributs, que l'on se propose de donner deux à deux, à mesure que les Planches auxquelles on travaille seront achevées d'être gravées de la main

du

de C. N. Cochin, dont on connoît la délicatesse du Burin. Ces quatre premiers Morceaux représentent l'*Histoire*, l'*Astronomie*, la *Sculpture* et l'*Optique*. On en trouvera les Compositions très ingénieuses.

Ces Estampes se vendent sur le Quay Pelletier, à la Boulle d'or, chés La Jouë, Peintre du Roy, & ruë S. Jacques, chés Cochin, Graveur du Roy.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë toujours avec succès, chés le sieur *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, de la même grandeur,

Jean-Baptiste de Santeuil, Chanoine de S. Victor, né à Paris le 12. May 1630, mort à Dijon le 15. Août 1695. peint par Dumée, Ecuyer. et gravé par D. Sornique.

Henricus Beacuodæus, *Henrici Filius, Parisiensis Doctor Medicus, Medicus et Professor Regius*, Ecossois d'origine, né à Paris, mort à Roüen le 17. Septembre 1734.

Jules Cardinal Mazarin, né à *Piscina* dans l'Abruzze le 14. Juillet 1602, mort au Château de Vincennes le 9. Mars 1661, dessiné et gravé par Cl. *Mellan*, Graveur.

Papillon, Graveur en bois, et de la Societé des Arts, donne avis que son petit *Almanach de Paris* pour l'année 1738. est augmenté de plusieurs choses curieuses et intéressantes.

Etrennes Historiques, ou Mélange curieux accommodé au goût du Siecle, contenant plusieurs

sieurs Remarques de Physique, d'Astronomie, de Chronologie et d'Histoire. Ensemble les Naissances et Morts des Roys, Reines, Princes et Princesses de l'Europe, accompagnées d'Epoques es de Remarques curieuses, que l'on ne trouve point dans les autres Calendriers; avec un Recueil de diverses Matieres variées, utiles, curieuses et amusantes. Pour l'Année 1738.

C'est un petit Journal curieux, instructif et amusant, convenable d'ailleurs pour rafraîchir la memoire, et qui sera à peu près de la forme du Colombat.

Le débit s'en fera chés Gissey, Libraire-Imprimeur, ruë de la vieille Bouclerie, au bas du Pont S. Michel, à l'arbre de Jessé.

Les Curieux nous sçauront bon gré de leur donner avis, qu'ils trouveront chés le sieur *Arthaud*, Marchand Orfévre, Bijoutier du Roi, *Quay de l'Ecole, à Paris*, une certaine quantité de Pierres gravées, antiques du premier ordre, dont un Bacchanale oval, en large, de six figures, gravé en creux, sur une Prisme d'Emeraude, est extrémement estimé; beaucoup d'autres Pierres montées en bagues, en cachets et hors d'œuvres. Un des principaux Morceaux est l'Enlevement du *Palladium*, gravé par Coldoré sur une Calcidoine Orientale ovale, d'environ un pouce et demi d'élevation. On voit chés le même quantité d'autres Bijoux d'un goût admirable, et d'autres Morceaux extrémement recherchés.



CHANSON

Repetez

Oiseaux, que votre doux ramage

D'éclater se fasse une loi ;

Gasoüillez

CHANSON

CHANSON.

Reine des fleurs, brillante Rose,
Ornement précieux de l'aimable Printemps,
Vous que l'on voit à peine éclose,
Embellir votre sein d'une foûle d'Amans,
Hélas ! faut-il que ma Bergere,
Dont le teint fait pâlir votre vive couleur;
Passe en tous lieux pour votre Mere;
Et ferme à mes soupirs le chemin de son cœur.

M. de S. Roman.

MUSETTE.

Pour chanter l'aimable Lisette;
Je veux former des sons touchans;
Enflez-vous ma tendre Musette,
Unissez-vous à mes accens,
Et chantez sur cette fougere;
Vive ma charmante Bergere.

❧

Echos de cet heureux Bocage;
Repetez son nom avec moi;
Oiseaux, que votre doux ramage
D'éclater se fasse une loi;

Gasoüillez

Gazoüillez afin de me plaire,
Vive ma charmante Bergere.



Ruisseaux coulez sur la verdure,
Rendez hommage à ses apas;
Et vous trésors de la Nature;
Belles Fleurs, naissez sous ses pas,
Accompagnez ma voix sincere,
Vive ma charmante Bergere.

Elle est jeune, vive et brillante;
L'Amour a formé ses atraits;
Tout en elle ravit, enchante,
Je veux l'adorer à jamais;
Son ame ne m'est point sévere;
Vive ma charmante Bergere.

Ses beaux yeux embrazent mon ame
D'un feu digne même des Dieux.
Tendre Amour, anime ma flâme,
Rends-moi tes traits plus précieux;
Envelope-les du mystere,
Vive ma charmante Bergere.



C'étoit par ces chants pleins de charmes
Que Daphnis s'exprimoit un jour,

Jour

Jour qu'il avoit rendu les armes
Au cher objet de son amour ;
Il repetoit sur la fougere,
Vive ma charmante Bergere.

Par M. l'Affichard.

SPECTACLES.

Les Comédiens François donnerent le 28. Septembre dernier la premiere Représentation d'une Comédie, intitulée l'*Ecole de l'Hymen* ou l'*Amante de son Mari*, précédée d'un Prologue, et suivie d'un Divertissement. Cette Représentation fut des plus tumultueuses ; les suivantes furent plus paisibles. L'Auteur retira la Piéce après la quatriéme, quoiqu'elle y eût été aplaudie. En voici l'Extrait :

Le Théatre représente au Prologue, un Lieu où l'on fait des Nôces ; l'*Hymen* en veut défendre l'entrée à l'*Amour* ; *Thalie* vient se rendre Médiatrice entre ces Dieux Rivaux. Un Air des plus graves, annonce la suite de l'Hymen ; l'Amour dit à Thalie, qui lui demande d'où peut venir cette Symphonie :

Eh !

Eh ! pouvez-vous vous y méprendre ?
La Gravité, la Pésanteur,
D'un Dieu rebarbatif marquent le caractere ;
Je vous plains ; mais bientôt ma Musique legere
Vous rendra votre belle humeur.

L'Amour tient parole à Thalie ; à peine quatre nouveaux Mariés ont fini leur Danse grave, qu'il vient, suivi des Plaisirs et des Jeux, égayer la Scene par des Danses très-legeres ; elles sont si séduisantes, que tous les Sujets de son Rival se rangent de son côté. L'Hymen en demande raison à Thalie, l'Amour lui répond :

On te quitte ; prête silence ;
Et tu verras qu'on a raison.

Vaudeville.

Si tu te vois abandonné,
Hymen n'en soit pas étonné ;
Mes jeux ont une douce amorce ;
On vient chercher sous mes Drapeaux
Mille plaisirs toujours nouveaux ;
Tout par amour, et rien par force.

* • • • *

Pour rassûrer un vieil Epoux,
Que servent grilles et verroux ?
Est-il prison qu'Amour ne force ?
Tout cede à ses atraits vainqueurs ;

Il a sur tout la clef des cœurs ;

Femme jolie est un trésor,
Cent fois plus séduisant que l'or ;
Ses yeux ont une douce amorce ;
L'Amour inspire le dessein
De faire un si charmant larcin ;
Tout par amour, et rien par force.

Vulcain répond.

Que l'Amour trouble les Humains,
Qu'il en fasse autant de Vulcains,
Cela ne l'inquiette guere ;
Il croit que rien n'est si permis ;
Et que c'est le devoir d'un Fils
De peupler la cour de son Pere.

L'Hymen veut absolument qu'on lui rende ses Sujets, l'Amour s'y opose ; Thalie leur dit, pour les mettre d'accord, et pour leur témoigner son impartialité :

Ça, par un bon accord, rendez le Monde heureux.
Je corrige les mœurs ; écoutez bien tous deux
La Leçon que je vais vous faire.
Soins, quelquefois diminués
Par la certitude de plaire,
Et souvent, après le salaire,

Tout

Tout-à-fait discontinués,
[illegible]
Font disparoître les plaisirs ;
Car soit qu'on épouse, ou qu'on aime,
Est-il de bonheur sans desirs ?
Ces faveurs de l'Amour, dont l'attente est si douce,
Si-tôt qu'on les obtient, semblent s'évanoüir,
Et toute leur pointe s'émousse
Par l'habitude d'en joüir &c.

L'Hymen convient du mal, et il en demande le remede ; Thalie lui dit, qu'elle y va pourvoir autant qu'elle poura par une Comédie, qui aura pour Titre l'Ecole de l'Hymen ; l'Amour consent aussi bien que l'Hymen à profiter de cette Comédie. Ce Prologue a été fort aplaudi, tant par raport aux Vers, que par raport à la Musique et au Ballet. Le sieur Poisson et la Dlle Dangeville, l'un en figure grotesque de l'Hymen, et l'autre en Amour, avec les Graces enchanteresses qu'on lui connoît, s'y sont distingués par l'excellence de leur jeu, aussi-bien que dans la Comédie, en voici l'Extrait aussi concis qu'il nous sera possible.

ACTE I. *Araminte*, femme de *Valere*, ouvre la Scene par une Serenade ; on chante : Sommeil

Sommeil, vien verser tes pavots
Sur les beaux yeux de Celimene;
Fai lui goûter le doux repos
Que je cherche en vain dans sa chaîne.
Au bruit des Concerts les plus doux,
Dieu charmant, c'est toi que j'implore;
Endors la Beauté que j'adore
Et laisse-moi le soin d'éveiller les jaloux, &c.

Araminte, voyant que le jour commence à naître, congédie les Concertans, de peur qu'ils ne soient reconnus. Elle excite *Leandre* à achever le projet dont elle est convenuë avec lui. Leandre lui dit, qu'une Lettre qu'il vient de recevoir demande sa présence à Paris, attendu qu'on va juger le Procès de *Celimene*; mais que ce qui reste à faire, poura s'exécuter sans lui. On fait entendre dans cette premiere Scene, que Celimene n'aime point Valere, et qu'elle ne fait qu'obéïr à *Madame Argante* sa Mere, quand elle consent à l'épouser, le croyant garçon. Cette premiere Scene finit par ces Vers de Leandre à Celimene:

Pour vous, par le succès, vous ferez voir, Madame,
Que l'on peut, du plus loin, ramener un Epoux,
Sur tout lorsque l'on sçait s'y prendre comme vous.

On expose dans la seconde Scene, que Valere est marié avec Araminte, que leur Mariage a toûjours été secret, parce qu'il a été célébré à l'insçu d'un Oncle d'Araminte, qu'elle a dû ménager ; que cet Oncle est mort ; qu'elle en a herité, qu'elle veut cacher cette mort à son infidele Epoux, pour le faire revenir à elle, plutôt par amour, que par reconnoissance. On instruit les Spectateurs des piéges innocens qu'on lui tend, mais on n'en découvre qu'autant qu'il en faut pour exciter la curiosité des Spectateurs. Araminte dit à Marton ; qu'il lui importe de mettre dans ses interêts *Frontin*, valet de Valere. *Marton* ne consent qu'avec peine à retenir son humeur impétueuse, et n'accepte *qu'à* regret, en áparence, une bourse, par laquelle on la charge de séduire Frontin.

Araminte exhorte Frontin à la servir, et lui dit en se retirant, que Marton tient entre ses mains le prix de son zele.

Marton voudroit engager Frontin à la servir *gratis* ; mais elle n'en peut venir à bout. Valere apelle Frontin ; il va lui ouvrir la porte de la cour, et fait sauver Marton par celle du *jardin*,

Marton

Marton lui permet d'aprendre à Valere qu'Araminte sa femme est à Auteuil, lieu de la Scene.

Frontin aprend à Valere qu'Araminte est arrivée de Paris, Valere en est allarmé mais il craint plus ses justes plaintes, que sa colere ; il se reproche son inconstance, il se plaint de celle de Celimene, et fait connoître combien il est jaloux de la Serenade qu'on vient de lui donner.

Araminte aborde Valere avec sa douceur ordinaire ; elle lui reproche tendrement la diminution de son amour à son égard. Valere ne peut lui cacher son trouble ; elle lui en demande la cause ; il lui dit enfin, qu'il n'est retenu à Auteuil, que par un soin généreux où l'amitié l'engage ; il lui aprend qu'à son retour de Lyon à Paris, il vit pour la premiere fois une jeune Enfant, dont la Mere ne pouvoit calmer la douleur, que cette tendre Mere lui aprit que sa Fille auroit dû joüir d'une brillante succession, mais que de tant de biens qui devoient lui écheoir en partage, il ne lui restoit qu'un Procès qu'elle alloit faire juger à Paris ; il ajoûte que la Cause ayant été renvoyée au prochain Parlement, il avoit proposé à la Mere de pas-

ser ce délay à Autueil ; qu'il lui avoit caché que la maison, où elle devoit loger fût à lui, parce qu'il ne doutoit point qu'elle ne l'eût refusée. Araminte se plaint à lui de ce qu'il lui a fait un mystere d'une action si généreuse, et lui dit qu'il ne peut reparer cette faute, qu'en lui présentant sans différer cette aimable personne. Valere troublé de cette demande s'en défend ; Araminte lui dit qu'elle voit bien ce qui lui fait de la peine, qu'elle se gardera bien d'exposer le secret de leur Hymen, et qu'elle ne veut passer que pour sa Sœur ; Valere est charmé d'une précaution si favorable à son amour.

Mde *Argante* et *Celimene* paroissent au fond du Theatre ; la Fille est aussi insensible à l'aspect d'Araminte, que la Mere en paroît troublée ; mais le nom de Sœur que Valere donne à sa Femme, rassure cette derniere.

Après les premiers complimens, Valere invite Araminte à s'aller reposer ; elle l'accepte ; il va la conduire dans son Apartement. Mde Argante témoigne à Celimene le plaisir qu'elle a eu d'aprendre que celle qu'elle avoit d'abord prise pour une Maîtresse de Valere, n'étoit heureusement que sa Sœur ; elle se plaint à

sa

sa Fille du peu de joye qu'elle en ressent; Celimene lui fait entendre que la Fortune acheve de l'accabler, en lui offrant Valere pour Epoux, et qu'elle ne peut, sans regret et sans remords, consentir à un Hymen qui doit porter un coup mortel à Leandre, pour prix d'avoir consumé tous ses biens à la poursuite du Procès, qui est leur derniere ressource; elle se détermine pourtant à obéïr à sa Mere.

Leandre vient annoncer à Mde Argante, qu'on doit ce jour même juger son Procès; Mde Argante lui dit qu'elle est pénétrée de son zele, qu'elle voudroit bien s'acquiter des obligations qu'elle lui a; qu'elle ne le peut que par l'Hymen de Valere avec sa Fille; Leandre lui témoigne qu'il l'a toûjours servie sans espoir de récompense, et qu'il n'en veut point d'autre, que le bonheur de rendre Celimene heureuse; il les quitte pour aller faire juger le Procès.

Celimene est plus attendrie que jamais de la générosité de Leandre; Mde Argante en est touchée, mais elle témoigne à sa Fille, qu'elle ne doit s'occuper que de son Etablissement, qui ne pouroit être que très-désavantageux avec Leandre.

Marton au fond du Theatre, fait con-

noître par un *à parte*, qu'elle va porter un beau coup à la prétenduë Rivale de sa Maîtresse; elle fait compliment à Celimene sur son prochain Mariage ; elle lui vante les bonnes qualités de Valere, et fait sentir adroitement, que jamais l'Hymen n'auroit formé de si beaux nœuds, si la Fortune étoit un peu plus favorable à son cher Maître. Mad. Argante est frapée d'aprendre que Valere n'est point riche ; Celimene est irritée de ce que ce même Valere lui en a imposé en lui assurant le contraire. L'adroite Marton se reproche son imprudence affectée, et les prie toutes deux de ne point aprendre à son Maître, que ce coup si fatal vient de sa main ; elle se sauve après avoir éxécuté un projet qui doit broüiller Mad. Argante avec Valere.

Celimene paroît charmée de ce qu'elle vient d'aprendre, sa Mere en est au désespoir; elle se détermine à prendre congé de Valere ; cependant elle ordonne à sa Fille de dissimuler jusqu'à leur départ, attendu qu'elles doivent quelques ménagemens à Valere.

Valere vient proposer la Promenade à Celimene ; Mad. Argante l'y fait consentir malgré elle ; Valere recommande

le

le secret à Frontin. Frontin se résout à servir Araminte, qui le paye bien mieux que son Maître.

Araminte vient avec Marton, qui l'assure de la fidelité de Frontin ; ce dernier fait connoître qu'il ne veut point s'engager à rien faire contre son Maître ; Araminte lui dit, que tout ce qu'on va faire est pour son bien ; Frontin lui répond qu'il n'a plus de scrupule. Araminte lui ordonne de la suivre, pour exécuter son projet.

ACTE II. La necessité d'exposer, nous ayant rendu un peu trop diffus dans l'Acte précedent, nous allons racourcir les deux suivans, en nous attachant uniquement au fil de l'Action, Scene par Scene.

Frontin fait entendre par un Monologue, qu'on vient de meubler richement l'Apartement de Celimene.

Mad. Argante, suivie de sa Fille, aussi étonnée qu'elle d'un si grand changement, en demande la raison à Frontin, qui leur laisse croire que Valere pouroit bien en être l'Auteur.

Mad. Argante le veut persuader à sa Fille, quoique Marton leur ait dit dans l'Acte précédent, que Valere n'est point riche, elle soupçonne la Suivante d'a-

voir menti, pour empêcher un mariage qui ne lui plaît pas, voici la raison qu'elle en donne :

Son Frere est votre Amant ; elle voit aujourd'hui
Qu'un nœud encor plus fort, va vous unir à lui ;
C'est là ce qui l'allarme, et de ses droits jalouse,
Elle craint que la Sœur ne le cede à l'Epouse.

Celimene persévere également dans son aversion pour Valere, dans son penchant pour Leandre, et dans son obéïssance envers sa Mere. Valere vient, tout agité de ce qu'il vient de voir ; Celimene, conformément aux ordres de sa Mere, lui fait des remerciemens, que Valere prend pour des outrages, Mad. Argante lui parle pour sa Fille, et lui dit :

De quoi vous plaignez-vous ? mettez-vous à ma place ;
J'ai ma Fille à pourvoir ; que faut-il que je fasse ?
En s'offrant à nos yeux, un riche Ameublement,
Nous promet un Epoux dans le plus tendre Amant ;
Car s'il n'étoit qu'Amant, vous devez nous connoître,

En

Et ses présens et lui n'auroient qu'à disparoître.

Valere irrité contre Celimene, qu'il croit aussi interessée que sa Mere, lui reproche son infidelité; il soupçonne Frontin d'avoir part à l'affront qu'on vient de lui faire; et le voyant venir, il veut l'obliger à lui découvrir quel est ce Rival insolent qui ose meubler sa Maison.

Frontin subit avec peine cet interrogatoire; il convient qu'il a vû entrer ces meubles dans la maison, et s'en excuse par ces Vers:

Ai-je souffert d'ici que l'on emportât rien?
Je me serois plutôt fait hacher sur la porte,
Que d'en laisser sortir un clou; mais on aporte;
J'ouvre les deux battans.

Valere transporté met l'épée à la main; Frontin apelle au secours. Araminte vient; Valere chasse Frontin, prêt à tout découvrir. Valere s'excuse du mieux qu'il peut auprès d'Araminte; Marton le croyant convaincu, lui reproche vivement son infidelité. Valere ne sçachant plus que répondre, prie Araminte de souffrir qu'il parle pour la derniere fois à Celimene, et lui promet que si

la Fille parle comme la Mere, toute son amitié va tourner en mépris. Marton est chargée d'aller prier Celimene de venir: Marton répond à cet ordre avec ses vivacités ordinaires; elle obéit pourtant.

Araminte prie Valere de lui ouvrir son cœur; Valere apuye sur l'affront qu'un inconnu lui fait chés lui.

Marton revient sans avoir rien obtenu de Mad. Argante; Valere en est si irrité, qu'il sort pour se vanger du Rival inconnu.

Araminte se reproche d'être allé trop loin, et finit ce second Acte par un dessein formé de rendre le calme au cœur de Valere.

ACTE III. *Frontin* et *Marion* commencent ce dernier Acte. Frontin est chargé par Valere de découvrir son Rival. Marton lui remet entre les mains un Billet, qui doit calmer la colere de son Maître. Mad. Argante et Celimene paroissent au fond du Theatre; Frontin qui les aperçoit, dit à Marton de le seconder dans le dessein qu'il a de décrier Valere dans l'esprit de Mad. Argante; cette derniere persuadée que Marton lui a dit vrai, quand elle lui a fait entendre que Valere n'est pas riche, congé-

congédie Marton et Frontin, et leur promet sa protection qu'ils lui demandent.

Celimene, piquée du personnage qu'elle joüe malgré elle, dit à sa Mere qu'elle ne peut plus le soûtenir, et que pour recouvrer sa gloire, elle doit abandonner et la maison de Valere et les meubles deshonorans dont on a enrichi son Apartement. Mad. Argante touchée de la vertu de sa Fille, ouvre enfin les yeux, et consent à la laisser maîtresse de son choix.

Valere vient parler à Celimene pour la derniere fois, il persiste à l'accabler d'injures, Celimene n'en veut pas entendre davantage, et le quitte, après lui avoir protesté qu'elle ne sortira pas de sa maison qu'elle ne se soit justifiée. Valere se reproche plus que jamais l'infidelité qu'il a faite à une Epouse aussi fidelle, et aussi digne d'être aimée que la sienne.

Araminte vient sçavoir de Valere, s'il est content de Celimene; cette Scene est remplie de tendres protestations de la part de Valere, et de satisfaction de la part d'Araminte.

Frontin aporte à Valere une Lettre. Cette Lettre est la même que Marton

lui a donnée, pour remettre l'esprit de son Maître dans une douce situation. Elle est censée partir de la main d'une Dame inconnuë, qui lui offre tout ce qu'il peut esperer de plus avantageux du côté de l'Amour et de la Fortune. Valere résiste à des offres si éblouïssantes, il en fait un sacrifice à Araminte, qui par là est convaincuë de la sincerité de son repentir. Celimene vient remettre entre les mains de Valere les meubles précieux qui l'ont rendu jaloux; il rend justice à sa vertu.

Leandre vient annoncer à Mad. Argante qu'elle a gagné son procés, et qu'elle est rétablie dans tous ses biens; comme il veut s'en retourner à Lyon; Celimene l'arrête, et lui offre sa main, conformément au pouvoir que sa Mere lui en a donné; Valere porte envie au bonheur de ces Amans, et n'osoit esperer d'être heureux à son tour; Araminte lui dit qu'il a reparé ses erreurs passées, par le genereux refus qu'il vient de faire des offres avantageuses qu'on lui a faites dans un Billet qui ne peut être acquitté, dit-elle, que par elle-même; elle le prie d'excuser cet heureux stratagême inspiré par l'Amour; elle lui aprend la mort de son Oncle, et finit par ces Vers :

Le

Le sort à pleines mains sur nous vient de répandre
Les biens que tôt ou tard nous devions en attendre :
Mais pour moi le plus grand et le plus cher de tous
C'est d'avoir regagné le cœur de mon Epoux.

La Piece est suivie d'un Divertissement qu'Araminte a fait préparer pour célébrer sa réünion avec son Epoux ; voici deux Couplets du Vaudeville :

Un Paysan.

L'Amour a fait cette loi
Entre ma Glaudaine et moi ;
Le jour nous nous chantons poüille,
La nuit vient nous accorder.
L'Amour veut qu'on ne se broüille
Que pour se raccommoder.

Au Parterre.

Vous nous grondez quelquefois ;
Daignez radoucir vos voix ;
Ce seul plaisir nous chatoüille ;
Puissiez-vous nous l'accorder !
Trop heureux qui ne se broüille ;
Que pour se raccommoder !

Le

Le 12 de ce Mois, les Comédiens François donnerent la premiere représentation de trois Piéces nouvelles, chacune en un Acte, precedées d'un Prologue, et faites par trois Auteurs differens; le Prologue et la premiere sous le titre du Rival *Secretaire*; le Prologue du même Auteur a été fort aplaudi. La seconde intitulée, l'*Accommodement imprévû*; et la troisiéme *L'Heure du Berger*. Ces trois petits Poëmes sont terminés par un très joli divertissement et par un Balet très ingenieux et bien executé, composé par M. Dangeville, de l'Académie Royale de Musique; les Airs à chanter et la Symphonie, simple, vive et naturelle, qui ont été fort goutés sont de M. *Favre*, premier Violon de l'Orchestre de l'Opera.

Nous n'entreprendrons pas de donner un détail circonstancié de chacune de ces Pieces et le Lecteur ne doit pas nous en sçavoir mauvais gré. La derniere cependant finit heureusement et presente un très riant Tableau. L'Heure du Berger personnifiée sous la figure de la Dlle *Dangeville* est prête à fraper sur le timbre, dans l'instant que la Dlle *Baron des Brosses*, Mere de la Dlle *Poisson* en Bergere, interomp la déclaration que son Amant lui fait à ses genoux. La Dlle *Conel* en amour, n'a pas peut contribué à augmenter les graces et les images agréables de ces représentations.

A leur retour de Fontainebleau, les Comédiens qui y avoient suivi la Cour representerent avec leurs Camarades, sur le Théatre François le 17 de ce mois la Tragédie du Comte d'*Essex* dont le Sr. *Sarrazin* joua le principal rôle; furent joüés par ceux d'*Elizabeth* et de la Duchesse et par les Dlles du Mesnil et Conel. Ils ont joué

ensuite

ensuite la mort de Pompée, dont les principaux rôles de Cesar, de Ptolomée, d'Achorée, de Cornelie et de Cléopatre sont joués par les Sieurs *Dufresne*, *Grandval* et le Grand, et par les Dlles *du Mesnil* et *Grandval*.

On a aussi vû sur le même Théatre la Comédie de *Dom Japhet d'Armenie*, qu'on avoit jouée à la Cour devant Monseigneur le Dauphin. Toutes ces Piéces sont parfaitement bien representées. Cette derniere est ornée d'une course de Taureaux avec Cavalcade, Fanfares &c. dont l'execution fait un Spectacle qu'on voit avec plaisir.

Les mêmes Comédiens ont reçû une Comédie en Vers et en cinq Actes, de M. *Piron* qui a pour titre la *Métromanie*.

Le 21, les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théatre depuis leur retour de Fontainebleau, par la Comédie nouvelle intitulée *La* * * * * suivie d'un divertissement Chinois, et de la petite Piéce de *Momus corrigé* avec un divertissement nouveau très bien executé.

Ils donnerent le 25 la premiere representation d'une Comédie nouvelle en Vers et en trois Actes, sous le titre de *la Gouvernante*, qui fut favorablement reçûë du Public. La Delle *Silvia* y joue le principal rôle avec la précision et l'intelligence que tout le monde lui connoît.

Nous sommes contraints de renvoyer au prochain Mercure l'Analyse de l'Opera de *Castor et Pollux*, faute de place. On en cessera les representations le mois prochain pour reprendre *Persée* et *Athys* ensuite.

NOUVELLES ETRANGERES.

DE TURQUIE ET BARBARIE.

SElon quelques Lettres de Constantinople, le Peuple y a parû fort irrité de la prise d'Oczakow, et il y a eû une espece d'émeute. Toutes les Boutiques de la Ville ont été fermées, la plupart des Habitans s'étoient munis de pain pour plusieurs jours; la populace ayant tiré du Bagne, Lieu où l'on met les Esclaves, deux Officiers Moscovites qui y étoient détenus, leur a tranché la tête, et la sédition auroit eû peut-être des suites plus fâcheuses si on n'eût apaisé les mutins par la déposition du Grand Visir.

Achmet Bey, cy-devant Comte de Bonneval, fut fait le 9. Septembre, Pacha a trois queües, et partit le 15. pour le Camp du Grand Visir.

Le Kan des Tartares qui avoit été relegué à Rhodes, a été de nouveau revêtu de cette dignité.

Le 3 Septembre on pendit à Constantinople le Curtchy Bachy, ou Chef des Péliciers, qui étoit fort riche et qu'on soupçonnoit avoir de grandes liaisons avec Osman Kiaya du Grand Visir qui a été décapité.

Le bruit court qu'Ismaël Pacha et Dgianum Codgia, sont rapellés de leur exil et qu'ils ne tarderont pas à paroître à Constantinople.

On assure que le General Lescy est sorti de la Crimée, en ayant été repoussé par le Pacha de Caffa, que sa retraite s'est faite dans un grand désordre et qu'il a perdu beaucoup de monde.

On

On a apris de Barbarie qu'il y avoit eû au commencement du mois d'Octobre un combat sanglant entre les Troupes de Muley Abdalla et celles de Muley Lariba, et que le premier ayant remporté une vicoire complette, avoit obligé l'Usurpateur de prendre la fuite.

Les mêmes avis portent qu'un Maure, qui depuis plusieurs années vivoit seul dans une espece d'Hermitage, avoit suivi l'exemple de celui qui, après avoir mené la même vie, s'étoit fait ouvrir il y a quelque temps les portes de sainte Croix et avoit enlevé les richesses du Gouverneur et des principaux Habitans; qu'à la tête d'un grand nombre de vagabonds, il faisoit des courses dans le Pays, mettoit les Habitans de la Campagne à contribution, et qu'il avoit pris le titre de Roy de Taridante.

DE RUSSIE.

LEs Ouvrages que le Comte de Munich avoit ordonné d'ajouter aux Fortifications d'Oczacow doivent être achevés, et l'on se flatte d'autant plus de pouvoir conserver cette Place, qu'on a reçû la confirmation de la nouvelle de la prise de Kimburn, qui en est à quelque distance, et dont la Garnison composée de 300. Turcs, s'est retirée à l'aproche du détachement que le Comte de Munich avoit envoyé pour obliger le Gouverneur de se rendre.

Selon les Lettres du General Lescy, *Donduk-Ombro*, Kan des Calmouques, Tributaires de S.M.Cz. n'ayant pas executé la seconde Expedition qu'il avoit promis d'entreprendre contre les Tartares du Cuban, ces derniers, au nombre de plus de 20 mille, ont repassé le Fleuve du Cuban, et ont fait une

une irruption dans les Provinces voisines du Tanaïs, où ils ont pillé et brûlé 30. Villages des Cosaques, et fait près de 6. mille prisonniers.

On a reçû avis en dernier lieu que les Ministres Plénipotentiaires qui assistent de la part de la Czarine au Congrès de Niemirow, ayant fait sçavoir à S. M. Cz. que ceux de Sa Hautesse avoient déclaré qu'ils ne pouvoient continuer la négociation, à moins que la Cour de Petersbourg et celle de Vienne ne consentissent de restituer les Places dont les Moscovites et les Impériaux se sont emparés, la Czarine a envoyé ordre au Comte Wolinski, au Baron de Schaffiroff et à M. de Neplief, de se retirer du Congrès, si on ne recommençoit les Conferences avant le premier de Novembre.

On assure que les Comtes d'Ostein et de Welseck, et M. Dahlman, Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur, ont reçû un pareil ordre de S. M. I.

Comme on ne doute point que le Congrès ne soit rompu, on est occupé aux préparatifs de la Campagne prochaine. L'utilité qu'on a tirée des Praames et des doubles Chaloupes pendant cette Campagne, a déterminé la Czarine à ordonner qu'on en construisît 150. nouvelles pour renforcer son Escadre sur la Mer Noire. Ces Bâtimens qui ne portent que deux Canons et dont on ne pouroit se servir en pleine Mer, parce qu'ils ne sont pas assés forts pour résister à une tempête, sont d'un usage très commode sur les Côtes de la Crimée, lesquelles ont très-peu de fond, et ne prenant presque point d'eau, ils peuvent toujours côtoyer la terre et se tenir hors de la portée du Canon des Vaisseaux de guerre.

DE POLOGNE

DE POLOGNE.

ON aprend du commencement de ce mois, que les Ministres Plénipotentiaires qui assistoient de la part du Grand Seigneur au Congrès de Niemirow, ayant reçû ordre de S. H. de rompre toute négociation et de déclarer aux Ministres de l'Empereur et à ceux de la Czarine, que leur Maître avoit pris le parti de recouvrer par les Armes les Places que ces deux Puissances refusoient de lui restituer, ils envoyerent le 14. Octobre leur premier Interprete à ces Ministres pour leur donner part des résolutions de la Porte. Ils dépêcherent en même temps un Courier au Grand General de la Couronne, pour lui porter une Lettre par laquelle le Grand Visir le remercie des honneurs qui leur ont été rendus, et de l'attention qu'il a eûë de leur procurer toutes les commodités qu'ils pouvoient desirer.

Les Interpretes des Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur et de la Czarine, eurent les jours suivans quelques conférences avec ceux des Ministres Turcs, et ils leur firent diverses propositions pour engager le Reys Effendi à renoüer la négociation, mais les ordres de la Porte étoient si précis, qu'il n'a pû se dispenser de s'y conformer, et le 19. il partit avec les autres Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur sous l'escorte d'un détachement de Troupes Polonoises qui a dû les conduire jusques sur les Frontieres de Etats de Sa Hautesse.

D'ALLEMAGNE.

LEs Troupes, sous les ordres du Comte de Kevenhuller, composées d'environ 10000 hommes lorsqu'il tenoit Widdin bloqué, s'étant trouvées

trouvées réduites à 7 ou 8000. depuis que le Comte de Seckendorf lui a donné ordre d'envoyer quatre Regimens d'Infanterie et sept de Cavalerie au Général Wallis, les Troupes Turques qui étoient assemblées dans la Valachie ont voulu profiter de cette diversion.

Le 28. du mois de Septembre dernier 16000. hommes de ces Troupes passerent le Danube dans un grand nombre de Saïques, et ayant débarqué près de l'endroit où le Timock se jette dans ce fleuve, ils travaillerent à construire deux Ponts sur le Timock.

Dès que le Comte de Kevenhuller fut averti de l'aproche des Ennemis, il détacha six Compagnies de Grenadiers et un Bataillon du Regiment du Prince Charles de Loraine, sous les Ordres de M. Helefreich, Colonel Commandant de ce Regiment, pour les reconnoître, et il fit occuper en même temps par plusieurs Compagnies de Grenadiers et de Carabiniers un Bois voisin du Lieu où les Turcs construisoient un de leurs Ponts.

M. Helfreich, avant que ce Pont fût achevé, attaqua un Corps de Janissaires qui soûtenoit les travailleurs, et après un feu très vif de part et d'autre, il obligea les Ennemis d'abandonner leur ouvrage, mais ceux-ci qui avoient fini leur autre Pont, passerent le Timock, et M. Helfreich fut obligé de se retirer pour n'être pas envelopé.

Les Turcs dans le dessein de lui couper le chemin ainsi qu'aux Gardes avancées des Imperiaux, firent defiler sur leur gauche beaucoup de Troupes qui tenterent inutilement de franchir quelques Marais. Comme leurs differens mouvemens ne laisserent au Comte de Kevenhuller au-

cun

aun lieu de douter qu'il ne se disposassent à l'attaquer dans son Camp, il fit sortir ces Troupes de leurs lignes, et ayant marché en ordre de Bataille contre les Ennemis, il s'arrêta à quelque distance d'une Forêt dans laquelle étoit postée une partie de leurs Troupes.

Lorsqu'ils virent que le Comte de Kevenhuller faisoit alte, il s'avancerent en bon ordre et à petits pas, contre leur coutume, et vers les deux heures après midy ils attaquerent les Imperiaux par divers endroits. Le Combat dura jusqu'au soir, mais ces derniers se défendirent avec tant de valeur qu'ils ne pûrent être entamés, et que les Turcs repasserent le Timock, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Allemans.

Les Troupes Saxones se sont extrémement distinguées dans cette action. La necessité dans laquelle le Comte de Kevenhuller avoit été de faire agir toutes ses Troupes, l'ayant obligé de ne laisser que peu de monde dans son Camp pour le garder, un détachement des Ennemis y entra pendant le Combat, pilla les bagages, et massacra les malades qui étoient restés dans le Camp.

Le Comte de Kevenhuller qui étoit demeuré pendant la nuit sur le champ de Bataille avec toutes ses Troupes, ayant jugé par les nouveaux mouvemens que les Turcs firent le lendemain à la pointe du jour, qu'ils avoient dessein de l'attaquer une seconde fois, il prit la résolution de se retirer avant qu'ils s'emparassent de ces défilés.

On a reçû avis que la nuit du 1. au 2. d'Octobre, l'Officier Turc qui commandoit dans Usitza, avoit rendu la place aux Impe-

riaux

riaux après un Siege de huit jours ; qu'on avoit accordé à la garnison la même Capitulation qu'à celle de Nissa, et qu'elle avoit été conduite par une escorte jusqu'à Vicegrad.

Le Prince Hereditaire de Modene, qui malgré la Saison avancée a voulu rester à l'Armée, s'est trouvé à ce Siége dans toutes les attaques, et il y a donné des preuves de la plus grande intrepidité. L'une des manches de son habit a été emportée d'un coup de Fauconeau, et un Grenadier a été tué près de lui à l'attaque du chemin couvert.

Depuis que les Turcs se sont emparés du poste de Piros, ils brûlent et ravagent tous les environs.

Les Commandans des divers détachemens que le Comte de Seckendorf avoit envoyés pour reconnoître les environs d'Usitza, lui ayant donné avis que la garnison ne pouroit faire une longue resistance, et sur cette nouvelle, ce Général ayant chargé le Colonel Lentulus de former le Blocus du Fort, ce Colonel l'investit le 21 Septembre. Il fut joint peu de jours après par le Comte de Wallis, Lieutenant Feldt-Maréchal, et par le Prince de Waldeck, le Comte de Schulembourg, et M. Lersner, Majors Généraux, qui se rendirent devant Usitza avec trois brigades d'Infanteries, parce que le bruit s'étoit répandu que les Turcs paroissoient se disposer à donner du secours aux assiegés.

Le 26. le Comte Philippi lequel en conséquence des ordres du Comte de Seckendorf avoit fait marcher douze Bataillons, pour renforcer les Troupes du Blocus, alla au Camp afin d'en examiner la situation, et il ordonna qu'on commençât à établir les Batteries. Plusieurs

sieurs Espions ayant confirmé que les Ennemis persistoient dans la resolution de tâcher d'obliger les Imperiaux de lever le Siége, et qu'ils devoient le 29, passer la Riviere de la Drina, le Comte de Seckendorf fit avancer le 28, tous les Grenadiers de son Armée jusqu'à Possega, pour disputer aux Turcs le passage de la riviere. Le même jour il se rendit au Camp des assiégeans, et le lendemain il reconnut les dehors d'Usitza et les differens chemins par lesquels le secours que les assiégés attendoient, pouvoit arriver.

On commença le 30 à tirer contre la Forteresse, et quelques pieces de Canon, qu'on avoit conduites la veille à 200 pas de la porte, firent tout l'effet qu'on pouvoit desirer. Le Comte de Seckendorf jugeant que le feu de son Artillerie avoit dû jetter l'épouvante parmi les assiégés, et esperant achever de les intimider, il fit preparer les échelles et les autres machines necessaires pour donner l'assaut. Il donna ordre en même temps à huit Compagnies de Grenadiers de se tenir prêtes à commencer l'attaque. Le soir on lui amena cinq Rasciens qui s'étoient échapés de la Forteresse en descendant avec des cordes le long du rempart, et qui l'assurerent qu'il n'y avoit que 200. hommes de Garnison dans Usitza. Ils ajouterent que derriere la premiere porte de la Forteresse étoit une seconde porte de fer, barricadée avec un grand nombre de pierres, et leur raport engagea le Comte de Seckendorf à faire avancer vers la palissade une piece de Canon, afin de s'en servir en cas de besoin pour abattre la porte.

Le 1. Octobre à la pointe du jour, comme les assiégés, malgré les préparatifs auxquels on

avoit travaillé pour escalader la Forteresse, parurent vouloir continuer de se défendre, M. Marchal Colonel, reçût ordre d'attaquer la porte avec quatre Compagnies de Grénadiers, et le Comte de Seckendorf fit marcher le Prince de Waldeck avec quatre Bataillons, Tambour battant et Enseignes déployées, vers la palissade. Le Comte de Konigseg fut posté avec quatre Compagnies de Grénadiers auprès de la principale batterie. On distribua les Rasciens en differens endroits, afin de pouvoir former en même temps plusieurs attaques, et les Charpentiers s'avancerent pour enfoncer la porte à coups de hache.

Toutes ces dispositions étant faites, les Troupes monterent à l'assaut, et quoique les Ennemis qui bordoient les remparts fissent un feu continuel, les Charpentiers ayant à leur tête un détachement du Régiment de Maximilien Staremberg, commandé par un Lieutenant, abattirent la premiere porte. Les Turcs firent rouler une si grande quantité de pierres du haut des remparts, que les Charpentiers ne purent arriver à la seconde porte, et qu'ils furent obligés de se retirer.

Alors on résolut de se servir de la piece de Canon qu'on avoit fait aprocher de la palissade, mais les Ennemis aporterent tant d'obstacles qu'on ne pût en faire aucun usage, et qu'il fallut remettre au lendemain la continuation de l'Attaque.

Toutes les Troupes étoient restées dans leurs postes, et elles se tenoient prêtes à retourner le jour suivant à l'Assaut, lorsqu'un Soldat de la Garnison cria en Langue Rascienne aux Gardes avancées des Assiégeans, que si les Impériaux étoient

étoient dans la résolution de ne point donner de quartier aux Assiegés, ceux-ci se défendroient jusqu'à la derniere extremité. Ce discours ayant été raporté au Comte de Seckendorf, il envoya un Interprete Rascien pour assurer la Garnison qu'il étoit disposé à lui accorder une Capitulation honorable.

Au premier signal que fit cet Interprete, lorsqu'il arriva près de la porte de la Forteresse, il parut un Turc, qui après avoir écouté la proposition dont le Rascien étoit chargé, lui fit réponse que pourvû que les Assiégeans voulussent cesser les hostilités, les Assiegés discontinueroient les leurs, afin qu'on pût convenir des articles de la Capitulation.

Le Comte de Seckendorf fit partir aussitôt l'Interprete Imperial pour annoncer au Gouverneur d'Usitza qu'on suspendroit les actes d'hostilité, si en attendant que les articles de la Capitulation fussent reglés, il vouloit envoyer deux ôtages, ce qui fut executé le lendemain au matin.

On est convenu par la Capitulation que toutes les marques d'honneur qui avoient été accordées à la Garnison de Nissa, le seroient à celle d'Usitza en consideration de la défense qu'elle avoit faite; qu'ainsi il lui seroit permis de sortir de la Forteresse avec armes et bagages; que les Officiers et les Soldats pouroient emmener leurs femmes, leurs enfans et leurs esclaves, excepté ceux qui professoient la Religion Chrétienne, qu'on leur fourniroit le nombre de chariots et de chevaux necessaires pour transporter leurs malades, leurs blessés et leurs effets; qu'immédiatement après que la Garnison seroit sortie d'Usitza, elle seroit conduite à Vicegrad sous

I une

une escorte de trente Cavaliers qui auroient soin que cette Garnison ne reçût aucun préjudice sur la route ; que de son côté elle seroit obligée de laisser un de ses principaux Officiers en ôtage pour sûreté du retour de l'escorte.

On a reçû avis que 18000. Hommes des Troupes Ottomanes avoient formé le Blocus de Nissa, et avoient coupé tous les canaux qui portent de l'eau dans la Ville ; que le Pacha qui est à la tête de ce Corps, ayant sommé le Gouverneur de se rendre, et lui ayant offert la même Capitulation que les Imperiaux avoient accordée à la Garnison Turque, lui avoit donné dix jours pour se déterminer sur le parti qu'il prendroit, et qu'il l'avoit menacé de ne faire aucun quartier aux Assiegés, si, après le temps prescrit, ils s'obstinoient à se défendre.

On a apris depuis que les Turcs avoient emporté d'assaut un Fort près d'Orsova, et qu'un Bataillon du Regiment de Wolfenbuttel, qui étoit en garnison dans ce Fort, avoit été passé au fil de l'épée.

Selon les derniers avis de l'Armée, le bruit y étoit répandu au départ du courier, que la Garnison de Nissa manquant d'eau depuis que les Turcs avoient coupé les canaux des environs, le General Doxat avoit été obligé de rendre la Place, et que le 22. Octobre il en étoit sorti, après avoir obtenu la même Capitulation qui avoit été accordée dernierement aux Turcs par le Comte de Seckendorf.

Les frequentes courses que font dans la Servie Imperiale les Partis de l'Armée Ottomane, dont quelques uns se sont avancés jusqu'à deux lieuës de Belgrade, ont jetté une telle épouvante parmi les Habitans de cette Province, que la plû-

part

part ont pris la fuite avec leurs principaux effets.

L'Empereur ayant envoyé ordre au Comte de Seckendorf de se rendre à Vienne, ce Feldt-Maréchal y arriva le 28. Octobre de l'Armée, dont il a remis le Commandement au Comte Philippi; peu d'instans après son arrivée, et dans le temps qu'il se disposoit à aller rendre ses respects à l'Empereur, un Chambelan de la Clef d'or lui annonça de la part de S. M. I. qu'Elle ne pouvoit lui donner audience. Le Conseil-Aulique de Guerre envoya le lendemain à ce General un Memoire contenant plusieurs articles, sur chacun desquels l'Empereur lui ordonnoit de répondre positivement, et ses réponses n'ayant pas paru satisfaisantes, le Conseil lui fit sçavoir que S. M. I. vouloit qu'il gardât les arrêts dans sa maison.

Le 3. de ce mois vers sept heures du soir après un Conseil qui se tint en presence de l'Empereur, et dans lequel il fut résolu de s'assurer plus particulierement de la personne du Comte de Seckendorf, le Major de Vienne, accompagné d'un Capitaine, d'un Sergent, de deux Caporaux et de douze Fusiliers, se rendit à l'Hôtel de ce Feldt-Maréchal, et ayant posté des Gardes aux portes, il lui déclara que l'intention de l'Empereur étoit que non-seulement il demeurât aux arrêts chez lui, mais encore qu'il fût gardé à vûë dans sa chambre, et qu'il ne parlât à personne qu'en présence de l'Officier qui seroit chargé de le garder. Le Major avant que de se retirer, passa dans l'apartement de la Comtesse de Seckendorf, à laquelle il dit qu'elle pouvoit tenir compagnie au Comte son époux, si elle le souhaitoit, mais que l'Empereur ne lui accor-

doit cette liberté qu'à condition qu'elle ne sortiroit point de la chambre du Feldt-Maréchal. La Comtesse de Seckendorf alla aussitôt se renfermer avec son époux.

Outre l'Officier qui garde le Comte dans sa chambre, il y a toujours dans l'anti-chambre trois Soldats en faction, la bayonette au bout du fusil, et personne n'est introduit dans l'apartement à l'exception d'un Secretaire et de deux domestiques, qui sont gardés chacun par deux Soldats.

Les principaux Commissaires que l'Empereur a nommés pour examiner l'affaire du Comte de Seckendorf, sont le Comte de Königseg, le Comte Palfi, le Comte Jorger, et le Comte Olivier de Wallis.

La nouvelle de la prise de Nissa par les Turcs a été confirmée, et on a apris que la Garnison en étoit sortie le 22. avec armes et bagages, mais qu'elle avoit été obligée de laisser dans la Place toutes les munitions de bouche et de guerre, et 16. pieces de Canon que les Imperiaux y avoient fait conduire. Cette Garnison, composée de quatre Bataillons, a été escortée jusqu'à Vipalanka par un détachement de 3000. Turcs, qui à leur retour ont pillé et brulé tous les Villages par lesquels ils ont passé.

Le Ministre qui réside à Ratisbonne de la part de l'Electeur de Cologne comme Grand-Maître de l'Orde Teutonique, a protesté de la part de ce Prince contre l'élection du nouveau Duc de Curlande, et il a presenté à la Diette un Memoire dans lequel l'Electeur de Cologne entreprend de prouver les droits de l'Ordre Teutonique sur les Duchés de Curlande et de Semigale, qu'il prétend devoir retourner à cet Ordre,

tré, puisque la Maison de Ketler est éteinte.

L'Electeur de Cologne prie l'Empereur et les Etats de l'Empire dans ce Memoire, de concerter les mesures qu'il est à propos de prendre, afin de procurer la réunion de ces deux Duchés à l'Empire. Il ajoûte qu'il compte d'autant plus sur les soins de S. M. I. à cet égard, qu'elle s'est obligée par l'article dixiéme de la Capitulation qu'elle a signée à son Election, de réünir au Domaine de l'Empire tout ce qui en a été détaché, de faire une recherche exacte de tous les Fiefs qui en ont été alienés, et particulierement d'accorder sa protection aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique et de celui de Saint Jean de Jerusalem, pour les faire rentrer dans les biens dont ils ont été injustement deposedés.

ITALIE.

Les difficultés qui retardent l'accommodement de la Cour de Rome avec celle de Lisbonne n'ont pû encore être levées, et l'on doute que cet accommodement puisse être conclu tant que S. M. P. persistera à vouloir que la dignité de Cardinal soit tojours attachée à celle de Patriarche de Lisbonne.

Le 17. Octobre dernier, les Armes du Duc de Loraine, Grand Duc de Toscane furent placées sur la porte du Palais de Florence à *Campo-Marso*.

On a apris de Venise qu'un Vaisseau de 32. pieces de Canon et de 140. hommes d'équipage, que des Marchands de cette Ville avoient envoyé charger du bled sur la côte d'Albanie, y avoit été attaqué par un Bâtiment Turc de Dulcigno, qui ayant pris le Pavillon de Cor-

saire de Barbarie profita du temps que le Capitaine et les Officiers étoient à terre pour l'attaquer. Le Pilote et l'équipage, après s'être défendus le plus long-temps qu'il leur fut possible, étoient prêts de se rendre, lorsqu'ils furent secourus par le Capitaine du Golfe qui croise avec quelques Galeres dans la Mer Adriatique, et qui, attiré par le bruit du Canon, délivra le Bâtiment Venitien et coula à fond celui de Dulcigno, dont la plus grande partie de l'équipage fut noyée.

Comme il pouroit arriver que dans d'autres occasions les Vaisseaux n'auroient pas le bonheur d'être secourus aussi à propos par le Capitaine du Golfe, le Sénat a résolu d'augmenter le nombre des Vaisseaux destinés à empêcher que la navigation des Venitiens ne soit troublée dans la Mer Adriatique.

Tous les préparatifs, auxquels l'Electrice Palatine Doüairiere faisoit travailler dans l'Eglise Collegiale de Saint Laurent de Florence étant achevés, on y celebra au commencement de ce mois pour le repos de l'ame du feu Grand Duc un Service solemnel, après lequel l'Archevêque de Pise qui y officia Pontificalement, fit les Absoutes, étant assisté dans cette ceremonie par les Evêques de Pistoye, de Saint Minien, de Fiezole et d'Arezzo. L'Eglise tenduë de noir jusqu'à la voute, étoit éclairée avec beaucoup de magnificence, et on avoit élevé dans la Nef un Catafalque représentant un Temple dans le goût des anciens Romains. Quatre Statuës qui soûtenoient une Urne, et par lesquels on avoit voulu désigner les Villes de Florence, de Sienne, de Pise et de Pistoye étoient placées au milieu du Temple.

On compte que le nouveau Grand Duc n'entretiendra

tretiendra que 5000. hommes de Troupes, qui seront repartis en trois Regimens, dont deux seront composés d'Allemands, et un de Soldats levés en Toscane.

Les Lettres de Modene marquent qu'en consequence des dispositions contenuës dans un papier cacheté que le Duc de Modene avant son départ d'Italie avoit deposé entre les mains du Comte Bellencini, la Princesse Benedictine Ernestine d'Est a pris la Régence des Etats de Modene aussi-tôt après la mort du feu Duc, et que le Conseil de Régence est composé du Marquis Raggoni, du Comte Bellencini, et de M. Jacobacci.

Les Lettres de Malthe du 20. du mois dernier portent qu'un Pinque Barbaresque de 70. hommes d'équipage étant sorti dernierement du Port de Tunis pour aller en course, et le Conseil de la Religion ayant reçû avis du départ de ce Bâtiment, le Grand-Maître a fait armer avec une extrême diligence deux Galeres dont il a donné le commandement au Chevalier Delci, neveu de l'Archevêq. de Rhodes, Nonce du Pape auprès du Roi de France. Ce Chevalier, le lendemain du jour qu'il partit pour donner la chasse à ce Pinque, le rencontra et s'en empara. Il y avoit sur ce Bâtiment douze Pierriers et onze Canons dont neuf étoient montés sur leurs affuts. On n'y a trouvé que 45. Turcs et quatre Esclaves Chrétiens, parce que le Capitaine qui est un Renegat Provençal, avoit fait embarquer quelques jours auparavant le reste de son équipage dans son Caïque pour aller enlever un Bâtiment à la côte. Comme ce Caïque a dû essuyer une violente tempête, on soupçonne qu'il est allé échoüer à la côte de Sicile.

Les Esclaves Chrétiens, qu'on a remis en liberté, sont un Provençal, un Calabrois, un Sicilien, et un Venitien.

Le Chevalier Delci, en se rendant maître du Pinque Barbaresque, a repris un petit Bâtiment Sicilien, dont ce Pinque s'étoit emparé, et qui étoit chargé de cent salmes de bled destinées pour la Garnison de Messine, et ce Bâtiment avec sa charge a été rendu au Capitaine qui s'étoit sauvé avec son équipage pour ne pas tomber entre les mains des Corsaires. Dans le combat, il n'y a eu qu'un Matelot blessé legerement du côté des Malthois, et de celui des Turcs il y a eu un homme de tué et trois de blessés.

Les Lettres de Genève du 29. du mois dernier marquent que le Comte de Lautrec, nommé par le Roy de France pour travailler de concert avec les Députés des Cantons de Zurich et de Berne à rétablir la tranquillité dans cette Ville, y arriva le 28. Il fut reçû à quelque distance de la Ville par quatre des principaux Magistrats que le petit et le grand Conseil avoient envoyés au-devant de lui, et à son ent[illegible] fut salué de quarante coups de Canon.

Malgré les instances faites par M. de la Closure, Resident de S. M. T. C. et par les Deputés des Cantons de Zurich et de Berne pour que la garde de la Ville fût remise à la Garnison avant l'arrivée du Comte de Lautrec, les Habitans n'ont point voulu jusqu'à present y consentir.

M. de la Closure a fait imprimer le Memoire qu'il fit distribuer le 24. Septembre à l'occasion du délai que quelques Compagnies Bourgeoises aportoient à accepter la médiation du Roy de France. Ce Memoire porte que S. M. T. C. étant sensible aux divisions qui affligent cette

Ville

Ville, et ayant vû avec plaisir que les Cantons de Zurich et de Berne y prenoient part, et avoient envoyé des Deputés pour concilier les interêts des differens Corps de la Republique, elle vouloit bien employer sa médiation à ce même effet ; qu'il étoit naturel de penser que tous les Chefs des Compagnies Bourgeoises se seroient fait un devoir capital d'annoncer une nouvelle si interessante à tous leurs Concitoyens, et qu'ils auroient cherché par-là à réparer la faute qu'ils avoient faite de ne pas assembler ces Compagnies, aussitôt après qu'ils avoient eu communication de la Lettre écrite le 4. par M. Amelot ; que cependant quelques-uns des Chefs, au lieu de profiter des Conseils salutaires qu'ils avoient reçû, n'avoient travaillé qu'à persuader au Peuple qu'il seroit dangereux pour la République, que le Roy et les Cantons de Zurich et de Berne, prissent connoissance des differends des Habitans avec les Magistrats et intervinssent pour les faire cesser ; qu'il n'étoit donc pas surprenant que quelques Habitans persistassent encore à former des soupçons également funestes et pour eux en particulier, et pour l'Etat en general, et que par-là les fauteurs des troubles étoient parvenus à leurs fins, qui étoient sans doute d'entretenir une continuelle agitation dans la Ville.

M. de la Closure ajoûtoit dans ce Mémoire, que son devoir l'obligeroit de donner part de toutes ces menées au Roy son Maître, mais qu'il ne s'y détermineroit qu'avec d'autant plus de peine, que S. M. T. C. pouroit changer ses sentimens de bienveillance pour la Ville de Genêve en des sentimens moins favorables, si elle aprenoit que tous les Habitans n'avoient

Ir pas

pas une égale confiance dans ses offres genereuses ; qu'ainsi il exhortoit ceux qui n'avoient pas encore accepté la médiation du Roy de France, à faire les plus sérieuses réflexions sur leurs refus, et à s'assembler incessamment pour déliberer sur l'offre que S. M. T. C. avoit daigné faire à la République, d'employer conjointement avec les Cantons de Zurich et de Berne ses bons offices, pour pacifier les differends qui se sont élevés entre les Magistrats et la Bourgeoisie ; que les intentions de S. M. T. C. sont veritablement dignes d'elle, et conformes à sa grandeur d'ame, à son équité naturelle, et à l'impartialité qu'elle garde dans toutes ses démarches ; qu'elle ne se propose d'autre but que de maintenir cet Etat dans son ancienne Constitution, de conserver aux differens Ordres du Gouvernement leurs droits respectifs, de protéger la liberté du Peuple, et d'assûrer l'indépendance de la République.

Il représentoit en même temps aux Chefs des Compagnies Bourgeoises, que s'ils ne s'étoient faits nommer les Guides de leurs Concitoyens que pour procurer leur bien et leur avantage, et non pour servir les passions et les préjugés, ils ne devoient pas négliger de les guérir de leurs inquiétudes peu fondées, et de leur faire sentir de quel danger il pouvoit être pour eux de ne pas profiter avec empressement des bontés si marquées du Roy de France, et il déclaroit qu'il ne leur donnoit que deux jours pour lui rendre une reponse précise et positive.

M. Galatin, Syndic, qui étoit allé à la tête des Magistrats, que le petit et le grand Conseil envoyerent au devant du Comte de Lautrec, le complimenta à son arrivée, sur le territoire dépendant

dépendant de Genêve, et l'assura que la résolution que S. M. T. C. avoit prise d'employer sa médiation pour faire cesser les troubles, inspiroit aux Magistrats et aux Habitans la plus vive reconnoissance. Il ajoûta que la Ville regardoit comme un nouvel avantage le choix que le Roy de France avoit fait du Comte de Lautrec pour l'employer dans cette médiation. Le Comte de Lautrec répondit que jamais les Ordres du Roy son Maître ne lui avoient fait plus de plaisir que dans cette occasion, et que s'il avoit le bonheur de les executer avec succès, sa satisfaction seroit aussi grande que sa commission lui étoit glorieuse.

M. Galatin et les trois autres Députés des Magistrats étoient accompagnés, de tous les jeunes gens les plus distingués de Genêve, lesquels étoient à Cheval. Cinq Compagnies Bourgeoises étoient en Bataille sur le chemin qui conduit à la Porte par laquelle le Comte de Lautrec arriva, et ce Comte à son entrée dans la Ville trouva le res[illegible] de la Bourgeoisie sous les armes, qui formoit une double haye depuis la Porte jusqu'à la Maison de M. de la Closure où il descendit. Il y fût complimenté par les Magistrats, par les Deputés de la Bourgeoisie, et de la part des Députés des Cantons de Zurich et de Berne par leurs Secretaires, qui lui annoncerent que ces Deputés se disposoient à aller eux-mêmes le soir le feliciter sur son heureuse arrivée.

Le Comte de Lautrec s'étant rendû l'après midi à la maison qui lui avoit été préparée, les Bourgeois firent poser une garde à sa porte, et le soir il reçût la visite des Deputés des Cantons de Zurich et de Berne auxquels il promit d'agir de concert

 avec

avec eux pour rétablir la tranquillité publique par la médiation du Roy T. C. et des deux Cantons.

Le 21, le Comte de Lautrec eût avec ces Députés une premiere conference sur les moyens de terminer les differends des Magistrats avec les Habitans. Les 34 Deputés des dix-sept Compagnies Bourgeoises allerent le même jour chés lui pour l'assurer que loin de chercher à perpetuer les troubles de l'Etat, ils désiroient sincerement d'en voir la fin ; que ce n'étoit point par un esprit de révolte, mais sur de très forts griefs, qu'ils avoient pris les armes ; qu'ils étoient prêts à les quitter, dès qu'on leur accorderoit la justice qu'ils demandoient ; qu'ils l'instruiroient des sujets qu'ils avoient de se plaindre ; qu'ils exposeroient leurs raisons dans un Mémoire, et qu'ils esperoient qu'après qu'il en seroit informé, il voudroit bien s'employer à remedier aux abus dont ils se plaignoient.

Il fit réponse que s'ils étoient aussi sincerement disposés à l'union qu'ils le disoient, la meilleure preuve qu'ils pouvoient en donner étoit de quitter les armes, et de faire connoître par cette premiére démarche leur respect pour la Médiation du Roy de France, et la reconnoissance que leur inspiroit la bonté que S. M. T. C. avoit de vouloir prendre interest aux affaires de la République. Ces Deputés lui ont promis que la Bourgeoisie quitteroit les armes, et l'on comptoit qu'elle seroit relevée le 22 Novembre, dans tous les postes qu'elle a occupés depuis le 21 du mois d'Août dernier, par les soldats de la garnison qui recommenceront à monter la garde comme à l'ordinaire.

Quelques jours avant l'arrivée du Comte de Lautrec, M. de la Closure, pour engager la

Bour-

Bourgeoisie à remettre à la Garnison la garde de la Ville, avoit envoyé au Petit Conseil un Memoire, qui portoit que celui qu'il avoit fait distribuer le 24. Septembre dernier, ayant déterminé les deux Conseils à déliberer une seconde fois sur l'offre que le Roi T. C. avoit faite de sa Médiation, il s'étoit aperçû avec plaisir, que lorsque les Conseils étoient libres dans leurs Délibérations, et qu'ils n'étoient point intimidés par les émotions populaires, ils sentoient ce qui est veritablement du bien de la Republique, et le saisissoient avec empressement; qu'il avoit rendu compte au Roi son Maître des dispositions des Magistrats et des Habitans, et qu'il avoit lieu de penser que la satisfaction de S. M. T. C. auroit été complette, si la Bourgeoisie avoit marqué son entiere confiance dans une Médiation si avantageuse pour la sûreté de l'Etat, et pour celle des Particuliers, en remettant le soin de la Garde de la Ville au Conseil, et en faisant cesser la Garde Bourgeoise, qui aportoit un obstacle invincible au retour de la confiance reciproque; que c'étoit un préalable indispensablement nécessaire, et sans lequel on ne pouvoit absolument attendre les effets de la Médiation; que la Bourgeoisie persistant dans son illusion sur les avantages de la Republique et sur les siens propres, il auroit été naturel que les Conseils se fussent portés d'eux-mêmes à faire cesser la Garde Bourgeoise; et qu'après avoir représenté aux Citoyens et aux Habitans ce que ceux-ci auroient dû se dire à eux-mêmes, s'ils avoient fait de solides et de judicieuses réfléxions, ils auroient pû ordonner aux Officiers de la Bourgeoisie, de ne plus faire monter cette Garde,

puisqu'ils

puisqu'ils y étoient autorisés par le concours de tous les Ordres de la Republique dans l'acceptation de la Médiation ; que les deux Conseils auroient rempli à cet égard les desirs du Roi de France, et ceux des Cantons de Zurich et de Berne, et que par là ils auroient dispensé M. de la Closure et les Députés de ces Cantons d'intervenir dans cette affaire ; qu'ils devoient avoir compris par les ordres qu'il avoit reçus du Roi de France, que les intentions de S. M. T. C. étoient qu'il regnât dans cette Ville une telle liberté et une telle sûreté, que les Magistrats et les Citoyens qui s'étoient absentés pussent y revenir sans crainte, afin que les Conseils fussent complets ; qu'ainsi il comptoit que la Garde Bourgeoise prendroit fin incessamment, et que conformément au bon ordre elle seroit relevée par la Garnison ; qu'il n'y avoit pas d'aparence que personne entreprît de s'y oposer, et que M. Amelot ayant assés fait connoître par sa Lettre du 15. du mois de Septembre, que le Roi prenoit sous sa protection tous les Habitans, de quelque Ordre qu'ils fussent, ils ne devoient plus avoir aucun sujet d'inquiétude ; que lorsque toutes choses seroient dans l'ordre convenable, la Ville recevroit de nouvelles marques de la bonté du Roy de France dans tout ce que lui exposeroit le Comte de Lautrec, qui avoit été nommé par Sa M. T. C. pour consommer avec les Députés des Cantons de Zurich et de Berne le grand Ouvrage du rétablissement du bon ordre et de la justice.

Le 23. Octobre les 17. Compagnies Bourgeoises de Genêve s'étant assemblées, leurs Députés leur firent le raport de ce qui s'étoit passé chés le Comte de Lautrec lorsqu'ils étoient allés

les chés lui de la part de ces Compagnies, et ils dirent qu'il ne leur paroissoit pas qu'on pût se dispenser de faire ce qui avoit été demandé au nom du Roy Très-Chrétien et des Cantons de Zurich et de Berne, et de quitter les Armes.

Les Compagnies, après avoir entendu le raport de leurs Députés, résolurent d'une voix unanime de se conformer à la volonté du Roy de France, et le même jour leurs Détachemens qui faisoient la garde aux Portes et en divers endroits de cette Ville, furent relevés dans leurs postes par les Soldats de la Garnison. Avant que les Compagnies Bourgeoises se séparassent, quatre des Chefs de ces Compagnies demanderent la permission de se démettre de leurs Emplois, et elle leur fut accordée.

Quelques-uns des Habitans, dont ces Compagnies sont composées, proposerent de demander que leurs Députés eussent séance au Grand-Conseil, mais cette proposition fut rejettée; et il fut décidé qu'ils se présenteroient seulement à ce Conseil pour se faire reconnoître.

Depuis que les Bourgeois ont quitté les Armes, toutes les Personnes qui s'étoient retirées à l'occasion des troubles, sont retournées à Genève.

M. le Comte de Lautrec, Ministre Plénipotentiaire du Roy vers la République de Genève, s'étant rendu le 1. de Novembre au Conseil, y prononça le Discours suivant.

MESSIEURS,

Dans le déplorable état où votre République étoit réduite, remplie de factions, de troubles et de dissentions, affligée par la division de ses Membres, le Roy mon Maître ne pouvoit vous donner une plus grande marque de son affection, qu'en vous honorant

honorant de sa Médiation, c'est dans cette vûë, Mrs, qu'il m'a envoyé auprès de vous. Muni de ses pouvoirs, pour, de concert avec Mrs les Représentans des loüables Cantons de Zurich et de Berne vos Alliés, vous procurer par les moyens les plus efficaces, dépoüillé de toute prévention et partialité, une Paix sûre et durable, si nécessaire à la conservation de votre Etat. En effet, Mrs, pouvoit-on imaginer que les animosités particulieres et les jalousies secrettes, dont l'excès de l'ambition semble avoir été le premier principe, eussent pû entraîner votre République dans les horreurs d'une guerre civile, après avoir éprouvé pendant l'espace de deux siecles la douceur d'un Gouvernement paisible et tranquille. Il étoit temps, Mrs, que S. M. vous donnât des témoignages éclatans de son extrême bonté; votre Ville étoit sur le penchant de sa ruine. Vous aviez tourné le glaive contre vous-mêmes en déchirant vos propres entrailles, et tout sembloit conspirer votre perte; quelle reconnoissance ne lui devez-vous pas, Mrs? Toujours attentive aux besoins de ses Alliés, elle a compati à vos maux, et s'est empressée à prévenir vos malheurs; il ne falloit pas moins que sa Royale protection pour faire ouvrir les portes de la Justice; le jour le plus brillant va succeder à la nuit la plus tenebreuse. Heureux si dans la commission dont le Roy mon Maître m'a honoré, uniquement occupé des avantages de votre République, à l'aide des Conseils de Mrs les Représentans des loüables Cantons de Zurich et de Berne, mes illustres Collegues, je puis rétablir parmi vos Citoyens l'union et le bon ordre dont ils joüissoient précédemment! Je ne doute pas, Mrs, qu'animés comme vous devez l'être, d'un zele ardent pour le bien de votre Patrie, vous ne concouriez avec cordialité, par une réconciliation generale, au bon-

heu

leur d'une Paix stable et solide, qui puisse rendre à votre Ville, autrefois si florissante, sa premiere splendeur. Je n'ai point oublié, Mrs, la magnifique réception que vous m'avez faite et les honneurs singuliers qui m'ont été rendus en arrivant dans cette Ville; dont j'ai informé exactement le Roy mon Maître. En mon particulier, Mrs, je n'ai point d'expression assés forte pour vous témoigner combien je suis sensible à tant de marques de distinction, ma reconnoissance ne pouvant trouver de comparaison que dans mon parfait et sincere attachement pour votre République.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

On aprend de Lisbonne, que la nommée *Elizabeth de Saint François*, native de cette Ville, mourut le 4. Octobre dernier à Santarem, âgée de 112. ans.

Gundoacre Poppo, Comte de Dietrichstein, Baron de Hollembourg, de Finckenstein, de Dahlsbergh, et de Landscron, mourut à Prague le 8. Il étoit Grand-Prieur de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, dans le Royaume de Boheme, dans l'Archiduché d'Autriche et dans les Provinces de Moravie, de Silesie, de Carinthie, de Stirie et du Tirol; Commandeur des Commanderies du petit Oëls, de Furstenfeldt et de Melling, dans le même Ordre: Conseiller Privé de l'Empereur; Gouverneur et Grand-Veneur Hereditaire du Royaume de Boheme, et Grand Echanson Hereditairede Carinthie.

Le

Le 26. *Renaud d'Est*, Duc de Modene et de Reggio, Prince de Carpi et de Correggio, de la Mirandole et de Concordia, Seigneur de Frignano, de Carfagnana, de Corraggio, &c. Prince du S. Empire Romain, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, mourut à Modene, âgé de 82. ans 6. mois et un jour, étant né le 25. Avril 1655. Il étoit fils de François d'Est, Duc de Modene, &c. mort le 13. Octobre 1658. à l'âge de 48. ans, et de Lucrece Barberin, sa troisiéme femme, morte le 24. Août 1699. à l'âge de 67. ans, laquelle étoit fille de Thadée Barberin, Préfet de Rome, et d'Anne Colonne, Princesse de Palestrine. Il avoit eté destiné à l'Etat Ecclesiastique, et il fut créé Cardinal Diacre par Innocent XI. Pape, le 2. Septembre 1686. mais ayant succedé aux Etats de Modene par la mort sans enfans du Duc François I I. son neveu, arrivée le 7. Septembre 1694. il remit son Chapeau dans un Consistoire tenu le 29. Mars 1695. et se maria le 11. Fevrier 1696. avec Charlotte Felicité de Brunswich-Lunebourg, morte le 29. Septembre 1710. dans la 40. année de son âge. Elle étoit sœur aînée de l'Imperatrice Doüairiere Guillelmine Amelie, et fille de Jean-Frederic, Duc de Brunswich-Lunebourg-Hannover, mort à Augsbourg, le 18. Décembre 1679. et de Benedictine-Henriette-Philipine de Baviere, née Comtesse Palatine du Rhin, morte à Asnieres, près de Paris le 12. Août 1730. Le Duc de Modene a eû d'elle Benedictine Ernestine d'Est, née le 18. Août 1697. fille ; François-Marie d'Est, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, né le 2. Juillet 1698. à present Duc de Modene et de Reggio, par la mort de son pere, et marié le 21. Juin 1720. avec Charlotte Aglaé d'Orleans,

Demoiselle

Demoiselle de Valois, née le 21. Octobre 1700. de laquelle il a des enfans. Il vient de faire la campagne en Hongrie en qualité de Volontaire dans l'Armée de l'Empereur contre les Turcs, et s'y est extremement distingué ; Amelie-Josephe d'Est, née le 28. Juillet 1699. non mariée ; Clement-Jean-Frederic Ernest d'Est, né le premier Septembre 1700. Colonel d'un Regiment de Cuirassiers au service de l'Empereur, et mort à Vienne le 12. Avril 1727 et Henriette Marie d'Est, née le 27. May 1702. et mariée le 5. Février 1728. avec Antoine Farnese, dernier de sa Maison, Duc de Parme et de Plaisance, dont elle est demeurée veuve sans enfans le 20. Janvier 1731.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 15. Octobre, les Peres de S. Lazare celebrerent dans leur Eglise avec beaucoup de solemnité, la Fête de la Canonisation de S. Vincent de Paul, leur Fondateur. L'Archevêque de Paris officia pontificalement le premier jour de l'Octave, et l'Abbé Desjardins, Docteur de Sorbonne et Prédicateur du Roy, prononça le Panegyrique du Saint. Differens Prélats y ont officié aussi les autres jours de l'Octave, et differens Prédicateurs ont prononcé le même Panegyrique. Le 22. la clôture de cette Solemnité fut faite par le Cardinal de Polignac, qui officia pontificalement, et le Panegyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé Cheret, Docteur de Sorbonne et Chanoine de l'Eglise de Chartres.

Le

Le 31. veille de la Fête de tous les Saints, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, les premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Langres officia.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, Leurs Majestés assisterent à la grande Messe celebrée pontificalement par le même Prélat, et chantée par la Musique. Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après midi, le Roy et la Reine assisterent au Sermon du Pere la Neufville, de la Compagnie de Jesus, ensuite aux secondes Vêpres chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Langres officia. Leurs Majestés assisterent aussi aux Vêpres des Morts.

Le Roy partit le 6. de ce mois après midi de Fontainebleau pour aller voir M. le Comte de Toulouse, et étant arrivé le soir à Versailles, le lendemain S. M. retourna à Rambouillet voir ce Prince, et elle retourna à Fontainebleau le 8.

Le premier Novembre, Fête de la Toussaint, le Concert Spirituel du Château des Tuilleries, commença par le *De profundis*, Motet à grand Chœur de M. *Cordelet*, qui fut suivi du *Cantate*, Motet de M. *Cheron*, après lequel on executa plusieurs Pieces de Symphonies. Elles furent suivies d'un ancien Motet *Diligam te*, de feu M. *Gilles*, excellent Compositeur pour la Musique d'Eglise.

Le 11. Fête de S. Martin, on donna le premier Bal public qu'on donne tous les ans à pareil jour sur le Théatre de l'Opera, et qu'on

continuë

continuë pendant differens jours jusqu'à l'*Avent*. On les reprend ordinairement à la Fête des Rois jusqu'au Carême.

Le 12. l'ouverture du Parlement se fit avec les ceremonies accoûtumées, par une Messe solemnelle celebrée pontificalement par l'Evêque Comte de Châlons, Pair de France. M. le Peletier Premier Président, et les Chambres, y assisterent

Le 5 Novembre, les Comédiens François representerent à Fontainebleau la Tragédie de la *Mort de Pompée*, la Dlle *du Mesnil*, joüa le rôle de *Cornelie* avec beaucoup d'aplaudissement cette Piece fut suivie de celle de *l'Avare amoureux*.

Le 7. La *réconciliation Normande* et les *trois freres Rivaux*.

Le 8. *Dom Japhet d'Armenie*, avec des agrémens dans les entractes, dans lesquels la Dlle *Sidonie* troisiéme fille du Sr. Thomassin, dansa quelques entrées avec le Sr. de la *Lauze*. Monseigneur le Dauphin honora de sa présence cette Piece qui le divertit fort, surtout la course de Taureaux et la Cavalcade de la fin.

Le 12, *le Misantrope* et le *Florentin*

Le 14. la Tragédie d'*Alzire* et la *Serenade*.

Le 9 Novembre, les Comédiens Italiens jouerent pour la derniere fois à Fontainebleau la Comédie de l'*Italien marié à Paris* avec des divertissemens, qui fut suivie *d'Arlequin Hulla*.

Le 2, et le 7 Octobre, Il y eût Concert chés la Reine à Fontainebleau. M. de Blamont Sur-Intendant de la Musique du Roy fit chanter les quatres derniers Actes de l'Opera de *Phaeton*.

Les

Les 9, 14 et 16 du même mois, on concerta le Ballet Heroique des *Fêtes Grecques et Romaines* de la Composition de M. de Blamont; les principaux sujets de la Musique du Roy et de la Reine remplirent les premiers rôles.

Les 21, 23, et 30. on donna l'Opera de *Persée*, dont l'exécution répondit parfaitement à la beauté de la Musique et des Vers.

Le 4, et le 6 Novembre, la Reine entendit en concert, l'Opera d'*Amadis de Gaule*, dont les principaux rôles furent remplis, et très bien exécutés par les Dlles Godeneche, Mathieu, et d'Aigromont, et par les Sieurs d'Angerville, Godeneche et Jeliote.

Le 25, et les jours suivans, la Cour étant de retour à Versailles, S. M. entendit la Tragédie d'*Iphigenie en Tauride*, dont les principaux rôles furent remplis par les Dlles Antier et Lenner, et par les Sieurs Godeneche, du Bourg et Chassé.

Le Marquis de Mirepoix que le Roy a nommé il y a quelque temps son Ambassadeur auprès de l'Empereur, a pris congé de S. M. et il doit partir au commencement du mois prochain pour se rendre à Vienne.

Le Roy arriva de Fontainebleau au Château de Versailles le 22. de ce mois, la Reine y étoit arrivée le 20. et Monseigneur le Dauphin le 18.

MORTS

MORTS, NAISSANCES, et Mariage.

LE.... Octobre, mourut .... *de Limoges*, Marquis de S. Saens, Gentilhomme de Normandie, Maréchal des Camps et Armées du Roy de la promotion du 1. Août 1734. Il avoit été long-temps Lieutenant-Colonel du Régiment Colonel Général de la Cavalerie; il eût en 1708. un Brevet de Mestre de Camp; et il fut fait Brigadier le premier Février 1719.

Le 13 Nicolas *Boucher*, Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, reçû en cette Charge en 1708. et Conseiller Honoraire au Châtelet de Paris, où il avoit été reçû en 1692. mourut âgé de soixante et dix-sept ans. Il étoit frere de Louis-Paul Boucher, aussi Secretaire du Roy, dont on a raporté la mort dans le Mercure du Mois de Septembre 1736. p. 1152. celui qui vient de mourir avoit épousé une fille de feu Denis Thierry, celebre Imprimeur, et Marchand Libraire à Paris.

Le 14. Arnoul *Boucher d'Orçay*, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Beaulieu-lès-Mans, qui lui avoit été donnée le premier Novembre 1706. mourut à Châtillon en Nivernois, dans la 59 année de son âge, étant né le 9. Juillet 1679. Il étoit second fils de feu Charles Boucher, Seigneur d'Orçay, Conseiller d'Etat ordinaire et Honoraire au Parlement, et Ancien Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, mort

le

le 5 Juin 1714. et de feuë Catherine Pinon sa premiere femme, morte le 17 Septembre 1690.

Le 17. Nicolas-Louis *de Bailleul*, Seigneur Marquis de Château-Gontier, du Tillay, Soisy, Estiolles, &c. ci-devant Président du Parlement de Paris, mourut d'hidropysie après une longue maladie à Paris, dans la 54 année de son âge, étant né le 13 Juillet 1684. il n'avoit point été marié. Il étoit fils unique de Nicolas Louis de Bailleul, Marquis de Château-Gontier, Seigneur de Vattetot, Soisy, Estiolles, &c. second Président du Parlement de Paris, mort le 17 Avril 1714. âgé de 65. ans, et de Louise Girard du Tillay, sa premiere femme, morte le 17 Septembre 1688. à l'âge de 28. ans, laquelle étoit fille unique de Louis Girard de la Cour des Bois, Marquis du Tillay, mort Doyen des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, le 14. Avril 1718. âgé de 95. ans. Le Marquis de Château-Gontier, qui vient de mourir, avoit d'abord été reçû Conseiller au Parlement de Paris, le 13 Août 1704. et ensuite Président au lieu et place de feu son pere le 18. Juin 1714. Il se démit de cette Charge au mois de Novembre 1718.

Le même jour Thomas *Leschassier*, Conseiller au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 7 May 1701. mourut à Paris, âgé de 64 ans 10. mois. Il étoit fils de Robert Leschassier, Seigneur de Maricourt, mort Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris le 28. Juin 1723. à l'âge de 87. ans, et d'Anne Brayer, sa seconde femme, morte le 13 Juillet 1687. âgée de 45. ans.

Le 28. François *Catrou*, Jesuite, qui s'étoit fait

fait connoître par plusieurs Ouvrages d'Histoire et de Litterature, mourut à Paris au College de sa Société, dans la 78 année de son âge, étant né à Paris, le 12 Décembre 1659. il étoit fils de Mathurin Catrou, Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, et de Marthe de Lubert.

Le même jour D. Jeanne *Garnier de la Courmoèaud* née Dlle, veuve depuis le 12 Avril 1731. de Louis Teissier, Ancien Fermier Général des Fermes du Roi, mourut à Paris, âgée de 79. ans, laissant pour unique héritiere de ses biens, qui sont considérables, la Dame Randon, sa Niéce, femme d'Elie Randon, Secretaire du Roy, et Interressé dans les Fermes de S. M. neveu du feu Sr. Teissier, son mari.

Le même jour Sœur Catherine Elizabeth *le Cosquino* Abbesse de l'Abbaye Royale de Long-Champ, de l'Ordre de Sainte Claire, Diocese de Paris, mourut dans ce Monastere, âgée de 84. ans. Elle étoit fille de feu Louis le Cosquino, Ecuyer, Seigneur de Fulvy, et en partie de Méreüil, Garde Général des Meubles de la Couronne, et de feue Catherine de Lestocq; et niéce de feu Magdelaine le Cosquino Ayeule paternelle de Philbert-Orry, Ministre et Conseiller d'Etat, Contrôleur Général des Finances &c.

Le 22. Ponce *Coche* l'un des quatre premiers Valets de Chambre du feu Duc d'Orleans, Regent en France, Concierge du Palais Royal à Paris, et ci-devant Hérault d'Armes de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut subitement à Paris, âgé de 74. ans.

Le 25 Juillet est née Louise Felicité, fille de

K Louis

Louis Denis *Talon*, Seigneur Marquis du Boulay-le-Tremblay, Président du Parlement de Paris, et de D. Françoise Magdelaine Chauvelin, son épouse, mariés le 6 Avril 1724.

Le 13 Août. naquit François Marie, fils premier né de Victor François Comte *de Broglio* Colonel du Régiment de Luxembourg, par Commission du 19 Septembre 1734. (fils aîné du Maréchal de Broglio) et de D. Marie Anne du Bois de Villers, son épouse, mariés l'année derniere.

Le 11. Septembre, le Fils du Duc de Châtillon, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, fut tenu sur les Fonts de Baptême par ce Prince, et par Madame, et il fut nommé *Louis Gaucher* Cette Cérémonie fût faite dans la Chapelle du Château, en présence du Curé de la Paroisse, par l'Abbé de la Farre d'Alais, Aumônier du Roy en quartier. La Reine assista à la Cérémonie dans la Tribune.

Le Roy avoit fixé au Lundy 28. Octobre la Cérémonie des Fiançailles de Mlle *de Rohan* avec M. le Marquis *de Crevecœur* Fils de M. le Prince de Masseran Grand d'Espagne. La jeune Princesse se rendit à Fontainebleau avec Mad. sa Mere le Vendredy 25; le Samedy elle fut présentée au Roy, et ensuite à la Reine, & à Monseigneur le Dauphin. Mad. la Princesse de Rohan sa Belle-Grand-Mere, Mad. la Princesse de Guimenée sa Mere, Mad. la Princesse de Montauban et Mad. la Princesse de Leon la conduisirent. Le Roy les reçût dans son Cabinet. Après avoir salué la Demoiselle présentée, il s'assit dans son fauteüil, et ordonna des tabourets pour Elle et pour les Dames qui la présentoient. Les Céré-

monies ordinaires se pratiquerent aussi chès la Reine, chès Monseigneur le Dauphin, et chès les Princesses.

Le Dimanche, les Dames continuerent à remplir des devoirs, et le soir Mdes de Rohan, de Guimenée, de Montauban et de Leon, et les Dlles de Rohan et de Montauban allerent faire leur Cour, et assisterent au souper de leurs Majestés.

Le Lundy, le Roy indiqua la Cérémonie pour les six heures du soir, les Princes du Sang et tous les Seigneurs de la Cour titrés et non titrés se trouverent dans le Cabinet du Roy, Lieu destiné à ces sortes de Cérémonies. Les Princesses et les Dames étoient chés la Reine, où les Fiancés se rendirent, accompagnés de Mdes les Princesses de Rohan de Guimenée, de Montauban, et des plus proches Parens et Parentes de la Fiancée.

M. le Duc de Rochechoüart alla avertir la Reine, que le Roy l'attendoit; Sa Majesté se mit en marche, suivie des Princesses du Sang; Mlle de Rohan venoit ensuite, ayant à sa gauche M. le Prince de Montauban, chargé de la Procuration de M. le Marquis de Crevecœur pour les Fiançailles et le Mariage. Elle avoit un habit d'Etoffe noir et or, chamarré de Diamants, et une Mante de Rezeau d'or; M. le Prince de Montauban avoit aussi un habit d'Etoffe noir et or, et un Manteau de Rezeau d'or. Mlle de Montauban en habit de Cour, portoit le Mante de Mlle sa Cousine. La Fiancée étoit suivie par Mesd. les Princesses de Rohan de Guimenée, de Montauban, et ses proches Parens et Parentes.

Les Princes et Seigneurs se rangerent à la

suite du Roy, qui étoit à la droite ; les Princesses et Dames à la suite de la Reine, qui étoit à la gauche ; les Fiancés occupoient le milieu, Mlle de Montauban tenant toujours la Mante, Mad. la Princess de Guimenée, Mere, et M. le Prince Constantin, Oncle, Curateur, et représentant le Pere de la Fiancée, étoient derriere eux. On proceda à la Signature du Contract. M le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, présenta la plume au Roy, à la Reine, et à Monseigneur le Dauphin ; ensuite signerent les Princes et Princesses du Sang, les Fiancés, Mad. laPrincesse de Guimenée, et M. le Prince Constantin.

M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumonier de France, fut alors apellé ; il ariva en Camail et Rochet, avec l'Etole, suivi d'un de Mess. les Aumôniers de quartier, et des Chapelains et Clercs de Chapelle. Le Curé de Fontainebleau, chargé par sa Place de tenir les Registres, y étoit aussi. Son Eminence ayant pris l'ordre du Roy pour commencer la Cérémonie, la fit suivant le Rit prescrit par l'Eglise. Avant de prononcer les paroles de leur Engagement, M. le Prince de Montauban, qui étoit alors à la droite, et Mlle de Rohan, se tournerent vers leurs Majestés, et leur firent une profonde Réverence.

La Cérémonie étant finie, M. le Cardinal de Rohan se retira, la Reine retourna dans son Apartement, accompagnée comme elle étoit venuë.

Mad. la Duchesse, Mere, M. le Duc, une grande partie de la Cour, et tous les Ambassadeurs et Ministres Etrangers se rassemblerent le soir chés M. le Cardinal de Rohan, où il y eut un grand soupé.

Le

Le Mardy, Mlle de Rohan accompagnée comme à sa Présentation, alla prendre congé du Roy dans son Cabinet, ainsi que de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, des Princes et Princesses du Sang.

Le soir vers minuit, toute la Famille partit de l'Apartement de M. le Card. de Rohan, où elle avoit soupé, pour se rendre à la Paroisse. Le Mariage y fut célébré par M. l'Archevêque de Sens; le lendemain Mad. de Crevecœur retourna à Paris avec Mad. sa Mere et M. son Oncle, pour se préparer à son départ pour l'Espagne.

Voici un Sonnet de M. *Nenci*, Poëte Italien, fait à l'occasion du Mariage et du Départ de la nouvelle Epouse.

SONETTO.

QUesta Ninfa gentil, qual chiara stella
A splender nata nel Franco Emispero,
Pur or s' invia ad illustrar l' Ibero,
Ov' almo Prence, ed Imeneo l' appella.

Dimmi, famosa SENNA, or qual rubella
Cagion ti cela quel sembiante vero
D' Angelica beltà? Quel fior primiero
Di Grazia, onde COSTEI s' avviva, e abbella?

Odi, mi dice Amor, opra è sol mia.
Ne reo già son, s' ELLA si volge altronde
Verso quel Cor, che LE l'ama, e disia.

I suoi gran Pregi, impressi in queste sponde,
Mostran sua rara Imago; e questa fia
Eterna quî. E Amor tace, e s'asconde.

On donnera deux Volumes le mois prochain, pour pouvoir employer les Pieces qui n'ont pû trouver place et que nous croyons meriter l'impression.

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois de Novembre*, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 20. Décembre 1737.

HARDION.

TABLE.

Le

Prix

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2329. ligne 16. succession de Toulouse, *lisez*, succession des Comtes de Toulouse.
Ibid. l. derniere, des Historiens, *ôtez ces mots.*
P. 2330. l. 27. *filia*, l *felix.*
P. 2334. l. 18. d'encens, *l.* d'encensoir.
P. 2342. l. 22. passe, *l.* passa.
P. 2360. ligne 13. momentanée, *l.* momentané.
P. 2496. l. 34. et 35. furent joüez par ceux d'Elizabeth et de la Duchesse et, *effacez ces mots, et lisez*, ceux d'Elizabeth et de la Duchesse furent joüés par.
P. 2498. l. antepenultiéme, Pachr, *l.* Pacha.

La Chanson notée doit regarder la page 2477